

Ipsos

Rapport annuel

2009





NOBODY'S UNPREDICTABLE*

« Nobody's Unpredictable » est la signature publicitaire d'Ipsos.

Parce que les clients de nos clients sont de plus en plus souvent infidèles à leurs habitudes – ils zappent, changent volontiers de comportements, de points de vue, de préférences –, nous aidons nos clients à capter ces mouvements qui caractérisent nos sociétés. Nous les aidons à comprendre leurs clients – et le monde – tels qu'ils sont.

www.ipsos.com

* Personne n'est imprévisible.

M E S S A G E D E S P R E S I D E N T S

L'année 2009 aura été pour Ipsos l'une des plus difficiles de son histoire. En effet, pour la première fois depuis sa création, notre Société aura vu ses revenus diminuer. Cependant, nous considérons que nous avons appris avec la crise, et même mieux : Ipsos aura grandi avec elle.

Nous avons su réagir rapidement pour préserver nos objectifs – proposer à nos clients des solutions d'études innovantes et leur garantir une qualité de service irréprochable – tout comme notre résultat. Ainsi encore une fois, Ipsos se distingue et fait mieux que son marché et que ses principaux concurrents.

Etre le partenaire privilégié de nos clients dans chacun de nos domaines de spécialisation, est pour Ipsos une obligation d'excellence, celle d'une société experte, citoyenne et responsable.

Paris, 23 mars 2010

Jean-Marc Lech



Didier Truchot



D O C U M E N T D E R E F E R E N C E



23 mars 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2010 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent document de référence comprend un rapport financier annuel conforme à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et un rapport de gestion conforme aux articles L.225-100 et suivants du Code de commerce. Enfin, ce document correspond au Rapport annuel qui sera remis aux actionnaires pour l'Assemblée générale du 8 avril 2010.

Le présent document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document de référence est disponible auprès d'Ipsos SA, 35 rue du Val de Marne – 75013 Paris ainsi que sur le site internet d'Ipsos : www.ipsos.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

Note préliminaire

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809 / 2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 présentés respectivement au 3.2 et au 3.1 du chapitre 3 du document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2009 sous le numéro D.09-240 ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008 présentés respectivement au 4.2 et 4.1 du chapitre 4 du document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2009 sous le numéro D.09-240 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 présenté au 5 du chapitre 5 du document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2009 sous le numéro D.09-240 ;
- le paragraphe 1.1 du chapitre 1 « Chiffres clés » du document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2009 sous le numéro D.09-240 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 présentés respectivement au 3.2 et au 3.1 du chapitre 3 du document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2008 sous le numéro D.08-0254 ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2007 présentés respectivement au 4.2 et 4.1 du chapitre 4 du document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2008 sous le numéro D.08-0254 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 présenté au 5 du chapitre 5 du document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2008 sous le numéro D.08-0254 ;
- le paragraphe 1.1 du chapitre 1 « Chiffres clés » du document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2008 sous le numéro D.08-0254.

Les parties non incorporées par référence des documents de référence 2007 et 2008 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre section du présent document de référence.

Les documents de référence 2007 et 2008 sont disponibles sur le site internet d'Ipsos www.ipsos.com, ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org

I. Activité du groupe Ipsos	11
1. Un leader des études pour comprendre le monde	11
1.1 Chiffres clés	12
1.2 Une société de croissance	12
1.3 Un groupe socialement responsable	15
2. Stratégie et organisation	15
2.1 Des fondamentaux solides	16
2.2 Organisation opérationnelle et management	16
3. Un métier : experts en études	18
3.1 Etudes quantitatives et qualitatives	19
3.2 Le recueil des données	19
3.3 Le traitement et la diffusion des données	22
4. Un positionnement unique de multispecialiste	22
4.1 Mesure et compréhension de l'efficacité publicitaire	22
4.2 Etudes marketing	23
4.3 Etudes médias et technologies	24
4.4 Etudes d'opinion et recherche sociale	25
4.5 Etudes liées à la gestion de la relation-client et la relation-salarié	26
5. Clientèle du Groupe	27
6. Marché et concurrence	28
6.1 Le marché mondial des études	28
6.2 L'environnement concurrentiel	29
6.3 Les principaux groupes d'études mondiaux	29
6.4 Le cadre réglementaire du marché des études	30
7. Ressources humaines	30
7.1 Les ressources humaines et l'environnement social	30
7.2 Les politiques applicables à la population salariée	31
8. Systèmes d'information	31
8.1 L'infrastructure	31
8.2 Les développements	32
8.3 Le système d'information et de gestion	32
8.4 Internet, Intranet, <i>Ipsos Training Centre</i>	32
9. Fournisseurs et investissements en matériel	32
9.1 Les locaux	32
9.2 Les investissements en matériel	32
9.3 Les fournisseurs	33
10. Evolution récente	33
11. Glossaire	33
2. Rapport de gestion relatif à l'exercice 2009	35
1. Situation et activité du groupe Ipsos au cours de l'exercice 2009	36
2. Présentation des comptes consolidés du groupe Ipsos	36
3. Présentation des comptes sociaux d'Ipsos SA	38
4. Informations sur le capital d'Ipsos SA et sur l'action Ipsos	39
4.1 Capital social et nominal des actions	39
4.2 Répartition du capital et des droits de vote	40
4.3 Evolution du cours de bourse	41
4.4 Capital autorisé non émis	42
4.5 Augmentation de capital réservée aux adhérents du plan épargne entreprise d'Ipsos SA	42
4.6 Plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	42
4.7 Capital potentiel	43
4.8 Autres titres donnant accès au capital	45
4.9 Titres non représentatifs du capital	45
4.10 Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	45
4.11 Rachat par Ipsos SA de ses propres actions au cours de l'exercice	46

5. Direction d'Ipsos SA	48
5.1 Composition du Conseil d'administration d'Ipsos SA	48
5.2 Information nominative relative à la rémunération totale et aux avantages de toute nature versés par Ipsos SA et par les sociétés contrôlées par Ipsos SA à chacun des mandataires sociaux	48
5.3 Opérations des dirigeants sur les titres émis par Ipsos SA (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)	59
6. Commissaires aux comptes	60
7. Informations sociales	60
8. Informations relatives au respect de l'environnement	60
9. Faits exceptionnels et litiges	60
10. Activité des filiales consolidées	61
11. Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Ipsos est confronté	62
11.1 Risques afférents au groupe Ipsos	62
11.2 Risques de marché	64
12. Notations	65
13. Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs	66
14. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 2009	66
15. Evolution et perspectives d'avenir	66
16. Proposition d'affectation du résultat	67
17. Annexe 1 au rapport de gestion : rapport spécial du Conseil sur les options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions	67
1. Options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2009	68
2. Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2009	70
18. Annexe 2 au rapport de gestion : tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos SA au Conseil d'administration dans les domaines des augmentations de capital	72
19. Annexe 3 au rapport de gestion : rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	73
1. Introduction	73
2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	73
3. Gouvernement d'entreprise	80
4. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Ipsos SA	81
20. Annexe 4 au rapport de gestion : Liste des mandats	85
3. Comptes consolidés	96
3.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	96
3.2 Comptes consolidés	99
4. Comptes sociaux	139
4.1 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	139
4.2 Comptes sociaux	142

5. Ipsos SA, son capital et ses dirigeants	156
1. Renseignements concernant Ipsos SA	156
1.1 Dénomination sociale	156
1.2 Siège social	156
1.3 Date d'immatriculation et durée d'Ipsos SA	156
1.4 Forme juridique	156
1.5 Registre du commerce et des sociétés	156
1.6 Code APE et dénomination du secteur d'activité	157
1.7 Consultation des documents sociaux	157
1.8 Objet social (article 2 des statuts)	157
1.9 Exercice social (article 27 des statuts)	157
1.10 Assemblée générale (articles 20 à 23 des statuts)	157
1.11 Affectation et répartition des résultats	157
1.12 Clauses statutaires particulières	158
1.13 Cession des actions	158
1.14 Nantissement des actifs	158
2. Informations complémentaires (chapitre 21 de l'annexe I au règlement européen (CE) n° 809 / 2004)	159
2.1 Informations concernant le capital	159
2.2 Historique du capital social	159
2.3 Franchissements de seuils	160
2.4 Rachat par Ipsos SA de ses propres actions	160
2.5 Dividendes et politique de distribution	163
3. Fonctionnement des organes d'administration, de Direction, rémunération des organes de Direction et rapport complémentaire sur les nominations d'administrateurs et les renouvellements de mandats d'administrateur	163
3.1 Tableau de synthèse relatif aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux	164
3.2 Rapport complémentaire sur les nominations d'administrateurs et les renouvellements de mandats d'administrateur présentés à l'Assemblée générale mixte du 8 avril 2010	164
4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Ipsos SA	166
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	167
6. Organigramme du groupe Ipsos	172

6. Projets de résolutions Assemblée générale mixte du 8 avril 2010	174
1. Aide à la lecture des projets de résolutions présentés à l'Assemblée générale mixte du 8 avril 2010	174
2. Texte des projets de résolutions	178
7. Responsables du document de référence, responsables du contrôle des comptes et responsable de l'information financière	191
1. Responsables du document de référence	191
2. Attestation des responsables du document de référence	191
3. Responsables du contrôle des comptes	192
3.1 Commissaires aux comptes titulaires	192
3.2 Commissaires aux comptes suppléants	192
3.3 Précédents Commissaires aux comptes	192
3.4 Honoraires des Commissaires aux comptes	192
3.5 Rapports des Commissaires aux comptes	193
4. Responsable de l'information financière	193
5. Information des actionnaires et investisseurs	193
8. Table de concordance	194

I. Activité du groupe Ipsos

I. Un leader des études pour comprendre le monde

Cinquième groupe mondial des Etudes, Ipsos est entièrement dédié à la production, l'interprétation et la diffusion d'informations collectées auprès des individus sur leurs opinions, désirs, attitudes et comportements.

Pour travailler au plus près des attentes de ses clients, Ipsos a spécialisé ses activités : études publicitaires, études marketing, études médias, études d'opinion et recherche sociale, études liées à la gestion de la relation-client et de la relation-salarié, recueil et traitement des données.

Les experts d'Ipsos analysent les nuances qui différencient et singularisent chaque individu et croisent leurs savoir-faire pour tisser le portrait fidèle des citoyens-consommateurs et de la société dans laquelle ils vivent. Cette démarche qu'Ipsos définit sous la signature « **Nobody's Unpredictable** » lui permet d'apporter à ses clients la compréhension de leurs publics, de leurs marchés et d'un monde en évolution.

Une des forces et singularités d'Ipsos par rapport aux autres groupes de recherche internationaux, est d'être dirigé et contrôlé par des professionnels des études. Grâce à une stratégie claire d'anticipation de l'évolution de leur métier et de leur marché, ils ont su construire un groupe solide autour d'un positionnement unique de multispécialiste.

Ipsos emploie aujourd'hui 8 761 personnes réparties dans 64 pays qui travaillent avec plus de 5 000 clients dans le monde.

En 2009, pour la première fois en 30 ans, Ipsos a vu ses revenus diminuer. Son chiffre d'affaires consolidé s'établit à 943,7 millions d'euros, en baisse de 3,6 % par rapport à 2008. Cependant, encore une fois et malgré le contexte de crise économique et financière, Ipsos a su résister et faire mieux que son marché et ses principaux concurrents.

I.1 Chiffres clés

Compte de résultat synthétique

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	943,7	979,3
Marge brute	589,4	602,5
Marge opérationnelle avant éléments non récurrents	101,7	99,7
Marge opérationnelle après éléments non récurrents	88,7	98,1
Résultat net ajusté, part du Groupe	72,6	62,0
Résultat net, part du Groupe	52,7	51,5
Effectif au 31 décembre	8 761	9 128

Situation financière

En millions d'euros	2009	2008
Fonds propres totaux	523,1	449,9
Endettement financier net	258,4	304,7
Trésorerie et équivalent de trésorerie	68,2	92,0
Endettement net	190,2	212,3
Ratio d'endettement net	36 %	47 %
Total du bilan	1 132,7	1 104,9

Capital Ipsos au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le capital social était composé de 33 862 140 actions d'une valeur nominale unitaire de 25 centimes d'euro chacune. La répartition du capital social et des droits de vote était alors la suivante :

	Actions	%	Droits de vote ⁽¹⁾	%
LT Participations	9 504 344	28,07 %	17 088 688	41,27 %
SG Capital Développement	389 600	1,15 %	779 200	1,88 %
SALVEPAR	497 360	1,47 %	994 720	2,40 %
Salariés	385 837	1,14 %	536 125	1,29 %
Auto détention	1 182 718	3,49 %	-	-
Public	21 902 281	64,68 %	22 010 452	53,15 %
Total⁽²⁾	33 862 140	100,00 %	41 409 185	100,00 %

(1) Le nombre total de droits de vote présentés dans cette colonne comprend les seuls droits de vote exerçables en Assemblée générale, et ne tient pas compte des actions privées de droit de vote (ligne « Auto détention »). A titre d'information, l'ensemble des droits de vote attachés aux actions, y compris celles privées de droits de vote, à prendre en compte conformément à l'article 223-II du Règlement général de l'AMF pour le calcul des franchissements de seuils exprimés en droits de vote est de : 42 593 027.

(2) Les nombres d'actions et de droits de vote présentés sur cette ligne correspondent au nombre d'actions composant le capital en circulation au 31 décembre 2009.

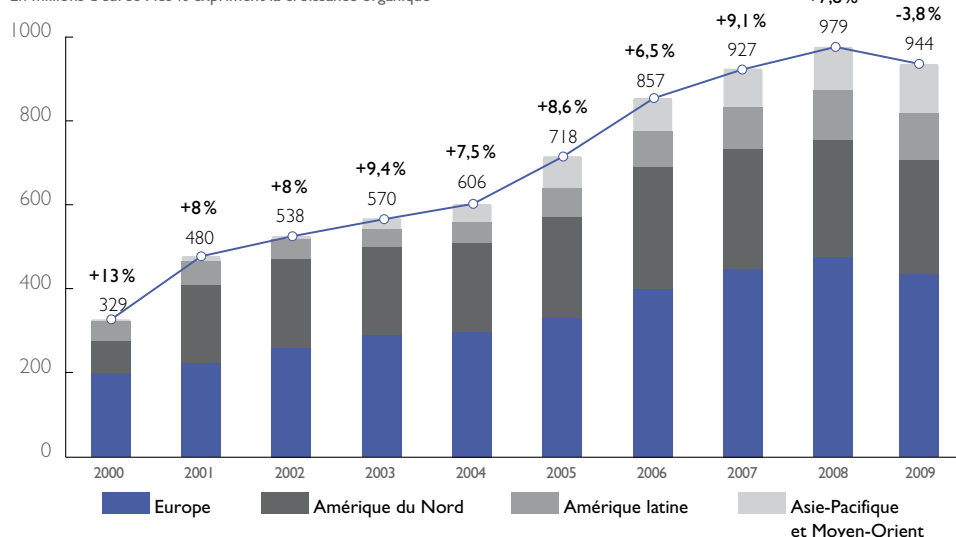
I.2 Une société de croissance

Croître toujours plus vite que le marché et que ses principaux concurrents, telle est la volonté d'Ipsos depuis sa création. Le contexte inédit de crise économique et financière a entraîné en 2009 une baisse globale des dépenses études des entreprises et des institutions qu'Ipsos estime de l'ordre de 6 %.

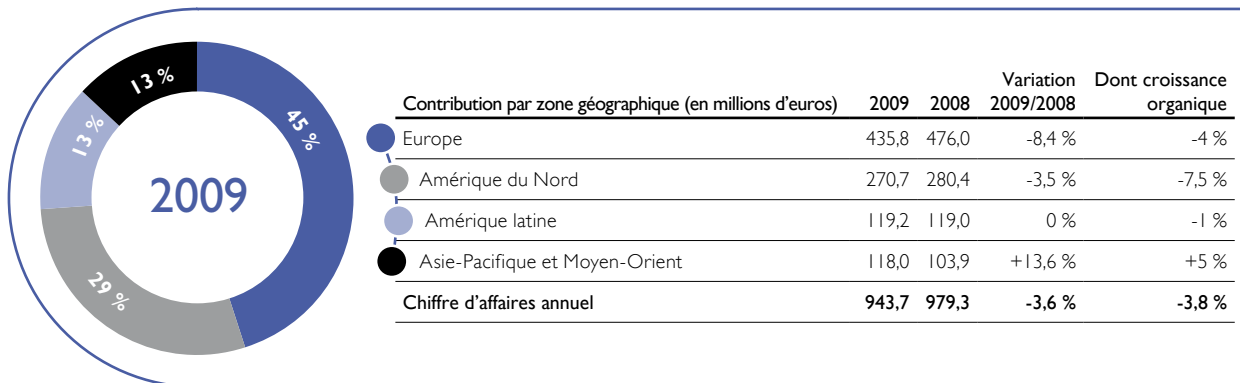
Ipsos a réagi rapidement en mettant en place dès le printemps 2009 un plan d'ajustement de ses coûts de structure au niveau d'activité pays par pays. Il a par ailleurs intensifié sa présence auprès de ses clients ainsi que sa politique d'innovation, clé du renouvellement de son offre produits.

Croissance organique moyenne depuis 10 ans : 7,8 %

En millions d'euros : les % expriment la croissance organique



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



Sur l'ensemble de l'année, Ipsos a vu son activité décroître de 3,6 %, témoignant d'une capacité de résistance bien supérieure à celle de ses principaux concurrents.

Ipsos qui, au cours des 10 dernières années, aura connu une croissance organique moyenne de 7,8 %, confirme sa stratégie de croissance et réaffirme son objectif : croître plus vite que le marché pour assurer une croissance industrielle continue, interne et externe.

Une naissance sous le signe de la différence

En 1975, Didier Truchot crée Ipsos à Paris avec une approche nouvelle du métier des études. Son objectif est de délivrer des informations à forte valeur ajoutée, rigoureuses et fiables, en les accompagnant de l'éclairage et du conseil aptes à les rendre immédiatement opérationnelles.

Un développement rapide

Au cours des années 80, la Société connaît une phase de forte croissance. Cette période coïncide avec l'arrivée à la Co-Présidence d'Ipsos de Jean-Marc Lech, jusqu'alors Président de l'IFOP.

La Société bénéficie d'un contexte favorable, celui de l'explosion en France du secteur de la communication. La publicité est alors remarquablement dynamique, la presse pour cadres (presse économique, presse magazine) se développe, et la période d'alternance politique s'accompagne de l'émergence de la communication politique et des problématiques de gestion d'image.

Très vite, Ipsos acquiert une image d'excellence dans le domaine des études médias, de l'évaluation de l'efficacité publicitaire, des études d'opinion et de la recherche sociale.

En 1989, Ipsos réalise un chiffre d'affaires de 100 millions de francs (15 millions d'euros) et occupe la cinquième position sur le marché français derrière Nielsen, Secodip, la Sofres et BVA.

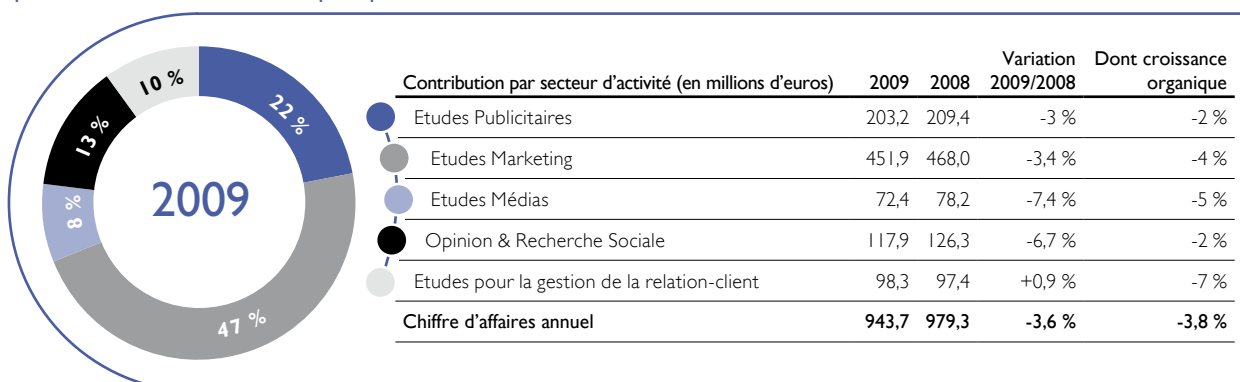
Cependant, les grandes entreprises internationales, désireuses de se développer sur tous les grands marchés, veulent pouvoir travailler avec les mêmes prestataires d'études dans le monde entier, afin de disposer de données homogènes et comparables. Les dirigeants d'Ipsos perçoivent cette évolution et décident de développer le Groupe à l'international.

L'expansion en Europe

Au début des années 90, Ipsos s'établit dans les grands pays européens (Europe du Sud, Allemagne, Royaume-Uni) et en Europe centrale en initiant une politique d'acquisitions ciblées.

Les sociétés approchées doivent être ouvertes à une cession de la totalité de leur capital, l'objectif d'Ipsos étant de constituer un véritable groupe intégré ; les cibles doivent être des acteurs significatifs sur leurs marchés (parmi les trois ou quatre premiers intervenants) ; le management de ces sociétés doit comprendre le projet Ipsos et y adhérer : les prises de contrôle sont amicales, les dirigeants ayant vocation à rester à la tête des nouvelles filiales ; enfin, les sociétés doivent avoir une activité en rapport avec au moins un des métiers d'Ipsos.

Répartition du chiffre d'affaires par spécialisation



Le Groupe s'étend alors rapidement, ce qui requiert la mobilisation de capitaux importants et le renforcement de ses fonds propres. Ipsos, jusqu'alors détenu aux deux tiers par les Co-Présidents et pour le tiers restant par les cadres, organise en juillet 1992 l'entrée de plusieurs investisseurs financiers, qui seront relayés en septembre 1997 par le groupe Artémis (M. François Pinault), via son fonds Kurun associé au fonds Amstar (M. Walter Butler).

La constitution d'un groupe mondial, l'introduction en Bourse

En 1999, Ipsos fait appel au marché afin de disposer des moyens nécessaires à la constitution d'un groupe de statut mondial tout en conservant son autonomie.

L'introduction d'Ipsos sur le Nouveau marché de la Bourse de Paris le 1^{er} juillet 1999 a été réalisée dans d'excellentes conditions. Au total, 2 539 533 titres Ipsos ont été mis à la disposition du marché à un prix de 33,5 euros (avant la division par quatre de la valeur nominale de l'action intervenue le 4 juillet 2006), dans le cadre d'une offre à prix ferme et d'un placement garanti. L'opération a été souscrite 12,6 fois. Le succès de cette opération a permis de conforter la position d'Ipsos auprès de ses grands clients internationaux face à ses concurrents déjà cotés.

Ipsos intensifie sa politique d'acquisition sur tous les grands marchés

Les années 2000 se caractérisent par la conjonction d'une croissance organique soutenue et l'intensification de la politique d'acquisition du Groupe. Ipsos réalise 12 acquisitions en Amérique du Nord dont la société Angus Reid, N°1 au Canada, 12 en Europe de l'Ouest dont la société MORI, leader pour les études d'opinion au Royaume-Uni, ainsi que 9 en Amérique latine et 8 au Moyen-Orient. Dans ces deux régions, Ipsos devient le leader des études par enquêtes. Enfin dans la région Asie-Pacifique, Ipsos réalise 15 acquisitions et s'établit solidement sur le marché chinois, en Asie du Sud-Est ainsi qu'au Japon et en Corée.

En 2009, Ipsos qui est présent sur tous les marchés stratégiques, réalise 30 % de son activité dans les pays émergents et les pays en voie de développement. Il se classe dans le top 5 des groupes d'études mondiaux.

Les opérations de croissance externe

Europe de l'Ouest

RSL Research Services Ltd, Royaume-Uni (1991)
Makrotest, Italie (1991)
GFM-GETAS, Allemagne (1992)
ECO Consulting, Espagne (1992)
Insight, France, Belgique (1993)
WBA, Allemagne (1993)
Explorer, Italie (1993)
Création d'un bureau Ipsos au Portugal (1995)
Research in Focus, Royaume-Uni (2000)
Médiangles, France (2000)
Novaction, France (2001), Italie, Allemagne (2005)
Imri, Suède (2002)
Eureka Marknadsfakta, Suède (2002)
Intervjubolaget, Suède (2002)
Sample-INRA, Allemagne, Espagne (2002)
INRA, Belgique (2003)
MORI, Royaume-Uni, Irlande (2000)
ResearchPartner, Norvège (2007)
MRBI, Irlande (2009)
Apeme, Portugal (2010)

Amérique latine

Metrica, Argentine (1996)
Novaction, Argentine, Brésil, Mexique (1997)
Bimsa, Mexique (2000)
Search Marketing, Chili (2001)
Mora y Araujo, Argentine (2001)
Marplan, Brésil (2001)
Création d'un bureau Ipsos ASI Andina, Colombie (2002)
Création d'un bureau Ipsos au Venezuela (2002)
Hispania Research Corporation, Porto Rico, Panama, Costa Rica (2004)
Napoleon Franco, Colombie (2005)
Apoyo Opinion y Mercado, Pérou (2006)
Livra, Argentine (2008)
Alfacom, Brésil (2008)
Punto de Vista, Chili (2009)

Amérique du Nord

ASI, États-Unis (1998)
Angus Reid, Canada, États-Unis (2000)
Tandemar, Canada (2000)
NPD (Marketing Research Division), États-Unis, Canada (2001)
Riehle Research, États-Unis (2001)
AC Nielsen Vantis, États-Unis (2002)
Marketing Metrics, États-Unis (2003)
Descarie & Complices, Canada (2005)
Shifrin Research, États-Unis (2005)
Understanding UnLtd, États-Unis (2005)
Camelford Graham, Canada (2006)
Monroe Mendelsohn, États-Unis (2008)
Forward Research, États-Unis (2008)
OTX, États-Unis (2010)

Asie-Pacifique

Marketing for Change, Australie (1999)
Link Survey, Chine (2000)
Novaction, Japon, Australie (2001)
Feng & Associates Marketing Services, Chine (2002)
Partner Market Research, Taïwan (2003)
NCS Pearson, Australie (2003)
The Mackay Report, Australie (2003)
TQA Research, Australie (2004)
Japan Statistics and Research Co Ltd, Japon (2004)
Active Insights, Corée (2004)
Guangdong General Marketing Research Company Ltd, Chine (2005)
Création d'un bureau aux Philippines (2005)
Joint-Venture Ipsos en Thaïlande (2005)
Indica Research, Inde (2007)
Eureka, Australie (2007)
Joint-Venture Ipsos en Indonésie (2008)
B-Thinking, Chine (2008)

Europe centrale et orientale, Moyen-Orient et Afrique

Szonda, Hongrie (1990)
Stat, Liban (1993) et création d'Ipsos Stat en Jordanie, Syrie et dans les pays du Golfe (2001)
Demoskop, Pologne (2001)
New Media Research, Roumanie (2002)
F. Squared, Russie, Pologne, Ukraine (2002)
Tambor Market Research & Consulting, République tchèque, Slovaquie (2006)
IMI (Research Division), Egypte (2006)
IDRS, Irak (2006)
KMG Research, Turquie (2007)
Markinor, Afrique du Sud (2007)
Strategic Puls, Serbie, Croatie, Slovénie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro (2008)
Création d'un bureau Ipsos au Maroc (2009)

1.3 Un groupe socialement responsable

En tant qu'acteur de l'économie mondiale, Ipsos intègre dans sa stratégie de croissance l'impact écologique, environnemental et social de ses activités.

Le 19 novembre 2008, Ipsos a été la première société d'études internationale à rejoindre le Pacte mondial des Nations unies. Il s'est ainsi engagé à adopter, soutenir et mettre en œuvre les principes fondamentaux dans les domaines des Droits de l'Homme, du travail, et de l'environnement. L'adhésion à ce Pacte démontre l'engagement d'Ipsos sur le long terme pour une croissance responsable qui bénéficie aux économies et sociétés locales. Dans le cadre de ce Pacte, Ipsos rendra en 2010 sa première Communication sur le Progrès (COP).

En 2009, Ipsos a soutenu de nombreuses associations à travers des actions de volontariat et des dons. En voici quelques exemples :

- aux États-Unis, restauration de maisons pour des familles en difficulté ;
- animation d'ateliers de lecture dans des écoles britanniques ;
- soutien à des organisations de lutte contre le Sida dans les Caraïbes et en Amérique centrale ;
- dons de sang en Australie et en Chine ;
- au Japon, dons à des associations d'aide aux personnes handicapées ;
- en Turquie, dons à un centre informatique et linguistique pour aider à la réinsertion d'enfants des rues ;
- au Canada, participation à plusieurs galas de charité pour soutenir des associations venant en aide aux enfants et aux sans-abri.

Le Groupe a décidé de relayer ces initiatives et de les coordonner à travers la mise en place d'un programme global, *Taking Responsibility*, dont l'objectif est de promouvoir auprès des salariés la responsabilité sociale de l'entreprise et son engagement vis-à-vis de la communauté et de l'environnement.

Un premier audit a montré qu'en 2009 plus de la moitié des pays où Ipsos est implanté ont déjà investi dans des actions de responsabilité sociale. L'objectif d'ici fin 2010, est de voir l'ensemble des équipes Ipsos s'engager dans cette voie.

2. Stratégie et organisation

Croissance et rentabilité sont au cœur de la stratégie d'Ipsos. Cette stratégie s'appuie sur des fondamentaux inchangés : une politique d'acquisitions ciblées, un positionnement unique de multispécialiste qui lui permet d'apporter les meilleures solutions d'études aux problématiques de ses clients ; le développement de la politique Grands Comptes, définie comme un véritable partenariat et qui lui permet de croître avec ses clients ; et un effort constant pour améliorer sa rentabilité. Enfin, il place l'innovation au cœur de ses priorités pour relever les défis de demain.

Le Groupe s'appuie sur une organisation par territoire et par ligne de métier pour devenir le leader dans chacune de ses expertises et faire de la marque Ipsos une marque mondiale, synonyme d'excellence dans chacun de ses domaines choisis de spécialisation.

2.1 Des fondamentaux solides

2.1.1 Une présence géographique renforcée

Dès le début des années 90, Ipsos a initié une politique active d'acquisitions pour s'implanter sur tous les grands marchés et offrir à ses clients des prestations de qualité quel que soit le pays.

Au 31 décembre 2009, Ipsos dispose d'une présence forte dans 64 pays, les pays émergents et en développement contribuant pour 30 % à l'activité du Groupe, présence qu'Ipsos entend renforcer dans les zones à fort potentiel qui intéressent ses clients (notamment l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est, ainsi que l'Inde).

2.1.2 L'expertise dans ses spécialisations

L'objectif d'Ipsos est d'être le partenaire privilégié de ses clients dans ses domaines choisis de spécialisation. Pour cela, Ipsos a doté chacune de ses lignes de métier d'une organisation intégrée avec un management unique et des équipes dédiées opérant à l'échelle mondiale. Leur mission est triple : former et qualifier les équipes ; assurer la bonne exécution des programmes de recherche pour satisfaire et fidéliser les clients ; innover et renouveler l'offre d'études pour développer l'activité.

2.1.3 Le programme Grands Comptes

Pour développer des relations profitables et durables avec ses grands clients, Ipsos a conçu le **Global PartneRing**. Ce programme concerne un nombre restreint de clients internationaux présentant des caractéristiques communes :

- ils mettent en œuvre d'importants programmes Recherche et Développement ;
- ils achètent de façon récurrente les produits et services Ipsos ;
- ils sont clients d'Ipsos pour au moins deux de ses spécialisations ;
- ils souhaitent entretenir une relation privilégiée avec Ipsos et travailler avec des équipes dédiées qui reflètent leur propre organisation.

Grâce à ce programme, Ipsos a maintenu en 2009 un niveau d'activité stable avec ses Grands Comptes qui représentent 27 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Ipsos a également initié un programme réservé à une soixantaine d'autres clients, sélectionnés localement et présentant un potentiel important de développement au niveau international et dans nos différentes spécialisations.

2.1.4 L'amélioration de la rentabilité

Pour optimiser durablement sa structure de coûts, Ipsos investit dans la recherche des meilleures solutions d'études. L'utilisation appropriée des nouvelles techniques d'enquête à forte composante technologique (multimédias, Internet, médias sociaux), renforce la qualité de nos prestations (meilleure restitution des expériences consommateurs / clients,

rapidité de collecte et de transmission des informations). Elle contribue également à l'amélioration de la rentabilité en raison d'un moindre recours aux prestations enquêteurs.

Pour permettre à un plus grand nombre de clients d'accéder à ses informations, Ipsos propose pour ses grandes études des modes de financement syndiqués. Cette forme de commercialisation particulièrement adaptée pour les grandes études d'audience, ou encore pour les observatoires multipays, permet une fois atteint le seuil de rentabilité de chaque étude, de dégager des marges bénéficiaires importantes.

Ipsos a été dès l'origine un précurseur dans l'offre de produits d'études normés, harmonisés aujourd'hui au niveau international, permettant de délivrer à ses clients des informations à forte valeur ajoutée, comparables dans le temps et permettant des comparaisons sectorielles. Ces produits permettent également – avec l'utilisation de méthodologies d'enquête et d'analyse récurrentes – de générer des économies de conception et de réalisation importantes, libérant ainsi les équipes commerciales entièrement dédiées à la relation-client.

2.2 Organisation opérationnelle et management

2.2.1 L'organisation opérationnelle

Une organisation unique par spécialisation

Ipsos a organisé son activité en cinq spécialisations déployées au niveau mondial et dotées chacune d'équipes expertes entièrement dédiées et d'une structure de management globale. En 2009, Ipsos a complété son organisation avec une sixième marque regroupant l'ensemble de ses moyens de recueil et de traitement des données.

1) Ipsos ASI – The Advertising Research Specialists est la marque dédiée aux études publicitaires. Présentes sur tous les grands marchés, ses équipes spécialisées mettent en œuvre et commercialisent l'offre mondiale du Groupe en matière de *copy-testing*, *brand tracking* et *brand equity*.

2) Ipsos Marketing – The Innovation and Brand Research Specialists est la marque dédiée aux études Grande Consommation, Industrie & Services, et Santé. Ipsos Marketing qui propose une double expertise études quantitatives et qualitatives, développe également une expertise spécifique pour les études sur le lieu de vente (études *Shopper*), ou liées à la prévision des ventes et à l'optimisation du mix. Ses équipes expertes accompagnent ainsi leurs clients à toutes les étapes de la vie de leurs marques et de leurs produits.

3) Ipsos MediaCT – The Media, Content and Technology Research Specialists est le leader mondial des études pour les médias (mesure d'audience, études de contenus) et leurs supports technologiques. Ipsos MediaCT travaille avec les principaux acteurs des secteurs des médias, *entertainment*, jeux vidéo, services en ligne, télécoms et technologies.

4) Ipsos Public Affairs – The Social Research and Corporate Reputation Specialists est dotée d'un management intégré qui anime et coordonne les travaux des équipes expertes travaillant dans 24 pays sur les problématiques opinion, recherche sociale et études de stratégie d'entreprise. Au Royaume-Uni, cette expertise est proposée sous la marque Ipsos MORI, et au Canada sous la marque Ipsos Reid.

5) Ipsos Loyalty – The Customer and Employee Research Specialists propose des solutions d'études de haute précision pour la gestion de la relation-client et la gestion des ressources internes en entreprise.

6) Ipsos Global Operations – The Data Collection and Delivery Specialists fédère et coordonne les capacités du Groupe pour les activités de recueil et de traitement des informations dans les différents pays, ainsi que celles d'Ipsos Interactive Services pour les études réalisées via Internet et les *access panels on-line*.

Simplification et innovation

L'activité d'Ipsos au niveau régional est animée, coordonnée et contrôlée par des équipes de Direction chargées de la bonne adéquation des moyens humains et de production, et responsables des résultats des sociétés opérationnelles.

En 2010, Ipsos simplifie son organisation en trois régions : les Amériques ; l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique ; et l'Asie-Pacifique.

A compter du 1^{er} mars, les pays d'Europe continentale de l'Ouest et les pays d'Europe centrale et de l'Est sont placés sous la direction d'un manager unique. Le Royaume-Uni et la France rapportent pour leur part directement aux Co-Présidents mais coordonnent leur activité avec la structure européenne.

De même, les activités en Amérique du Nord et en Amérique latine seront placées sous la responsabilité d'un manager unique, la région Asie-Pacifique constituant le troisième pôle régional.

Le même effort de simplification et de clarification est entrepris pour nos spécialisations qui sont au cœur de notre stratégie. Elles sont désormais organisées en trois pôles : le premier regroupe Ipsos ASI et Ipsos Marketing, le deuxième Ipsos Loyalty, Ipsos MediaCT et Ipsos Public Affairs, le troisième étant constitué des équipes d'Ipsos Global Operations.

Les fonctions support sont également réorganisées en trois pôles : Ressources Humaines ; Finance, Juridique, IT ; Développement Corporate (acquisitions et *joint-ventures*).

Enfin, sont créées deux nouvelles structures : le Bureau des Présidents et le Centre R&D et Innovation qui fédère désormais l'ensemble des programmes d'innovation des lignes de métier, et dont la Direction est confiée à la Présidente d'OTX, la société américaine spécialisée dans les études on-line acquise en janvier 2010.

2.2.2 Organigramme opérationnel du Groupe

Au 1^{er} janvier 2010, Ipsos est présent dans 64 pays. Son organisation matricielle à la fois géographique et par ligne de métier permet de reproduire à l'échelon local les fondamentaux à l'origine du succès d'Ipsos : la spécialisation de ses activités, la gestion dédiée pour les Grands Comptes et la constitution de plateformes opérationnelles pour les enquêtes et la conduite des études internationales.

Comité exécutif <i>Management Council</i>		Ipsos Présidence		Bureau des Présidents <i>Global Headquarters Services</i>	
<i>Ipsos Global PartneRing</i>					
<i>Centre R&D et Innovation</i>					
		Ipsos ASI	<i>The Advertising Research Specialists</i>		
		Ipsos Marketing	<i>The Innovation and Brand Research Specialists</i>		
		Ipsos MediaCT	<i>The Media, Content and Technology Research Specialists</i>		
		Ipsos Public Affairs	<i>The Social Research and Corporate Reputation Specialists</i>		
		Ipsos Loyalty	<i>The Customer and Employee Research Specialists</i>		
		Ipsos Global Operations	<i>The Data Collection and Delivery Specialists</i>		
Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient	
Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, France, Royaume-Uni, Hongrie, Irlande, Italie, Macédoine, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine	Canada, États-Unis	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, Guatemala, Mexique, Panama, Pérou, Porto Rico, République dominicaine, Venezuela	Australie, Chine, Corée, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande	Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Syrie	

2.2.3 Management

Deux Co-Présidents

Ipsos est la seule société d'études de sa taille à être dirigée et contrôlée par ses deux fondateurs : Didier Truchot et Jean-Marc Lech. Animés par la même vision stratégique, ils ont su lui apporter des élans complémentaires. Economiste de formation, Didier Truchot a initié la politique d'offre de produits d'études standardisés et a développé les activités du Groupe dans les domaines de la mesure de l'efficacité publicitaire et des médias. Jean-Marc Lech, diplômé en philosophie, sociologie et sciences politiques, a notamment mis en œuvre le développement du Groupe dans le domaine de la recherche sociale.

Comité exécutif

La Direction du Groupe est assurée par un Comité exécutif qui définit les orientations stratégiques et en assure le suivi. Il est composé de douze membres :

- Didier Truchot, Co-Président d'Ipsos et fondateur du Groupe ;
- Jean-Marc Lech, Co-Président d'Ipsos depuis 1982 ;
- Mike Everett, Directeur *People and Talent* (Ressources humaines) ;
- Shane Farrell, Directeur de la région Europe, Moyen-Orient et Afrique ;
- Brian Gosschalk*, Directeur du Bureau des Présidents ;
- Carlos Harding, Directeur général délégué d'Ipsos, en charge du développement *corporate* ;
- Stewart Jones, Président-directeur général d'Ipsos Global Operations ;
- Pierre Le Manh*, Président-directeur général d'Ipsos Marketing et Président d'Ipsos ASI ;
- Jim Smith, *Chairman and CEO* de la région Amérique du Nord ;
- Laurence Stoclet*, Directeur Financier Groupe et Président des fonctions Juridique & IT ;
- Henri Wallard, Directeur général délégué d'Ipsos, Président d'Ipsos Loyalty, Ipsos MediaCT et Ipsos Public Affairs, Président de la région Asie-Pacifique ;
- Shelley Zalis, Directeur du Centre R&D et Innovation (à compter du 1^{er} mai 2010).

* La nomination de Monsieur Brian Gosschalk au Conseil d'administration d'Ipsos sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 8 avril 2010.

* La nomination de Madame Laurence Stoclet et de Monsieur Pierre Le Manh, en qualité de Directeur général délégué d'Ipsos sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration, lors de sa séance du 8 avril 2010.

Management Council

Le Management Council se compose de 70 dirigeants du Groupe qui émettent des recommandations sur les questions qui lui ont été soumises par le Comité exécutif. Son rôle est d'identifier les opportunités de transformation et de préparer les changements au sein de la Société.

Services Centraux (Global Headquarters Services)

Les services du Groupe rassemblent les fonctions suivantes :

- Communication *corporate* ;
- Développement *corporate* ;
- Finances, Contrôle de gestion et Budget ; Information & Technologie ;
- Juridique ;
- Gestion des Grands Comptes ;
- Ressources humaines.

Relation société mère-filiales

La société mère Ipsos SA a un rôle de gestion des participations et assure la gestion de la marque Ipsos, de son logo et de ses produits. Elle en concède l'usage à ses filiales en contrepartie d'une redevance de marque. Le montant de cette redevance (calculée sur la base de 2 % du chiffre d'affaires externe des filiales) s'est élevé à 17,8 millions d'euros pour l'exercice 2009.

3. Un métier : experts en études

Pour travailler au plus près des attentes de ses clients, Ipsos a organisé son activité en cinq spécialisations, mais quel que soit le domaine d'activité, le premier métier d'Ipsos, c'est l'enquête.

C'est poser les bonnes questions, aux bonnes personnes, au bon moment : au domicile des personnes avec un enquêteur, un téléphone, le courrier ou Internet, mais aussi dans la rue, sur le lieu de travail, dans les magasins, à la sortie des bureaux de vote...

Et c'est produire des informations fiables, homogènes et justes, et les délivrer rapidement aux clients.

Ipsos s'est doté d'outils de recueil, de traitement et de livraison des données puissants et performants, qu'il promeut aujourd'hui sous une nouvelle marque, **Ipsos Global Operations – The Data Collection and Delivery Specialists**, chargée de la gestion de l'ensemble des moyens de collecte et de traitement du Groupe.

Sa mission est double : être à la fois un centre d'excellence et de profit.

3.1 Etudes quantitatives et qualitatives

Parmi les principaux modes de recueil de données, on distingue traditionnellement :

- **les études quantitatives** qui sont basées sur la constitution et l'interrogation de grands échantillons et font appel à des techniques statistiques ;
- **les études qualitatives**, fondées sur des échantillons plus restreints, afin d'explorer dans le détail les motivations, les résistances, les valeurs à l'œuvre dans l'objet d'étude.

Etudes qualitatives et quantitatives sont aujourd'hui le plus souvent normées, c'est-à-dire standardisées pour constituer un protocole déclinable localement ou internationalement.

Les études quantitatives

Les études quantitatives reposent sur la constitution et le questionnement d'échantillons représentatifs de la population ciblée au moyen d'entretiens individuels. Ipsos apporte à ses clients une expertise et une organisation éprouvée à tous les stades de la réalisation d'une étude :

- définition et mise en place de l'échantillon à interroger ;
- rédaction des questions dont la pertinence et la clarté conditionnent la qualité des réponses ;
- choix des techniques de recueil selon la forme la plus adaptée (face-à-face, téléphone, questionnaire papier, ou Internet) et administration des questionnaires selon des procédures rigoureuses ;
- synthèse et interprétation des résultats.

Ipsos accompagne ses clients à toutes les étapes de ce processus et les conseille dans les choix méthodologiques et techniques appropriés ; lors de la dernière étape, il les guide dans l'analyse des résultats afin de dégager leur signification opérationnelle.

Les études qualitatives

Les études qualitatives reposent sur une approche d'investigation approfondie au cours d'entretiens de groupe ou d'entretiens individuels réalisés en face à face ou on-line. Ces approches d'investigation ont pour objet de recueillir de l'information de façon périphérique ou adjacente, en mettant en évidence ce que le sujet à étudier représente, plus que sa réalité objective.

Ipsos réalise chaque année 15 000 entretiens ou réunions de groupe, animés par des experts de formation psychologique ou psychosociologique, formés aux méthodes Ipsos (groupe de confrontation Krisis™, intégration des nouvelles technologies dans les groupes projectifs, complémentarité quali/quant, panel on-line...).

Les études qualitatives sont transverses aux différents domaines de spécialisation d'Ipsos, même si ce sont dans les domaines des études communication et marketing qu'elles sont le plus utilisées.

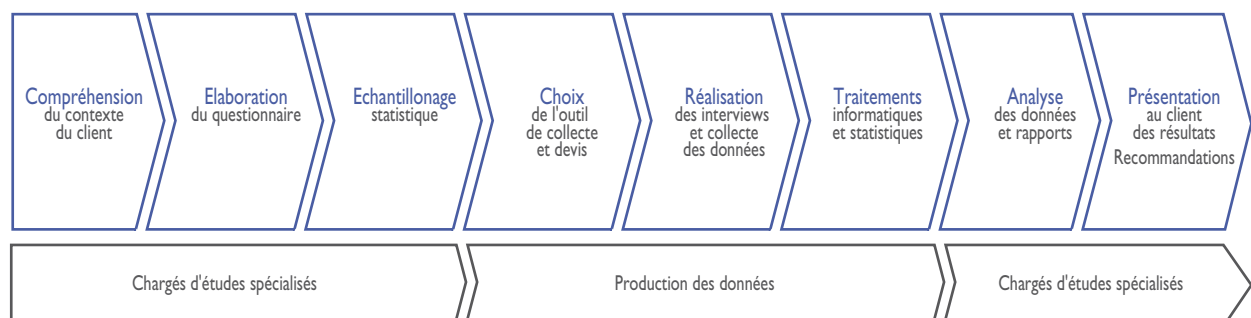
3.2 Le recueil des données

Le processus de réalisation d'une étude peut se décomposer, selon le schéma ci-dessous, en plusieurs étapes faisant intervenir des équipes de Directeurs et chargés d'études spécialisés travaillant en relation avec le client et des équipes techniques chargées de gérer la formation des enquêteurs, la collecte des données d'enquêtes ainsi que le traitement informatique des données brutes collectées.

Les enquêteurs

Le recueil des données requiert l'emploi de personnels vacataires réalisant les enquêtes en face à face ou téléphoniques mais aussi de consultants spécialisés (souvent des psychologues ou des sociologues) animant et interprétant les réunions de groupe.

Le contact avec les personnes interviewées et le recueil des données exigent un réel savoir-faire et requièrent l'observation d'une méthodologie très stricte. Cela conduit le Groupe à accorder une importance toute particulière à cette catégorie de personnel qui est formée aux méthodes Ipsos. La qualité des résultats dépend en effet non seulement de la conception des questionnaires et de l'interprétation des réponses, mais d'abord de la rigueur des interviews.



Dans un souci de rationalisation et d'amélioration des performances, Ipsos procède au regroupement de ses activités d'enquêtes par téléphone et développe des centres d'appels partagés spécialisés par langue : en Afrique du Sud pour l'anglais, au Mexique pour l'espagnol et au Liban pour le français. Cette démarche vise à mutualiser les capacités et les ressources et à optimiser les coûts opérationnels. Elle permet également de garantir une meilleure cohérence méthodologique dans le recueil et le traitement des données.

Par ailleurs, plusieurs centres d'enquêtes téléphoniques multilingues sont dédiés à la réalisation des enquêtes internationales. Des chefs d'équipe spécialement formés aux études internationales encadrent des enquêteurs parlant dans leur langue maternelle et assurent une coordination optimale et un mode d'administration homogène des questionnaires, quelle que soit la langue utilisée.

Les différentes techniques d'enquêtes

Les méthodes de recueil d'informations dites quantitatives mettent en œuvre quatre modes d'administration des questionnaires qui varient en fonction des caractéristiques de l'étude :

- entretiens en face à face, au cours desquels les consommateurs sont consultés individuellement par un enquêteur qui peut faire réagir l'interviewé sur des documents visuels ou audiovisuels ;
- entretiens par téléphone ;
- réunions de groupe, les consommateurs étant réunis dans une salle et consultés collectivement ;
- enquêtes autoadministrées, réalisées sans enquêteur, les personnes interrogées devant répondre à un questionnaire envoyé à leur domicile par voie postale ou par Internet.

3.2.1 Les grandes étapes de l'innovation

La généralisation de l'informatique dans la collecte de l'information (système Cati avec automatisation des appels pour les enquêtes téléphoniques, système Capi pour les interviews face à face et système Cawi pour les enquêtes on-line par Internet) a permis d'accroître de façon significative la fiabilité des résultats ainsi que la rapidité de traitement et de livraison de ces résultats à nos clients.

L'utilisation de logiciels d'interview a permis d'améliorer la richesse des questionnaires et la qualité intrinsèque de l'information collectée. En faisant varier les questions en fonction des réponses précédentes, sans intervention de l'enquêteur, et en alternant automatiquement les items, ces logiciels ont réduit considérablement les biais d'enquête. De plus, ils vérifient en permanence la cohérence des réponses apportées par les interviewés, ce qui permet de leur faire préciser leurs déclarations si deux réponses venaient à être contradictoires.

L'informatique a permis également d'améliorer les techniques d'études, telles que la méthode d'analyse conjointe utilisée pour faire réagir les interviewés à un ensemble de stimuli en fonction de critères individuels ; grâce à une programmation sophistiquée, ces stimuli peuvent être adaptés en fonction des réponses de chaque interviewé.

Enfin, la technologie multimédia permet de tester les produits, packagings et messages publicitaires en plaçant les interviewés en situation réelle d'exposition.

Les enquêtes téléphoniques assistées par ordinateur (Cati : *Computer Assisted Telephone Interviews*)

Le Groupe dispose de centres Cati dans 34 pays, soit un total de 4 200 stations-enquêteurs dont les deux tiers sont équipées de systèmes de numérotation prédictive. Ce dispositif permet d'optimiser l'utilisation de la technologie Cati et de réduire les délais de réalisation des enquêtes.

Les enquêtes face à face assistées par ordinateur (Capi : *Computer Assisted Personal Interviews*)

L'utilisation de l'informatique dans les enquêtes face à face a été un facteur d'amélioration de la fiabilité et de la rapidité. Cette technologie est optimisée avec les technologies multimédias qui autorisent la diffusion de l'image et du son au cours des interviews, ou encore avec le Capi double écran et, plus récemment, avec le Capi multimédia double écran sans fil (l'enquêteur et l'interviewé étant équipés chacun d'un ordinateur portable relié par liaison radio).

Enfin, pour certains types d'études – comme par exemple les études de fréquentation touristique – ne nécessitant pas des questionnaires trop longs et ne comprenant que des questions fermées, le Groupe a équipé ses enquêteurs d'assistants personnels et/ou de *Net Books*, qui facilitent à la fois l'interview et la transmission des données aux centres de traitement.

La technologie Capi est utilisée de façon homogène en Europe où 4 500 enquêteurs sont équipés d'ordinateurs portables. En revanche, cette technologie n'est pas utilisée en Amérique du Nord où le recueil des données s'effectue aujourd'hui principalement on-line, et plus rarement par téléphone ou par courrier.

Ipsos utilise la technologie GPRS/3G qui permet de centraliser en temps réel les informations collectées par les postes Capi afin de les traiter encore plus rapidement.

Le sondage nomade

Ipsos tire profit de l'augmentation de la couverture GPRS pour développer les enquêtes sur PDA (*Personal Digital Assistant*). Cette technologie est surtout utilisée en Allemagne, en France, en République tchèque, et aussi en Afrique du Sud, au Brésil ou encore au Mexique.

Les expériences d'enquêtes conduites avec enquêteurs auprès d'abonnés exclusifs téléphone mobile (sans abonnement fixe) montrent des taux de réponse comparables aux enquêtes réalisées sur téléphone fixe, les conditions d'interview étant peu affectées par le lieu de l'interview.

La constitution de l'échantillonnage doit intégrer de nouveaux facteurs. Sur leur mobile, les personnes peuvent être invitées à répondre dans des plages temporelles de plus grande amplitude et par des sollicitations de nature très variée : *push* SMS, MMS ou *bluetooth*, appel d'un enquêteur seul ou accompagné d'un message texte. L'interrogation peut être immédiate ou différée, et les taux de participation varient en fonction du mode de contact et d'interrogation (avec ou sans enquêteur), ainsi que du moment de sollicitation.

3.2.2 Le recueil de l'information on-line

Le recueil des données requiert l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse dont le coût est élevé. Le développement des enquêtes en ligne présente à ce titre un double avantage : amélioration de la productivité et réduction des délais.

Ipsos considère que, de la même manière que le téléphone n'a pas fait disparaître les entretiens en face à face, Internet ne saurait se substituer à toutes les autres formes de recueil. Toutefois, son interactivité et ses capacités multimédias en font un outil adapté à de nombreuses enquêtes. Le recours à Internet exige de la part des sociétés d'études le même professionnalisme que pour les autres types d'enquêtes (pour bâtir leurs questionnaires, constituer leurs échantillons et analyser correctement les informations recueillies) mais aussi un savoir-faire nouveau : celui de l'interview en temps réel.

Le développement des techniques on-line et leur intégration dans l'ensemble du processus d'enquête est un important facteur de rapidité, de qualité et d'amélioration des coûts. Il requiert l'intervention des spécialistes du on-line à chacune des étapes, de la conception des questionnaires et des plans d'échantillonnage jusqu'à la livraison et l'exploitation des résultats par nos clients. C'est la mission d'**Ipsos Interactive Services** qui déploie au plan mondial des plateformes exclusivement dédiées à la gestion des panels on-line.

Les access panels on-line

Les *access panels* sont constitués d'individus préalablement sélectionnés au cours de précédentes vagues d'enquêtes, et qui acceptent de participer selon une fréquence régulière aux enquêtes Ipsos.

Leur constitution et leur gestion répondent à des règles très précises qui garantissent la qualité des informations recueillies et en font un moyen privilégié d'enquête. En effet, après un coût de recrutement du panel relativement élevé, l'élaboration des échantillons est facilitée par la connaissance précise des caractéristiques sociodémographiques des panélistes, et d'autre part les frais de collecte de l'information sont réduits, puisque celle-ci ne nécessite plus l'intervention d'enquêteurs.

Ipsos Interactive Services est entièrement dédiée à l'administration des panels et à la collecte de données on-line. Elle est dotée d'une plateforme globale ayant la capacité d'opérer pays par pays ainsi que dans le cadre de recherches multipays.

Ipsos dispose d'une position globale unique : ses *access panels on-line* couvrent 24 pays, soit un total de 2,3 millions d'individus. Cette position a été renforcée à l'été 2008 avec l'acquisition de la société **Livra** qui opère depuis l'Argentine dans toute la région Amérique latine.

Explorer le digital avec OTX

L'acquisition d'**OTX** en janvier 2010 s'inscrit dans le cadre de la politique d'innovation d'Ipsos. Avec OTX, société leader des études on-line aux États-Unis, Ipsos va explorer les nouvelles voies ouvertes par l'intégration des médias digitaux dans le métier des études.

Au-delà de l'enquête, ces médias permettent de recueillir des informations à partir des conversations spontanées des consommateurs. La participation accrue de ces derniers dans le processus de recueil des informations permet de révéler des informations pertinentes sur leurs attentes, désirs, expériences-clients, etc.

Pour que nos clients retirent tout le bénéfice de ces informations, Ipsos et OTX vont innover en développant de nouvelles approches et méthodes pour faire participer les consommateurs, et mettre à la disposition de nos clients les informations les plus pertinentes.

3.3 Le traitement et la diffusion des données

Le traitement des données est une étape cruciale qui mobilise des équipes dédiées et des outils de plus en plus intégrés permettant aussi bien de valider les informations recueillies, que d'opérer leur dépouillement statistique. Ces opérations sont de plus en plus souvent réalisées à partir de plateformes de traitement partagées au niveau régional, ou centralisées par ligne de métier ou ligne de produits.

Les informations recueillies et traitées alimentent nos bases de données qui sont pour Ipsos un facteur important de valorisation de son offre, les historiques de résultats permettant de constituer des normes de référence et de créer des modèles prévisionnels.

Ipsos déploie pour ses clients des solutions innovantes en ligne pour faciliter l'accès aux résultats d'études. Ainsi Ipsos développe des extranets dédiés pour leur permettre de suivre les évolutions de leurs résultats dans les différentes vagues d'enquêtes et d'intégrer les données dans leurs propres outils de gestion. Ce type d'outils est parfaitement adapté pour les études d'audience des médias ou encore les études de satisfaction de clientèle qui génèrent des volumes d'information importants.

Dans le domaine des études de management, Ipsos utilise la technologie *Archway*, proposée par Ipsos Interactive Services. Cet outil de présentation et d'analyse des résultats d'études, convivial et adapté à des utilisateurs non spécialistes, permet de diffuser les informations chez nos clients au plus près des opérationnels concernés.

4. Un positionnement unique de multispécialiste

Apporter des informations qui s'inscrivent naturellement dans les processus de gestion des entreprises, c'est connaître, comprendre et savoir s'impliquer dans les marchés. Notre expérience nous a amenés à distinguer différents métiers : la publicité, le marketing, les médias, l'opinion publique et la gestion de la relation-client. Chacun d'eux a un langage et des besoins concrets spécifiques. Et pour chacun d'eux, Ipsos a créé une structure adaptée et spécialisée.

Les équipes ainsi mises en place donnent vie quotidiennement à l'ambition d'Ipsos :

- être des spécialistes sur chacun de ces marchés ; être à l'écoute, défricher leurs besoins et détecter les manques. S'engager auprès de nos clients et leur apporter, en temps et en heure, la bonne réponse à leurs vraies questions. Cette volonté quotidienne dicte notre organisation, notre développement, le recrutement de nos équipes ;
- concevoir, au travers d'une attitude critique et innovatrice, de nouveaux produits d'études qui deviennent des outils de référence, concrets et fiables ;
- veiller enfin à conserver et enrichir notre matière première, l'information, pour qu'elle soit un patrimoine actif et créateur, porter sur chaque résultat le regard de la mémoire qui lui donne sa dimension, et qui ouvre de nouvelles perspectives.

4.1 Mesure et compréhension de l'efficacité publicitaire

Plus exigeants qu'auparavant et moins fidèles à leurs habitudes, les consommateurs sont également devenus plus difficiles à atteindre en raison de la multiplication et du renchérissement des espaces publicitaires dans les médias. Faire les bons choix publicitaires est devenu un exercice plus complexe qui conditionne le succès des marques. Pour aider les annonceurs à faire ces choix, Ipsos a mis en place une organisation mondiale d'experts qui les accompagnent dans la mise en œuvre de process de communication irréprochables.

Ipsos ASI – The Advertising Research Specialists est une organisation intégrée qui rassemble une communauté d'experts en recherche publicitaire. Leur mission : aider les marques à identifier et développer les meilleurs concepts de communication, évaluer et optimiser l'exécution des campagnes publicitaires, choisir, mesurer et anticiper le retour sur les investissements médias, tout en accordant une attention particulière à la santé de la marque et les besoins et attentes des consommateurs.

Ipsos ASI est organisé en trois pôles d'expertise : les Ingénieurs Produits en charge du développement des produits innovants ; un pôle Excellence Etudes visant à assurer à l'échelle globale une exécution parfaite des programmes d'études suivant le credo *Better, Quicker, Cheaper* ; une équipe globale de consultants travaillant au plus près des besoins de nos clients et qui leur apportent la perspective, les idées et l'éclairage nécessaires pour prendre les meilleures décisions de communication pour leurs marques.

4.1.1 Les post-tests

Ipsos a d'abord développé des produits d'études permettant d'évaluer l'efficacité des campagnes a posteriori, c'est-à-dire après leur diffusion, avec des produits d'études adaptés à chaque média – *Baromètre Affichage, Suivi Télévision Cinéma* et *Suivi Impact Presse*. Ces produits syndiqués ont grandement contribué aux premiers succès d'Ipsos. Commercialisés en France et dans les marchés du Sud de l'Europe, en Amérique latine, en Chine et au Moyen-Orient, ils ne représentent plus aujourd'hui que 5 % de l'activité d'Ipsos ASI.

4.1.2 Les prétests

Tester l'efficacité des campagnes de communication avant leur diffusion, est un préalable indispensable à toute action média d'envergure. Ipsos est le numéro un mondial des prétests de films publicitaires (*copy-testing*), spécialité de la société ASI que le Groupe a acquise en 1998. Cette activité représente la moitié du chiffre d'affaires d'Ipsos ASI.

La gamme de prétests Ipsos – dont *Ipsos ASI Next*TV*, son produit vedette proposé dans 30 pays – a été conçue pour fournir aux annonceurs des produits globaux permettant de mesurer les effets de leurs campagnes sur tous les marchés avec des données homogènes.

Renouvelée en permanence pour tenir compte des nouvelles offres médias, elle intègre systématiquement les modes de recueil on-line. Son dernier produit on-line *Next*Connect* est une solution révolutionnaire conçue comme une véritable plateforme de tests intégrée qui permet d'évaluer tout type de publicité diffusé sur n'importe quel support média et multimédia. Aux premières étapes du processus publicitaire, *Next Big Idea* permet d'identifier et développer des idées fortes et de contribuer au développement des exécutions de campagnes. *Next*Idea* accompagne les premières exécutions sous forme de story-boards. Ces solutions quantitatives sont souvent complétées par l'expertise qualitative.

4.1.3 Tracking et évaluation de marques

Ipsos ASI développe des études à forte valeur ajoutée pour le suivi des marques et de leurs communications (*tracking*), ainsi que des évaluations précises du capital marque (*brand equity*). Ces études – comme *Brand*Graph* et *Brand*Graph 360* – sont réalisées de plus en plus souvent on-line. *Brand*Graph* est une solution de *tracking* qui permet de suivre en continu les indicateurs sur la santé de la marque (*Brand Health*) et leur évolution par rapport aux actions marketing menées. En étant proche des besoins et attentes du consommateur, *Brand*Graph* constitue une source d'inspiration précieuse pour de futures actions marketing.

4.2 Etudes marketing

Ipsos Marketing – The Innovation and Brand Research Specialists répond aux besoins croissants d'informations tactiques et stratégiques sur les marchés, les marques et les consommateurs. Nos équipes spécialisées sont organisées autour de quatre domaines d'expertise : Grande Consommation, Industrie & Services, Santé et Etudes Qualitatives. Elles délivrent des solutions d'études intégrées quali/quantitative et mettent en œuvre des techniques avancées de modélisation et prévision de ventes.

Leur objectif : délivrer des solutions d'études à haute valeur ajoutée pour aider leurs clients à développer des marques fortes et innovantes.

4.2.1 Grande Consommation

Comprendre les consommateurs et les marchés, générer des idées, développer et optimiser les mix, modéliser les volumes de ventes, assurer une gestion optimale de la marque et de son positionnement, développer des stratégies qui influenceront les décisions sur le point de vente : telles sont les problématiques d'études auxquelles répondent les équipes expertes d'Ipsos Marketing.

Elles apportent des solutions globales pour aider les clients à bâtir leurs marques depuis les premières étapes d'innovation jusqu'au stade de maturité, ainsi que des solutions dédiées à l'étude du *shopper* aussi bien sur le point de vente qu'en amont et en aval de l'acte d'achat.

4.2.2 Industrie & Services

Au sein d'Ipsos Marketing, les équipes d'Ipsos Vantis proposent leur expertise en matière de prévision et de modélisation. Elles délivrent des solutions d'études innovantes et performantes aux secteurs Automobile, Biens durables, Services financiers, et Services publics.

4.2.3 Santé

Les problématiques Santé requièrent un savoir-faire spécifique et des équipes hautement spécialisées. Cette discipline qui couvre de multiples classes thérapeutiques et diverses populations cibles, intègre à la fois les études auprès des médecins et des patients.

Les experts Ipsos qui s'attachent à mettre en lumière les motivations, expériences et interactions des différents intervenants susceptibles d'influencer le succès d'un produit dans l'industrie pharmaceutique, proposent des solutions d'études innovantes et des services de *consulting* pour construire des marques fortes et optimiser leur potentiel de ventes.

4.2.4 Les études qualitatives

Ipsos Marketing est l'une des rares sociétés d'études capables de proposer une réelle expertise des études qualitatives au niveau mondial, ainsi que des prestations homogènes sur tous les grands marchés.

L'objectif de ces études est d'explorer les enjeux, idées et valeurs qui commandent les attitudes et comportements des consommateurs de manière sous-jacente. Les experts Ipsos savent comprendre et interpréter l'univers des consommateurs – leurs différences culturelles et comportementales mais aussi leurs points communs – et délivrent à nos clients des enseignements à la fois riches de sens et opérationnels.

En s'appuyant sur son analyse des sociétés de consommation, Ipsos Marketing se positionne comme force de proposition avec une haute valeur ajoutée stratégique pour l'innovation (création de produits, de marques, lancements, etc.), la gestion de l'image (bilan de marque, positionnement, gestion ou développement de portefeuille, etc.), et les études d'évaluation (concepts, packaging, communication, médias, produits, services, etc.).

Ipsos Marketing a développé des méthodologies et des techniques originales liées à l'Analyse des Tendances, à la Compréhension des Consommateurs, au Développement des Marques ou à l'Innovation. Elle propose aussi une nouvelle génération d'études qualitatives on-line (*QualSpace*).

4.3 Etudes médias et technologies

Les médias, de plus en plus variés, sont aujourd'hui regardés, écoutés, lus, partagés, recherchés, voire créés par les utilisateurs eux-mêmes. Dans ce contexte, nos clients ont besoin de comprendre les usages et les comportements des consommateurs, d'identifier la valeur de leur marque et d'intégrer les techniques pour minimiser les risques liés à l'introduction de nouveaux produits et services sur leur marché.

Auparavant, la consommation de contenus (informations générales, divertissement, sport et informations économiques) s'effectuait à travers les journaux, les magazines, la télévision et la radio. Les études médias s'attachaient à éclairer les décideurs éditoriaux et marketing des médias sur les attentes, les goûts et les comportements des lecteurs, auditeurs, téléspectateurs, etc. (marketing éditorial). Elles visaient également à apporter aux annonceurs et à leurs agences-conseil la connaissance des médias à travers lesquels ils pourraient atteindre leurs publics (études d'audience).

Avec l'arrivée d'Internet, de la technologie mobile et des nouvelles capacités de stockage des contenus numériques, le cadre d'activité s'est considérablement élargi : les consommateurs ne se limitent plus à recevoir des informations. Ils vont à leur rencontre, les partagent entre amis et participent même à leur création.

Dans ce contexte, les médias investissent les nouveaux espaces de communication tandis que les décideurs éditoriaux et marketing attendent un éclairage pertinent sur la meilleure façon de diffuser leurs contenus via Internet et les supports mobiles. Surtout, ils cherchent un moyen de monnayer leur offre de contenus sur ces nouveaux formats de distribution.

Ipsos MediaCT – The Media, Content and Technology Research Specialists fonde son expertise sur l'étude des médias, de leurs contenus et de leurs audiences, et sur l'étude des technologies supports des nouveaux médias. Les experts Ipsos proposent aux acteurs du secteur des médias des solutions d'études leur permettant d'optimiser le rayonnement de leur marque dans les nouveaux espaces de diffusion. Pour les entreprises des nouvelles technologies et des télécoms, ils ont mis au point des solutions pour la gestion des risques liés à l'innovation. Enfin ils aident les entreprises du secteur du divertissement à diffuser et à commercialiser leurs contenus dans les meilleures conditions.

4.3.1 Mesure d'audience

Ipsos est un acteur historique dans le domaine de la mesure d'audience. Nous conduisons actuellement des études de mesure d'audience dans plus de soixante pays, dont certaines d'entre elles, comme le *National Readership Survey* (au Royaume-Uni), depuis plus de trente ans. D'autres comme *RAJAR* (*Radio Joint Analysis Research* au Royaume-Uni), *Audipress* (Italie) et *Monomedia Revistas* (Espagne) sont des contrats à long terme.

Les études EGM (*Estudio General de Medios* conduite dans dix pays d'Amérique latine) et NRS (*National Readership Survey*, douze pays au Moyen-Orient) ont été lancées à l'initiative d'Ipsos et sont commercialisées en multisouscription auprès de plusieurs sociétés et agences médias.

Ipsos a par ailleurs développé une série d'enquêtes spécialisées ciblant les dirigeants d'entreprise et cadres de direction. Etablie à l'origine dans les années 1970, l'étude BE (*Business Elite*) est désormais conduite dans plus de trente pays. Elle permet de disposer, via une base de données globale unique, d'informations sur les habitudes de consommation-médias des décideurs dans le monde.

En 2008, Ipsos MediaCT a connu un succès majeur en remportant au Royaume-Uni le contrat POSTAR pour la mesure d'audience des supports d'affichage. En 2010, Ipsos estime l'audience des médias *Out of Home* (hors domicile) à l'aide de la technologie GPS qui lui permet d'observer 10 000 individus dans leurs déplacements et leur exposition à ces supports.

En 2010, Ipsos lance également sa nouvelle solution de mesure passive d'audience – *MediaCell* – qui utilise des logiciels spécifiques intégrés aux téléphones portables et qui permet de mesurer l'exposition des individus aux signaux audios des différents médias (radio, télévision, etc.).

4.3.2 Etudes de contenus médias

Ipsos propose des évaluations de nouveaux contenus, aussi bien pour les médias traditionnels (mesure de contenus, évaluation des modes de distribution) que pour les nouveaux médias :

- univers audiovisuel et du divertissement (mesure d'audience, étude du comportement des téléspectateurs à leur domicile, étude des différents canaux d'accès aux films, piratage) ;
- jeux vidéo (étude des contenus, formats et préférences d'usages) ;
- services en ligne (monétisation, préférences de contenus et usages) ; et télécoms (vidéo, Internet sur mobile et GPS).

Ipsos aide également les médias à définir et segmenter leurs audiences, et pour permettre aux médias de maintenir un contact étroit avec leurs publics, il a créé des panels de consommateurs dédiés.

Enfin les spécialistes Ipsos aident les entreprises à comprendre et optimiser la puissance de leurs marques à travers les nouvelles plateformes de distribution (*EquityMCT*).

4.3.3 Etudes des supports technologiques

L'industrie des technologies est l'une des plus dynamiques aujourd'hui. Elle comprend notamment les services de téléphonie fixe et mobile, les fournisseurs d'accès à Internet, les fabricants de PC et autres terminaux, les fournisseurs de logiciels, les services VoIP, etc.

L'expérience d'Ipsos avec les clients de ces secteurs nous a permis de mieux comprendre les conditions d'accès et de partage des contenus à travers les différentes plateformes de distribution mais aussi les facteurs qui déterminent les préférences des consommateurs. Parmi les dernières études qu'Ipsos a conduites, on peut citer celles sur les usages des différentes technologies par les consommateurs, le *pricing*, les préférences de contenus et de services, et l'analyse des contextes de distribution.

L'une des priorités d'Ipsos est d'aider ses clients à gérer les risques associés au lancement de nouveaux produits et services dans les secteurs très rapidement changeants des médias et des technologies. Pour ce faire, Ipsos a mis au point une solution d'étude propriétaire *Innovate MCT*.

4.4 Etudes d'opinion et recherche sociale

Ipsos se distingue, parmi les grands groupes de rang mondial, par une offre d'études dont la vocation est d'éclairer les décideurs, aussi bien dirigeants politiques que décideurs en entreprise, sur les enjeux de société et les attitudes et comportements des citoyens-consommateurs.

La crise économique, financière et sociale ouverte par la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008, nous a permis de vérifier – si tant est que cela soit nécessaire – que la confiance des citoyens est étroitement corrélée au moral du consommateur.

Les équipes d'**Ipsos Public Affairs – The Social Research and Corporate Reputation Specialists** conduisent des programmes d'études pays par pays mais aussi au niveau mondial pour suivre la formation et l'évolution des opinions sur les grands sujets de société.

Leur vocation est d'aider leurs clients à comprendre ces évolutions, à optimiser leur réputation, à anticiper les changements de comportement et d'opinion, et enrichir leurs communications. Elles délivrent l'information dont nos clients ont besoin pour bâtir leurs politiques, programmes, stratégies de communication et initiatives marketing efficaces. Elles conduisent également des enquêtes de climat politique et des estimations de vote.

4.4.1 Etudes Corporate et Réputation

Ipsos Public Affairs éclaire ses clients – entreprises privées ou institutions publiques – sur leur environnement en développant des programmes d'études spécifiques pour évaluer leur image de marque et leur réputation.

En 2009, son étude phare, *Ipsos Global@dvisor*, a été reconduite pour la troisième année consécutive dans 23 pays. Cette étude, réalisée en souscription, s'adresse aux entreprises et institutions internationales qui souhaitent évaluer et mieux gérer les menaces potentielles qui pèsent sur leur réputation.

Dans le contexte de crise actuelle, les dirigeants (aussi bien en entreprise que les dirigeants politiques), ont besoin d'évaluer les risques de disruption sociale et politique. Aussi, depuis mars 2010, *Global@dvisor* est réalisée à raison d'une vague par mois. Ses principaux enseignements sont repris dans le cadre des publications régulières de l'agence Thomson Reuters, avec qui Ipsos a conclu un accord de partenariat.

4.4.2 Etudes gouvernementales et Secteur public

Dotées d'une expertise inégalée dans le domaine de la recherche sociale et des politiques publiques, les équipes d'Ipsos Public Affairs apportent des solutions d'études à forte valeur ajoutée aux gouvernements et aux principaux acteurs des collectivités territoriales, agences et institutions, ONG et associations.

Elles aident les décideurs politiques et leaders d'opinion à mesurer l'efficacité de leurs actions ; elles les éclairent sur les attitudes des citoyens et les aident à développer leurs politiques, programmes et stratégies de communication.

4.4.3 Etudes politiques et électorales

Les équipes spécialisées d'Ipsos conduisent des enquêtes de climat politique, et réalisent des opérations d'estimation de votes. Elles participent aux soirées électorales organisées par les grands médias en Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Espagne, États-Unis, France, Hongrie, Italie, Mexique, Royaume-Uni.

Par ailleurs, une politique active de partenariat avec les grands médias permet de coproduire de nombreuses analyses de l'actualité. Outre le partenariat avec Thomson Reuters, on peut également citer celui avec *Le Point* en France, ou encore celui avec CanWest au Canada.

4.4.4 Etudes de tendances

Ipsos Public Affairs analyse le comportement des citoyens-consommateurs et les évolutions socioéconomiques. Alors que ces études sont généralement réalisées à un niveau national, Ipsos Public Affairs se distingue de ses concurrents en conduisant aussi ces études à un niveau global. Celles-ci montrent ainsi l'émergence de préoccupations mondiales telles que la sécurité alimentaire, la santé et l'environnement.

4.5 Etudes liées à la gestion de la relation-client et la relation-salarié

La crise économique a mis en évidence la nécessité pour les entreprises de retenir leurs clients, leurs consommateurs, et aussi leurs meilleurs salariés. Celles qui ont su stabiliser leur clientèle et leurs effectifs comptent parmi les plus saines aujourd'hui.

Ipsos Loyalty – The Customer and Employee Research Specialists a pour objectif d'aider ses clients à bâtir des relations solides et profitables avec leurs propres clients et leurs salariés. C'est une marque globale entièrement dédiée à la recherche des meilleures solutions d'études permettant d'identifier les clients les plus profitables et les salariés les plus performants. Ipsos Loyalty propose des solutions et des systèmes d'études personnalisés, plus efficaces que les modèles standards.

Nous avons démontré notre capacité à rendre nos résultats d'études opérationnels, en termes de rentabilité financière, en permettant à nos clients de mesurer concrètement le véritable impact économique des améliorations apportées dans la gestion de leur relation-client et de leurs ressources humaines.

Notre approche s'appuie sur une longue expérience qui a permis d'établir que consommateurs, clients, partenaires et même salariés sont d'autant plus satisfaits et fidèles à une marque, un produit ou un service qu'ils perçoivent également un bénéfice et un service précis. Ainsi, la spécialité d'Ipsos Loyalty est d'aider à bâtir cette relation que nous appelons « relation mutuellement profitable ».

L'approche d'Ipsos Loyalty est holistique et met en relation la gestion de l'implication des salariés, la satisfaction de la clientèle et sa perception de la qualité, les stratégies de marque et les résultats de l'entreprise. Nous intégrons à nos études les informations issues des bases de données clients, mais aussi de l'information numérique, et autres informations aussi bien quantitatives et qualitatives.

Nous avons harmonisé nos méthodes pour les programmes de recherche multipays et nous concevons également des programmes adaptés aux besoins spécifiques de nos clients pays par pays. Dans tous les cas, nous élaborons à partir de nos résultats des recommandations concrètes.

L'offre Ipsos Loyalty comprend plusieurs produits propriétaires permettant :

- de mesurer les facteurs de satisfaction et d'identifier les attentes des clients ;
- de mesurer et comprendre les facteurs de la fidélité et d'identifier les stratégies de fidélisation profitables sur certains segments de clientèle ;
- de comprendre et limiter la perte de clientèle ;
- d'aider à la gestion des moments décisifs de la relation-client et d'assurer que les programmes de fidélité ciblent les clients stratégiques et atteignent leurs objectifs ;
- maximiser le retour sur investissement en associant les résultats d'études avec les informations issues des bases de données clients (dernières transactions réalisées), de même que les enseignements obtenus via le *web-sensing*, et en délivrant des analyses en profondeur de l'ensemble des facteurs clés de la profitabilité clients.

Nos experts en gestion de la relation-salarié aident nos clients à comprendre, contrôler et *in fine* améliorer la satisfaction des publics internes en entreprise à chaque étape de l'expérience salariés. Dans un contexte économique, financier, démographique et sociologique en pleine mutation, la question de l'implication des salariés est cruciale pour les organisations qui veulent s'assurer un succès à long terme. Ipsos Loyalty a développé une approche unique pour comprendre les ressorts et les leviers de l'implication des salariés, et élaborer des plans d'actions directement opérationnels.

5. Clientèle du Groupe

Ipsos compte plus de 5 000 clients dans le monde, entreprises ou institutions publiques, nationales ou internationales. Sa clientèle est bien répartie. L'activité réalisée avec le premier client du Groupe représente environ 10 % du chiffre d'affaires consolidé, et celle avec les dix premiers clients 23 %.

Pour certains de ses grands clients avec lesquels le Groupe travaille sur une base internationale, Ipsos a mis au point plusieurs programmes spécifiques (voir 2.1.3 du présent chapitre I).

Récurrence et rémunération

L'activité du Groupe se caractérise par une réelle récurrence, notamment dans le métier des médias et celui de l'opinion publique, de la recherche sociale et de la satisfaction de clientèle. Les baromètres de satisfaction, d'image, les études d'audience font le plus souvent l'objet de contrats pluriannuels (trois à quatre ans).

Par ailleurs, avec ses grands clients auxquels Ipsos propose une organisation spécifique et un accompagnement sur le long terme, la relation contractuelle est de plus en plus souvent établie sur une base pluriannuelle avec une facturation combinant un prix fixe indépendant du volume traité et des compléments de prix liés à l'exécution des études. Dans tous les autres cas, un acompte est systématiquement facturé à la signature du contrat.

	2009	Exemples de clients
Produits de grande consommation	33 %	ABInBev, Beiersdorf, Cadbury Schweppes, Campari, Coca Cola, Colgate Palmolive, Danone, Diageo, Dr. Pepper Snapple Group, Ferrero, Frito Lay, Gallina Blanca Star, Heinz, Kellogg's, Kimberly-Clark, Kirin Beer, Kraft, Lactalis, L'Oréal, Lavazza, Levi Strauss, LVMH, Mc Cain, Masterfood, Molson Breweries, Nestlé, Pepsi, Phillip Morris, Procter & Gamble, Reckitt Benckiser, Sara Lee, SC Johnson, Shiseido, Unicharm, Unilever, Wrigley.
Médias, Information et télécommunications	16 %	AMD (Technology), Auditel, Audipresse, BBC, BT, Broadcasters Audience Research Board, Canadian Broadcasting Corporation, Channel 4, China Mobile, Choueiri Group, Conde Nast, Consuledit SRL, Etisalat, Financial Times, France Télécom, France Télévision, Globo, Google, Gruner & Jahr, Intel Corporation, Lagardère Media, LG, Media-Micro-Census, Microsoft, Mondadori, Nextel, News Corporation, Nokia, NRS, Postar Ltd, RAJAR, Reuters-Thomson, Sprint, Sony Ericsson, Telecom Italia, Telefonica, Time Warner, T-Mobile International, Virgin Mobile, Universal, Warner Brothers, Wataniya Telecom, Yahoo, Zain.
Institutions et services publics	12 %	Australian Department of Employment and Workplace Solutions, Australian Urban Transport Institute, Banque mondiale, British Council, Canada Federal Government, Canada Ministry of Health, Commission européenne, Deutsche Post AG, Deutsche Telecom AG, Home Office, Higher Education Funding Council (UK), International Post Corporation, La Poste, Ministère de l'Economie et de la Fonction publique, Organisation mondiale de la Santé, Parlement européen, Poste italiana, UK Department of Health, UK Learning and skills council, UK Central Office of Information, UK Department for communities and local government, Higher Education Funding Council for England, OCDE, RATP, Scottish Government, Sport England, UK Department for Work and Pensions, UK Ministry of Justice, Veolia.
Pharmacie-santé, Biochimie	11 %	Abbott Lab., AstraZeneca, BASF, Bayer Roche, Bristol Myers Squibb, Elanco Animal Health, GlaxoSmithKline, Merial, Merck, Monsanto, Novartis, Pfizer, Sanofi-Aventis, Sandoz, Syngenta, United Healthcare Wyeth, Walgreen.
Services financiers	8 %	Arab Bank, Axa, Bank of America, Chase, China Construction Bank, Citicorp, Crédit Agricole, GE Money, HSBC, ING, La Banque Postale, MasterCard, Morgan Stanley, National Bank of Kuwait, Ping'an Insurance, Royal Bank of Scotland, Sberbank, TD Bank, Visa International.
Distribution, Energie	5 %	Asda/Walmart, Best Buy, British Gas, Castrol, EDF, Exxon Mobil, Gas Natural, GDF-Suez, J Sainsbury PLC, PDVSA, Shell, Tesco, Total, Walnut.
Services aux entreprises	4 %	Accenture, Canon, Federal Express, JD Power, Hewlett Packard Compaq, Lenovo, Agences de communication, Sociétés d'études.
Automobile	4 %	Bentley, Caterpillar, Daimler Chrysler, Fiat, Ford Motor Company, General Motors Corporation, PSA Peugeot-Citroën, Volkswagen, Michelin, Mercedes-Benz, Nissan, Toyota.
Biens durables	4 %	Bosch, Epson Mexico, Hewlett Packard, Indesit Merloni, LG Electronics, Panasonic, Philips, Samsung, Siemens, Sony Electronics, Whirlpool.
Transports et loisirs	3 %	Air Canada, Air France, Boeing, British Airways, Canadian Broadcasting Corporation, La Française des Jeux, Mexicana De Aviación, Nintendo, Qantas, Star Alliance, Texas Lottery.

6. Marché et concurrence

6.1 Le marché mondial des études

Le marché mondial

D'après le Rapport Esomar 2009, les dépenses Etudes dans le monde en 2008 s'élevaient à 32,5 milliards de dollars US, en progression de 4,5 % par rapport à 2007.

Dans de nombreuses régions, le marché des études a plutôt bien résisté aux premiers effets de la crise qui ont surtout affecté les économies matures. Les pays émergents et en développement, qui représentaient en 2008 16 % des dépenses études mondiales, ont été les plus dynamiques avec une progression de 17 %.

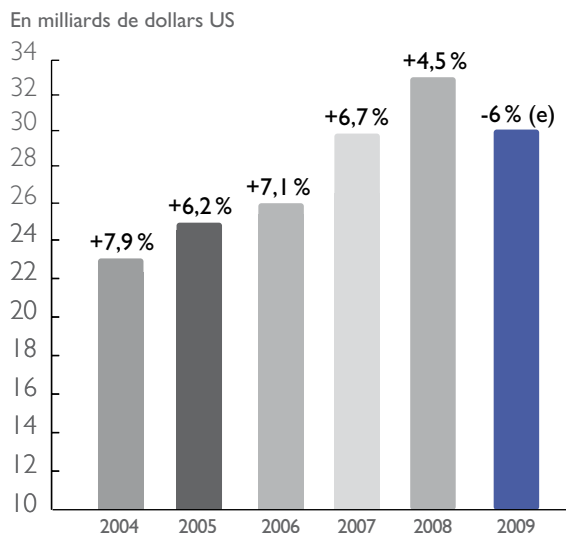
Cependant, la plupart des régions et pays ont connu sur la fin de l'année 2008 un ralentissement voire une baisse des dépenses études.

Pour l'année 2009, et pour la première fois depuis 1988, Ipsos estime que le marché des études aura régressé de l'ordre de 6 %, pour s'établir à 30 milliards de dollars US. A noter toutefois que dans les pays émergents et en développement, la croissance des dépenses études devrait être de 10 points supérieure à celle observée dans les pays développés.

On a pu également observer la confirmation de la tendance de fond qu'est la progression de la part des études on-line (+3 % dans les pays développés), expliquant pour partie – mais pour partie seulement – la contraction des dépenses études dans ces marchés.

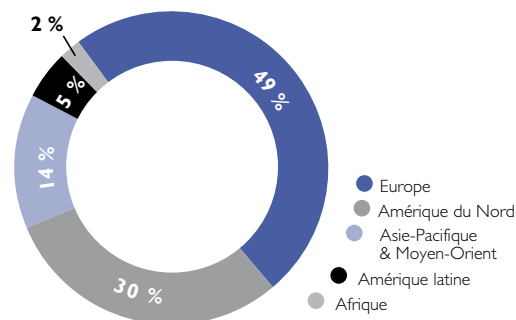
Un marché mondial de 30 milliards de dollars US en 2009

(Rythme de croissance annuel)



Source : Esomar Industry Report, septembre 2009 pour les données 2008 et antérieures ; estimation Ipsos pour 2009

Répartition du marché mondial des études en 2008



Source : Esomar Industry Report, septembre 2009

6.2 L'environnement concurrentiel

Le marché n'a pas connu de changement significatif en 2009, la dernière grande opération de concentration étant le rachat de TNS par WPP en 2008.

Les dix premiers acteurs totalisaient 11 284 millions d'euros de revenus en 2008, représentant 51 % du marché mondial. Ce sont des groupes mondiaux capables de fournir un service global à leurs grands clients, à la différence cependant des trois dernières sociétés qui interviennent quasi exclusivement sur les marchés américain (Westat et Arbitron) et japonais (Intage).

Top 10 des groupes d'études mondiaux

Rang	Noms des sociétés		CA 2008 (en millions d'euros)
1	The Nielsen Company	États-Unis	3 107
2	Kantar / TNS (WPP)	Royaume-Uni	2 455
3	IMS Health Inc.	États-Unis	1 582
4	GfK	Allemagne	1 220
5	Ipsos	France	979
6	Synovate (Aegis)	Royaume-Uni	653
7	Information Resources Inc.	États-Unis	492
8	Westat	États-Unis	319
9	Arbitron	États-Unis	251
10	Intage	Japon	225

Source : Esomar Industry Report, Septembre 2009

6.3 Les principaux groupes d'études mondiaux

The Nielsen Company est le principal groupe de recherche au monde constitué par la réunion de AC Nielsen (études de marchés, recherche d'informations et analyse du comportement du consommateur) et de Nielsen Media Research spécialisé dans la mesure d'audience de la télévision principalement aux États-Unis. En 2009, The Nielsen Company a réalisé un chiffre d'affaires de 4 808 millions de dollars US.

The Kantar Group est la structure-holding en charge de la gestion des filiales de WPP qui exercent leur activité sur le marché des études et de la gestion de l'information. En 2008, The Kantar Group qui comptait jusqu'alors deux enseignes – Research International et Millward Brown – a intégré l'activité de TNS Sofres suite à son acquisition par le Groupe WPP. Les activités de Research International et de TNS ont été fusionnées en 2009 et le groupe Kantar se classe au deuxième rang mondial des études. Son chiffre d'affaires pour 2009 était de 2 297,1 millions de livres (GBP).

IMS Health est le leader des études pour le secteur de la pharmacie et de la santé. Il a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 2 189,7 millions de dollars US.

GfK est un acteur majeur des systèmes d'information pour les biens durables et des systèmes de suivi des marchés internationaux. Avec l'acquisition de la société NOP en 2005, la société allemande a élargi son territoire d'intervention au Royaume-Uni et aux États-Unis, et a intégré de nouvelles expertises (études médias, études automobiles et pharmaceutiques). En 2009, GfK a réalisé un chiffre d'affaires de 1 164 millions d'euros.

Synovate est une filiale du groupe Aegis, intervenant dans les études par enquêtes avec une position significative en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique. Elle a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 521,3 millions de livres (GBP).

Information Resources est une société américaine spécialisée dans la collecte d'informations marketing basées sur la technologie du scanner. Elle est directement concurrente de The Nielsen Company. Au cours de l'exercice 2008, Information Resources a réalisé un chiffre d'affaires de 725 millions de dollars US.

Westat est une société américaine dont le capital est détenu par ses salariés. A partir d'une expertise dans le domaine des études statistiques, elle a développé un savoir-faire dans les études pour les administrations. Elle a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 469,5 millions de dollars US.

Arbitron est une société américaine spécialisée dans les études médias et marketing, et principalement dans la mesure d'audience radio. Elle a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 385 millions de dollars US.

Intage est une société japonaise spécialisée dans les études marketing (panels consommateurs, distribution, études *ad hoc*). Au cours de l'exercice 2008-2009, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 34 345 millions de yens.

6.4 Le cadre réglementaire du marché des études

L'activité de l'industrie n'est pas régie, au plan international, par un corps de normes spécifiques clairement établies. Elle est cependant soumise à un ensemble de règles déontologiques mises en place par les entreprises groupées en organisations professionnelles. Il s'agit principalement du Code Esomar (ICC/Esomar – *International Chamber of Commerce, European Society for Opinion and Marketing Research*) qui met en avant les principes de l'anonymat de la personne interrogée et précise les responsabilités des demandeurs d'études et des chercheurs. Il précise également les règles à respecter concernant l'enregistrement des données.

En France, le corps de normes françaises suivant s'applique aux sociétés d'études et à leur activité :

- la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 6 août 2004 afin de transposer en droit français les dispositions de la Directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 ;
- la loi du 19 février 2002 modifiant la loi du 19 juillet 1977 relative à la diffusion et la publication de certains sondages d'opinion ;
- la recommandation de la CNIL n° 82-097 du 1^{er} juin 1982 portant adoption d'une recommandation relative à la collecte et au traitement d'informations nominatives recueillies par sondage en vue de procéder à des études de marché ou de produits ;
- la réglementation relative à la propriété littéraire et artistique en date du 11 mars 1957, qui protège l'ensemble des travaux d'études ;
- les recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité pour l'exploitation des sondages à des fins publicitaires.

Ipsos déclare à la CNIL ses traitements d'informations nominatives réalisées au titre de ses enquêtes en France.

Ces déclarations se font dans le cadre de la recommandation de la CNIL n° 82-097 du 1^{er} juin 1982. Cette recommandation autorise des déclarations par catégorie d'objets qui doivent être renouvelées chaque année.

A titre individuel, les filiales du Groupe participent aux associations professionnelles représentatives dans les principaux marchés.

7. Ressources humaines

7.1 Les ressources humaines et l'environnement social

Au 31 décembre 2009, Ipsos employait 8 761 salariés dans le monde. Le plan B mis en œuvre au printemps 2009 a consisté à ajuster de façon ciblée la masse salariale au niveau d'activité constaté, pays par pays, et entité par entité. Il a entraîné une baisse des effectifs de 4 %. L'effectif permanent d'Ipsos était de 8 761 au 31 décembre 2009, contre 9 128 personnes au 31 décembre 2008.

Dans le cadre de ce plan, une politique très stricte prévoyait que chaque recrutement soit soumis à la validation du Groupe. Le turnover, variable selon les régions, était en 2009 inférieur à 20 %, contre 24 % en 2008.

Malgré le contexte économique difficile, Ipsos a continué de recruter dans des domaines spécifiques. Notre approche reste la recherche de cadres expérimentés et à fort potentiel, spécialisés dans ses lignes de métier. Nous recherchons également des cadres plus juniors qui sont formés aux méthodes et techniques Ipsos. Dans un souci de diversification du profil de ses cadres dirigeants, l'expérience acquise chez les grands clients ou à leur service – par exemple dans les agences de communication – est très fortement valorisée pour développer au plus haut niveau des relations suivies et constructives avec nos clients.

Répartition des effectifs par fonction

Fonctions	2009
Chargés et Directeurs d'études ou de clientèle	48,2 %
Production/Traitement informatique/Supervision du terrain	35,3 %
Administration et Management	16,5 %
	100 %

Outre les effectifs permanents, des enquêteurs vacataires travaillent pour Ipsos. Dans certains pays, ils peuvent être considérés selon les législations locales comme des salariés à contrat à durée déterminée. L'essentiel de ces vacataires travaille moins de six mois par an pour le Groupe.

Ipsos n'est pas doté d'organe de représentation du personnel au niveau du Groupe, mais il en existe localement. En France, des bilans sociaux sont réalisés en conformité avec la réglementation, et communiqués aux Directions et représentants du personnel des filiales concernées.

Ipsos qui conduit chaque année une enquête auprès de l'ensemble des salariés du Groupe, a prévu en 2010 d'intégrer les résultats de l'enquête aux objectifs des cadres dirigeants de chaque entité opérationnelle.

Afin de renforcer l'unité du Groupe, Ipsos a mis en place des politiques et pratiques communes dans des domaines tels que la gestion de la performance. Cette dernière est intégrée dans la politique de rémunération variable qui est ajustée de façon à refléter les objectifs stratégiques du Groupe et qui repose également sur la rentabilité de chaque entité.

Par ailleurs, l'association au capital de ses collaborateurs est un principe fort de la gestion des ressources humaines. En 1999, lors de son introduction en Bourse, puis en 2000 lors de son augmentation de capital, Ipsos a offert à ses salariés la possibilité d'investir dans des actions de la Société.

En 2002, le Groupe a mis en place un instrument de motivation et de fidélisation, l'*Ipsos Partnership Fund* qui concernait encore au 31 décembre 2009 une trentaine de personnes. Ce programme a permis de créer une réelle communauté d'intérêts entre les principaux dirigeants et cadres du Groupe et l'ensemble des actionnaires d'Ipsos.

Pour les autres cadres clés du Groupe, un plan d'allocation d'options de souscription d'actions a été mis en place en 2002, et renouvelé en 2004 et 2005. Il a été remplacé en 2006 par un plan d'attribution gratuite d'actions qui s'adresse aux personnes ayant réalisé d'excellentes performances et démontré un réel potentiel de développement.

7.2 Les politiques applicables à la population salariée

Le groupe Ipsos applique une politique d'égalité et de non-discrimination des salariés selon laquelle aucun salarié ne sera pénalisé au titre de sa situation maritale, de son sexe, de sa couleur de peau, de sa religion, nationalité, origine ethnique ou de son âge, soit au moyen de l'absence de progression salariale, ou par la menace d'une rupture de son contrat de travail, ou par des attaques physiques, ou verbales, de nature sexuelle ou raciste.

Par ailleurs, le groupe Ipsos respecte l'ensemble des règles éthiques internationales applicables en matière salariale et d'une façon générale les principes de protection des Droits de l'Homme.

L'ensemble de ces dispositions est rappelé dans le *Green Book*, un ouvrage diffusé aux salariés du Groupe qui décrit sa constitution, ses valeurs et son organisation.

8. Systèmes d'information

L'ensemble des actions liées aux développements technologiques est coordonné par la Direction Information et Technologie qui, outre son rôle d'harmonisation des méthodes, des matériels et des outils, élabore les schémas directeurs des évolutions technologiques.

8.1 L'infrastructure

Ipsos est doté d'une infrastructure globale permettant la communication et l'échange d'informations entre les différentes filiales, les employés et les clients. Elle joue également un rôle clé dans l'intégration de nouvelles sociétés et garantit la fluidité des informations.

L'infrastructure se compose des réseaux de télécommunications, des serveurs, des data centres, des ordinateurs personnels et des équipements portables. Des équipes dédiées fournissent un soutien technique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Une équipe de sécurité globale est également chargée de prévenir tout accès non autorisé aux systèmes d'information du Groupe et d'assurer la mise en œuvre d'un plan de continuité en cas d'échec du système.

A l'exception des récentes acquisitions, toutes les sociétés Ipsos sont aujourd'hui intégrées à l'infrastructure globale et utilisent l'adresse e-mail @ipsos.com.

La priorité en 2009 a été de maintenir les équipements d'infrastructure tout en adaptant les coûts au contexte économique. En particulier, les coûts liés à l'hébergement, aux réseaux de données et à la téléphonie ont été significativement réduits, de même que le nombre de serveurs, dont la consolidation et la virtualisation ont permis de resserrer à la fois nos coûts et notre empreinte carbone.

Par ailleurs dans un souci de sécurisation de son réseau, Ipsos a mis en place un programme de formation à l'attention de ses salariés pour les initier aux bonnes pratiques en matière de sécurité de l'information. D'autre part, un audit a été mené afin d'évaluer les exigences des clients en matière de sécurité. Enfin, le Groupe effectue des tests et des suivis réguliers de son infrastructure pour mieux détecter les éventuelles intrusions.

8.2 Les développements

En collaboration avec les spécialisations Ipsos, la Direction Information et Technologie développe les logiciels intégrés aux outils d'études. Elle travaille également en étroite liaison avec les équipes d'Ipsos Global Operations pour renforcer la productivité des systèmes de production du Groupe.

Parmi les principales applications développées en 2009, on peut citer :

- perfectionnement du logiciel d'études médias *Poppy* afin d'inclure de nouveaux types de médias et une assistance multilingue ;
- *reporting* en ligne pour le logiciel d'études publicitaires *Sherpa Ad Tracking* ;
- développement d'une base de données mondiale pour le *copy-test* ;
- développement de nouvelles applications pour l'*Interactive Forum software* ;
- développement d'un réseau social pour les membres des Access Panels Ipsos ;
- développement de nouveaux systèmes d'analyse et de *web-reporting* pour nos clients ;
- développement de systèmes personnalisés de *reporting* clients.

8.3 Le système d'information et de gestion

Ipsos a développé un système global d'information et de gestion utilisé par les principaux pays, et en cours de déploiement dans les pays nouvellement intégrés. Ce système qui permet d'anticiper au mieux les évolutions de la demande des clients et du marché des études, structure Ipsos au niveau international dans sa double dimension Métier et Système de gestion de Grands Comptes clients.

8.4 Internet, Intranet, Ipsos Training Centre

En 2009, Ipsos a redéployé son nouveau site internet. Doté d'un nouveau design, d'une nouvelle architecture et de fonctionnalités améliorées, **www.ipsos.com** est désormais un portail unique qui permet d'accéder aux sites des spécialisations d'Ipsos. C'est également le point d'entrée vers les sites pays.

Le **Global Intranet**, conçu comme un outil de partage de connaissances, permet aux collaborateurs du Groupe quel que soit le pays où ils travaillent de disposer d'informations actualisées sur ses spécialisations et expertises Ipsos. C'est également un support dans les domaines de l'information *corporate*, des ressources humaines, de la technologie et des finances.

L'intranet Ipsos accueille également un site *e-learning* – **Ipsos Training Centre** – qui propose des programmes de formation pour chacune des spécialisations du Groupe, ainsi que des programmes dédiés aux statistiques, aux stratégies de négociation, à la gestion de la relation-client, l'innovation, etc. Au total, trente cours sont disponibles. Depuis son lancement en 2003, 5 500 salariés ont suivi plus de 15 000 sessions de formation, accessibles depuis leur lieu de travail ou leur domicile, via Internet.

9. Fournisseurs et investissements en matériel

9.1 Les locaux

Le Groupe est locataire de l'ensemble des immeubles utilisés pour son exploitation, y compris son siège social, à l'exception d'immeubles au Japon d'une valeur de 2,3 millions d'euros. Il n'existe pas de charge majeure au titre de ces immeubles.

Il n'y a pas de lien entre les différents bailleurs du Groupe et les mandataires sociaux d'Ipsos SA.

9.2 Les investissements en matériel

Valeur brute au bilan

En millions d'euros	2009	2008
Immobilisations corporelles	98,2	93,6
Immobilisations incorporelles	57,8	53,6
Frais de recherche et développement	3,3	2,7
Total	159,3	149,9

Les immobilisations corporelles correspondent principalement à des acquisitions de matériel informatique et à des agencements.

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des acquisitions de logiciels. En effet, les méthodes de questionnement et les technologies propres au métier d'Ipsos reposent sur l'utilisation de logiciels et de matériels standards organisés de façon appropriée aux besoins du Groupe.

Ipsos développe également une activité de production de logiciels, qui sont utilisés par ses chargés d'études, et pour certains d'entre eux, commercialisés auprès de ses clients. Ipsos considère que ces logiciels confèrent une forte valeur ajoutée à ses études, en permettant notamment aux clients du Groupe d'intégrer les données produites dans leur propre système de gestion.

Le financement des immobilisations corporelles et incorporelles est effectué soit sur les ressources propres du Groupe, soit par le biais de contrats de location de crédit-bail. Le crédit-bail est retraité dans les Comptes consolidés du Groupe.

9.3 Les fournisseurs

Les fournisseurs d'Ipsos sont très atomisés. Les principaux fournisseurs sont les opérateurs de téléphone dans chaque pays, les opérateurs globaux Colt et AT&T pour notre réseau interne, le fabricant Dell pour les PC et les serveurs, la société SPSS pour les logiciels de traitement de collectes Cati et Capi et pour certains traitements statistiques, et la société Microsoft pour les logiciels PC et les serveurs. Dans le souci d'améliorer sa marge opérationnelle, Ipsos poursuit sa politique de globalisation des contrats avec ses fournisseurs.

Pour la réalisation des études internationales conduites dans des pays où Ipsos n'est pas présent, Ipsos recourt à la sous-traitance auprès de sociétés d'études locales.

Répartition moyenne des coûts d'exploitation du Groupe par nature, hors coûts des enquêteurs et masse salariale

	2009
Locaux	32 %
Honoraires	12 %
Coûts informatiques	15 %
Voyages et déplacements	14 %
Télécommunication	7 %
Fournitures de bureau et reprographie	5 %
Communication (publicité, publications...)	4 %
Autres charges d'exploitation	11 %
	100 %

10. Evolution récente

Le 28 janvier 2010, Ipsos a annoncé la signature d'un accord pour acquérir 100 % du capital d'**OTX** (OTX – Online Testing Exchange), une des sociétés d'études on-line les plus dynamiques aux États-Unis.

Fondée en 2000 en tant que division d'iFilm, OTX a été rachetée en 2004 par The Pilot Group, ZelnickMedia et Mme Shelley Zalis, fondatrice et Présidente de la société.

Spécialisée dans les études on-line à forte composante technologique, OTX délivre des données stratégiques aux secteurs du divertissement, de la publicité (traditionnelle et numérique), et des biens de consommation.

La société, qui compte plus de 330 clients, a créé avec eux des partenariats collaboratifs qui lui permettent de délivrer des services exclusifs à très forte valeur ajoutée.

OTX, qui a généré en 2009 un chiffre d'affaires de 60 millions de dollars US, emploie plus de 200 salariés dans ses bureaux de Los Angeles, New York, Chicago, Miami et Londres.

Le 24 février 2010, Ipsos a également annoncé la signature d'un accord pour acquérir 25 % du capital de la société portugaise Apeme – Area de Planeamento e Estudos de Mercado. Cette acquisition, qui est assortie d'une option d'achat du capital subsistant après une période de cinq ans, permet à Ipsos de renforcer sa présence dans ce pays où il opère déjà depuis 1995.

Fondée en 1989 par Carlos Liz et Mariana Machado, Apeme est aujourd'hui reconnue comme une société leader sur son marché. Elle a développé une véritable expertise du consommateur, notamment à travers ses études qualitatives.

L'équipe de Direction de la nouvelle société appelée Ipsos Apeme sera composée de Carlos Liz, Isabel Rebelo da Silva, qui dirigeait jusqu'alors la société Ipsos Portugal, Mariana Machado, Directeur des Etudes qualitatives, et de Marina Petrucci, qui exercera les fonctions de Directeur général.

Tous dotés d'une solide expérience du marché portugais, ils pourront compter sur une équipe de professionnels expérimentés. Leur objectif est de bâtir une société forte, en mutualisant leur connaissance approfondie du marché portugais et l'ancrage international du groupe Ipsos.

II. Glossaire

Access Panel : ensemble d'individus recrutés par une société d'études pour participer à ses enquêtes, plusieurs fois par an, à un rythme défini à l'avance, pour garantir la qualité des informations recueillies.

Advertising research : mesure de l'efficacité publicitaire. Cette discipline comprend notamment l'évaluation de la qualité de l'exécution publicitaire (pré et post-tests), les bilans et suivis de campagne (*tracking*), ainsi que les bilans et suivis de marque (*brand equity*).

Baromètre : étude permettant de suivre dans le temps des indicateurs sur les marchés, entreprises, marques et produits, services, etc. Réalisée dans les mêmes conditions méthodologiques (même structure d'échantillon, mêmes questions...), elle permet de mesurer les évolutions de marché ou les tendances d'opinion sur un thème donné.

Bilan de Marque (Brand*Equity) : étude visant à explorer le capital d'une marque dans son univers concurrentiel et à rechercher ses potentiels de développement ; ces études associent les expertises quantitatives et qualitatives.

Capi (Computer-Assisted Personal Interviewing System) : enquête en face à face assistée par ordinateur. L'enquêteur utilise un ordinateur portable sur l'écran duquel il lit les questions et saisit directement les réponses.

Cati (Computer-Assisted Telephone Interviewing System) : enquête téléphonique assistée par ordinateur. L'enquêteur administre le questionnaire par téléphone et enregistre directement les réponses sur un ordinateur.

Copy-testing : pré ou post-test d'une publicité (ex. : Next*TV, le produit mondial de prétest de films d'Ipsos).

CRM : Customer Relationship Management – Gestion de la relation-client. La CRM a pour objectif d'identifier et augmenter le nombre des clients les plus rentables à long terme. Elle permet aux entreprises de connaître leurs clients, de suivre leur relation et de cibler leurs actions marketing.

CSM : Customer Satisfaction Measurement, la mesure de la satisfaction client est une composante des études liées à la gestion de la relation-client.

ERM : Employee Management Research – Conseil en management ou études internes en entreprise. Ces études ont pour vocation d'aider à analyser, mobiliser et optimiser le capital humain des entreprises. Elles permettent de piloter la gestion du changement au sein des organisations et de valider la bonne compréhension par les salariés des politiques managériales.

Etudes multiclients : ces études regroupent d'une part les études syndiquées – réalisées pour le compte des donneurs d'ordres groupés en associations qui sont propriétaires des résultats (ex : les études de mesure d'audience des médias) – et d'autre part, les produits conçus et réalisés par Ipsos et commercialisés auprès de plusieurs clients (ex : Trend Observer – L'observatoire des Tendances). Dans ce cas, les résultats sont la propriété d'Ipsos.

Fidélité : pour les spécialistes des études, le concept de fidélité repose sur les comportements et les attitudes. Les résultats attendus sont la répétition des actions (achats, vote...) et la recommandation.

Modèles prédictifs : technique de prédiction du comportement des clients fondée sur des méthodologies statistiques.

Omnibus (étude) : outil d'enquête mutualisé qui permet à plusieurs clients de participer à la même vague d'enquête. Administrées selon une fréquence régulière (hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle), les études omnibus s'adressent à un échantillon de répondants défini à l'avance. Elles sont réalisées en face à face, par téléphone, on-line ou par voie postale.

Panel : échantillon représentatif d'individus interrogés régulièrement sur des variables identiques. Le recueil d'informations peut être fait de façon automatique, ne nécessitant pas d'intervention directe des participants (ex : panels de téléspectateurs dans le cadre de l'audimétrie passive). Sont également appelés « panels », les informations recueillies directement auprès de sources professionnelles, par exemple à partir des relevés de ventes dans le cas des panels de distributeurs.

Prétest : produit d'étude paramétré permettant de contrôler la valeur de communication d'un message publicitaire avant sa diffusion.

Qualitative (étude) : étude à vocation exploratoire (explorer un secteur inconnu, identifier les principales dimensions d'un problème, formuler des hypothèses, comprendre des motivations...) ou opérationnelle, qui se fonde sur une analyse en profondeur du discours des interviewés (en groupe ou individuellement). Elle porte le plus souvent sur un échantillon restreint d'individus, qui n'a pas besoin d'être représentatif. Elle peut être une phase préliminaire à une démarche quantitative.

Quantitative (étude) : étude visant à quantifier des attitudes ou des comportements, à mesurer les variables dont ils dépendent, à comparer, à mettre en relief des corrélations... le plus souvent réalisée par sondage, sur un échantillon qui doit être représentatif afin que les résultats puissent être généralisés à l'ensemble de la population étudiée. Elle nécessite la mise au point d'instruments de mesure standardisés et codifiables (questionnaires structurés).

Segmentation : regroupement des clients d'après leurs similarités pour optimiser la gestion client et la rentabilité potentielle à long terme.

Sondage : enquête sur un échantillon représentatif de la population cible.

Terrain : ensemble des opérations de recueil d'informations dans le cadre des enquêtes quantitatives, incluant l'organisation du travail des enquêteurs (descriptif des personnes à interroger, instructions pour le choix des interviewés, quotas, passation du questionnaire, contrôles).

Tracking publicitaire : bilans de campagne et études barométriques de la santé des marques. Ces études ont pour vocation de comprendre et d'expliquer le fonctionnement des publicités et leur apport à la marque.

Valeur du client : mesure des flux potentiels de revenus et de coûts au cours de la vie d'un consommateur.

2. Rapport de gestion relatif à l'exercice 2009

Les actionnaires d'Ipsos SA ont été réunis en Assemblée générale pour que leur soit rendu compte de l'activité d'Ipsos SA durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et pour soumettre à votre approbation les comptes consolidés et sociaux dudit exercice.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité et la sincérité des comptes consolidés et sociaux dudit exercice. De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport de gestion sont annexés le rapport spécial du Conseil sur les options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions (se reporter au 17 du présent chapitre 2) et un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (se reporter au 18 du présent chapitre 2).

Le Président rend compte dans un rapport joint au présent rapport de gestion (se reporter au 19 du présent chapitre 2) des faits et éléments relatifs à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Ipsos SA, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et pour les comptes consolidés. Ce rapport précise également le code de gouvernement d'entreprise, élaboré par les organisations représentatives des entreprises, auquel la Société se réfère, les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale, les règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et le lieu de publication des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce et les éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Président conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Enfin, le 20 du présent chapitre 2 comprend une liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires, leurs mandats antérieurs, la date de début de leur mandat, l'expiration du mandat, leur âge, et le nombre d'actions détenues dans Ipsos SA.

I. Situation et activité du groupe Ipsos au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009, le groupe Ipsos a finalisé les opérations suivantes :

Acquisition de sociétés et prises de participation :

- acquisition de 100 % de la société Punto de Vista (Chili) ;
- acquisition de 100 % de la société MRBI (Irlande).

Achat d'intérêts minoritaires :

- achat par Ipsos SA de 29,21 % complémentaires dans la société Ipsos Hispania (Porto Rico) ;
- achat par Ipsos SA de 4,12 % complémentaires dans Oakleigh Investments (Pty) Limited (Afrique du Sud) ;
- achat par Ipsos SA des 50 % dans Ipsos Napoleon Franco SA non encore détenues par le Groupe ;
- achat par Ipsos SA des 7,3 % dans Ipsos Belgium SA non encore détenues par le Groupe ;
- achat par Ipsos SA des 49,87 % dans Ipsos Szonda Kft non encore détenues par le Groupe.

Par ailleurs, durant l'année 2009 :

- une société d'étude détenue à 100 % par Ipsos Stat SA a été créée au Maroc ;
- une société détenue à 100 % par Ipsos Stat SA destinée aux services à des sociétés dans d'autres pays de la région a été créée au Liban ;
- Ipsos Access Panels Holdings SC une société détenue à 100 % par Ipsos, a cédé les titres qu'elle détenait dans la société Ipsos Access Panels Ltd. à Ipsos MORI UK Limited ;

- la société hongroise Ipsos Szonda Kft. a pris le nom Ipsos Zrt. suite à sa transformation en société anonyme ;
- au Brésil, la société Ipsos Alfacom Ltda. a été absorbée par la société Ipsos ASI Ltda. et la société StatSystem Ltda. a été absorbée par la société Ipsos Novaction Ltda., les sociétés Ipsos ASI Ltda., Ipsos Novaction Ltda. et Ipsos Opinion Ltda. ayant ensuite été absorbées par la société Ipsos Marplan Ltda. qui a pris le nom Ipsos Brazil Pesquisas de Mercado Ltda. ;
- les sociétés polonaises Ipsos Polska S.p.z.oo. et ICEE Polska S.p.z.oo. ont cédé leur fonds de commerce à la société Ipsos Observer S.p.z.oo. qui a pris le nom Ipsos S.p.z.oo. ;
- en France, les sociétés Ipsos Public Affairs SAS, Ipsos Media SAS, Ipsos ASI SA, Ipsos Music SA et Ipsos Marketing SA ont été absorbées par Ipsos France SAS (renommée Ipsos (France) SAS) par voie de transmission universelle de patrimoine.

2. Présentation des comptes consolidés du groupe Ipsos

Le chiffre d'affaires 2009 s'établit à 943,7 millions d'euros, en retrait de 3,6 % par rapport à 2008.

- Les effets de change sont négatifs de 1,8 %
- Les effets de périmètre sont positifs de 2,0 %
- L'activité hors effets de périmètre et de change a baissé de 3,8 %

Pour la première fois depuis 1977, le chiffre d'affaires d'Ipsos a régressé. Le rythme de la baisse organique s'est réduit au dernier trimestre à -1 % contre -5,0 % sur les neuf premiers mois, signalant la fin de cette phase de la crise initiée par la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008.

En millions d'euros	2009	En % du CA	2008	En % du CA	Evolution 2009/2008
Chiffre d'affaires	943,7		979,3		-3,6 %
Marge brute	589,4	62,5 %	602,5	61,5 %	-2,2 %
Marge opérationnelle avant éléments non récurrents	101,7	10,8 %	99,7	10,2 %	+2,0 %
Coûts opérationnels non récurrents	(12,9)		(1,6)		-
Marge opérationnelle après éléments non récurrents	88,7	9,4 %	98,1	10,0 %	-9,5 %
Résultat net, part du Groupe	52,7		51,5		+2,4 %
Résultat net ajusté*, part du Groupe	72,6		62,0		+17,1 %

* Le résultat net ajusté est calculé avant les éléments non monétaires liés à l'IFRS 2 (rémunération en actions), avant l'amortissement des incorporels liés aux acquisitions (relations-clients), avant les impôts différés passifs relatifs aux goodwill dont l'amortissement est déductible dans certains pays et avant l'impact net d'impôts des autres produits et charges opérationnels non récurrents et des autres produits et charges non courants.

Evolution de l'activité par région

Dans les pays émergents qui représentent désormais 30 % du chiffre d'affaires du Groupe – contre 25 % en 2008 –, la croissance reste positive à 3,6 %. Pour la région Asie-Pacifique et Moyen-Orient, le dernier

trimestre est en reprise avec une croissance de 9,5 %, qui fait suite au +2,5 % des neuf premiers mois.

En Amérique du Nord, comme prévu, le dernier trimestre à -3 % signe une amélioration certaine après la baisse de 9 % enregistrée sur les neuf premiers mois.

Contribution par zone géographique (en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	Dont croissance organique	Composition 2009
Europe	435,8	476,0	-8,4 %	-4 %	45 %
Amérique du Nord	270,7	280,4	-3,5 %	-7,5 %	29 %
Amérique latine	119,2	119,0	0 %	-1 %	13 %
Asie-Pacifique et Moyen-Orient	118,0	103,9	+13,6 %	+5 %	13 %
Chiffre d'affaires annuel	943,7	979,3	-3,6 %	-3,8 %	100 %

Evolution de l'activité par ligne de métier

Toutes les lignes de métier ont souffert mais deux d'entre elles ont mieux résisté que les autres : l'activité Opinion et Recherche Sociale qui connaît une baisse réduite de -2 % grâce à la bonne tenue des dépenses publiques, et les études sur la mesure de l'efficacité publicitaire qui enregistrent une

décroissance limitée également à -2 %, malgré le passage rapide aux systèmes de collecte de données on-line.

Les études liées à la gestion de la relation-client connaissent la situation la plus difficile, en raison d'une base de clientèle composée principalement de constructeurs automobiles, de services financiers et de sociétés de transport.

Contribution par secteur d'activité (en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	Dont croissance organique	Composition 2009
Etudes Publicitaires	203,2	209,4	-3 %	-2 %	22 %
Etudes Marketing	451,9	468,0	-3,4 %	-4 %	47 %
Etudes Médias	72,4	78,2	-7,4 %	-5 %	8 %
Opinion & Recherche Sociale	117,9	126,3	-6,7 %	-2 %	13 %
Etudes pour la gestion de la Relation-client	98,3	97,4	+0,9 %	-7 %	10 %
Chiffre d'affaires annuel	943,7	979,3	-3,6 %	-3,8 %	100 %

La rentabilité. La marge brute se calcule en retranchant du chiffre d'affaires les coûts directs, variables et externes, liés à l'exécution des contrats. Elle décroît moins rapidement que le chiffre d'affaires (-2,2 %) et s'établit à 62,5 % contre 61,5 % pour l'année précédente. L'amélioration du taux de marge brute provient principalement de la poursuite du passage aux études *on-line*, notamment en Europe où le recueil des données par internet progresse de 20 % sur l'année et en Amérique du Nord où il progresse encore de 5 %. Elle témoigne aussi d'une bonne capacité à tenir les prix même dans une période difficile.

La marge opérationnelle avant éléments non récurrents s'établit à 101,7 millions d'euros, soit 10,8 % du chiffre d'affaires, en hausse de 60 points de base par rapport à l'année 2008, en raison des coûts d'exploitation (avant coûts non récurrents) qui baissent de 3 % par rapport à 2008.

Les autres produits et charges opérationnels non récurrents s'établissent à -12,9 millions d'euros. Ils sont constitués de coûts de personnel liés à des départs intervenus suite à la mise en œuvre d'un « Plan B ». Ce plan a consisté

à ajuster de façon ciblée la masse salariale au niveau d'activité constaté, pays par pays et entité par entité, et a entraîné une baisse des effectifs de 4 %. L'effectif permanent d'Ipsos est de 8 761 personnes au 31 décembre 2009 contre 9 128 personnes au 31 décembre 2008.

La marge opérationnelle après éléments non récurrents s'établit à 88,7 millions d'euros, soit 9,4 % du chiffre d'affaires. Dans la mesure où la région « Reste du monde » comprend des frais centraux non réalloués, la variation du taux de marge opérationnelle de cette zone ne correspond pas à la seule évolution de la rentabilité des régions Asie-Pacifique et Moyen-Orient.

Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions. Une partie des écarts d'acquisition est affectée aux relations clients au cours des 12 mois suivants la date d'acquisition et fait l'objet d'un amortissement au compte de résultat selon les normes IFRS sur plusieurs années. Cette dotation s'élève à 1,2 million d'euros pour 2009.

Autres charges et produits non courants. Le solde net de ce poste s'établit à -0,7 million d'euros contre -1,2 million d'euros en 2008, et enregistre des éléments à caractère inhabituel non liés à l'exploitation et spécifiquement désignés.

Les charges de financement s'élèvent à 9,7 millions d'euros, en baisse de 21,1 % par rapport à la même période de l'an dernier où elles s'établissaient à 12,3 millions d'euros, en raison de la baisse des taux d'intérêts. Les autres charges et produits financiers correspondent aux résultats de change qui sont négatifs de 0,3 million d'euros, alors qu'ils étaient négatifs de 2,0 millions d'euros en 2008.

Impôts. Le taux effectif d'imposition au compte de résultat en norme IFRS s'établit à 24,0 % contre 29,5 % en 2008. Il intègre, comme par le passé, une charge d'impôts différés passifs qui vient annuler l'économie d'impôts réalisée grâce à la déductibilité fiscale des amortissements d'écarts d'acquisition dans certains pays, alors même que cette charge d'impôts différés ne serait due qu'en cas de cession des activités concernées. L'impôt au compte de résultat a baissé sur l'exercice pour s'établir à 18,4 millions d'euros, de même que l'impôt réellement payé (10,1 millions d'euros). Ceci est notamment le résultat de la bonne performance d'Ipsos dans les pays émergents où les taux d'imposition des sociétés sont généralement plus faibles qu'en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest.

Le résultat net ajusté, part du Groupe s'établit à 72,6 millions d'euros, en hausse de 17,1 % par rapport à 2008. Le résultat net part du Groupe s'établit à 52,7 millions d'euros, en hausse de 2,4 %.

Dividendes. Afin d'associer les actionnaires au succès de l'entreprise, le Conseil d'administration va proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, qui se tiendra le 8 avril, un dividende de 51 centimes en hausse de 2 % par passifs relatifs aux goodwills dont l'amortissement est déductible dans certains pays, et avant les autres produits et charges non courants.

La situation financière – La trésorerie libre s'établit à 62,4 millions d'euros, en hausse de 23,9 % par rapport à 2008 où elle était de 50,4 millions d'euros. La baisse de la capacité d'autofinancement a été compensée d'une part par la baisse des charges de financement et des impôts payés, et d'autre part par la réduction de plus de moitié des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élèvent à 9,2 millions d'euros contre 19,2 millions d'euros en 2008.

Les investissements liés à la politique d'acquisition se sont élevés à 29,1 millions d'euros et correspondent aux paiements réalisés lors de l'acquisition de Strategic Puls (Balkans), de Punto de Vista (Chili), de MRBI (Irlande) et du rachat de minoritaires dans plusieurs pays émergents (Hongrie, Porto Rico).

Les deux acquisitions annoncées récemment, OTX un des leaders des études digitales aux États-Unis et Apeme (mise en équivalence) seront intégrées au 1^{er} janvier 2010.

Les capitaux propres s'élèvent à 523 millions d'euros alors que les dettes financières nettes sont de 190 millions d'euros au 31 décembre 2009 d'où un ratio d'endettement de 36,4 % largement inférieur à la limite de 100 % qu'Ipsos s'est fixée. La maturité de la dette a été rallongée en avril 2009 grâce au refinancement sur cinq ans du principal crédit syndiqué. L'ensemble des lignes disponibles et confirmées à plus d'un an se montent à 150 millions d'euros permettant à Ipsos de financer son programme d'acquisition, et notamment l'achat d'OTX pour 71 millions de dollars (60 millions payables immédiatement et 11 millions à deux ans).

3. Présentation des comptes sociaux d'Ipsos SA

Ipsos SA est la société holding du groupe Ipsos. Elle n'a pas d'activité commerciale. Elle est propriétaire de la marque Ipsos et facture aux filiales des redevances de marque pour son utilisation.

Les états financiers présentés ont été établis conformément aux règles généralement admises en France et sont homogènes par rapport à l'exercice précédent. Ces règles figurent principalement dans les textes suivants : articles L.123-12 à L.123-18 et R.123-172 à R.123-208 du Code de commerce, et Règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan comptable général.

Au cours de l'exercice social 2009, Ipsos SA a enregistré un bénéfice net de 16 922 177 euros.

Le total des produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels s'est élevé à 65 324 935 euros alors qu'il ressortait à 66 551 499 euros pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation, financières et exceptionnelles (avant impôt sur les bénéfices) s'est élevé à 47 707 681 euros, contre 47 877 149 euros, pour l'exercice précédent.

Ipsos SA, formant un groupe fiscal avec sa filiale Ipsos (France) SAS et certaines de ses sous-filiales françaises, constate une charge d'impôt de 685 077 euros. Aucune charge d'Ipsos SA est non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, le résultat d'Ipsos SA se solde par un bénéfice de 16 922 177 euros.

Le tableau qui suit fait apparaître les résultats financiers d'Ipsos SA au cours des cinq derniers exercices :

Date d'arrêté	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social*	8 465 535	8 443 385	8 544 586	8 503 881	8 465 836
Nombre d'actions ordinaires	33 862 140	33 773 540	34 178 345	34 015 523	33 863 344
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	377 658	1 044 038	367 767	183 761	181 561
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements & provisions	19 760 197	18 829 826	8 850 433	12 635 973	7 132 239
Impôt sur les bénéfices	685 077	(814 086)	(482 292)	(370 920)	1 157 330
Dot. amortissements & provisions	2 152 943	(155 476)	1 629 765	(3 250 520)	(776 397)
Résultat net	16 922 177	19 488 436	10 962 490	9 756 373	6 751 306
Résultat distribué	17 269 691	16 886 770	13 671 338	9 524 346	8 465 836
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements & provisions	0,56	0,58	0,27	0,38	0,18
Résultat net	0,50	0,58	0,32	0,29	0,20
Dividende attribué	0,51	0,50	0,40	0,28	0,25
Personnel					
Effectif moyen	3	3	3	3	3
Masse salariale	1 188 618	1 220 667	1 393 078	993 380	1 070 434
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	392 929	435 818	429 325	295 133	368 624

* Capital social en fin d'exercice.

4. Informations sur le capital d'Ipsos SA et sur l'action Ipsos

4.1 Capital social et nominal des actions

4.1.1 Division par quatre du nominal des actions

Il est rappelé que l'Assemblée générale annuelle réunie le 31 mai 2006 a décidé de diviser par quatre la valeur nominale de l'action d'Ipsos SA pour la porter de 1 euro à 25 centimes d'euro. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 31 mai 2006 a fixé la date d'effet de cette division par quatre du nominal de l'action Ipsos au 4 juillet 2006. Il convient de noter que les nombres, montants et valeurs indiqués dans le présent document de référence tiennent compte de cette division par quatre du nominal de l'action Ipsos.

4.1.2 Capital social en début d'exercice

Au 1^{er} janvier 2009, le capital social s'élevait à 8 443 385 euros, divisé en 33 773 540 actions d'un nominal de 25 centimes d'euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

4.1.3 Capital social constaté par le Conseil du 18 mars 2009

Le dernier capital social constaté au 28 février 2009 par le Conseil d'administration, dans sa séance du 18 mars 2009, était de 8 444 275 euros divisé en 33 777 100 actions de 25 centimes d'euro. Ce capital tenait compte des actions nouvelles créées entre le 1^{er} janvier 2009 et le 28 février 2009 en conséquence de l'exercice d'options de souscription d'actions.

4.1.4 Capital social en fin d'exercice

Lors de sa séance du 24 février 2010, le Conseil d'administration a constaté que, à la suite de la création de 85 040 actions issues de levées d'options de souscription entre le 1^{er} mars 2009 et le 31 décembre 2009, le capital d'Ipsos SA au 31 décembre 2009 était de 8 465 535 euros, composé de 33 862 140 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

4.2 Répartition du capital et des droits de vote

4.2.1 Au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante :

	Actions	%	Droits de vote ⁽³⁾	%
LT Participations ⁽¹⁾	9 504 344	28,07 %	17 088 688	41,27 %
SG Capital Développement	389 600	1,15 %	779 200	1,88 %
SALVEPAR	497 360	1,47 %	994 720	2,40 %
Salariés ⁽²⁾	385 837	1,14 %	536 125	1,29 %
Auto détention	1 182 718	3,49 %	-	-
Public	21 902 281	64,68 %	22 010 452	53,15 %
Total	33 862 140	100,00 %	41 409 185	100,00 %

(1) Holding animatrice détenue majoritairement par MM. Didier Truchot et Jean-Marc Lech, Co-Présidents d'Ipsos (59,57 % du capital), aux côtés de cadres dirigeants du Groupe (3,05 % du capital), du groupe Eurazeo (24,76 % du capital), de SG Capital Développement (10,52 % du capital) et du FCPR Sogecap Développement (2,11 % du capital).

(2) A l'occasion d'augmentations de capital réservées et dans le cadre d'un plan d'épargne Groupe, trois tranches ont été proposées aux salariés du Groupe en 1999 et 2000. De plus, certains managers du Groupe ont acquis directement des titres Ipsos au prix d'introduction (inscrits ou non au nominatif). Dans le cadre de l'acquisition de MORI en 2005, Ipsos SA a remis à des managers actionnaires de MORI des actions Ipsos en rémunération de leurs actions MORI. En 2008 et 2009 a eu lieu la livraison des actions attribuées gratuitement à certains salariés par les Conseils d'administration qui se sont réunis les 26 avril 2006 et 2 mai 2007. Ne sont comptabilisées sur cette ligne que les actions détenues par des salariés du Groupe inscrits au nominatif.

(3) Le nombre total de droits de vote présenté dans cette colonne comprend les seuls droits de vote exerçables en Assemblée générale et ne tient pas compte des actions privées de droits de vote (ligne « Auto détention »). A titre d'information, l'ensemble des droits de vote attaché aux actions, y compris celles privées de droits de vote à prendre en compte conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers pour le calcul des franchissements de seuils exprimés en droits de vote est de : 42 593 027.

Il n'existe pas d'autocontrôle. Au 31 décembre 2009, Ipsos SA détenait directement, hors contrat de liquidité, 1 182 718 actions.

Conformément à l'article 10 des statuts d'Ipsos SA les actions détenues au nominatif depuis plus de deux années bénéficient d'un droit de vote double. Au 31 décembre 2009, 8 730 887 actions bénéficient d'un droit de vote double. A l'exception de ces droits de vote double, il n'existe pas de titres comportant des droits de vote différents.

En avril 2009, environ 14 000 personnes étaient actionnaires d'Ipsos.

LT Participations, qui détient 41,27 % des droits de vote, est une société holding animatrice détenue majoritairement par Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech, Co-Présidents d'Ipsos SA et dont les mandats à l'intérieur du groupe Ipsos sont détaillés au 20 du présent chapitre 2. LT Participations est également administrateur d'Ipsos SA.

Les salariés du groupe Ipsos détiennent 1,29 % des droits de vote, dont 0,18 % au travers d'un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) « Ipsos actionariat ».

SG Capital Développement (1,88 % des droits de vote) et SALVEPAR (2,40 % des droits de vote) font partie du groupe Société Générale qui est l'une des principales banques du groupe Ipsos.

Ipsos SA ne détient pas de participations directes ou indirectes dans le capital d'une société participant à son contrôle.

4.2.2 Franchissements de seuil

Conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce la société FIL Ltd a informé Ipsos SA ainsi que l'Autorité des marchés financiers, par courrier en date du 11 novembre 2009, avoir franchi en hausse le seuil de 5 % du capital d'Ipsos SA le 10 novembre 2009.

Cette même société a informé Ipsos SA ainsi que l'Autorité des marchés financiers, par courrier en date du 18 novembre 2009, avoir franchi en hausse le seuil de 5 % des droits de vote d'Ipsos SA le 17 novembre 2009.

4.2.3 Autres participations significatives dans le capital

Ipsos SA n'a pas connaissance d'autres participations dans son capital supérieures à 5 % du capital ou des droits de vote.

4.2.4 Pactes et conventions d'actionnaires

A la connaissance d'Ipsos SA, il n'existe pas de pacte d'actionnaire portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote ni d'action de concert à l'exception de ce qui a été rappelé ci-dessus.

4.2.5 Evolution de la répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois dernières années

A la connaissance d'Ipsos SA, la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années était la suivante.

	Situation au 31 décembre 2009			Situation au 31 décembre 2008			Situation au 31 décembre 2007		
	Actions	% du capital	% des droits de vote	Actions	% du capital	% des droits de vote	Actions	% du capital	% des droits de vote
LT Participations	9 504 344	28,07 %	41,27 %	9 504 344	28,14 %	41,63 %	9 504 344	27,81 %	44,59 %
SG Capital Développement	389 600	1,15 %	1,88 %	389 600	1,15 %	1,90 %	389 600	1,14 %	1,83 %
SALVEPAR	497 360	1,47 %	2,40 %	497 360	1,47 %	2,42 %	497 360	1,46 %	1,17 %
Salariés	385 837	1,14 %	1,29 %	424 108	1,26 %	1,67 %	410 906	1,20 %	1,79 %
Auto détention	1 182 718	3,49 %	-	1 481 983	4,39 %	-	1 807 525	5,29 %	-
Public	21 902 281	64,68 %	53,15 %	21 476 145	63,60 %	52,38 %	21 568 640	63,10 %	50,62 %
Total	33 862 140	100,00 %	100,00 %	33 773 540	100,00 %	100,00 %	34 178 345	100,00 %	100,00 %

4.2.6 Nantissement d'actions Ipsos inscrites au nominatif pur au 31 décembre 2009

Nom de l'actionnaire	Bénéficiaires	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti
LT Participations	LCL, Société Générale, Natixis, Banque Palatine	28/07/2008	Paiement et remboursement complet des obligations garanties	Paiement et remboursement complet des obligations garanties	7 053 667	20,83 %

4.3 Evolution du cours de bourse



4.4 Capital autorisé non émis

Délégations globales

Le Conseil d'administration a été autorisé, par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2009 pour une durée maximale de 26 mois, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximal de 4,220 millions d'euros, par émission (1) d'actions ordinaires d'Ipsos SA, (2) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'Ipsos SA, ou à l'attribution de titres de créance ou (3) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont Ipsos SA possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2009 a également autorisé le Conseil d'administration pour une durée maximale de 26 mois, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximal de 2 millions d'euros, par émission (1) d'actions ordinaires d'Ipsos SA, (2) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'Ipsos SA, ou à l'attribution de titres de créance ou (3) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont Ipsos SA possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

En outre, le Conseil d'administration a obtenu une délégation de compétence de la part de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2009, à l'effet d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par Ipsos dans la limite de 2 millions d'euros, en rémunération d'apports dans la limite de 10 % du capital d'Ipsos, par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital dans la limite de 80 millions d'euros, à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund et à l'effet d'attribuer des options de souscription et/ou achat d'actions.

Enfin, l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2008 a délégué au Conseil d'administration le pouvoir de procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre d'Ipsos SA. Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du 29 avril 2008, et le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5 % du capital d'Ipsos SA à la date du 29 avril 2008.

Il convient de se reporter au 18 du présent chapitre 2 pour consulter le tableau qui récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos SA au Conseil d'administration dans les domaines des augmentations de capital et leurs utilisations au cours de l'exercice 2009.

Il est précisé que la seule utilisation de délégation faite durant l'exercice 2009 concerne la délégation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre d'Ipsos SA. Le Conseil d'administration du 29 avril 2009 a utilisé cette autorisation afin de procéder à l'attribution de 123 328 actions à des salariés ou mandataires sociaux résidents français.

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2010 d'accorder au Conseil d'administration de nouvelles délégations de compétence. Certaines de ces délégations mettront fin pour les fractions non utilisées aux autorisations décrites ci-dessus.

4.5 Augmentation de capital réservée aux adhérents du plan épargne entreprise d'Ipsos SA

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2009 dans sa vingt-deuxième résolution a délégué au Conseil d'administration compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise (PEE) d'Ipsos SA, pour une durée de 26 mois, et dans la limite d'un montant nominal fixé à 450 000 euros.

Le Conseil n'a pas utilisé cette autorisation.

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2010 de renouveler cette délégation à hauteur d'un montant nominal maximum de 450 000 euros.

4.6 Plans d'options et d'attribution gratuite d'actions

Le rapport établi conformément aux articles L.225-184 et L.225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce annexé au présent rapport de gestion (se référer au 17 du présent chapitre 2) décrit les opérations réalisées par Ipsos SA en ce qui concerne les options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2009.

4.7 Capital potentiel

4.7.1 Plans d'option mis en place

Premier plan d'options

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 1998, le Conseil d'administration a été autorisé, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux salariés du Groupe ou à certains d'entre eux, et aux mandataires sociaux, des options de souscription d'actions nouvelles d'Ipsos SA à émettre à titre d'augmentation de capital.

Au 31 décembre 2009 aucune option ne restait exerçable au titre de ce plan.

Deuxième plan d'options

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 24 mai 2000 avait autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux mandataires sociaux, aux salariés d'Ipsos SA et des sociétés liées à elle dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, des options de souscription d'actions ordinaires nouvelles d'Ipsos SA à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions d'Ipsos SA acquises dans les conditions légales.

Le nombre total des options de souscription d'actions qui pouvait être consenti était de 6 % de la totalité des actions représentant le capital d'Ipsos SA au jour de l'Assemblée, soit 1 256 320 options.

Ce plan adopté par l'Assemblée générale du 24 mai 2000 s'était substitué à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 1998.

Ce deuxième plan d'allocation d'options aux salariés du Groupe a été mis en œuvre comme suit :

- une première tranche, portant sur un nombre de 300 000 options, répartie en trois sous-tranches avec des périodes d'exercices des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 9 juin 2000 ;
- une deuxième tranche portant sur un nombre de 479 200 options, répartie en deux sous-tranches a été allouée par décision du Conseil d'administration du 8 août 2001 ;
- une troisième tranche portant sur un nombre de 376 000 options, répartie en deux sous-tranches, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2002.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice des options	Quantité attribuée	Prix d'exercice l'option pour 1 action	Options exercées au 31/12/09	Options annulées au 31/12/09	Quantité restant au 31/12/09 ⁽¹⁾	Date limite de levées
09/06/2000	10/06/2004	110 436	30 euros	0	110 436	0	09/06/2008
09/06/2000	09/06/2003	46 376	30 euros	0	46 376	0	09/06/2008
09/06/2000	09/06/2003	143 188	30 euros	0	143 188	0	09/06/2008
08/08/2001	08/08/2005	108 592	16,75 euros	70 172	38 420	0	08/08/2009
08/08/2001	08/08/2004	370 608	16,75 euros	205 233	165 375	0	08/08/2009
18/12/2002	18/12/2006	37 320	14,50 euros	14 150	12 160	11 010	18/12/2010
18/12/2002	18/12/2005	338 680	14,50 euros	162 471	86 445	89 764	18/12/2010
Total		1 155 200		452 026	602 400	100 774	

(1) Dont options détenues par les dix membres du Comité exécutif au 31 décembre 2009 : 0.

Troisième plan d'options

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 11 juin 2003 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux mandataires sociaux, aux salariés ou à certains d'entre eux d'Ipsos SA et des sociétés liées à elle dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options de souscription d'actions ordinaires nouvelles d'Ipsos SA à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions d'Ipsos SA acquises dans les conditions légales.

Le Conseil d'administration pouvait faire usage de cette autorisation jusqu'au 11 août 2006. Il pouvait utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois, en tout ou partie.

Le nombre total des options de souscription d'actions qui pouvaient être consenties est de 5 % de la totalité des actions représentant le capital d'Ipsos SA au jour de l'Assemblée, soit 1 400 920 options.

L'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'options.

Le plan adopté par l'Assemblée générale du 11 juin 2003 s'est substitué à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2000.

Ce troisième plan d'allocation d'options aux salariés du Groupe a été mis en œuvre comme suit :

- allocation de 558 000 options par décision du Conseil d'administration le 2 mars 2004, répartie en deux sous-tranches France et Reste du monde avec des périodes

d'exercice des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales ;
- allocation de 96 000 options par décision du Conseil d'administration le 22 avril 2005, répartie en deux sous-tranches France et Reste du monde avec des périodes d'exercice des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice des options	Quantité attribuée	Prix d'exercice l'option pour l'action	Options exercées au 31/12/09	Options annulées au 31/12/09	Quantité restant au 31/12/09 ⁽¹⁾	Date limite de levées
02/03/04	02/03/08	89 200	19,25 euros	2 800	36 200	50 200	02/03/2012
02/03/04	02/03/07	468 800	19,25 euros	71 164	198 039	199 597	02/03/2012
22/04/05	22/04/09	64 000	20,75 euros	0	18 000	46 000	22/04/2013
22/04/05	22/04/08	32 000	20,75 euros	0	14 000	18 000	22/04/2013
Total		654 000		73 964	266 239	313 797	

(1) Dont options détenues par les dix membres du Comité exécutif au 31 décembre 2009 : 40 000 (2004 : 0, 2005 : 40 000).

4.7.2 Dilution potentielle maximale

Au 31 décembre 2009, le capital social tel que constaté par le Conseil dans sa séance du 24 février 2010 est composé de 33 862 140 actions d'une valeur nominale unitaire de

25 centimes d'euro. En cas d'exercice de toutes les options dont les programmes sont décrits ci-dessus, la dilution potentielle maximale s'élèverait à 1,22 % (414 571 actions nouvelles potentielles).

	Date d'émission ou d'allocation	Prix d'exercice	Période d'exercabilité	Dilution potentielle (au 31/12/2009)
Options de souscription	28/07/98	5,15 euros	28/07/03 à 28/07/08	0
Options de souscription	10/05/99	5,72 euros	10/05/04 à 28/07/08	0
Options de souscription	09/06/00	30 euros	10/06/03-04 à 09/06/07-08	0
Options de souscription	08/08/01	16,75 euros	08/08/04-05 à 08/08/09	0
Options de souscription	18/12/02	14,50 euros	18/12/05-06 à 18/12/10	100 774
Options de souscription	02/03/04	19,25 euros	02/03/07-08 à 02/03/12	249 797
Options de souscription	22/04/05	20,75 euros	22/04/08-09 à 22/04/13	64 000
Total				414 571

Tableau de synthèse

Type d'opération	Attribution d'options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe						
	28/07/98	28/07/98	24/05/00	24/05/00	24/05/00	11/06/03	11/06/03
Date de réunion de l'Assemblée générale autorisant l'opération	28/07/98	28/07/98	24/05/00	24/05/00	24/05/00	11/06/03	11/06/03
Date de réunion du Conseil d'administration décidant ou déclenchant l'opération	28/07/98	10/05/99	09/06/00	08/08/01	18/12/02	02/03/04	22/04/05
Nombre initial d'actions pouvant être souscrites	390 648	392 944	300 000	479 200	376 000	558 000	96 000
Nombre de personnes concernées	57	83	1 396	2 164	195	250	20
Nombre de dirigeants concernés (membres du Comité exécutif) au 31/12/2009	0	0	0	0	0	0	1
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants (membres du Comité exécutif) au 31/12/2009	0	0	0	0	0	0	40 000
Point de départ de l'exercice des options	28/07/03	10/05/04	10/06/03-04	08/08/04-05	18/12/05-06	02/03/07-08	22/04/08-09
Date d'expiration	28/07/08	28/07/08	09/06/07-08	08/08/09	18/12/10	02/03/12	22/04/13
Prix de souscription en euros	5,15	5,72	30	16,75	14,5	19,25	20,75
Modalités	1 tranche 1 tranche 1 tranche ou par tranche d'un tiers à chaque date anniversaire						
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	276 104	265 528	0	275 405	176 621	73 964	0
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2009	0	0	0	0	100 774	249 797	64 000

4.8 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital d'Ipsos SA.

4.9 Titres non représentatifs du capital

Ipsos SA a effectué en mai 2003 une émission obligataire en placement privé sur le marché institutionnel américain pour un montant nominal de 90 millions de dollars et une durée de dix ans (échéance finale le 28 mai 2013).

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital d'Ipsos SA.

4.10 Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

4.10.1 Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, autre que les sanctions attachées aux non-déclarations de franchissement de seuils.

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

4.10.2 Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception du droit de vote double qui est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

4.10.3 Le droit de vote afférent aux actions Ipsos détenues par le FCPE « Ipsos actionnariat » est exercé par le Conseil de surveillance du fonds en conformité avec l'article 8.2, second alinéa du Règlement du FCPE.

4.10.4 Le Conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres nommés par l'Assemblée générale des actionnaires. Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs sont nommés pour une durée de six années et sont indéfiniment rééligibles sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge. Le nombre d'administrateurs personnes physiques ou de représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 68 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs composant le Conseil d'administration. Il est proposé à l'Assemblée générale convoquée pour le 8 avril 2010 d'augmenter cette limite d'âge à 75 ans.

Par ailleurs, les modifications statutaires sont de la compétence exclusive de l'Assemblée générale extraordinaire.

4.10.5 Les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital sont mentionnées au 4.4 ci-dessus et au 18 du présent chapitre 2.

Par ailleurs, le Conseil d'administration dispose des pouvoirs suivants :

- autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou transférer des actions Ipsos (accordée lors de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2009 en vertu de la treizième résolution) ;
- autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires (accordée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2009 en vertu de la vingt-troisième résolution).

4.10.6 Les principaux contrats de financement du groupe Ipsos contiennent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. La politique du groupe Ipsos est de refuser dans la mesure du possible l'inclusion de clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle d'Ipsos SA dans ses contrats commerciaux ou de partenariat.

4.10.7 Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech bénéficient d'une indemnité en cas de révocation dans les conditions décrites au 5.2.1 du présent chapitre 2.

Les membres du Comité exécutif qui sont par ailleurs administrateurs d'Ipsos SA (Madame Laurence Stoclet et Messieurs Carlos Harding, Pierre Le Manh et Henri Wallard) bénéficient d'une clause de conscience décrite au 5.5.1 du présent chapitre 2. Les autres membres du Comité exécutif, qui ne sont pas administrateurs, bénéficient d'une clause de conscience similaire.

4.11 Rachat par Ipsos SA de ses propres actions au cours de l'exercice

Le Programme de Rachat d'actions d'Ipsos SA en vigueur au 1^{er} janvier 2009 qui avait été approuvé par les actionnaires le 29 avril 2008 (le « Programme de Rachat 2008 ») a pris fin le 29 avril 2009.

Le Programme de Rachat d'actions actuellement en vigueur a été approuvé par les actionnaires le 29 avril 2009 et expirera le 28 octobre 2010 (le « Programme de Rachat 2009 »). Un nouveau Programme de Rachat d'actions sera soumis à l'Assemblée générale annuelle du 8 avril 2010.

Achats et ventes d'actions propres effectués par Ipsos SA (hors contrat de liquidité)

Au 1^{er} janvier 2009, Ipsos SA détenait directement 1 481 176 de ses propres actions (en dehors du contrat de liquidité).

Aucun achat n'a été effectué ni dans le cadre du Programme de Rachat 2008 (en dehors du contrat de liquidité) ni dans le cadre du Programme de Rachat 2009 (en dehors du contrat de liquidité).

Durant l'exercice 2009, Ipsos SA a transféré :

- 128 539 de ses actions au prix unitaire de 17,25 euros en conséquence de l'exercice d'options d'achat d'actions accordées précédemment par Ipsos SA, et
- 169 919 de ses actions en livraison des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration lors de sa séance du 2 mai 2007.

Au 31 décembre 2009, Ipsos SA détenait 1 182 718 de ses propres actions (en dehors du contrat de liquidité).

La totalité de ces actions était affectée à l'objectif de permettre à Ipsos SA d'honorer ses obligations liées à des programmes d'options d'achat sur actions et d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires d'Ipsos SA et de ses filiales. Il est rappelé qu'au 31 décembre 2009 les engagements au titre d'options d'achat déjà attribuées et encore exerçables s'élèvent à 896 741, et qu'à la même date les attributions gratuites d'actions réalisées et non encore livrées représentent 639 970 actions, soit au titre de cet objectif des engagements pour un total de 1 536 711 actions d'Ipsos SA. Aucune réallocation n'est intervenue durant l'exercice.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ces Programmes de Rachat durant l'exercice.

Achats et ventes d'actions propres effectuées dans le cadre du contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu par Ipsos SA avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS en février 2003, Ipsos détenait au 1^{er} janvier 2009 et au 31 décembre 2009, respectivement 807 et 1 124 actions propres :

- au premier trimestre 2009, achats de 58 738 actions au prix moyen de 16,95 euros et ventes de 55 779 actions au prix moyen de 17,10 euros ;
- au deuxième trimestre 2009, achats de 43 505 actions au prix moyen de 17,56 euros et ventes de 44 389 actions au prix moyen de 17,73 euros ;
- au troisième trimestre 2009, achats de 37 307 actions au prix moyen de 19,56 euros et ventes de 35 754 actions au prix moyen de 19,45 euros ;
- au quatrième trimestre 2009, achats de 40 833 actions au prix moyen de 20,85 euros et ventes de 44 145 actions au prix moyen de 21,12 euros.

Le montant des frais des négociations était de 22 867,35 euros.

Résumé des opérations

Les opérations sur actions propres réalisées pendant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, se résument de la manière suivante :

Capital social d'Ipsos SA constaté au 1^{er} janvier 2009 (nombre de titres)	33 773 540
Capital auto détenu au 1 ^{er} janvier 2009	1 481 983
Nombre de titres achetés entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009	223 413
Prix moyen pondéré brut des titres achetés	18,53
Nombre de titres vendus ou transférés entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009	478 525
Prix moyen pondéré brut des titres vendus ou transférés	17,79
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	457 017
Capital social d'Ipsos SA constaté au 31 décembre 2009	33 862 140
Capital auto détenu au 31 décembre 2009	1 183 842 actions, soit 3,50 %

*Tableau de déclaration synthétique***Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 31 décembre 2009**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2009	3,50 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	457 017
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2009	1 183 842
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2009	20 421 193
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2009	25 050 095

Détail des flux bruts cumulés pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 et des positions ouvertes au 31 décembre 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31/12/2009			
	Achats/ Transferts	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
(1) Contrat de liquidité	180 384	180 067	-	-	-	-
(2) Plans d'options d'achat ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos		298 458	-	-	-	-
Echéance maximale moyenne		-	-	-	-	-
Cours moyen/prix moyen de la transaction						
Supra (1)	18,53	18,69	-	-	-	-
Supra (2)	-	17,25	-	-	-	-
Montants	3 342 516	8 513 853	-	-	-	-

Le bilan du Programme de Rachat 2009 et la présentation du programme de rachat qui sera soumis à l'Assemblée générale du 8 avril 2010 figurent au chapitre 5.

5. Direction d'Ipsos SA

5.1 Composition du Conseil d'administration d'Ipsos SA

Le Conseil d'administration, au 24 février 2010, est composé de :

- Monsieur Didier Truchot, Président et Directeur général,
- Monsieur Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué ;
- Monsieur Yves-Claude Abescat ;
- Monsieur Patrick Artus ;
- Monsieur Jean-Michel Carlo ;
- Monsieur Yann Duchesne ;
- Madame Marina Eloy-Jacquillat ;
- Monsieur Carlos Harding, Directeur général délégué ;
- Monsieur Pierre Le Manh ;
- Monsieur Henry Letulle ;
- La société LT Participations, représentée par Monsieur Pascal Cromback ;
- Monsieur Wladimir Mollof ;
- Monsieur Gilbert Saada ;
- Madame Laurence Stoclet ;
- Monsieur Hubert Védrine ; et
- Monsieur Henri Wallard, Directeur général délégué.

Une liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires, leurs mandats antérieurs, la date de début de leur mandat, l'expiration du mandat, leur âge, et le nombre d'actions détenues dans Ipsos SA figure au 20 du présent chapitre 2.

Répartition de la rémunération entre éléments fixes et variables (aucune des personnes concernées n'a perçu d'élément exceptionnel) :

En euros	Rémunération fixe perçue en 2009*	Rémunération variable perçue en 2009 au titre de l'exercice 2008	Rémunération variable due au titre de l'exercice 2009**
Didier Truchot	350 064	76 003	60 237
Jean-Marc Lech	350 064	76 003	60 237
Carlos Harding	333 459	76 003	60 237
Pierre Le Manh	361 494	83 604	60 237
Laurence Stoclet	330 000	76 003	73 623
Henri Wallard	390 011	76 003	60 237

* Hors primes de vacances et paiement compensatoire de congés payés non pris le cas échéant.

** A verser en 2010.

5.2 Information nominative relative à la rémunération totale et aux avantages de toute nature versés par Ipsos SA et par les sociétés contrôlées par Ipsos SA à chacun des mandataires sociaux

5.2.1 Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos

Durant l'exercice 2009 :

- Didier Truchot, Président et Directeur général, a perçu la somme de 426 067 euros ;
- Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué, a perçu la somme de 426 067 euros ;
- Carlos Harding, Directeur général délégué et administrateur, a perçu la somme de 409 462 euros ;
- Pierre Le Manh, administrateur a perçu la somme de 445 098 euros ;
- Laurence Stoclet, administrateur, a perçu la somme de 406 003 euros ;
- Henri Wallard, Directeur général délégué et administrateur a perçu la somme de 466 014 euros.

La rémunération fixe de chacune de ces personnes est revue à chaque début d'exercice par le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil d'administration.

Modalités de détermination de la rémunération variable

Chacune de ces personnes peut recevoir un bonus dont le montant est déterminé par le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil d'administration. Sans qu'il s'agisse d'engagements contractuels, la politique d'Ipsos SA est de procéder à un calcul d'un niveau de bonus exprimé en pourcentage d'une enveloppe dénommée *Partnership Pool* calculée en fonction du résultat opérationnel consolidé du groupe Ipsos avant bonus *Partnership* (OP BPP), par rapport au budget post acquisitions, avec une fourchette de 90 à 110 %. En dessous de 90 % aucun bonus n'est versé.

Pour 2009, le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil d'administration ont alloué à chacun des Co-Présidents 1,72 % de l'enveloppe, donc 110 000 € (bruts) à atteinte des objectifs du Groupe.

Le pourcentage de l'enveloppe alloué à chacun de Madame Laurence Stoclet et Messieurs Carlos Harding, Pierre Le Manh et Henri Wallard en cas d'atteinte des objectifs du Groupe et d'objectifs individuels est également de 1,72 % de l'enveloppe, donc 110 000 € (bruts).

Les objectifs individuels desdites personnes pour l'année 2009 étaient les suivants :

Carlos Harding :

- *Corporate Development* : Poursuivre la réalisation des opérations d'acquisitions et de joint-venture conformément à la politique à moyen terme d'Ipsos
- Assurer l'atteinte du budget en Amérique latine
- Coaching des équipes Nestlé
- Contribuer à une bonne collaboration entre les WSBL/ PartneRing et le LATAM

Pierre Le Manh :

- Atteinte des Budgets en Europe de L'Est/Afrique et Moyen Orient/Afrique du Nord
- Atteinte du Budget Ipsos Marketing
- Continuer la mise en place de la structure et des équipes d'Ipsos Marketing au niveau international, et notamment dans les pays en voie de développement
- Améliorer la satisfaction des clients Ipsos Marketing
- Contribuer à une bonne collaboration entre WSBL, PartnerRing and CEEMA
- Coaching des équipes Danone

Laurence Stoclet :

- Déployer les systèmes d'informations de management conformément au plan prévu
- Maximiser la génération de trésorerie libre conformément au budget
- Négociation des clauses financières des contrats cadres pour les principaux clients et les grands contrats
- Améliorer la qualité des équipes
- Contribuer à une bonne collaboration entre les équipes Finance et les autres parties d'Ipsos (régions, WSBL, Partnering et autres fonctions)
- Sécuriser le financement LT d'Ipsos

Henri Wallard :

- IT : Optimiser l'organisation IT Groupe en assurant :
 - La qualité et le moindre coût de nos infrastructures
 - Le succès des grands projets de développement IT
- Asie-Pacifique : Gérer la nouvelle structure :
 - Atteinte du budget
 - Aider les nouveaux dirigeants régionaux dans leur intégration
- Ipsos Loyalty : Assurer l'atteinte du budget.
- *Coaching* des équipes Microsoft
- Contribuer à une bonne collaboration entre les WSBL/ PartneRing et l'Asie
- Contribuer à une bonne collaboration entre les équipes Ipsos Loyalty et les organisations territoriales

Attribution gratuite d'actions et attributions d'options

Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 29 avril 2009, procédé à l'attribution gratuite d'actions au profit de Messieurs Didier Truchot, Jean Marc Lech, Carlos Harding et Henri Wallard (voir tableau au 5.2.3 du présent chapitre 2).

L'attribution gratuite d'actions est soumise à la condition que les objectifs fixés concernant la rémunération variable décrits en plus de détail ci-dessus soient atteints. L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux en 2007 et 2008 était uniquement soumise à une condition de présence au sein du groupe Ipsos. L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 avril 2009 est soumise à la condition que la croissance organique du groupe Ipsos de l'année 2010 soit supérieure à la croissance organique du marché.

Le Conseil a fixé à 25 % la proportion d'actions reçues par les dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions consentie, qu'ils seront individuellement tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leur fonction de Directeur général ou Directeur général délégué.

Un tableau de synthèse montrant les attributions et acquisitions d'actions gratuites des mandataires sociaux figure au 5.2.3.

Le Conseil d'administration n'a procédé à aucune attribution d'options en 2009.

Engagements dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de fonctions

Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 22 mars 2005, chacun de Messieurs Lech et Truchot a droit, sauf acte contraire à l'intérêt social, au versement en cas de révocation avant la fin de son mandat d'une indemnité égale à deux fois sa rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation de ses fonctions au sein d'Ipsos SA. Ces indemnités ont été revues par le Conseil d'administration du 18 mars 2008, qui les a soumises à une condition de performance. Ils sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et ont fait chacun l'objet d'une résolution approuvée par l'Assemblée générale du 29 avril 2008. La condition de performance applicable à chacun de Messieurs Lech et Truchot depuis le 1^{er} janvier 2009 pour le paiement des indemnités susvisées en cas de cessation de fonctions est décrite en plus de détails au dernier tableau du point 5.2.3 ci-dessous.

Chacun de Madame Laurence Stoclet et Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard bénéficie d'une clause de conscience au titre de laquelle chacun d'eux peut bénéficier d'une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la Direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos.

Le paiement des indemnités susvisées en cas de cessation de fonctions à chacun de Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard est, depuis le 1^{er} janvier 2009, soumis à une condition de performance décrite en plus de détails au dernier tableau du point 5.2.3 ci-dessous.

Madame Laurence Stoclet et Messieurs Carlos Harding, Pierre Le Manh et Henri Wallard ont par ailleurs souscrit à une interdiction temporaire de concurrence au profit du groupe Ipsos d'une durée de douze mois, compensée par une indemnité égale à la rémunération reçue durant l'année civile précédente ou les douze mois précédents, versée sur une base mensuelle. Ipsos SA ou Ipsos Group GIE, le cas échéant, a la faculté de renoncer au bénéfice de cette interdiction temporaire de concurrence.

Par ailleurs, Monsieur Wallard était jusqu'en juillet 2008 actionnaire minoritaire de la société Ipsos Asia et à ce titre reste lié à Ipsos SA par une interdiction temporaire de concurrence postérieurement à son départ du groupe Ipsos le cas échéant.

Il n'existe aucun régime de retraite complémentaire spécifique pour les mandataires sociaux d'Ipsos SA.

5.2.2 Administrateurs externes

Au titre de leur mandat d'administrateur Monsieur Nicolas Bazire, administrateur d'Ipsos SA jusqu'au 16 janvier 2009, Monsieur Yves-Claude Abescat, Monsieur Patrick Artus, Monsieur Jean-Michel Carlo, Monsieur Pascal Cromback, Monsieur Yann Duchesne, Monsieur Henry Letulle, Madame Marina Eloy-Jacquillat, Monsieur Gilbert Saada, Monsieur Wladimir Mollof et Monsieur Hubert Védrine n'ont pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2009 autre que des jetons de présence.

Conformément aux règles fixées par le Conseil d'administration et le Comité d'audit, les administrateurs n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos perçoivent des jetons de présence après la fin de chaque semestre sur la base :

- d'un jeton de 1 500 euros par participation effective durant l'exercice à une réunion du Conseil d'administration ou à l'un de ses comités spécialisés ;
- d'un demi-jeton de 750 euros pour une participation par téléphone durant l'exercice à une réunion du Conseil d'administration ou à l'un de ses Comités spécialisés ;
- d'une compensation annuelle de 10 000 euros pour le Président du Comité d'audit ;
- dans la limite de l'enveloppe fixée par l'Assemblée générale.

Le montant de l'enveloppe à répartir entre les membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence a été fixé par l'Assemblée générale du 29 avril 2008 à 100 000 euros par an.

Le détail des jetons de présence versés en 2008 et en 2009 figure au 5.2.3.

5.2.3 Tableaux de synthèse établis conformément à la recommandation de décembre 2009 de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux

Vous trouverez ci-après les tableaux de synthèse établis conformément à la recommandation de décembre 2009 de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant

Mandataire social	2008	2009
Didier Truchot, Président et Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	426 204	410 301
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	190 319
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	195 300	0
Total	621 504	600 620
Jean Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	426 204	410 301
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	190 319
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	195 300	0
Total	621 504	600 620
Carlos Harding, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	399 962	393 696
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	171 000
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	117 180	0
Total	517 142	564 696
Henri Wallard, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	466 284	450 248
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	171 000
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	117 180	0
Total	583 464	621 248

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2008		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Didier Truchot, Président et Directeur général				
Rémunération fixe*	350 204	350 204	350 064	350 064
Rémunération variable	76 000	125 400	60 237	76 003
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	426 204	475 604	410 301	426 067
Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué				
Rémunération fixe*	350 204	350 204	350 064	350 064
Rémunération variable	76 000	125 400	60 237	76 003
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	426 204	475 604	410 301	426 067
Carlos Harding, Directeur général délégué				
Rémunération fixe*	321 152	321 152	330 000	330 000
Rémunération variable	76 000	120 000	60 237	76 003
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature**	2 810	2 810	3 459	3 459
Total	399 962	443 962	393 696	409 462
Henri Wallard, Directeur général délégué				
Rémunération fixe*	390 284	390 284	390 011	390 011
Rémunération variable	76 000	120 000	60 237	76 003
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	466 284	510 284	450 248	466 014

* Hors prime de vacances et indemnités de congés payés.

** Voiture de fonction

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants ^{(1) (2)}	Montants bruts versés au cours de l'exercice 2008	Montants bruts versés au cours de l'exercice 2009
Yves-Claude Abescat		
Jetons de présence	8 000 €	12 750 €
Autres rémunérations	0	0
Patrick Artus		
Jetons de présence	N/A	4 500 €
Autres rémunérations	N/A	0
Nicolas Bazire (démissionnaire)		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Jean-Michel Carlo		
Jetons de présence	5 000 €	3 000
Autres rémunérations		0
Pascal Cromback		
Jetons de présence	7 000 €	8 250 €
Autres rémunérations	0	0
Yann Duchesne		
Jetons de présence	5 500 €	10 500 €
Autres rémunérations	0	0
Marina Eloy-Jacquillat		
Jetons de présence	N/A	4 500 €
Autres rémunérations	N/A	0
Henry Letulle		
Jetons de présence	4 500 €	5 250 €
Autres rémunérations		0
Wladimir Mollof		
Jetons de présence	15 000 €	14 500 €
Autres rémunérations	0	0
Gilbert Saada (versés à Eurazeo)		
Jetons de présence	N/A	4 500 €
Autres rémunérations	N/A	0
Hubert Védrine		
Jetons de présence	N/A	3 000 €
Autres rémunérations	N/A	0
TOTAL	45 000 €	70 750 €

(1) Ce tableau ne tient compte que des personnes ayant été administrateur au cours de l'année 2009.

(2) Conformément aux règles fixées par le Conseil d'administration, les administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos ne perçoivent pas de jetons de présence.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
		N/A	N/A	0	N/A	N/A

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Didier Truchot	N° 6 Date : 09/07/02	30 000	17,25
Jean-Marc Lech	N/A	0	N/A
Carlos Harding	N/A	0	N/A
Henri Wallard	N/A	0	N/A
Total		30 000	17,25

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social*

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice 2009 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (15.20 € par action)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance*
Didier Truchot	N° : 4 Date : 29/04/2009	12 521	190 319	29/04/2009	29/04/2011	Présence + croissance organique du groupe Ipsos de l'année 2010 soit supérieure à la croissance organique du marché
Total		12 521	190 319			
Jean-Marc Lech	N° : 4 Date : 29/04/2009	12 521	190 319	29/04/2009	29/04/2011	Présence + croissance organique du groupe Ipsos de l'année 2010 soit supérieure à la croissance organique du marché
Total		12 521	190 319			
Carlos Harding	N° : 4 Date : 29/04/2009	11 250	171 000,00	29/04/2009	29/04/2011	Présence + croissance organique du groupe Ipsos de l'année 2010 soit supérieure à la croissance organique du marché
Total		11 250	171 000			
Henri Wallard	N° : 4 Date : 29/04/2009	11 250	171 000	29/04/2009	29/04/2011	Présence + croissance organique du groupe Ipsos de l'année 2010 soit supérieure à la croissance organique du marché
Total		11 250	171 000			
GRAND TOTAL		47 542	722 6380			

Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social*

Actions gratuites attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice 2009 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (15.20 € par action)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'acquisition
Pierre Le Manh	N° : 4 Date : 29/04/2009	11 250	171 000	29/04/2009	29/04/2011	Présence
Total		11 250	171 000			
Laurence Stoclet	N° : 3 Date : 29/04/2009	11 250	171 000	29/04/2009	29/04/2011	Présence
Total		11 250	171 000			
GRAND TOTAL		22 500	342 000			

* Ce tableau ne reprend que ceux des mandataires sociaux qui ont effectivement reçu des actions gratuites.

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2009	Conditions d'acquisition
	N/A	0	N/A

Actions gratuites devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux

Actions gratuites devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2009*	Conditions d'acquisition
Carlos Harding	N° : 2 Date : 02/05/2007	5 643	Présence
Total		5 643	
Henri Wallard	N° : 2 Date : 02/05/2007	5 643	Présence
Total		5 643	
GRAND TOTAL		11 286	

* Des obligations de conservation au nominatif s'appliquent.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'Assemblée	28/07/98	28/07/98	24/05/00	24/05/00	24/05/00	06/03/02	11/06/03	11/06/03
Date du Conseil d'administration ou du Directoire selon le cas et numéro du plan	28/07/98 N° : 1	10/05/99 N° : 2	09/06/00 N° : 3	08/08/01 N° : 4	18/12/02 N° : 5	09/07/02 N° : 6	02/03/04 N° : 7	22/04/05 N° : 8
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	390 648	392 944	300 000	479 200	376 000	2 309 280	558 000	96 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :								
Didier Truchot	14 392	10 400	7 832	4 536	0	61 440	0	0
Jean-Marc Lech	14 392	10 400	7 832	4 536	0	61 440	0	0
Carlos Harding	14 392	12 800	3 952	4 040	0	61 440	0	0
Pierre Le Manh	0	0	0	0	0	0	0	40 000
Laurence Stoclet	0	7 208	6 752	4 040	0	61 440	0	0
Henri Wallard	0	0	0	0	0	69 120	0	0
Yves-Claude Abescat	0	0	0	0	0	0	0	0
Patrick Artus	0	0	0	0	0	0	0	0
Jean-Michel Carlo	0	0	0	0	0	0	0	0
Pascal Cromback	0	0	0	0	0	0	0	0
Yann Duchesne	0	0	0	0	0	0	0	0
Marina Eloy-Jacquillat	0	0	0	0	0	0	0	0
Henry Letulle	0	0	0	1 800	0	31 920	0	0
Wladimir Mollof	0	0	0	0	0	0	0	0
Gilbert Saada	0	0	0	0	0	0	0	0
Hubert Védrine	0	0	0	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	28/07/03	15/05/04	10/06/03 et 10/06/04	08/08/04 et 08/08/05	18/12/05 et 18/12/06	09/07/05	02/03/07 et 02/03/08	22/04/08 et 22/04/09
Date d'expiration	28/07/08	28/07/08	09/06/08	08/08/09	18/12/10	09/07/10*	02/03/12	22/04/13
Prix de souscription ou d'achat	5,15	5,72	30	16,75	14,50	17,25	19,25	20,75
Modalités d'exercice	En une tranche	En une tranche	En une ou trois tranches	En une ou trois tranches	En une ou trois tranches	Une tranche donnant droit à un nombre croissant d'actions sous-jacentes en fonction de la date de levée, avec un maximum de 120 actions par option	En une ou trois tranches	En une ou trois tranches
Nb d'actions souscrites au 31 décembre 2009	276 104	265 528	0	275 405	176 621	823 819	73 964	0
Nb cumulé d'options de souscription ou achat d'actions annulées ou caduques	114 544	127 416	300 000	203 795	98 605	588 720	234 239	32 000
Options de souscription ou d'achats restantes à livrer en fin d'exercice	0	0	0	0	100 774	896 741	249 797	64 000

* L'Assemblée générale du 29 avril 2008 a, dans sa vingt-sixième résolution, prolongé la période d'exercice des options de deux ans.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan N° 4	Plan N° 5	Plan N° 6	Plan N° 7
Options consenties, durant l'exercice 2009, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	113 215	17,22	7 208	3 836	96 771	5 400

Synthèse des informations concernant les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux*	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence		
	Oui	Non	Oui	Non		Oui	Non	Oui
<p>Didier Truchot Président et Directeur général</p> <p>Début premier mandat : 23/02/1988</p> <p>Début mandat actuel : 23/06/2004</p> <p>Fin mandat : AG statuant sur exercice clos le 31/12/2009</p>		X		X	Indemnité égale à deux fois sa rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation de ses fonctions au sein d'Ipsos SA. Cette indemnité est soumise à la condition de performance suivante : - si la cessation de fonctions intervient en 2009, le chiffre d'affaires 2008 du Groupe doit être supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants ; - si la cessation de fonctions intervient en 2010, l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants ; - si la cessation de fonctions intervient en année N (à compter de 2011), l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants.			X
<p>Jean-Marc Lech Vice-Président et Directeur général délégué</p> <p>Début premier mandat : 23/02/1988</p> <p>Début mandat actuel : 23/06/2004</p> <p>Fin mandat : AG statuant sur exercice clos le 31/12/2009</p>	N/A	N/A		X	Indemnité égale à deux fois sa rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation de ses fonctions au sein d'Ipsos SA. Cette indemnité est soumise à la condition de performance suivante : - si la cessation de fonctions intervient en 2009, le chiffre d'affaires 2008 du Groupe doit être supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants ; - si la cessation de fonctions intervient en 2010, l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants ; - si la cessation de fonctions intervient en année N (à compter de 2011), l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants.			X
<p>Carlos Harding Directeur général délégué</p> <p>Début premier mandat : 27/03/1992</p> <p>Début mandat actuel : 23/06/2004</p> <p>Fin mandat : AG statuant sur exercice clos le 31/12/2009</p>	N/A	N/A		X	Clause de conscience au titre de laquelle il peut bénéficier d'une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la Direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos. Cette indemnité est soumise à la condition de performance suivante : - si la cessation de fonctions intervient en 2009, le chiffre d'affaires 2008 du Groupe doit être supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants ; - si la cessation de fonctions intervient en 2010, l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants ; - si la cessation de fonctions intervient en année N (à compter de 2011), l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants.		X	

Dirigeants mandataires sociaux*	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non		Oui	Non
Henri Wallard Directeur général	N/A	N/A		X	Clause de conscience au titre de laquelle il peut bénéficier d'une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos. Cette indemnité est soumise à la condition de performance suivante :		X
Début premier mandat : 18/12/2002					- si la cessation de fonctions intervient en 2009, le chiffre d'affaires 2008 du Groupe doit être supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants ;		
Début mandat actuel : 29/04/2009					- si la cessation de fonctions intervient en 2010, l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants ;		
Fin mandat : AG statuant sur exercice clos le 31/12/2014					- si la cessation de fonctions intervient en année N (à compter de 2011), l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants.		

5.3 Opérations des dirigeants sur les titres émis par Ipsos SA (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

Les dirigeants et les personnes qui ont des liens personnels étroits avec eux (mention « personne liée à ») ont informé Ipsos SA des opérations suivantes effectuées durant l'exercice 2009 sur des titres d'Ipsos SA :

Nom	Date	Type d'opération	Nombre d'actions Ipsos	Prix unitaire en euros
Didier Truchot	09/12/2009	Cession	4 000	20,04
Didier Truchot	04/12/2009	Cession	25 715	20,04
Didier Truchot	04/12/2009	Exercice de stock options	30 000	17,25
Laurence Stoclet	04/08/2009	Souscription	4 040	16,75

6. Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale annuelle du 31 mai 2006 a nommé la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire d'Ipsos SA en remplacement d'Ernst & Young Audit, et Monsieur Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant d'Ipsos SA en remplacement de Monsieur Bruno Perrin, pour la durée de leurs mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 8 avril 2010 de renouveler ces mandats pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'Assemblée générale annuelle du 31 mai 2006 a également nommé la société Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes titulaire d'Ipsos SA en remplacement de Deloitte & Associés et la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable IGEC en qualité de Commissaire aux comptes suppléant d'Ipsos SA en remplacement du cabinet BEAS, pour la durée de leurs mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

7. Informations sociales

L'effectif total d'Ipsos SA est de un salarié qui a un contrat à durée indéterminée.

Les deux Co-Présidents d'Ipsos SA sont mandataires sociaux d'Ipsos SA et rémunérés en tant que tels par Ipsos SA.

La rémunération des Co-Présidents est indiquée au paragraphe 5.2.1 du présent chapitre 2.

Ipsos SA n'emploie pas de main d'œuvre extérieure au groupe Ipsos et Ipsos SA n'a procédé à aucun licenciement au cours de l'exercice 2009.

Les informations concernant d'éventuelles réductions d'effectifs, la sauvegarde de l'emploi, le reclassement, l'organisation du temps de travail, la sous-traitance ne sont pas applicables à Ipsos SA.

8. Informations relatives au respect de l'environnement

En ce qui concerne le respect de l'environnement (consommation de ressources en eau, énergie, matières premières, rejets, déchets, démarches d'évaluation ou de certification, montant des provisions et garanties pour les risques de pollution, existence de services internes à la gestion de l'environnement et objectifs que la Société assigne à ses filiales à l'étranger sur ce point notamment, etc.), Ipsos SA et ses filiales françaises et étrangères sont des prestataires de services dont l'activité ne génère pas de risques pour l'environnement. Chaque société du groupe Ipsos se conforme à la réglementation qui lui est applicable dans ce domaine. Autant que possible la consommation de papier est limitée et l'usage du papier recyclé encouragé. Par ailleurs, le développement des services *on-line* favorise la réduction de consommation de papier.

9. Faits exceptionnels et litiges

Ipsos SA n'est engagée dans aucun litige significatif et l'exercice 2009 n'a connu aucun élément exceptionnel.

Pour la période du 1^{er} janvier 2009 à ce jour, Ipsos SA n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (et notamment aucune procédure en suspens ou dont Ipsos SA serait menacé) qui pourrait avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité d'Ipsos SA et/ou du groupe Ipsos.

10. Activité des filiales consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent le chiffre d'affaires externe réalisé par le groupe Ipsos dans chacun des pays dans lesquels il est implanté, et par secteur d'activité, ainsi que la marge opérationnelle par secteur géographique :

En millier d'euros	2009	2008	En millier d'euros	2009	2008
France	96 432	107 734	Chine	34 546	26 763
Allemagne	37 944	38 075	Hong Kong	935	814
Italie	28 196	31 203	Taiwan	1 005	917
Espagne	18 407	23 893	Philippines	753	475
Belgique	10 123	10 871	Singapour	3 403	1 969
Portugal	231	875	Thaïlande	3 198	2 248
Suède	7 312	8 932	Indonésie	1 632	269
Norvège	1 337	1 446	Australie	21 345	21 110
Suisse	25 525	28 286	Inde	3 261	3 200
Grande Bretagne	138 448	153 225	Corée du Sud	4 422	4 389
Irlande	1 169	0	Japon	19 387	20 080
Hongrie	7 781	8 784	Total Asie-Pacifique	93 887	82 234
Pologne	8 412	11 018	Syrie	3	23
Russie	13 718	16 207	Liban	2 326	1 861
République tchèque	9 603	9 076	Koweït	1 460	1 655
Slovaquie	1 805	1 503	Arabie Saoudite	4 443	3 830
Ukraine	1 631	1 742	Jordanie/Irak	1 636	2 003
Turquie	15 254	13 813	Emirats Arabes Unis	12 785	10 830
Afrique du Sud	4 092	5 831	Bahreïn	243	198
Balkans	8 019	3 139	Egypte	1 025	1 227
Roumanie	325	309	Maroc	170	0
Total Europe	435 764	475 962	Total Moyen-Orient	24 090	21 626
États-Unis	202 933	206 058	Chiffre d'affaires total	943 678	979 293
Canada	67 738	74 364			
Total Amérique du Nord	270 671	280 422			
Argentine	7 438	6 859			
Brésil	48 769	49 093			
Mexique	25 255	30 549			
Colombie	5 324	6 916			
Chili	8 662	4 662			
Venezuela	6 880	5 167			
Costa Rica/Guatemala	2 112	1 772			
Porto Rico	2 015	2 579			
République dominicaine	897	642			
Panama	614	563			
Bolivie	753	711			
Pérou	8 529	8 291			
Livra	2 017	1 244			
Total Amérique latine	119 266	119 048			

Contribution au chiffre d'affaires consolidé par spécialisation	31 décembre 2009 IFRS		31 décembre 2008 IFRS	
	En M €	En %	en M €	En %
Etudes publicitaires	203,2	22 %	209,4	21 %
Etudes marketing	451,9	47 %	468	48 %
Etudes médias	72,4	8 %	78,2	8 %
Etudes d'opinion et recherche sociale	117,9	13 %	126,3	13 %
Satisfaction de clientèle	98,3	10 %	97,4	10 %
Chiffre d'affaires	943,7	100 %	979,3	100 %

Contribution à la marge opérationnelle par région (en milliers d'euros)	2009	2008
Marge opérationnelle Europe	32 589	42 427
Marge opérationnelle Amérique du Nord	38 289	36 040
Marge opérationnelle Amérique latine	9 408	13 997
Marge opérationnelle Reste du monde	8 422	5 583
Marge opérationnelle totale	88 708	98 046

II. Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Ipsos est confronté

II.1 Risques afférents au groupe Ipsos

Ipsos a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après et aux notes 6.2.3, 6.2.4 et 6.4.5 du chapitre 3.2.

Ipsos SA n'est engagée dans aucun litige significatif.

II.1.1 Sensibilité aux évolutions macroéconomiques

Les différents marchés sur lesquels le groupe Ipsos intervient sont sensibles à l'évolution de la conjoncture économique. Cependant, les fluctuations économiques de la dernière décennie n'ont pas eu d'impact durable sur le marché des études. En effet, l'incertitude en matière économique a le plus souvent généré un besoin accru d'informations permettant aux décideurs d'arbitrer leurs choix ; cette tendance – associée à la globalisation de l'économie et à la nécessité de disposer d'informations sur tous les grands marchés – a par le passé contribué significativement à la croissance de la demande d'études de marché.

Le groupe Ipsos considère que, sauf en cas de dégradation importante dans un pays majeur, la dispersion géographique de ses activités et son positionnement de multispécialiste devraient lui conférer une bonne capacité de résistance en cas de dégradation localisée de la conjoncture.

Une part significative du chiffre d'affaires du groupe Ipsos est générée par des contrats d'une durée de un an ou par des commandes à court terme. Dans l'éventualité d'une détérioration des conditions macroéconomiques et de la volonté des clients du groupe Ipsos de maîtriser leurs coûts variables, certains projets dont la réalisation a été confiée au groupe Ipsos pourraient être retardés ou annulés et les commandes de nouveaux projets pourraient être moins nombreuses que prévu. Le niveau d'activité du groupe Ipsos auprès de ses clients peut varier d'une année sur l'autre, et ces différences peuvent infléchir ou contribuer à faire varier les bénéfices et résultats d'exploitation du groupe Ipsos.

II.1.2 Saisonnalité du chiffre d'affaires et des résultats

Traditionnellement, le groupe Ipsos affiche un chiffre d'affaires plus important au cours du second semestre de l'exercice conformément à la tendance générale pour les sociétés d'études. Les résultats semestriels représentent traditionnellement moins de 50 % du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle annuels. En conséquence, les résultats d'exploitation et le flux de trésorerie du groupe Ipsos peuvent varier de manière importante au cours de tout exercice donné.

11.1.3 Risques liés à l'intégration des nouvelles acquisitions

Ces dernières années, le groupe Ipsos a effectué de nombreuses acquisitions, les acquisitions significatives les plus récentes étant les acquisitions de MORI, Understanding UnLtd, Camelford Graham, Tambor, Apoyo Opinion y Mercado, KMG Research, Markinor, Indica Research, Alfacom, Livra, Strategic Puls, Punto de Vista, et MRBI et la croissance par acquisitions reste un élément clé de la stratégie du Groupe. L'intégration des sociétés et activités récemment acquises présente des coûts inhérents à ce type d'opération et comporte des incertitudes parmi lesquelles les effets sur les sociétés et activités acquises de l'intégration à l'organisation et à la culture du groupe Ipsos, ainsi que la disponibilité et les efforts demandés à la Direction pour superviser l'intégration et gérer les sociétés et activités nouvellement acquises. Lors des discussions préparatoires aux acquisitions, Ipsos porte une attention particulière à la préparation de l'intégration au sein de l'organisation du Groupe et à l'adéquation avec la culture du Groupe. Les équipes de management régionales du groupe Ipsos sont en charge d'organiser et de veiller à la bonne intégration des sociétés acquises.

Bien qu'Ipsos SA ait par le passé intégré avec succès les sociétés et activités qu'elle a acquises, il n'est pas certain que les futures acquisitions n'occasionneront pas de difficultés et coûts plus importants que prévus. Dans l'hypothèse où une opération d'intégration en cours ou à venir serait retardée ou échouerait, Ipsos SA pourrait avoir à supporter des frais supplémentaires et la valeur de son investissement dans la société acquise pourrait diminuer. Tous les retards importants, frais inattendus et autres problèmes rencontrés dans le cadre de l'intégration de sociétés et activités qui sont acquises pourraient avoir un effet négatif sur les résultats d'Ipsos SA et sa rentabilité.

11.1.4 Risques liés à la réglementation applicable à l'activité

Toutes les sociétés du Groupe sont entièrement dédiées aux études. Leurs équipes ont une connaissance détaillée des réglementations applicables à leur activité, et notamment à l'égard de la protection des données et de la diffusion des sondages d'opinion. Toutefois, il ne peut être certain que les procédures mises en place par les sociétés du Groupe prémunissent les sociétés de toutes éventuelles infractions à la réglementation applicable.

A l'avenir, l'activité du groupe Ipsos peut également être affectée par les législations relatives à la vie privée qui permettent notamment aux consommateurs de se protéger de tout télémarketing téléphonique non sollicité. De telles législations ont notamment été mises en œuvre aux États-Unis (*Do Not Call List*) et en Italie. Dans d'autres pays, la législation existante tend à être interprétée de façon restrictive par les tribunaux. Bien qu'en règle générale ces réglementations ne s'appliquent pas aux appels relatifs

aux études de marché, de nouvelles lois ou règlements ou l'interprétation des lois et règlements existants par les tribunaux pourraient étendre ces dispositifs aux études de marché. Dans l'hypothèse où ces réglementations deviendraient applicables aux appels relatifs aux études de marché, cela pourrait avoir des effets négatifs sur le résultat d'exploitation d'Ipsos SA.

11.1.5 Risques liés aux changements technologiques

Certains segments de marché sur lesquels le groupe Ipsos exerce son activité sont très compétitifs. Le maintien du succès du groupe Ipsos dépendra de sa capacité à améliorer l'efficacité et la fiabilité de ses services sur les segments de marché concernés. Le groupe Ipsos pourrait éprouver des difficultés susceptibles de retarder ou d'empêcher la réussite du développement, de l'introduction ou de la commercialisation de nouveaux services et pourrait également devoir supporter des coûts supérieurs à ceux prévus si ses services et infrastructures avaient besoin d'être adaptés à ces changements à un rythme plus rapide.

11.1.6 Risque de perte de chiffre d'affaires lié au départ de managers clés

Comme toutes les activités de service aux entreprises, les relations commerciales du groupe Ipsos avec ses clients reposent fortement sur la qualité des relations entre ses managers et leurs interlocuteurs chez ses clients. Le départ d'un manager ou d'un directeur de clientèle important du groupe Ipsos pourrait, par conséquent, conduire à la perte pour le Groupe de certains clients. Le groupe Ipsos considère que ce risque est atténué par la répartition du chiffre d'affaires, le client le plus important ne représentant que 10 % du chiffre d'affaires consolidé, et ce, au travers de contrats dans plusieurs pays. Par ailleurs, le groupe Ipsos tend à réduire ce risque de la manière suivante :

- garantir une rémunération attractive aux managers du Groupe, mettre en place des systèmes de rémunération pluriannuels pour certains hommes clés, et mettre en place des clauses de non-concurrence dans leurs contrats de travail ;
- offrir à ses clients non seulement un contact privilégié avec ses équipes spécialisées mais aussi une signature reconnue, des moyens opérationnels puissants et adossés aux technologies les plus avancées et des bases de données qui leur assurent la comparabilité des résultats d'enquête dans le temps et entre les pays ;
- fidéliser la clientèle par la qualité des services, mais aussi par la mise en place de contrats-cadres.

11.1.7 Risque d'évolution de la législation du travail

Le groupe Ipsos emploie un nombre important de vacataires pour l'administration des questionnaires. Dans certains pays, en fonction des spécificités locales du droit du travail, ces collaborateurs peuvent avoir un statut de salarié, mais ce cas de figure reste très minoritaire. Dans de nombreux pays où le groupe Ipsos a une activité, on peut observer actuellement une évolution de la législation sociale ou de son interprétation, visant à accorder un statut plus protecteur aux salariés « intermittents ». Cette évolution fait courir un double risque au Groupe :

- un risque juridique, dans le cas où le Groupe n'accorderait pas aux collaborateurs occasionnels certains avantages aujourd'hui réservés à ses salariés permanents, et se trouverait ainsi en contradiction avec la loi. A noter qu'en France, le statut des enquêteurs défini par une convention collective nationale intègre déjà certaines de ces évolutions et ne présente ainsi qu'un risque limité ;
- un risque économique, ces évolutions tendant à renchérir le coût de la main-d'œuvre, dans la mesure où le groupe Ipsos ne parviendrait pas à augmenter ses tarifs dans les mêmes proportions. Le Groupe considère que ce risque est néanmoins à nuancer fortement, puisqu'il concerne l'ensemble de la profession et n'induirait en conséquence pas de perte de compétitivité pour le Groupe.

11.1.8 Risque informatique

L'activité du groupe Ipsos comporte une forte utilisation des systèmes d'information. Un dysfonctionnement des systèmes informatiques du Groupe pourrait ainsi avoir des conséquences négatives (perte de résultats d'une enquête, indisponibilité des bases de données, etc.). En pratique, le Groupe tend cependant à limiter ce risque par l'utilisation de systèmes et de logiciels standard du marché, qui sont répartis sur plusieurs sites et la mise en place de sauvegardes ou répliquions des bases de données clés. En cas de problème sur un système ou sur un site, Ipsos a organisé la possibilité de transférer l'activité sur ses autres sites.

Le réseau Ipsos utilise des équipements de sécurité de premier plan autour des technologies Cisco. Ce matériel assure la cohérence de notre réseau et minimise les risques d'intrusion. La majorité des sites sont reliés aux Ipsos data center en utilisant des protocoles encryptés sur Internet, s'appuyant sur la technologie VPN (*Virtual Private Network*). Ceci est en cours d'extension à toutes les sociétés du Groupe au niveau mondial.

Le groupe Ipsos a mis en place une politique de mise à jour automatique des logiciels de sécurité et d'antivirus sur toutes les machines. Enfin, chaque accès à Internet depuis les sites Ipsos est protégé par un *firewall*.

11.1.9 Assurance

L'activité d'Ipsos ne génère pas de risques industriels ou écologiques. Par ailleurs, comme cela est expliqué au paragraphe précédent, en matière de systèmes d'information, la couverture des risques passe prioritairement par la répartition des activités sur plusieurs sites, la mise en place de systèmes de sauvegarde, et la sécurité.

Ipsos SA a souscrit à une police d'assurance pour les mandataires sociaux visant à assurer le groupe Ipsos ainsi que ses dirigeants et administrateurs contre tout dommage du fait d'une faute professionnelle commise par les dirigeants ou par les administrateurs des sociétés du Groupe dans l'exercice de leurs fonctions.

A l'exception de ce qui a déjà été indiqué ci-avant, il n'existe pas à ce jour de programmes d'assurances centralisés ou globaux.

Les sociétés du Groupe souscrivent localement aux assurances obligatoires et aux assurances d'usage dans chacun des pays et marchés où elles interviennent. En ce qui concerne les assurances d'usage, elles couvrent les risques liés aux activités et les montants de couverture sont revus régulièrement en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires et/ou des risques encourus. Les sociétés du Groupe sont généralement couvertes, notamment dans les principaux pays, par des polices d'assurances responsabilité civile exploitation, responsabilité civile professionnelle, locaux, matériel informatique, et pertes d'exploitation.

11.2 Risques de marché

11.2.1 Risque de taux

Au 31 décembre 2009, sur 257,3 millions d'euros d'endettement brut (hors intérêt courus et juste valeur des instruments dérivés) environ 66 % étaient contractés à taux variable (après prise en compte des swaps et des tunnels). Une hausse de 1 % des taux à court terme aurait un impact négatif d'environ 1,7 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe, soit une augmentation de 17,6 % des charges de financement de l'exercice 2009. Dans le cadre de l'émission obligataire de mai 2003, du crédit syndiqué d'octobre 2005 et du crédit syndiqué d'avril 2009, des swaps de taux ont été mis en place. La gestion du risque de taux est centralisée au siège du Groupe sous la responsabilité du trésorier Groupe.

Pour plus de détails concernant les risques de taux se référer à la note 6.2.1 du chapitre 3.

11.2.2 Risque de change

Le Groupe est implanté dans 64 pays et réalise des travaux dans plus de 100 pays. Ipsos comptabilise les conditions financières et le résultat de ses activités dans la monnaie locale correspondante, et les convertit ensuite en euros aux taux de change applicables de sorte que ces résultats puissent être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. Une part importante, et croissante en raison de l'extension de ses activités internationales, du chiffre d'affaires total d'Ipsos et de ses charges d'exploitation est générée dans des monnaies autres que l'euro. Les variations de cours des monnaies peuvent ainsi avoir un effet négatif sur la situation financière d'Ipsos et ses résultats d'exploitation sur tout exercice donné, et également perturber la possibilité de comparer ses comptes d'un exercice à l'autre.

Pour plus de détails concernant ces risques et leur quantification se référer à la note 6.2.2 du chapitre 3.

Dans la mesure où les filiales d'Ipsos facturent presque toujours dans leur monnaie locale et que leurs coûts opérationnels sont également dans la monnaie locale, le Groupe ne recourt pas habituellement à des accords de couverture ni à d'autres contrats dans le but de réduire son exposition aux risques de variations de cours des monnaies.

Le risque de change transactionnel du groupe Ipsos se limite essentiellement aux redevances de marque et prestations de services et d'assistance technique facturées par Ipsos SA ou Ipsos Group GIE aux filiales, en monnaie locale.

Concernant les besoins de financement des filiales, ils sont assurés autant que possible par le Groupe, dans la devise fonctionnelle de la filiale.

Les emprunts en devise étrangère d'Ipsos SA sont généralement couverts par des actifs de la même devise.

11.2.3 Risque de liquidité

En octobre 2005, le Groupe a mis en place un crédit syndiqué à terme en vue de financer des opérations de croissance externe, dont l'acquisition de MORI. En Avril 2009, Ipsos a, par ailleurs, procédé à la mise en place d'un crédit revolving syndiqué multidevise à cinq ans en vue de refinancer un précédent emprunt syndiqué et de financer certaines acquisitions de petite ou moyenne taille. Enfin, en mai 2003, Ipsos a effectué un placement privé aux États-Unis d'un montant de 90 millions de dollars américains.

Le Groupe s'est engagé à atteindre les ratios financiers suivants :

	Niveau à respecter
1. Endettement net consolidé / capitaux propres consolidés	< 1
2. Endettement net consolidé / EBITDA consolidé	< 3,5
3. Marge opérationnelle / frais financiers nets consolidés (seulement USPP)	> 3,75

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, le groupe Ipsos remplissait ces engagements.

Pour plus de détails concernant ces risques et la définition des ratios financiers (covenants), se référer à la note 6.2.5 du chapitre 3.

Ipsos a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéanciers à venir.

11.2.4 Options de souscription et d'achat d'actions en cours

Ipsos SA consent des options de souscription et d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe. Au 31 décembre 2009, les options en cours peuvent conduire à la souscription par les bénéficiaires d'options de souscription d'au maximum 414 571 actions, à des prix d'exercice allant de 14,50 euros à 20,75 euros par action, et à l'acquisition par les bénéficiaires d'options d'achat d'au maximum 896 741 actions, au prix d'exercice de 17,25 euros. Si tout ou partie de ces actions souscrites ou acquises étaient vendues sur le marché sur une courte période, le cours de l'action d'Ipsos pourrait diminuer dans l'hypothèse où le marché ne serait pas en mesure d'absorber ces actions au prix du marché.

Il est rappelé que les options d'achat d'actions, pour un maximum de 896 741 actions, sont couvertes par des actions propres détenues par Ipsos SA et achetées à un prix égal au prix d'exercice de ces options.

12. Notations

Ipsos n'a pas fait l'objet de notation par les agences de notation financière.

13. Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs

Conformément au nouvel article L.441-6-1 du Code de commerce tel que précisé par l'article D.441-4 du Code de commerce voici la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs externes par date d'échéance.

	Total dû	Dont dû depuis 0 à 30 jours	Dont dû depuis 31 à 60 jours	Dont dû depuis 61 à 90 jours	Dont dû depuis 91 à 180 jours	Dont dû depuis plus de 180 jours
Au 31 décembre 2009	517 247,45	222 135,75	89 666,27	18 747,13	120 334,14	66 364,16
31 décembre 2008	754 486,94	124 903,91	101 789,04	157 063,17	219 775,84	150 954,98

14. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2009

Le 28 janvier 2010 la Société a annoncé la signature d'un accord pour acquérir 100 % du capital d'OTX Corporation (OTX – *Online Testing Exchange*).

Ipsos SA a par ailleurs pris une participation de 25 % dans la société Apeme – Área de Planeamento e Estudos de Mercado, Lda. au Portugal, la société Ipsos s.r.l. a absorbée sa filiale Ipsos Public Affairs s.r.l. et ensuite fusionné avec la société Ipsos ASI s.r.l. et la société Ipsos Sweden AB a absorbée ses filiales Ipsos ASI AB et Ipsos Eureka AB.

Depuis le 31 décembre 2009, aucun autre événement majeur susceptible d'affecter de façon significative les résultats ou la situation financière du Groupe n'est intervenu.

15. Evolution et perspectives d'avenir

La crise n'est évidemment pas finie. A l'issue d'une année marquée par une profonde récession, juste atténuée depuis l'automne, une problématique de déconnexion de la conjoncture économique se fait jour, amplifiant les différences de situation d'une région du monde à l'autre, voire d'un pays à l'autre.

Les indicateurs sont clairs et convergents. Les réalités économiques et sociétales, financières et politiques s'écartent entre la Chine en pleine transformation et sûre d'elle-même, tirant avec elle ou derrière elle des pays d'Asie, d'autres pays émergents et l'Australie, et l'Europe craquelée, même plus sûre de ses monnaies, empêtrée dans un système institutionnel aberrant, endettée jusqu'au cou, pestant comme le font toujours les pouvoirs faibles contre les « spéculateurs » supposés être à l'origine de tous les maux.

Au milieu de tout cela les Américains ont abandonné leur perpétuel optimisme, contemplant avec effroi après en avoir bénéficié avec délice, l'ampleur de leur dette, travaillant mais se déchirant, inventant avec le parti du thé de quatre heures le nouvel avatar du Café du Commerce, rejetant leurs dirigeants – président, sénateurs, banquiers. Ils sont, de fait, en panne de stratégie.

Les entreprises, elles, sont un peu partout, ce qui est un avantage, mais pas plus sûres que ça de ce que demain sera fait. En 2009, elles ont su gérer leur cash, préserver leur rentabilité, adapter leurs tactiques aux aléas. En 2010, elles vont vouloir avancer, innover, vendre plus là où sont leurs clients. Elles doivent mieux comprendre des consommateurs mieux éduqués, plus cyniques – la crise de l'autorité et la pratique de la transgression des règles ne sont pas qu'un phénomène occidental. Elles doivent être aux bons endroits avec de bonnes idées et de bons plans. Elles ne peuvent se contenter de gérer leurs affaires comme il y a cinq ans. Elles doivent innover dans leurs offres, dans leurs méthodes, dans leur communication avec leurs partenaires – la distribution par exemple, et leurs clients.

Ipsos est convaincu que cet environnement est favorable à son industrie et à son propre développement. Encore faudra-t-il faire l'effort de changer ce qui doit être changé dans les services *people insights* dont les sociétés d'études sont les dépositaires.

L'embellie de la fin de l'année

Au mois de novembre l'activité d'Ipsos qui, jusque là restait inférieure d'environ 5 % à celle de l'année précédente, a retrouvé de la vigueur. Plusieurs facteurs favorables se sont conjugués pour faire émerger cette embellie :

- certains clients avaient géré de façon précautionneuse des budgets déjà réduits. Le pire ne s'étant pas produit, ils ont pris la décision de satisfaire certains besoins d'études, d'autant plus urgents qu'ils veulent retrouver de plus grandes capacités d'initiative en 2010 ;
- plusieurs pays dans l'Est de l'Europe ou en Amérique latine avaient été le théâtre de comportements très attentistes. Là encore la fin de l'année a vu un retour à plus de normalité.

In fine le chiffre d'affaires d'Ipsos n'a décliné que de 1 % au 4^e trimestre et Ipsos aborde l'année 2010 avec un meilleur carnet de commandes, reflétant encore une fois la volonté de ses clients d'aller de l'avant et aussi l'impact des succès commerciaux enregistrés dans les derniers mois de 2009.

La croissance en 2010

Nos clients ont beaucoup parlé de leurs besoins en 2009. Ils ont aussi beaucoup coupé dans leurs budgets marketing, moins dans leurs dépenses en études de marché, suffisamment toutefois pour que l'industrie dont Ipsos est un des acteurs majeurs enregistre sa première décroissance depuis le début des années 90.

L'année 2010, pour autant qu'elle ne voie pas survenir une nouvelle vague de la crise ou le déclenchement d'un conflit géopolitique majeur, sera plus positive. Encore une fois le besoin d'information sur les consommateurs / clients / citoyens est bien présent, et surtout nécessaire quand les entreprises souhaitent elles-mêmes défendre leurs parts de marché (là où elles sont déjà bien installées) et croître là où le potentiel est évident.

Cela étant les contraintes budgétaires et l'appétit de cash des entreprises n'ont pas disparu. La croissance devrait être significative dans certaines zones du monde, notamment dans la « ChineInde », concept probablement plus opérant que celui de « ChineAmérique » évoqué cet automne par les médias. Elle pourrait être anémique notamment dans sa composante consommation dans beaucoup de marchés importants en Amérique du Nord et en Europe.

Tout cela mis bout à bout laisse à penser que le marché des études sera stable ou légèrement positif en 2010. Ipsos s'est mis en ordre de bataille. L'année 2010 sera marquée par la simplification de ses structures managériales, un effort accru d'innovation, une présence commerciale plus constante auprès d'un plus grand nombre de clients, l'ajout de nouvelles expertises à ses moyens actuels – à commencer par un effort de conquête dans le digital, notamment grâce à l'acquisition d'OTX. Enfin, et c'est le plus important car c'est de là que tout part, 2010 verra le renforcement de ses équipes grâce à une politique sélective de recrutement de cadres et d'experts de haut niveau, grâce aussi à un effort accru de formation, notamment mais pas seulement dans les marchés émergents.

Ipsos prévoit de croître, en 2010, de 3 à 5 % (à taux de change et périmètre constant) et d'enregistrer une marge opérationnelle supérieure à 10 % à comparer à 9,4 % en 2009. Sous réserve, une fois encore, que l'environnement politique, économique et financier ne se dégrade pas davantage, Ipsos prévoit de retrouver un rythme de croissance plus conforme à sa moyenne historique, en tout cas au-delà de 5 % dès 2011, accompagné d'une marge opérationnelle de l'ordre de 11 %.

16. Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu du report à nouveau antérieur qui s'élève à 16 969 659 euros le bénéfice distribuable de l'exercice s'élève à 33 891 836 euros, la réserve légale étant dûment constituée.

Il est proposé à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 0,51 euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « report à nouveau ».

Le dividende serait mis en paiement le 5 juillet 2010.

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sauf option par ces derniers pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Enfin, il sera remis aux actionnaires, pour la préparation de l'Assemblée générale qui se tiendra le 8 avril 2010, le texte des résolutions qui seront présentées à cette Assemblée ainsi que le rapport spécifique du Conseil d'administration pour les résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale extraordinaire et un rapport spécial du Conseil sur des renouvellements de mandats d'administrateurs.

17. Annexe I au rapport de gestion : rapport spécial du Conseil sur les options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'administration rappelle que l'Assemblée générale annuelle réunie le 31 mai 2006 a décidé de diviser par quatre la valeur nominale des actions d'Ipsos SA pour la porter de 1 euro à 25 centimes d'euro. Le Conseil d'administration d'Ipsos SA, dans sa séance du 31 mai 2006, a fixé la date d'effet de cette division par quatre du nominal de l'action Ipsos au 4 juillet 2006.

Il convient de noter que les nombres, montants et valeurs indiqués dans le présent rapport tiennent compte de la division par quatre du nominal de l'action Ipsos.

I. Options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2009

En application de l'article L.225-184 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année au moyen d'un rapport spécial des opérations réalisées par Ipsos SA en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

I.1 Attributions d'options au cours de l'exercice 2009

Aucune attribution d'options par Ipsos SA ou par une autre société du groupe Ipsos n'a été consentie au cours de l'exercice 2009.

I.2 Exercices d'options de souscription ou d'options d'achat au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009, 217 139 actions d'Ipsos SA ont été souscrites ou achetées du fait de l'exercice d'options, à un prix moyen de 16,98 euros, soit un montant total de 3 686 151 euros, réparties comme suit entre les options de souscription et les options d'achat.

I.2.1 Options de souscription

Au cours de l'exercice 2009, 88 600 options de souscription ont été exercées, donnant lieu à la création de 88 600 actions nouvelles, au prix moyen de 16,58 euros, soit un montant global de 1 468 853 euros :

- 64 674 options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix d'exercice de 16,75 euros ;
- 15 792 options attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002 à un prix d'exercice de 14,50 euros ;
- 8 134 options attribuées par le Conseil d'administration le 2 mars 2004 à un prix d'exercice de 19,25 euros.

I.2.2 Options d'achat

Au cours de l'exercice 2009, des options d'achat d'actions attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 ont été exercées permettant à leurs bénéficiaires d'acheter 128 539 actions au prix unitaire de 17,25 euros, soit un montant global de 2 217 298 euros.

I.3 Mandataires sociaux et principaux salariés

I.3.1 Attribution d'options au cours de l'exercice 2009

I.3.1.1 Mandataires sociaux

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions par Ipsos SA au cours de l'exercice 2009.

Aucune autre société du groupe Ipsos n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de ce même exercice.

I.3.1.2 Principaux salariés

Aucun salarié ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions par Ipsos SA au cours de l'exercice 2009.

Aucune autre société du groupe Ipsos n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de ce même exercice.

I.3.2 Levées d'options au cours de l'exercice 2009

I.3.2.1 Options levées par les mandataires sociaux

Monsieur Didier Truchot, Président et Directeur général, a acheté 30 000 actions par exercice d'options d'achats attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 6 mars 2002 à un prix de 17,25 euros chacune.

Madame Laurence Stoclet, administrateur, a souscrit à 4 040 actions par exercice d'options de souscription attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 24 mai 2000 à un prix de 16,75 euros chacune.

Aucune autre levée d'options par les mandataires sociaux n'est intervenue au cours de l'exercice.

I.3.2.2 Options levées par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions souscrites est le plus élevé

Les exercices d'options de souscription ou d'achat d'actions par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions souscrites ou achetées est le plus élevé représentent un total de souscription ou d'achat de 174 999 actions, réparties comme indiqué ci-après.

Ces options ont été attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 24 mai 2000, le 18 décembre 2002 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 24 mai 2000, le 9 juillet 2002 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 6 mars 2002 et le 2 mars 2004 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 6 mars 2002.

I.3.2.3 Les exercices d'options de souscription et/ou d'achat d'actions par les dix salariés non mandataires dont le nombre d'actions souscrites et/ou achetées est le plus élevé sont les suivants :

- Marie-Louise Huot : achat/souscription de 30 000 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Alejandro Gronberger : achat/souscription de 17 800 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune et d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 16,75 euros chacune ;
- Liz Knight-Poyser : achat/souscription de 15 880 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune et d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 16,75 euros chacune,
- David Hollis : achat de 13 200 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune ;

- Enrique Biancotti : achat de 9 171 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Rowland Lloyd : achat de 7 680 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Rodrigo Toni : achat de 6 000 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002, à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Greg Leach : souscription de 5 400 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002, à un prix de 14,50 euros chacune et d'options attribuées par le Conseil d'administration le 2 mars 2004, à un prix de 19,25 euros chacune ;
- Raffaella Merlini : souscription de 4 044 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 16,75 euros chacune, d'options attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002, à un prix de 14,50 euros chacune et d'options attribuées par le Conseil d'administration le 2 mars 2004, à un prix de 19,25 euros chacune ;
- Marie-Christine Bardon : souscription de 4 040 actions par exercice de d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 16,75 euros chacune.

1.3.3 Tableaux de synthèse

1.3.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Mandataire social	Options consenties durant l'exercice 2009			Options levées durant l'exercice 2009	
	Nombre d'options (nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées)	Prix (euros)	Dates d'échéances	Nombre d'actions souscrites (s) ou achetées (a)	Prix de souscription ou d'achat par action
Didier Truchot	0	-	-	30 000 (a)	17,25
Jean-Marc Lech	0	-	-	0	-
Yves-Claude Abescat	0	-	-	0	-
Patrick Artus	0	-	-	0	-
Nicolas Bazire (démissionnaire)	0	-	-	0	-
Jean-Michel Carlo	0	-	-	0	-
Yann Duchesne	0	-	-	0	-
Marina Eloy-Jacquillat	0	-	-	0	-
Carlos Harding	0	-	-	0	-
Pierre Le Manh	0	-	-	0	-
Wladimir Mollof	0	-	-	0	-
Henry Letulle	0	-	-	0	-
LT Participations	0	-	-	0	-
Gilbert Saada	0	-	-	0	-
Laurence Stoclet	0	-	-	4 040 (s)	16,75
Hubert Védrine	0	-	-	0	-
Henri Wallard	0	-	-	0	-

1.3.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties par Ipsos SA durant l'exercice 2009 et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés d'Ipsos SA et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	0
Options détenues sur Ipsos SA et les sociétés précédemment visées levées durant l'exercice 2009 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	113 215	17,22

2. Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2009

En application de l'article L.225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année des opérations réalisées par Ipsos SA en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions.

Le Conseil d'administration d'Ipsos SA, réuni le 29 avril 2009, a procédé à l'attribution gratuite de 365 585 actions d'Ipsos SA dont 123 328 au bénéfice de résidents français (dont 70 042 à des mandataires sociaux) et 242 257 actions aux non-résidents français.

Le Conseil d'administration d'Ipsos SA, réuni le 17 décembre 2009, a par ailleurs procédé à l'attribution gratuite de 11 623 actions à deux non-résidents français.

	Nombre d'actions	Valeur IFRS (en euros)
Résidents français hors mandataires sociaux	53 286	809 947,20
Mandataires sociaux	70 042	1 064 638,40
Total résidents français	123 328	1 874 585,60
Non-résidents français	253 880	3 979 336,54
Total	377 208	5 853 922,14

N.B. La valorisation des actions attribuées aux résidents français est de 15,20 euros par action et la valorisation des actions attribuées aux non-résidents est de 15,32 euros par action pour l'attribution du 29 avril 2009 et 19,10 euros pour l'attribution du 17 décembre 2009.

Pour les 52 bénéficiaires résidents français, le Conseil d'administration d'Ipsos SA a utilisé l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires d'Ipsos SA donnée par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 29 avril 2008 (vingt-quatrième résolution) portant sur 5 % du capital de la Société au 29 avril 2008.

Ces actions ne sont acquises qu'après un délai d'acquisition de deux ans, expirant le 29 avril 2011 et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié ou mandataire du groupe Ipsos à cette date. Le bénéficiaire est astreint à une obligation de conservation durant les deux années suivantes, soit jusqu'au 29 avril 2013.

Pour les 387 bénéficiaires non résidents français, le Conseil d'administration d'Ipsos SA a autorisé la Direction générale d'Ipsos SA à faire en sorte qu'Ipsos SA s'engage à céder à terme aux filiales d'Ipsos SA qui soit emploient ces bénéficiaires, soit sont les maisons mères des filiales qui emploient ces bénéficiaires, les actions propres correspondantes pour que ces filiales ou les maisons mères de ces filiales puissent procéder à l'attribution gratuite d'actions à l'issue du délai d'acquisition. Ces actions ne sont acquises par les bénéficiaires qu'après un délai d'acquisition de deux ans et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié, directeur, ou mandataire du groupe Ipsos à cette date. Cette attribution porte sur 253 880 actions.

Aucune autre société du groupe Ipsos n'a attribué gratuitement des actions au cours de l'exercice 2009.

Informations complémentaires sur l'attribution gratuite d'actions à des résidents français**2.1 Mandataires sociaux**

Les mandataires sociaux suivants se sont vus attribuer gratuitement des actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA réuni le 29 avril 2009 :

Nom	Nombre d'actions attribuées	Valeur IFRS (en euros)
Didier Truchot (Président et Directeur général)	12 521	190 319,20
Jean-Marc Lech (Directeur général délégué et administrateur)	12 521	190 319,20
Carlos Harding (Directeur général délégué et administrateur)	11 250	171 000,00
Pierre Le Manh (administrateur)	11 250	171 000,00
Laurence Stoclet (administrateur)	11 250	171 000,00
Henri Wallard (Directeur général délégué et administrateur)	11 250	171 000,00
Total	70 042	1 064 638,80

L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement à Messieurs Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding et Henri Wallard est soumise à la condition que la croissance organique du groupe Ipsos de l'année 2010 soit supérieure à la croissance organique du marché.

Le Conseil d'administration a par ailleurs fixé à 25 % la proportion d'actions reçues par Messieurs Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding et Henri Wallard dans le cadre de l'attribution gratuite consentie qu'ils seront individuellement tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions de Directeur général

ou Directeur général délégué, conformément à l'article L.225-185 du Code de commerce.

2.2 Dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Le tableau suivant indique les dix salariés qui se sont vus attribuer gratuitement le plus grand nombre d'actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA en date du 29 avril 2009 au titre de la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 29 avril 2008 ainsi que la valeur de ces actions :

Nom	Nombre d'actions attribuées	Valeur IFRS (en euros)
Stewart Jones	11 250	171 000,00
Liz Musch	4 839	73 552,80
Marie-Christine Bardon	4 499	68 384,80
Giorgio Caporusso	3 628	55 145,60
Antoine Moreau	1 813	27 557,60
Jean-Michel Janoueix	1 813	27 557,60
Oliviero Marchese	1 512	22 982,40
Jean-Michel Mabon	1 512	22 982,40
Monique Bensimon	1 512	22 982,40
Patrice Bergen	1 390	21 128,00
Total	33 768	513 273,60

18. Annexe 2 au rapport de gestion : tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos SA au Conseil d'administration dans les domaines des augmentations de capital

Assemblée générale au cours de laquelle a été donnée la délégation au Conseil d'administration	Description de la délégation donnée au Conseil d'administration	Utilisations faites au cours de l'exercice 2009
AGM du 29 avril 2008 Vingt-quatrième résolution	Délégation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires d'Ipsos SA. Durée de 38 mois. Plafond fixé à 5 % du capital au 29 avril 2009, soit 1 686 262 actions.	Attribution gratuite par le Conseil d'administration réuni le 29 avril 2009 de 123 328 actions à des salariés ou mandataires sociaux résidents français (plus amplement décrite dans le rapport spécial du Conseil).
AGM du 29 avril 2009 Quinzième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,220 millions d'euros.	Aucune
AGM du 29 avril 2009 Seizième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 2 millions d'euros.	Aucune
AGM du 29 avril 2009 Dix-septième résolution	Autorisation, en cas d'augmentation de capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre. Durée de 26 mois. Dans la limite de 15 % de la limite initiale.	Aucune
AGM du 29 avril 2009 Dix-huitième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et valeurs mobilières en cas d'offre publique d'échange initiée par Ipsos SA. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 2 millions d'euros s'imputant sur celui de la sixième résolution ci-dessus.	Aucune
AGM du 29 avril 2009 Dix-neuvième résolution	Délégation de pouvoir à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à Ipsos SA et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Durée de 26 mois. Plafond du montant nominal d'augmentation de capital fixé à 10 % du capital de la Société au 29 avril 2009.	Aucune
AGM du 29 avril 2009 Vingtième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Durée de 26 mois. Plafond fixé à 80 millions d'euros.	Aucune
AGM du 29 avril 2009 Vingt et unième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund. Durée de 18 mois. Plafond fixé à 10 % du capital au 29 avril 2009, soit 3 377 710 actions.	Aucune
AGM du 29 avril 2009 Vingt-deuxième résolution	Délégation de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Durée de 26 mois. Plafond fixé à un montant nominal de 450 000 euros.	Aucune

19. Annexe 3 au rapport de gestion : rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

I. Introduction

I.1 Objectif du présent rapport

Le présent rapport porte sur l'exercice 2009 et a été établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits et éléments relatifs à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Ipsos SA en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce ce rapport précise également le code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises auquel la Société se réfère, les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale, les règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, et le lieu de publication des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce et les éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Le présent rapport est joint au rapport de gestion.

Toute référence dans les présentes au Code de gouvernement AFEP-MEDEF renvoie au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association française des Entreprises privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en décembre 2008 tel que complété et clarifié par la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux mise en ligne par l'Autorité des Marchés Financiers en décembre 2008. Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF est disponible sur le site internet du MEDEF, www.code-afep-medef.com.

Le groupe Ipsos est confronté, comme toute entreprise, à un certain nombre de risques et aléas internes et externes dans le cadre de ses activités et de la poursuite de sa stratégie. Ipsos SA s'efforce par conséquent de mettre en place une organisation et des procédures dont l'objectif est d'identifier, de quantifier, de prévenir et de contrôler autant que possible ces risques afin d'en limiter les impacts négatifs.

Vous serez bien évidemment conscients que, comme tout système de contrôle, cette organisation et ces procédures ne peuvent éliminer les risques concernés mais seulement contribuer à leur minimisation.

Afin de décrire au mieux et de manière synthétique les procédures dont je dois vous rendre compte, le présent rapport décrira d'abord les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil pour ensuite traiter les questions de gouvernance d'entreprise et des autres mentions obligatoires avant de décrire les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Ipsos SA.

I.2 Diligences effectuées par le Président

Pour les besoins de la préparation du présent rapport, j'ai recueilli les observations :

- de la Direction financière ;
- de la Direction juridique ;
- de la Direction des technologies de l'information et des systèmes ;
- de la Direction des ressources humaines ;
- de la Direction du développement ; ainsi que
- de la Direction de l'Audit interne.

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration d'Ipsos SA. Il fera l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes.

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

2.1 Composition du Conseil d'administration et Direction générale

2.1.1 Conseil d'administration

Depuis la nomination de Madame Marina Eloy-Jacquillat et de Messieurs Patrick Artus, Pierre Le Manh, Gilbert Saada et Hubert Védrine en tant qu'administrateurs par l'Assemblée générale du 29 avril 2009, le Conseil d'administration est composé de seize administrateurs dont dix n'exercent pas de fonctions exécutives au sein du Groupe.

Lors de sa séance du 24 février 2010 le Conseil a procédé à l'évaluation du caractère indépendant des administrateurs. Est réputé indépendant tout administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Ipsos, la direction ou le Groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la direction, Ipsos ou le Groupe.

Les critères suivants définis dans le règlement intérieur dont l'adoption sera proposée au Conseil lors de sa séance du 8 avril 2010 ont été examinés afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la société ou son groupe :

- ne pas être salarié ou mandataire social d'Ipsos ou d'une autre société du Groupe, salarié ou administrateur d'un actionnaire détenant le contrôle seul ou de concert, d'Ipsos, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle Ipsos détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant d'Ipsos détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être, ou être lié directement ou indirectement à, un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif d'Ipsos ou du Groupe,
 - ou pour lequel Ipsos ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un dirigeant d'Ipsos ou du Groupe. ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise ou d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur d'Ipsos depuis plus de douze ans ;
- ne pas recevoir ou avoir reçu au cours des cinq années précédentes une rémunération importante d'Ipsos ou du Groupe en dehors de jetons de présence.

Les administrateurs représentant des actionnaires importants, directs ou indirects, d'Ipsos, peuvent être considérés comme indépendants lorsque ces actionnaires ne contrôlent pas Ipsos, au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce. Cependant, dès lors qu'un administrateur, représente un actionnaire d'Ipsos, détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital ou des droits de vote d'Ipsos, il convient que le Conseil, sur rapport du Comité des nominations et des rémunérations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital d'Ipsos et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Il a été conclu que six administrateurs sont indépendants au regard des critères mentionnés ci-dessous. La Société se conforme donc à la recommandation du Code AFEP-MEDEF d'avoir au moins un tiers d'administrateurs indépendants.

Au 24 février 2010, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe :

- **Didier Truchot**, 63 ans, Président et Directeur général d'Ipsos SA
Expérience : Monsieur Didier Truchot préside Ipsos depuis sa fondation en 1975.
Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
- **Jean-Marc Lech**, 65 ans, Vice-Président et Directeur général délégué d'Ipsos SA
Expérience : Monsieur Jean-Marc Lech copréside Ipsos depuis 1982, après avoir été Président et Directeur général de l'IFOP.
Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
- **Carlos Harding**, 62 ans, Directeur général délégué et administrateur d'Ipsos SA
Expérience : Monsieur Carlos Harding a rejoint Ipsos en 1991 et a depuis dirigé la mise en œuvre de son programme d'acquisitions.
Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
- **Pierre Le Manh**, 43 ans, *CEO* d'Ipsos Marketing et Président des régions *Central and Eastern Europe, Middle East and Africa*
Expérience: Monsieur Pierre Le Manh est *CEO* d'Ipsos Marketing et Président des régions *Central and Eastern Europe, Middle East and Africa* après avoir exercé la fonction de *CEO* d'Ipsos Europe. Avant de rejoindre Ipsos, il a été consultant chez Accenture, directeur financier d'Adami et PDG d'Encyclopaedia Universalis. Il a ensuite exercé plusieurs fonctions de direction au sein de la société Consodata dont il a été nommé *CEO* en 2002. A partir du 1^{er} mars 2010 Monsieur Pierre Le Manh exercera les fonctions de *CEO* d'Ipsos Marketing et Ipsos ASI.
Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
- **Laurence Stoclet**, 43 ans, Directeur financier du Groupe et administrateur d'Ipsos SA
Expérience : Madame Laurence Stoclet a été manager dans un grand cabinet d'audit international avant d'exercer des fonctions au sein des directions financières de Groupes européens. Elle a rejoint Ipsos en qualité de Directeur financier en 1998.
Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris

- **Henri Wallard**, 52 ans, Directeur général délégué et administrateur d'Ipsos SA
Expérience : Monsieur Henri Wallard a exercé diverses fonctions dans la haute fonction publique. Avant de rejoindre la Direction générale d'Ipsos en 2002, il a participé à la direction de la Sofres et a été administrateur exécutif de Taylor Nelson Sofres Plc.
Domicile professionnel : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris

Administrateurs n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du Groupe et non dépourvus de lien d'intérêt particulier avec Ipsos SA, Ipsos, sa Direction :

- **Yves-Claude Abescat**, 66 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Président-directeur général de SALVEPAR.
Expérience : Monsieur Yves-Claude Abescat est Président-directeur général de la société SALVEPAR et ancien cadre dirigeant de la Société Générale. Il a été à ce titre jusqu'au 30 septembre 2006 Directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises de Société Générale et membre du Comité de Direction Groupe de Société Générale. Il a exercé de nombreuses responsabilités au sein du groupe Société Générale, notamment des directions de filiales et de fonds. Il participe à la direction ou la surveillance de nombreuses sociétés dans lesquelles le groupe Société Générale détient des participations.
Domicile professionnel : SALVEPAR, Tour Pacifc, 11 cours Valmy, 75886 Paris

- **Henry Letulle**, 34 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : notaire stagiaire.
Expérience : avant de rejoindre l'étude notariale Letulle Letulle-Joly Deloison, Henry Letulle a exercé la profession d'avocat durant trois années au sein du bureau de Pékin du cabinet Gide Loyrette Nouel, puis a été Directeur délégué à la Direction générale – Group Secretary d'Ipsos jusqu'au 31 décembre 2006.
Domicile professionnel : 3, rue Montalivet, 75008 Paris

- **LT Participations**, administrateur d'Ipsos SA représentée par Pascal Cromback, 60 ans.
LT Participations est une société holding animatrice détenue majoritairement par Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech
Siège de LT Participations : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
Fonction principale exercée par Pascal Cromback en dehors d'Ipsos SA : Directeur général de la Sofotec.
Expérience : Monsieur Pascal Cromback a été Président-directeur général d'ETAI durant de nombreuses années.
Domicile professionnel de Pascal Cromback: 66, rue Escudier, 92100 Boulogne Billancourt

- **Gilbert Saada**, 46 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonctions principales exercées en dehors d'Ipsos SA : membre du Directoire d'Eurazeo.
Expérience : Monsieur Gilbert Saada est membre du Directoire d'Eurazeo depuis 2002. Il co-dirige l'équipe d'investissement. Il a rejoint Eurazeo en 1999 en tant que Directeur du Développement de l'activité Investissements. Avant de rejoindre Eurazeo, Monsieur Gilbert Saada a travaillé au sein du département Corporate Finance du groupe Crédit Agricole. Il a également enseigné en corporate finance, entre 1992 et 2000, à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
Monsieur Gilbert Saada est notamment Président des Conseils d'administration d'Europcar Groupe et d'Holdelis (Elis), Administrateur au sein de l'Olympique Lyonnais Groupe, LT Participations, Ipsos et *Chief Executive Officer* d'Euraleo.
Domicile professionnel : 32, rue de Monceau, 75008 Paris

Administrateurs indépendants à l'égard des critères énoncés ci-dessus:

- **Patrick Artus**, 58 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Directeur de la recherche et des études de Natixis.
Expérience : Monsieur Patrick Artus est Directeur de la recherche et des études de Natixis, Professeur à l'Ecole Polytechnique et Professeur associé à l'Université de Paris I-Sorbonne. Il a auparavant exercé les fonctions de Directeur des études de l'ENSAE (1982-1985), puis de Conseiller scientifique à la Direction générale des études de la Banque de France (1985-1988). Il a été élu meilleur économiste de l'Année 1996 par le *Nouvel Economiste*.
Domicile professionnel : 47 Quai d'Austerlitz, 75013 Paris

- **Jean-Michel Carlo**, 64 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Directeur à l'Institut d'Etudes politiques de Paris-Sciences Po.
Expérience : Monsieur Jean-Michel Carlo a été Président de Young&Rubicam, partenaire et Directeur général de BDDP puis d'Havas. Il a été Directeur général d'Ipsos Europe et Directeur général délégué d'Ipsos SA de 2002 à 2004. Il a été ensuite Président-directeur général France de BBDO. Il est aujourd'hui Directeur de l'Ecole de Communication de Sciences Po.
Domicile professionnel : 27, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris

- **Yann Duchesne**, 53 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Directeur général de Doughty Hanson.
Expérience : Monsieur Yann Duchesne est Directeur général du fonds d'investissement Doughty Hanson depuis 2003, après avoir été Directeur général France de McKinsey.
Domicile professionnel : Doughty Hanson, 45 Pall Mall, Londres, SW1 Y5JG

- **Marina Eloy-Jacquillat**, 63 ans, administrateur d'Ipsos SA
Expérience : Madame Marina Eloy-Jacquillat a été Directeur des Ressources Humaines du Groupe ING à Amsterdam ainsi que Membre du Comité de Direction jusqu'en 2008, après avoir été DRH du groupe en Europe. Elle a auparavant exercé les fonctions de Directeur International des Ressources Humaines de Paribas à Paris. Avant de rejoindre Paribas elle a assumé de nombreuses fonctions à la direction des Ressources Humaines de JPMorgan à Paris, Londres et New-York et ce, pendant 20 ans.
Domicile professionnel : Néant

- **Wladimir Mollof**, 68 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonctions principales exercées en dehors d'Ipsos SA : Président d'Arjil et Président d'ACG Private Equity.
Expérience : Monsieur Wladimir Mollof est Président d'Arjil et du groupe Altium. Après avoir occupé des fonctions de direction au sein du groupe Dupont de Nemours aux États-Unis et en Europe de 1965 à 1983, Monsieur Mollof participe depuis 1984 à la création et à la gestion de fonds d'investissement européens ainsi que d'opérations de fusions et acquisitions notamment Baring Brothers Hambrecht & Quist, Argos Soditic, Apax Partners Finance.
Domicile professionnel : Altium Capital, 84, avenue d'Iéna, 75116 Paris

- **Hubert Védrine**, 62 ans, administrateur d'Ipsos SA
Fonctions principales exercées en dehors d'Ipsos SA : gérant de la société Hubert Védrine Conseil.
Expérience : Monsieur Hubert Védrine est gérant de la société Hubert Védrine Conseil et Président de l'Institut François Mitterrand. Ancien Ministre des Affaires étrangères. Monsieur Védrine a également exercé des fonctions de conseiller diplomatique (1981-1987), a été porte-parole de la Présidence de la République et conseiller pour les affaires stratégiques (1988-1991), puis Secrétaire général de l'Élysée (1991-1995). En 2007, le Président de la République Nicolas Sarkozy lui a confié le Rapport sur la Mondialisation.
Domicile professionnel : 26 Cours Albert 1er, 75008 Paris

L'ensemble des administrateurs a été nommé en Assemblée générale. Le Conseil d'administration ne contient pas d'administrateur élu par les salariés.

Les administrateurs remplissent l'ensemble des conditions de nomination dont celles relatives à la capacité ou aux incompatibilités et interdictions.

Une liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice 2009 et au cours des cinq dernières années, par chacun de ces mandataires, la date de début et d'expiration de leur mandat, leur âge, et le nombre d'actions détenues dans Ipsos SA, figure au 20 du présent chapitre 2.

Les mandats d'administrateur de Messieurs Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding et Wladimir Mollof viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour le 8 avril 2010. Le Conseil d'administration

a décidé de proposer aux actionnaires le renouvellement desdits mandats pour une nouvelle période de six années.

Le Conseil a procédé à l'évaluation du caractère indépendant des candidats en examinant les critères énoncés ci-dessus et a conclu que Monsieur Mollof restera, à l'issue de cette nomination, indépendant de la Société au regard de ces critères. Messieurs Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding sont dirigeants d'Ipsos.

2.1.2 Direction générale

Ipsos SA est une société anonyme à Conseil d'administration dont les statuts délèguent au Conseil d'administration le choix du mode de direction entre une Présidence et une Direction générale jointe ou duale.

Le Conseil d'administration réuni le 12 décembre 2001 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA serait assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Didier Truchot. Ce choix est motivé par le fonctionnement en binôme égalitaire des deux Co-Présidents, l'un étant Président et Directeur général, et l'autre Vice-Président et Directeur général délégué. Le Conseil d'administration réuni le 23 juin 2004 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA continuerait à être assumée par le Président du Conseil d'administration jusqu'à l'expiration de son mandat de Président (renouvelé par le même Conseil jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au cours de l'année 2010 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Un Vice-Président a été nommé. Sa principale mission est de suppléer au Président en cas d'empêchement de ce dernier, notamment pour présider les séances du Conseil. Trois administrateurs, dont le Vice-Président, ont la qualité de Directeurs généraux délégués.

A ce titre, il est rappelé que le Conseil d'administration réuni le 23 juin 2004 a renouvelé les mandats de Vice-Président du Conseil de Monsieur Jean-Marc Lech (jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au cours de l'année 2010 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009), de Directeur général délégué de Monsieur Jean-Marc Lech (jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général), de Directeur général délégué de Monsieur Carlos Harding (jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général), et de Directeur général délégué de Monsieur Henri Wallard (jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général).

2.2 Fonctionnement du Conseil

Sans préjudice des attributions spécifiques qui lui sont dévolues par la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité d'Ipsos et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question concernant la bonne marche d'Ipsos et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs sont nommés pour une durée de six années et sont indéfiniment rééligibles sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge.

Le nombre des administrateurs personnes physiques ou des représentants permanents des personnes morales administrateurs ayant dépassé l'âge de 68 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs composant le Conseil d'administration. Si cette proportion est dépassée, le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office.

Chaque administrateur doit être propriétaire de quatre actions au moins pendant toute la durée de son mandat, conformément à l'article 13 des statuts d'Ipsos SA.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation. Les convocations, qui peuvent être transmises par le secrétaire du Conseil, sont faites par lettre, télécopie ou par courrier électronique ou, en cas d'urgence, verbalement. Sous réserve des dispositions légales, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par moyen de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti librement par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut notamment allouer une part supérieure aux administrateurs membres de Comités.

Aucun mandataire social qui est dirigeant n'a perçu de jetons de présence au cours de l'exercice 2009. Les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants figurent au 5.2.3 du rapport de gestion.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

A la connaissance d'Ipsos SA, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun des principaux dirigeants du Groupe n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Le Conseil d'administration comprend six membres exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe (Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Pierre Le Manh, Henri Wallard et Laurence Stoclet).

LT Participations, principal actionnaire d'Ipsos SA, détenant 28,07 % du capital au 31 décembre 2009, est également administrateur d'Ipsos SA. Il est précisé que Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech sont les principaux actionnaires de la société LT Participations.

Monsieur Gilbert Saada est également membre du Directoire d'Eurazeo, actionnaire à 24,76 % de LT Participations.

Monsieur Yves-Claude Abescat, administrateur d'Ipsos SA, est Président-directeur général de la société SALVEPAR qui détient 1,47 % du capital d'Ipsos SA. Monsieur Yves-Claude Abescat est un ancien cadre dirigeant de la Société Générale, banque partenaire du groupe Ipsos, et dont l'un des fonds, SG Capital Développement, détient 1,15 % du capital d'Ipsos SA au 31 décembre 2008, et conjointement avec le FCPR Sogecap Développement, 12,63 % du capital de LT Participations.

Hors les éléments détaillés ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance d'Ipsos SA, de conflits entre les intérêts privés des administrateurs d'Ipsos SA et leurs devoirs à l'égard d'Ipsos SA.

Enfin, sous réserve de ce qui est décrit au 5.2.1 du rapport de gestion, à la date du présent rapport, aucun mandataire social n'est lié à Ipsos SA, ou à l'une de ses filiales, par un contrat de service qui prévoirait l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

2.2.1 Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a décidé d'adopter un règlement intérieur plus complet, l'ancien règlement se bornant à fixer les règles de participation au Conseil par voie de télécommunication. Un projet lui a été présenté lors de sa séance du 24 février 2010. L'adoption de ce projet de règlement sera proposée au Conseil lors de sa séance du 8 avril 2010. Le projet de règlement intérieur a pour objectif de fixer, dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur, le détail de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et des comités créés en son sein ainsi que certaines règles à respecter par les administrateurs de la Société.

Il précise notamment les missions et attributions du Conseil, sa composition, les critères à prendre en compte pour évaluer du caractère indépendant d'un administrateur et les règles principales de fonctionnement du Conseil (tenue des réunions, évaluation des travaux, information du Conseil, jetons de présence...). Il définit ensuite les règles principales relatives aux Comités spécialisés. En dernier lieu il édicte une charte d'administrateurs.

2.2.2 Compte rendu de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au siège d'Ipsos SA. 93 % des administrateurs en moyenne étaient présents aux réunions du Conseil d'administration. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de deux heures.

Les Commissaires aux comptes étaient présents aux réunions du Conseil d'administration des 18 mars et 26 août 2009.

Les principaux thèmes abordés par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé ont été :

- les opérations de développement externe projetées ou réalisées ;
- l'évolution de la marche des affaires du Groupe ;
- l'analyse des résultats, et l'examen et l'arrêté des comptes semestriels et annuels ;
- la revue du budget ;
- le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés ;
- la rémunération des Co-Présidents et la rémunération des autres membres du Comité exécutif ;
- l'attribution gratuite d'actions ;
- le financement des activités de l'entreprise ;
- la revue des projets d'acquisition ;
- le gouvernement d'entreprise ;
- l'autorisation de conventions réglementées et des cautions, avals et garanties.

Les administrateurs, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués d'Ipsos SA ont été informés de l'obligation qui leur incombe de déclarer directement à l'Autorité des Marchés Financiers les opérations sur titres Ipsos qui sont réalisées par eux ou des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits.

Les membres du Conseil d'administration se sont également vus rappeler leur obligation de détention d'actions Ipsos et l'obligation qui leur incombe d'inscrire les actions Ipsos qu'ils détiennent au nominatif.

2.2.3 Evaluation des travaux du Conseil

Le Conseil consacre un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement au moins une fois par an.

En 2007, une étude a été réalisée auprès des administrateurs sur les conditions de travail, le fonctionnement et l'efficacité du Conseil dont les résultats ont été discutés par les membres lors de la séance du 18 mars 2008. Cette étude a été menée par notre filiale spécialisée, Ipsos-MORI au Royaume Uni.

Certaines mesures ont été prises en conséquence de ces résultats, dont une demi-journée de travail pour discuter des activités du Groupe et de sa stratégie mentionnée qui s'est tenue le 27 août 2008.

Les membres du Conseil d'administration peuvent bénéficier de formations pour mieux les familiariser avec le métier des études et le fonctionnement du Groupe.

2.3 Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'administration

2.3.1 Planning des réunions et envoi des documents

En fin d'année, le planning prévisionnel des réunions du Conseil d'administration pour l'exercice suivant est arrêté.

Les réunions du Conseil d'administration sont précédées par la communication en temps utile d'éléments d'information sur les points de l'ordre du jour nécessitant une analyse particulière et une réflexion préalable. L'administrateur peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles pour la préparation d'une réunion, sous réserve d'en faire la demande dans des délais raisonnables. Lorsque le respect de la confidentialité l'exige, et notamment lorsque des informations financières sensibles sont en jeu, le dossier peut faire l'objet d'une communication en séance.

Le Conseil d'administration est régulièrement informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

Les administrateurs peuvent rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, y compris hors la présence des Co-Présidents. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable.

2.3.2 Organisation et apport des comités dans le fonctionnement du Conseil d'administration

Afin de faciliter le travail du Conseil et la préparation de ses délibérations, le Conseil constitue en son sein des comités spécialisés qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil des avis, des propositions et des recommandations. Les comités spécialisés permanents sont les suivants :

- le Comité d'audit ;
- le Comité des nominations et des rémunérations.

Le Comité d'audit est régi par un règlement intérieur approuvé par le Conseil. Un projet de règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations a été présenté au Conseil lors de sa séance du 24 février 2010 et son adoption sera proposée au Conseil lors de sa séance du 8 avril 2010. Les comités se réunissent autant de fois que nécessaire. Si les Co-Présidents constatent qu'un comité ne s'est pas réuni autant de fois que précisé dans le règlement intérieur dudit comité ils peuvent provoquer la réunion d'un comité. Ils peuvent également le faire s'ils estiment nécessaire que le comité concerné présente un avis ou une recommandation au Conseil sur un sujet précis.

Le Comité d'audit

Ce Comité a été créé par le Conseil d'administration le 1^{er} octobre 1999.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

La composition du Comité est fixée par le Conseil. Le Comité ne peut comprendre que des membres du Conseil à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de direction.

Un membre au moins du Comité doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard des critères édictés par le Conseil.

Le Comité rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité est actuellement présidé par Monsieur Yann Duchesne, qui a été nommé Président du Comité d'audit par le Conseil d'administration réuni le 17 décembre 2009. Il est composé de son Président et de Messieurs Pascal Cromback et Wladimir Mollof. La nomination de Monsieur Pascal Cromback a pris effet le 14 septembre 2007 et celle de Monsieur Wladimir Mollof le 23 juin 2004. Le Directeur financier du Groupe participe aux réunions du Comité d'audit. Messieurs Yann Duchesne et Wladimir Mollof sont indépendants à l'égard des critères édictés par le Conseil. Tous les membres présentent par ailleurs des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Il existe un règlement intérieur du Comité d'audit qui a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 15 décembre 2004 et mis à jour par le Conseil du 17 décembre 2009 pour le mettre en conformité avec les dispositions de l'article 823-19 du Code de Commerce. Ce règlement intérieur fixe les modalités de son fonctionnement.

Ce Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2009 notamment pour l'examen des comptes annuels d'Ipsos SA de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et des comptes semestriels d'Ipsos SA au 30 juin 2009. Tous les membres du Comité étaient présents aux réunions auxquels assistaient également les Commissaires aux comptes.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Ce Comité également créé par le Conseil d'administration le 1^{er} octobre 1999 est chargé de préparer les décisions du conseil sur les rémunérations des mandataires sociaux, notamment en formulant des recommandations sur la politique de rémunération, en particulier sur la définition et la mise en œuvre des règles de fixation des éléments variables de la rémunération et des avantages de toute nature qui leur sont accordés. Il est consulté, examine et émet un avis à l'attention du Conseil sur toute proposition concernant une nomination en tant qu'administrateur d'Ipsos et évalue leur indépendance à l'égard des critères édictés par le Conseil.

Il revoit chaque année la rémunération fixe des administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe et arrête les modalités de détermination de la rémunération variable et les conditions de performance relatives aux actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité est présidé par Madame Marina Eloy-Jacquillat, qui a été nommé Président du Comité des nominations et des rémunérations par le Conseil d'administration réuni le 17 décembre 2009. Il est composé de son Président et de Messieurs Yves Claude Abescat (nommé le 22 septembre 2003) et Jean-Michel Carlo (nommé le 24 février 2010). Madame Marina Eloy-Jacquillat et Monsieur Jean-Michel Carlo sont indépendants à l'égard des critères édictés par le Conseil. Le Président-directeur général d'Ipsos SA, le Directeur des ressources humaines et le Secrétaire du Conseil d'administration participent à ces réunions sauf lorsqu'il est question de leur rémunération.

Ce Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2009, afin d'examiner les propositions de rémunération fixe et variable des Co-Présidents et des autres membres du Comité exécutif et revoir les propositions d'attributions gratuites d'actions Ipsos, donner son avis sur le statut d'administrateur indépendant des administrateurs et d'émettre un avis sur les propositions de nomination en tant qu'administrateur. Tous les membres du Comité étaient présents aux réunions.

3. Gouvernement d'entreprise

3.1 Référentiel pour l'élaboration du présent rapport

En considération des nouvelles dispositions législatives et dans un souci de transparence et de bonne gouvernance d'entreprise, Ipsos SA a communiqué le 17 décembre 2008 l'adoption du Code de gouvernement AFEP-MEDEF comme référentiel pour l'élaboration du présent rapport.

Ipsos considère néanmoins qu'un certain nombre de recommandations issues du Code de gouvernement AFEP-MEDEF, établies pour remédier à certains extrêmes qui ont pu être observés par le passé dans les grands groupes, ne sont pas bien adaptées aux réalités d'un groupe comme Ipsos qui est dirigé par des professionnels du métier.

Pour cette raison, Ipsos SA n'applique pas l'intégralité des règles du Code de gouvernement AFEP-MEDEF. Je considère néanmoins que la gouvernance d'entreprise d'Ipsos SA est appropriée et fidèle aux meilleures pratiques et dispositions de gouvernement d'entreprise en France.

Ne sont pas appliquées dans leur intégralité les recommandations suivantes :

- Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF recommande de ne procéder à aucun versement d'indemnités de départ à un dirigeant mandataire social s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, change de fonctions à l'intérieur d'un groupe ou a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. Les conditions de performance fixées par les conseils ne doivent autoriser l'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Par ailleurs, selon le Code de gouvernement AFEP-MEDEF l'indemnité de départ ne doit pas pouvoir excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable). Ces règles et ce plafond s'appliquent à l'ensemble des indemnités de départ et incluent notamment les éventuelles indemnités versées en application d'une clause de non-concurrence.

- Comme indiqué au 5.2.1 du rapport de gestion Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech peuvent recevoir une indemnité en cas de révocation avant la fin de leur mandat, et Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard bénéficient d'une clause de conscience. Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech étant les fondateurs et actionnaires de contrôle d'Ipsos SA, il nous semble normal que les paiements d'indemnités de départ à Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech ne dépendent pas d'un changement de contrôle ou de stratégie, ce changement étant constitué par leur révocation. En l'absence de régime de retraite particulier ou surcomplémentaire pour les salariés ou dirigeants d'Ipsos, il nous semble par ailleurs justifié que l'indemnité à percevoir par les Co-Présidents en cas de révocation avant la fin de leur mandat ainsi que les indemnités résultant des clauses de conscience soient dues même à brève échéance des droits à la retraite des personnes concernées.

- Les indemnités de départ de Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard sont calculées sur la base de l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération. Se rajoute à cette indemnité de départ une indemnité au titre de l'interdiction de non-concurrence souscrite par ces deux dirigeants mandataires sociaux égale à la rémunération reçue durant l'année civile précédente ou les douze mois précédent. Ipsos considère que le Code de gouvernement AFEP-MEDEF n'a pu viser que les indemnités conventionnelles, le paiement des indemnités légales étant indépendant de la volonté d'Ipsos. En ce qui concerne l'obligation de non-concurrence, Ipsos considère qu'il s'agit d'un élément important permettant à Ipsos de protéger son goodwill en cas de départ des dirigeants. Selon la jurisprudence cette restriction de la liberté d'exercice doit être indemnisée. Il ne s'agit donc aucunement d'une indemnité de départ.

- Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF prévoit que le Président ne participe pas aux travaux du Comité des nominations et des rémunérations quand il s'agit de la rémunération du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

- Le Président d'Ipsos SA participe aux travaux du Comité des nominations et des rémunérations à l'exception de ceux concernant sa propre rémunération. Ipsos considère qu'il s'agit d'une prérogative du Président que de veiller à la structure de rémunération et d'apporter sa connaissance des personnes en question, y compris des autres dirigeants.

- Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF prévoit de limiter les mandats d'administrateurs nouvellement nommés à quatre ans et recommande l'échelonnement des mandats de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs.

- Ipsos ne suit pas cette recommandation. Comme le reconnaît d'ailleurs le Code de gouvernement AFEP-MEDEF, la bonne connaissance de l'entreprise et de son activité est primordiale pour permettre à la société de pleinement bénéficier de la compétence de ces administrateurs. Il est donc important pour l'entreprise de s'associer ces administrateurs pendant une durée permettant à l'entreprise et à l'administrateur de travailler ensemble de façon efficace. En ce qui concerne l'échelonnement des mandats, Ipsos considère que l'amélioration de la gouvernance pouvant en résulter n'est pas assez importante pour justifier les inconvenances et la difficulté de mise en place d'une telle pratique.

3.2 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités concernant la participation des actionnaires à l'Assemblée générale figurent aux articles 20 et suivants des statuts d'Ipsos SA. Les statuts de la société sont disponibles sur le site web du Groupe.

3.3 Règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe est fixée par le Conseil d'administration après revue par le Comité des nominations et des rémunérations. La rémunération des mandataires sociaux exerçant une fonction exécutive au sein du Groupe comporte un élément fixe et un élément variable. Le détail de la rémunération des mandataires sociaux en 2009 figure au 5.2.1 du présent chapitre 2. Le détail de la rémunération des autres mandataires sociaux en 2009 figure au 5.2.2 du présent chapitre 2.

3.4 Informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) figurent au 4 du présent chapitre 2.

3.5 Limitations des pouvoirs du Directeur général

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général.

4. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Ipsos SA

4.1 Introduction

4.1.1 Cadre de référence du contrôle interne

Le groupe Ipsos s'appuie sur le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers en matière de contrôle interne qui définit le contrôle interne comme le dispositif établi par ou à la demande de la Direction générale et mis en œuvre sous sa responsabilité par l'ensemble du personnel du Groupe, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

4.1.2 Périmètre et objectifs du contrôle interne au sein d'Ipsos

L'objectif général du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, ainsi que les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines financier et comptable. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en place d'une politique de gestion des risques (se reporter au 4.5 du présent rapport) permettant l'identification et la mesure de ces risques. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont éliminés, et dépend largement du respect par les individus des procédures mises en place.

Le groupe Ipsos tend à maîtriser ces risques en s'efforçant de mettre en œuvre des mesures ayant pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels s'inscrivent dans un cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les règles internes à l'entreprise.

Ces procédures ont également pour objet de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe Ipsos.

Ipsos veille à ce que ces mesures soient appliquées au niveau de ses filiales.

4.2 Acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle interne au sein du groupe Ipsos

Au niveau central, outre le Conseil d'administration et les Comités dont le rôle et le fonctionnement ont été décrits précédemment, la Direction générale du Groupe s'appuie sur un Comité exécutif qui supervise tous les domaines de la matrice organisationnelle d'Ipsos, à savoir les Régions, les Lignes de métiers et les Directions relatives aux fonctions supports et dont l'un des rôles est l'élaboration, et le suivi : I) des politiques et procédures permettant d'atteindre les différents buts poursuivis par le Groupe, et II) des procédures de contrôle permettant de veiller au respect de ces règles internes, et plus généralement des règles applicables à l'activité et à la vie du Groupe.

Parmi ces Directions, les suivantes sont plus particulièrement impliquées dans le contrôle interne :

- la Direction financière ;
- la Direction juridique ;
- la Direction des technologies de l'information et des systèmes ;
- la Direction des ressources humaines ;
- la Direction du développement ; et
- la Direction de l'Audit interne.

A l'exception de la Direction du développement et de l'Audit interne, des structures similaires sont généralement mises en place au niveau des régions et des pays.

La Direction financière

La Direction financière du Groupe regroupe les fonctions du contrôle de gestion, de la comptabilité et de la consolidation, de la trésorerie, et de la gestion des systèmes d'information financiers. Elle est relayée par des équipes financières locales, au niveau régional et national.

Le contrôle de gestion est responsable de la qualité de l'information économique incluant la surveillance de la qualité des opérations de clôture et de *reporting*. D'autre part, il effectue un suivi des performances des unités opérationnelles sur la base des prévisions établies au travers du processus budgétaire et peut suggérer le déclenchement de plans d'action correctifs. Enfin, il a vocation à évaluer en toute objectivité la qualité du contrôle interne financier à tous les niveaux de l'organisation.

Les responsables de la comptabilité conduisent les travaux des équipes comptables et s'assurent de la qualité des informations comptables produites.

Le Directeur financier du Groupe met également en œuvre la politique de financement du Groupe et en organise l'application dans les filiales.

Les Directeurs financiers des filiales, pays et régions, sont garants de la qualité de l'information comptable et financière remontée par les entités qu'ils supervisent vers le Groupe. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ils rapportent au financier du niveau supérieur et fonctionnellement aux responsables opérationnels.

Les postes de Directeur financier sont définis comme des postes clés au niveau des régions et pays, et les nominations à ces fonctions font l'objet d'un examen par la Direction financière du Groupe, permettant de s'assurer d'un niveau de compétence adapté des personnes retenues.

La Direction juridique

La Direction juridique du Groupe a notamment comme missions de :

- sécuriser les opérations du Groupe ;
- mettre en œuvre les outils de contrôle du Groupe sur ses filiales et ses actifs ; et
- assurer le bon déroulement de la vie sociale de l'ensemble du Groupe.

Elle est relayée par des équipes juridiques locales dans les principaux pays. Dans les autres pays, les questions juridiques relèvent de la responsabilité des Directeurs financiers ou des *Country Managers* sous la supervision de la Direction juridique.

La Direction des technologies de l'information et des systèmes

La Direction des technologies de l'information et des systèmes contribue activement à la maîtrise des risques en ce qu'elle :

- assure la supervision des investissements d'infrastructure technologique ;
- élabore et veille à la mise en place des règles et normes applicables au Groupe en matière de choix et de gestion des technologies de l'information, et des systèmes ;
- approuve et contrôle la mise en place des projets multinationaux et des importants projets régionaux ; et
- met en place les mesures nécessaires pour assurer la fiabilité et la sécurité des opérations technologiques du Groupe.

La Direction des ressources humaines

Les missions de la Direction des Ressources humaines comprennent :

- le développement des méthodes et règles de gestion des ressources humaines ;
- la surveillance des différents programmes de rémunération variable au sein du Groupe ; et
- la surveillance de la cohérence de la politique de ressources humaines des différentes sociétés du Groupe.

Outre la mise en place des différents systèmes et politiques de ressources humaines, la Direction des Ressources humaines du Groupe est directement impliquée dans le suivi de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe.

La Direction du développement

La Direction du développement a pour mission d'identifier des cibles de croissance externe et de sécuriser avec la Direction financière et la Direction juridique, les opérations de croissance externe entreprises par le Groupe.

A l'occasion de chaque opération de croissance externe, une revue détaillée des sociétés cibles est menée avec l'assistance des Directions des pays et régions concernées, de la Direction juridique et de la Direction financière, ainsi que de conseils externes, notamment pour veiller à la véracité des éléments financiers et du système d'information financière et auditer les différents risques de toute nature. Les sociétés nouvellement intégrées font l'objet d'une attention particulière durant les premières années afin de s'assurer de la mise en place des différentes politiques internes. Des audits d'acquisition sont réalisés systématiquement par des auditeurs externes.

La Direction de l'Audit interne

La Direction de l'Audit interne a été créée au début de l'année 2007 afin de contribuer au renforcement du contrôle interne au sein du Groupe. Auparavant, la fonction d'Audit interne était comprise dans la fonction contrôle de gestion, budget et Audit interne.

La Direction de l'Audit interne exerce ses fonctions sous la supervision du Directeur financier, en sa qualité de membre du Comité exécutif.

La Direction de l'Audit interne s'assure, par l'intermédiaire de ses missions, du respect du contrôle interne et de l'efficacité des procédures de contrôle interne en place au sein du Groupe.

Un plan d'Audit interne prenant en compte les risques spécifiques du Groupe a été développé après avoir été validé par les Co-Présidents et présenté au Comité exécutif et au Comité d'audit. Les missions d'Audit interne peuvent être organisées par filiale ou pays, ou sur des sujets transversaux couvrant plusieurs pays.

Le responsable de l'Audit interne présentera au Comité d'audit en avril 2010 son programme d'audit annuel ainsi qu'une synthèse de son activité annuelle.

4.3 Mesures de contrôle significatives mises en place

Ipsos a mis en place un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs qui contribuent à l'efficacité du contrôle interne.

4.3.1 Valeurs, règles et procédures générales du groupe Ipsos

Le Groupe a adopté un livre vert (*Green Book*) qui rend compte de l'organisation, des structures et des procédures en place au sein du Groupe. Il décrit également les obligations professionnelles, règles, et principes qui doivent y être suivis, notamment les principes et codes déontologiques.

Les missions et responsabilités des différents échelons et des principaux acteurs de l'organisation du Groupe sont détaillées dans un document intitulé « Ipsos Organisation », complété par celui relatif à l'organisation de la Direction financière, acteur clé dans cette organisation, précisant certaines règles applicables en matière de répartition des pouvoirs et de gouvernance.

En 2009, le Groupe a mis en place un livre de procédures (*Ipsos Book of Policies and Procedures*) recensant l'ensemble des procédures générales liées à la finance, aux questions juridiques, à la gestion des ressources humaines, à la communication, à l'informatique et à la réalisation des études, qui contribuent de façon générale au contrôle interne. Figurent notamment dans ce livre, des procédures spécifiques en matière d'acquisition, de pouvoirs bancaires, de limitation de pouvoirs, de gestion des flux de numéraire, de suivi des litiges, d'examen et d'approbation des investissements, de préparation et de mise en oeuvre du budget, de règles et méthodes comptables et de calendrier et outils de consolidation.

En 2009, une politique de limitations de pouvoirs visant à mieux encadrer les opérations du Groupe aux différents échelons a été publiée et sa mise en place au niveau des différents pays a eu lieu en fin d'année. Elle s'appuie sur des délégations de pouvoirs déclinées au sein du Groupe définies en conformité avec les principes de gouvernance du Groupe.

Le Groupe veille à la mise à jour régulière de ces procédures.

L'ensemble de ces documents est diffusé et accessible à tous les collaborateurs du Groupe sur l'intranet d'Ipsos.

4.3.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés

Les filiales préparent mensuellement un *reporting* financier détaillé, et quatre fois par an une liasse de consolidation exhaustive nécessaire à la préparation des comptes consolidés. Des revues de résultats et de prévisions sont effectuées très régulièrement de façon à s'assurer que les objectifs fixés seront atteints et à prendre les mesures nécessaires si tel n'était pas le cas.

Il existe un manuel Groupe précisant les règles comptables. Des notes d'instruction sont émises pour chaque arrêté et mettent l'accent sur les sujets à considérer avec une attention particulière en fonction de l'évolution des règles comptables, ou bien des problèmes qui ont pu être détectés lors des clôtures précédentes.

La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique de consolidation statutaire largement connu et déployé dans de nombreux groupes cotés.

Un calendrier des différentes remontées d'information est diffusé au sein du Groupe afin que les différentes équipes comptables puissent s'organiser et très tôt identifier des retards ou difficultés éventuels.

Les données remontées par les différentes filiales sont conformes aux normes IFRS. Ces liasses de consolidation sont contrôlées par une équipe centrale qui valide tout au long de l'année les options comptables retenues et qui procède aux opérations d'éliminations et de consolidation, ainsi que la validation des postes présentant le plus de risques.

Toutes les filiales significatives du Groupe font l'objet d'un Audit ou d'une revue limitée au moins une fois par an.

Enfin, chaque filiale assure un suivi du contrôle interne et peut être amenée à mettre en place des procédures spécifiques, en fonction de son activité propre et des risques qui peuvent en résulter.

4.3.3 Les systèmes d'information

Au-delà des outils de bureautique utilisés par les collaborateurs, le Groupe dispose d'un système global d'information et de gestion utilisé par les principaux pays, et en cours de déploiement dans les pays nouvellement intégrés.

Ce système comprend différents outils qui contribuent à la maîtrise des opérations de chaque activité. Il comporte en particulier un outil de *reporting* et de consolidation sécurisé et partagé dans l'ensemble du Groupe. Un processus de gestion des accès à ce système permet de s'assurer que les rôles des utilisateurs sont définis selon les bonnes pratiques en matière de séparation des tâches.

Un système plus spécifique de gestion, de contrôle et d'archivage des données juridiques a été développé.

4.3.4 Surveillance du dispositif de contrôle interne

Un exercice d'autoévaluation d'une sélection d'indicateurs de contrôle interne, dits contrôles clés, a été mis en place suivant un planning pluriannuel pour une sélection de filiales du Groupe. Les autoévaluations sont effectuées à l'aide de questionnaires comportant environ 150 questions, et les responsables concernés vérifient pour chaque contrôle clé l'existence d'une procédure ou d'un contrôle interne et auto évaluent leur degré d'application. Les réponses sont revues avec les Directions concernées et des vérifications ponctuelles sont menées sur ces réponses. Certaines questions s'inspirent de celles figurant dans le « guide de mise en oeuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence de contrôle interne » publié par l'Autorité des Marchés Financiers en février 2008.

4.4 Gestion des risques

4.4.1 Objectifs et périmètre de la gestion des risques

Les objectifs de la gestion des risques sont d'évaluer et de maîtriser les risques par :

- l'utilisation d'une méthode d'identification et de classification ;
- l'évaluation de leurs impacts et leur fréquence ; et
- la mise à jour régulière de ces points.

La politique de gestion des risques s'applique à tous les biens du Groupe.

4.4.2 Organisation générale de la gestion des risques

En 2007, Ipsos a engagé une démarche de gestion des risques supervisée et animée par le responsable de l'Audit interne.

4.4.3. Le management des risques

Une première analyse de risques a été menée en 2007 sur la base d'entretiens avec les membres du Comité exécutif et d'autres responsables du Groupe (une quarante d'entretiens au total). Les principaux risques identifiés ont été classés en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur impact.

Un suivi de cette analyse de risques est effectué régulièrement afin de mettre à jour les risques identifiés précédemment (évolution, disparition) et d'ajouter de nouveaux risques éventuellement relevés. Début 2010, une mise à jour a été réalisée sur la base d'un questionnaire adressé à une centaine de managers clés d'Ipsos visant à évaluer les risques préalablement identifiés et détecter la survenance de nouveaux risques.

Cette analyse est présentée aux Co-Présidents, au Comité exécutif et au Comité d'audit par le responsable de l'Audit interne.

Cette analyse sert de base au plan d'Audit interne et à l'élaboration du questionnaire d'auto-évaluation du contrôle interne. Elle conduit également à la mise en place d'outils et de nouvelles procédures adaptées visant à maîtriser ces risques (se reporter au 4.3 du présent chapitre 2).

L'analyse des risques est également prise en compte dans l'étude des principaux risques mentionnés dans le rapport de gestion auquel est joint le présent rapport (se reporter au 11 du chapitre 2 « Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté ») qui précise les mesures de prévention et de traitement mises en œuvre.

20. Annexe 4 au rapport de gestion : Liste des mandats

La liste détaillée de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice 2009 et a cours des cinq dernières années, par chacun des mandataires sociaux figure ci-contre :

Didier Truchot	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 23 février 1988	Président et Directeur général		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Néant		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 3 721	France	Représentant permanent d'Ipsos (France), administrateur Administrateur	Ipsos Observer SA Ipsos Stat SA ; Ipsos Loyalty SA
Age : 63	Belgique	Administrateur	Ipsos Belgium SA
Adresse professionnelle : 35 rue du Val de Marne 75013 Paris	Canada	Président du Conseil d'administration Administrateur	Ipsos Canada Inc. Ipsos-Reid Corporation ; Ipsos-NPD Canada Inc. ; Ipsos ASI Ltd ; Ipsos-Camelford Graham Inc. ; Ipsos Interactive Services Canada LP ; Ipsos Operations Canada LP ; Ipsos-Descarie Corp.
	États-Unis	Président du Conseil d'administration Administrateur	Ipsos America, Inc. ; Ipsos-Insight, Inc. ; Ipsos Loyalty, Inc. ; Ipsos ASI, LLC. ; Ipsos Qualitative, LLC. ; Ipsos Reid Public Affairs, Inc. ; Ipsos Interactive Services US, Inc. ; Ipsos Operations US, Inc. ; Ipsos Mendelsohn, Inc. ; Mendelsohn Media Research, Inc ; Ipsos Forward Research, Inc. ; Ipsos-Insight Corp. ; Ipsos USA ; Ipsos FMC, Inc.
	Italie	Administrateur	Ipsos Srl ; Ipsos Operations Srl
	Espagne	Administrateur	Ipsos Estudios Internacionales SA ; Ipsos Operaciones SA ; Ipsos Investigacion de Mercado SA
	Portugal	Administrateur	Ipsos Estudos de Mercado Lda.
	Suisse	Président du Conseil d'administration	Ipsos (Suisse) SA
	Royaume-Uni	Président du Conseil d'administration Administrateur	Price Search Ltd ; Ipsos Cati Centre Ltd ; Ipsos MORI UK Ltd ; MORI Group Ltd
	Hong Kong	Président du Conseil d'administration	Ipsos Asia Ltd
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
	France	Directeur général délégué et administrateur	LT Participations SA
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
	France	Président du Conseil et Directeur général Administrateur	Ipsos Media SAS Ipsos Opérations SA ; Ipsos Marketing SA ; Ipsos Music SA
	Italie	Administrateur	Ipsos ASI Srl
	États-Unis	Président	Ipsos Shifrin, Inc.
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	Néant		

Jean-Marc Lech	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 23 février 1988	Vice-Président et Directeur général délégué		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat: AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Néant		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 3 736	France	Président	Ipsos (France) SAS
		Représentant permanent d'Ipsos SA,	Ipsos DOM SA
		Représentant permanent d'Ipsos France, Président	IMS SAS
		Administrateur	Ipsos Observer SA
Age : 65	Italie	Administrateur	Ipsos Srl
	Royaume-Uni	Administrateur	Ipsos MORI UK Ltd
Adresse professionnelle : 35 rue du Val de Marne 75013 Paris	Mandats exercés en dehors du Groupe		
	France	Président et Directeur général	LT Participations SA
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe et expirés		
	France	Président du Conseil et Directeur général	Ipsos Music SA
		Représentant permanent d'Ipsos France, Président	Ipsos ASI SAS ; Ipsos Public Affairs SAS ; Ipsos Opérations SA ; Ipsos Media SAS
		Représentant permanent d'Ipsos SA, Administrateur	Ipsos Marketing SA
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe et expirés		
	Néant		

Carlos Harding	Fonctions principales exercées au sein du Groupe	
Date de première nomination AG du 27 mars 1992	Directeur général délégué	
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	
Date d'expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Néant	
	Mandats exercés au sein du Groupe	
Nombre d'actions détenues : 14 673	France	Représentant permanent d'Ipsos Access Panels Holding, administrateur Président et Directeur général Président
Age : 62		Ipsos Observer SA Ipsos Stat SA Ipsos Strategic Puls SAS
Adresse professionnelle : 35 rue du Val de Marne 75013 Paris	Mexique	Président du Conseil d'administration
	Argentine	Membre suppléant du Conseil d'administration
	Australie	Président du Conseil d'administration Administrateur
	Belgique	Administrateur
	Canada	Administrateur
	Chili	Président du Conseil d'administration
	Panama	Président-directeur général
	Porto Rico	Administrateur
	Espagne	Président du Conseil d'administration
	États-Unis	Directeur général et administrateur Président du Conseil d'administration Administrateur
	Indonésie	Président du Conseil de surveillance
	Italie	Administrateur
	Liban	Représentant d'Ipsos Stat, administrateur
	Portugal	Administrateur
	Royaume-Uni	Administrateur
	Irlande	Administrateur
	Suède	Administrateur
		Buro de Investigacion de Mercado SA de CV Ipsos Argentina SA ; Livra.com SA I-view Pty. Ltd, Ipsos Australia Pty. Ltd ; Ipsos Public Affairs Pty. Ltd ; Ipsos Marketing Pty. Ltd Ipsos Belgium SA Ipsos-Insight Corp. ; Ipsos Canada, Inc. ; Ipsos NPD Canada, Inc. Ipsos (Chile) SA ; Ipsos Punto de Vista SA Ipsos CCA, Inc. Ipsos Hispania, Inc. Ipsos Estudios Internacionales SA ; Ipsos Operaciones SA ; Ipsos Investigacion de Mercado SA Ipsos America, Inc. Ipsos FMC, Inc. Ipsos ASI, LLC ; Ipsos Insight, Inc. ; Ipsos USA, Inc. ; Ipsos Loyalty, Inc. ; Ipsos Reid Public Affairs, Inc. ; Ipsos Qualitative, LLC ; Ipsos Interactive Services US, Inc. ; Ipsos Operations US, Inc. ; Ipsos Mendelsohn, Inc. ; Mendelsohn Media Research, Inc. ; Ipsos Forward Research, Inc. ; Latin Internet Ventures, Inc. PT Ipsos Indonesia Ipsos Srl Stat SAL; Ipsos MENA Offshore Ipsos Estudos de Mercado Lda. Ipsos Cati Centre Ltd ; Ipsos Novaction & Vantis Ltd ; Ipsos Interactive Services Ltd ; Livra Europe Ltd ; Ipsos Access Panels Ltd. ; Ipsos Novacion UK, Ltd. Ipsos Central Eastern Europe Ltd ; MRBI Market Research Ltd. Ipsos Eureka AB ; Intervjubolaget IMRI AB ; Ipsos Sweden AB ; Ipsos ASI AB ; New Media Research in Sweden AB

Carlos Harding	Hong Kong	Président du Conseil d'administration	Ipsos China Ltd
		Administrateur	Ipsos Asia Ltd ; Ipsos Hong Kong Ltd
	Corée	Administrateur et Directeur général	Ipsos Korea, Inc.
	Thaïlande	Administrateur	Ipsos (Thailand) Ltd
	Taiwan	Administrateur	Ipsos Taiwan Ltd
	Singapour	Administrateur	Ipsos Singapore Pte Ltd
	Japon	Administrateur	Ipsos Japan Holdings KK ; Ipsos JSR Co. Ltd ; Japan Marketing Organisation KK ; Ipsos Novaction KK
	Colombie	Administrateur	Ipsos Napoleon Franco SA
	République dominicaine	Administrateur	Ipsos Dominicana SA
	Norvège	Administrateur	Ipsos (Norway) AS
	Inde	Administrateur	Ipsos (India) Pvt. Ltd ; Ipsos Indica Research Pvt. Ltd ; IPC Research Pvt. Ltd ; Market Tracs Indica Pvt. Ltd
	Afrique du Sud	Administrateur	Oakleigh Investments (Pvt) Ltd ; Markinor (Pvt) Ltd
	Pérou	Administrateur	Ipsos Apoyo Opinion y Mercado SA
	Turquie	Administrateur	Ipsos KMG Arastirma ve Danismanlik Hizmetleri AS
	Pologne	Administrateur	Ipsos Spzoo ; Ipsos Polska Spzoo ; ICEE Polska Spzoo
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
	France	Administrateur	LT Participations SA
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
	Mexique	Président	Buro de Investigacion de Mercado SA de CV
Roumanie	Co-président	Ipsos Interactive Services Srl	
Costa Rica	Vice-Président	Ipsos Costa Rica SA	
Brésil	Administrateur	Ipsos Marplan Ltda.	
Chili	Administrateur	Ipsos Search Marketing SA	
États-Unis	Administrateur	Ipsos Shifrin, Inc.	
Chine	Président	Beijing Ipsos Market Consultants Co Ltd	
Italie	Administrateur	Ipsos ASI srl	
Suède	Administrateur	Ipsos Facts AB	
Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe			
Néant			

Laurence Stoclet	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination : AG du 18 décembre 2002	Directeur financier du Groupe		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Néant		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 9 315	Pays-Bas	Cogérant	Ipsos Latin America BV
	États-Unis	Administrateur	Ipsos Insight, Inc.
Age : 43	Mandats exercés en dehors du Groupe		
Adresse professionnelle : 35 rue du Val de Marne 75013 Paris	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	Néant		
Henri Wallard	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination : AG du 18 décembre 2002	Directeur général délégué		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Néant		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 10 011	France	Président et Directeur général	Ipsos Loyalty SA
	Australie	Administrateur	I-view Pty. Ltd
Age : 52	Japon	Administrateur	Ipsos Japan Holdings KK ; Ipsos JSR Co Ltd ; Japan Marketing Organisation KK
Adresse professionnelle : 35 rue du Val de Marne 75013 Paris	Chine	Administrateur	Beijing Ipsos Market Consultant Co Ltd
	Taiwan	Administrateur	Ipsos Taiwan Ltd
	Corée	Administrateur	Ipsos Korea, Inc.
	Indonésie	Membre du Conseil de surveillance	PT Ipsos Indonesia
	Philippines	Administrateur	Ipsos (Philippines), Inc.
	États-Unis	Directeur général	Ipsos Loyalty, Inc.
	Royaume-Uni	Administrateur	Ipsos Novaction & Vantis Ltd
	Australie	Administrateur	Ipsos Australia Pty. Ltd ; Ipsos Public Affairs Pty. Ltd
	Hong Kong	Administrateur	Ipsos Asia Limited ; Ipsos China Limited ; Ipsos Hong Kong Limited.
		Mandats exercés en dehors du Groupe	
	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe et expirés		
	Royaume Uni	Administrateur	TNS Plc
	France	Gérant	Data-Service SARL
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe et expirés		
	Néant		

Pierre Le Manh	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 18 avril 2009	CEO d'Ipsos Marketing et Président des régions <i>Central and Eastern Europe, Middle East and Africa</i>		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Néant		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 8 279	République tchèque	Président du Conseil de surveillance	Ipsos Tambor, sro
	France	Gérant	Ipsos Access Panel Holding SC
Age : 43	Royaume Uni	Administrateur	MORI Group Limited, Ipsos Interactive Services Limited, Test Research Limited
Adresse professionnelle : 35 rue du Val de Marne 75013 Paris	Turquie	Administrateur	Ipsos KMG Arastirma ve Danismanlik Hizmetleri AS
	Irlande	Administrateur	Ipsos Central Eastern Europe Limited
	Norvège	Administrateur	Ipsos (Norway) AS
	Italie	Président du Conseil d'administration	Ipsos S.r.l., Ipsos Operations Srl, Ipsos Public Affairs Srl
	Pologne	Président du Conseil	Ipsos Spzoo
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
	Suède	Président du Conseil d'administration	Ipsos ASI AB, Ipsos Sweden AB, Ipsos Eureka AB, Intervjubolaget IMRI AB, Ipsos NMR AB
	France	Président et Directeur général	Ipsos Marketing SA
	Italie	Président du Conseil d'administration	Ipsos ASI srl
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	Néant		

Yves-Claude Abescat	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 18 décembre 2002	Néant		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Président-directeur général de SALVEPAR		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 4	Néant		
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
Age : 66	France	Président-directeur général	Salvepar
Adresse professionnelle : SALVEPAR, Tour Pacific 11, cours Valmy 75886 Paris		Représentant permanent de SG Capital Développement au Conseil d'administration	LT Participations SA
		Administrateur	Oberthur Technologies ; François-Charles Oberthur Fiduciaire ; Gascogne ; GL Events
	Belgique	Administrateur	Axus SA
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	France	Président	SG Private Equity ; SG Capital Développement ; Soginnove
		Représentant permanent au Conseil d'administration - de Salvepar - de SG Capital Développement	Toux SA Oberthur Technologies
		Administrateur	2I Centrale Partners
		Membre du Conseil de surveillance	Gascogne
	Maroc	Membre du Conseil de surveillance	Société Générale Marocaine de Banque
Patrick Artus	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 18 avril 2009	Néant		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Directeur de la recherche et des études de Natixis, Professeur à l'Ecole Polytechnique et Professeur associé à l'Université de Paris I-Sorbonne		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 100	Néant		
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
Age : 58	France	Administrateur	Total SA
Adresse professionnelle : 47, Quai d'Austerlitz 75013 Paris	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	Néant		

Jean-Michel Carlo	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 6 mars 2002	Néant		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Directeur à l'Institut d'Etudes politiques de Paris-Sciences Po		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 1 860	Néant		
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
Age : 64	France	Administrateur Gérant	Philip Plisson Pixel Art SAS ; Time Investors SC Elros
Adresse professionnelle : 27, rue Saint-Guillaume 75007 Paris	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	France	Président-directeur général et administrateur	BBDO Services SA
		Vice-président et Directeur général	Havas SA
		Administrateur	View
Pascal Cromback représentant permanent de LT Participations	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 30 mars 1990	Néant		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Directeur général de la Sofetec		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : N/A	Néant		
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
Age : 61	France	Directeur général et administrateur	Sofetec
Adresse professionnelle : 66, rue Escudier 92100 Boulogne Billancourt	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	Pays-Bas	Administrateur	Bunbeg

Yann Duchesne	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 18 décembre 2002	Néant		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Directeur général de Doughty Hanson		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 40	Néant		
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
Age : 53	France	Président du Conseil d'administration	KPI
		Président du Conseil de surveillance	Saft
Adresse professionnelle : Doughty Hanson, 45 Pall Mall Londres, SW1 Y5JG		Membre du Conseil de surveillance	Laurent-Perrier
	Belgique	Administrateur	Balta
	États-Unis	Administrateur	Tumi
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	France	Administrateur	Altran Technologies
	Allemagne	Administrateur	Moeller
	Pays-Bas	Administrateur	Impress
	Irlande	Administrateur	TV3
	États-Unis	Président du Conseil	NAMG
Marina Eloy-Jacquillat	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 18 avril 2009	Néant		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Néant		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 1 000	Néant		
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
Age : 63	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
Adresse professionnelle : Néant	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	Néant		

Henry Letulle	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 31 mai 2006	Néant		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Notaire stagiaire		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 8 859	Néant		
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
Age : 34	France	Secrétaire	LT Participations SA
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
Adresse professionnelle : 3, rue Montalivet 75008 Paris	Japon	Auditor	Ipsos Japan Holdings KK ; Ipsos JSR Co Ltd ; Japan Marketing Organisation
	Taiwan	Supervisor	Ipsos Taiwan Ltd
	Suède	Administrateur	New Media Research AB
	Inde	Secrétaire	Ipsos (India) Pvt. Ltd
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	Néant		
Wladimir Mollof	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 23 juin 2004	Néant		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Président d'Arjil et Président de ACG Private Equity		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 4	Néant		
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
Age : 68	France	Président	Altium Capital SAS ; ACG Private Equity SAS ; Arjil SAS
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
Adresse professionnelle : Altium Capital, 84, avenue d'Iéna 75116 Paris	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	France	Administrateur	LTI SA
		Administrateur	Révillon SAS

Gilbert Saada	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 18 avril 2009	Néant		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Membre du Directoire d'Eurazeo		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 4	Néant		
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
Age : 46	France	Membre du directoire	Eurazeo
Adresse professionnelle : 32, rue de Monceau 75008 Paris		Représentant permanent d'Eurazeo	LT Participations SA
		Président du Conseil d'administration	Europcar Groupe ; Holdelis ;
		Administrateur	OL Groupe
	Italie	Gérant	Euraleo srl ; Eurazeo Italia srl ; Broletto 3 srl ; Lauro 2007 srl ; Broletto 2 srl
		Administrateur	Sirti SpA
		Président du Conseil d'administration	SIIT (Società Italiana Investimenti Tecnologici Srl)
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	France	Président	Catroux, Legendre Holding 7 ; Legendre Holding 16
		Directeur Général et administrateur	Legendre Holding 18
Hubert Védrine	Fonctions principales exercées au sein du Groupe		
Date de première nomination AG du 18 avril 2009	Néant		
	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe		
Date d'expiration du mandat AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Gérant de la société Hubert Védrine Conseil et Président de l'Institut François Mitterrand		
	Mandats exercés au sein du Groupe		
Nombre d'actions détenues : 4	Néant		
	Mandats exercés en dehors du Groupe		
Age : 62	France	Administrateur	LVMH
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années au sein du Groupe		
Adresse professionnelle : 26, Cours Albert 1 ^{er} 75008 Paris	Néant		
	Mandats exercés au cours des cinq dernières années en dehors du Groupe		
	Néant		

3. Comptes consolidés

3.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Ipsos SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 1.2.25 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » des notes aux états financiers consolidés indique que le degré d'avancement des études est déterminé sur une base linéaire en fonction de l'écoulement du temps, entre la date d'obtention de l'accord du client et la date de présentation des conclusions de l'étude. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons testé les modalités de reconnaissance du revenu et des coûts directs sur une sélection d'études en cours à la clôture de l'exercice et nous nous sommes assurés que la méthode appliquée par le Groupe n'induisait pas de déviation significative au regard de l'avancement technique des études ;
- la valeur des goodwills a été soumise à un test de dépréciation par la société comme décrit dans la note 1.2.15 « Dépréciation des actifs immobilisés » et dans la note 5.1 « Goodwills » des notes aux états financiers consolidés. L'établissement des flux de trésorerie utilisés dans la valorisation des unités génératrices de trésorerie ainsi que les autres paramètres retenus ont nécessité l'utilisation d'estimations et d'hypothèses par la direction. Nos travaux ont consisté

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-François Châtel

à apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, les hypothèses et paramètres utilisés par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, notamment la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles provenant des business plans établis par la direction, et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International

Vincent Papazian

3.2 Comptes consolidés	99
1. Compte de résultat consolidé	99
2. Etat du résultat global	100
3. Etat de la situation financière	101
4. Etat des flux de trésorerie consolidés	102
5. Etat des variations des capitaux propres consolidés	103
Notes aux états financiers consolidés	104
1. Informations générales et principales méthodes comptables	104
1.1 Informations générales	104
1.2 Principales méthodes comptables	104
2. Evolution du périmètre de consolidation	113
2.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2009	113
2.2 Regroupement d'entreprises en 2009	113
2.3 Opérations réalisées sur l'exercice 2008	114
2.4 Regroupement d'entreprises en 2008	115
3. Information sectorielle	115
3.1 Information sectorielle au 31 décembre 2009	116
3.2 Information sectorielle au 31 décembre 2008	116
3.3 Réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs du Groupe	116
4. Notes sur le compte de résultat	116
4.1 Coûts directs	116
4.2 Autres charges et produits opérationnels	116
4.3 Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	116
4.4 Autres charges et produits non courants	116
4.5 Charges et produits financiers	117
4.6 Impôts courants et différés	117
4.7 Résultat net ajusté	118
4.8 Résultat par action	119
4.9 Dividendes payés et proposés	119
5. Notes sur l'état de la situation financière	120
5.1 Goodwills	120
5.2 Autres immobilisations incorporelles	121
5.3 Immobilisations corporelles	121
5.4 Participation dans les entreprises associées	121
5.5 Autres actifs financiers non courants	122
5.6 Clients et comptes rattachés	122
5.7 Autres actifs courants	122
5.8 Capitaux propres	123
5.9 Endettement financier	125
5.10 Provisions courantes et non courantes	126
5.11 Engagements de retraite et assimilés	126
5.12 Autres passifs courants et non courants	128
6. Informations complémentaires	128
6.1 Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidés	128
6.2 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	128
6.3 Instruments financiers	131
6.4 Engagements hors bilan	132
6.5 Effectifs de clôture	133
6.6 Transaction avec les parties liées	133
6.7 Evénements postérieurs à la clôture	134
6.8 Informations sur les comptes sociaux d'Ipsos SA	134
7. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009	135

3.2 Comptes consolidés

I. Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	3	943 679	979 293
Coûts directs	4.1	(354 302)	(376 824)
Marge brute		589 377	602 469
Charges de personnel – hors rémunération en actions		(357 131)	(362 825)
Charges de personnel – rémunération en actions	5.8.3	(5 051)	(4 790)
Charges générales d'exploitation		(125 626)	(136 813)
Autres charges et produits opérationnels	4.2	(12 861)	5
Marge opérationnelle	3	88 708	98 046
Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	4.3	(1 243)	(975)
Autres charges et produits non courants	4.4	(719)	(1 155)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5.4	59	64
Résultat opérationnel		86 805	95 980
Charges de financement	4.5	(9 668)	(12 258)
Autres charges et produits financiers	4.5	(308)	(1 989)
Résultat net avant impôts		76 829	81 733
Impôts – hors impôts différés sur amortissement du goodwill	4.6	(15 082)	(21 466)
Impôts différés sur amortissement du goodwill	4.6	(3 316)	(2 635)
Impôt sur les résultats	4.6	(18 398)	(24 101)
Résultat net		58 431	57 632
dont Part du Groupe		52 712	51 483
dont Part des minoritaires		5 719	6 149
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	4.8	1,62	1,60
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	4.8	1,60	1,59

2. Etat du résultat global

Exercice clos le 31 décembre

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	58 431	57 632
Autres éléments du résultat global		
Couverture d'investissements nets à l'étranger	7 069	(23 592)
Impôts différés sur investissements nets à l'étranger	(1 812)	6 381
Variation des écarts de conversion	22 469	(40 693)
Total des autres éléments du résultat global	27 726	(57 904)
Résultat global	86 157	(272)
dont Part du Groupe	80 822	(6 867)
dont Part des minoritaires	5 335	6 595

3. Etat de la situation financière

Exercice clos le 31 décembre

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
Goodwills	5.1	623 712	592 244
Autres immobilisations incorporelles	5.2	33 450	33 215
Immobilisations corporelles	5.3	24 381	27 813
Participation dans les entreprises associées	5.4	456	453
Autres actifs financiers non courants	5.5	4 597	3 367
Impôts différés actifs	4.6	13 256	9 628
Actifs non courants		699 852	666 720
Clients et comptes rattachés	5.6	315 707	300 176
Impôts courants	4.6	3 320	9 753
Autres actifs courants	5.7	44 519	35 326
Instruments financiers dérivés	5.9	1 129	920
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	68 157	92 005
Actifs courants		432 832	438 180
TOTAL ACTIF		1 132 684	1 104 900

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
PASSIF			
Capital	5.8	8 466	8 443
Primes d'émission		334 896	333 449
Actions propres		(20 421)	(25 560)
Autres réserves		179 517	144 194
Ecart de conversion		(40 853)	(68 963)
Résultat net – part du Groupe		52 712	51 483
Capitaux propres – part du Groupe		514 317	443 046
Intérêts minoritaires		8 733	6 826
Capitaux propres		523 050	449 872
Emprunts et autres passifs financiers non courants	5.9	221 671	136 887
Provisions non courantes	5.10	335	382
Provisions pour retraites	5.11	8 483	8 269
Impôts différés passifs	4.6	40 331	35 261
Autres passifs non courants	5.12	45 186	48 563
Passifs non courants		316 006	229 362
Fournisseurs et comptes rattachés		124 975	128 590
Emprunts et autres passifs financiers courants	5.9	37 826	168 725
Impôts courants	4.6	9 283	7 301
Provisions courantes	5.10	2 033	2 037
Autres passifs courants	5.12	119 511	119 013
Passifs courants		293 628	425 666
TOTAL PASSIF		1 132 684	1 104 900

4. Etat des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET		58 431	57 632
Éléments sans incidence sur la capacité d'autofinancement			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		15 349	14 429
Résultat net des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus		(2)	(7)
Moins-value (Plus-value) sur cessions d'actifs		66	104
Variation nette des provisions		116	1 486
Rémunération en actions		5 051	4 790
Autres produits et charges calculés		211	(677)
Charges de financement		9 669	12 258
Charges d'impôt		18 398	24 101
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT CHARGES DE FINANCEMENT ET IMPOT		107 290	114 117
Variation du besoin en fonds de roulement	6.1.1	(17 294)	(10 540)
Intérêts financiers nets payés		(7 586)	(13 130)
Impôts payés		(10 143)	(21 249)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		72 265	69 198
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.1.2	(9 202)	(19 204)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		5	147
Acquisitions d'immobilisations financières		(658)	222
Acquisitions de sociétés et d'activités consolidées		(29 087)	(68 766)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(38 942)	(87 601)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation (Réduction) de capital		1 469	(8 005)
Augmentation (Diminution) des emprunts		(46 790)	59 351
Augmentation (Diminution) des découverts bancaires		1 783	(5 845)
(Achats) Ventes nets d'actions propres		1 580	2 927
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(16 234)	(12 894)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(1 038)	(2 674)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		(59 230)	32 860
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		(25 906)	14 456
Incidence des variations des cours des devises sur la trésorerie		2 059	(5 222)
TRESORERIE A L'OUVERTURE		92 005	82 771
TRESORERIE A LA CLOTURE		68 157	92 005

5. Etat des variations des capitaux propres consolidés

Exercice clos le 31 décembre

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2008	8 545	341 353	(31 224)	108 228	46 476	(10 613)	462 765	4 921	467 686
Variation de capital	(102)	(7 904)					(8 006)	1 032	(6 974)
Résultat global					51 483	(58 350)	(6 867)	6 595	(272)
Affectation du résultat N-I				46 476	(46 476)		-		-
Distribution de dividendes				(12 895)			(12 895)	(2 764)	(15 659)
Variation de périmètre							-	(1 293)	(1 293)
Effets des engagements de rachat de titres							-	(1 852)	(1 852)
Livraison d'actions propres concernant le plan d'attribution gratuite d'actions en 2006			2 315	(2 315)			-		-
Autres mouvements sur les actions propres			3 349	65			3 414		3 414
Rémunérations en actions constatées directement en capitaux propres				4 790			4 790		4 790
Autres mouvements				(155)			(155)	187	32
Situation au 31 décembre 2008	8 443	333 449	(25 560)	144 194	51 483	(68 963)	443 046	6 826	449 872
Variation de capital	23	1 447					1 470	26	1 496
Résultat global					52 712	28 110	80 822	5 335	86 157
Affectation du résultat N-I				51 483	(51 483)		-		-
Distribution de dividendes				(16 234)			(16 234)	(1 074)	(17 308)
Variation de périmètre							-	(2 598)	(2 598)
Effets des engagements de rachat de titres							-	284	284
Livraison d'actions propres concernant le plan d'attribution gratuite d'actions en 2007			2 930	(2 930)			-		-
Autres mouvements sur les actions propres			2 209	32			2 241		2 241
Rémunérations en actions constatées directement en capitaux propres				5 051			5 051		5 051
Autres mouvements				(2 079)			(2 079)	(66)	(2 145)
Situation au 31 décembre 2009	8 466	334 896	(20 421)	179 517	52 712	(40 853)	514 317	8 733	523 050

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

I. Informations générales et principales méthodes comptables

I.1 Informations générales

Ipsos est un groupe mondial qui propose des solutions Etudes aux entreprises et aux institutions. Il se situe aujourd'hui au 5^e rang mondial sur son marché, avec des filiales consolidées dans 64 pays.

Ipsos SA est une société anonyme, cotée sur Euronext Paris. Son siège social est situé 35, rue du Val de Marne – 75013 Paris (France).

En date du 24 février 2010, le Conseil d'administration d'Ipsos a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés d'Ipsos pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 seront soumis à l'approbation des actionnaires d'Ipsos lors de son Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 8 avril 2010.

Les états financiers sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000), sauf indication contraire.

I.2 Principales méthodes comptables

I.2.1 Base de préparation des états financiers

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés de l'exercice 2009 du groupe Ipsos sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2009 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

I.2.1.1 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009

• IAS 1 révisée – Présentation des états financiers
Les états financiers annuels sont présentés conformément aux dispositions requises par la norme IAS 1 révisée. La principale modification induite par cette norme est la présentation d'un résultat global comprenant les éléments de produits et de charges qui ne sont pas comptabilisés en résultat, mais directement en capitaux propres comme l'imposent les normes IFRS.

• IFRS 8 – Secteurs opérationnels

Cette norme qui remplace IAS 14, conduit à présenter une information sectorielle basée sur le *reporting* interne utilisé par le principal décideur opérationnel pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. L'analyse de l'activité en interne s'effectue par zones géographiques, ce qui correspond également à la définition des secteurs jusqu'alors retenue avec la norme IAS 14. L'application de la norme IFRS 8 est donc sans incidence sur la définition des secteurs.

• IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts

Cette norme qui impose la capitalisation des coûts d'emprunts dans la valeur comptable des actifs qualifiés (ceux qui nécessitent une période longue avant de pouvoir être mis en service) n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

• IFRIC 14 – IAS 19 : Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum
Cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

• Amendement IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers
Cet amendement requiert plus d'information :
- sur les échéances de flux de trésorerie contractuels relatives aux passifs financiers ;
- sur le caractère observable ou non des données sous-jacentes à l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et sur la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Le groupe Ipsos a enrichi ses notes annexes aux états financiers en conséquence.

• Autres amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 (IFRS 2, IFRIC 11, IFRS 4 et IFRIC 13) et Plan d'amélioration annuel 2008 des normes IFRS
En mai 2008, l'IASB a publié de nombreux amendements généralement applicables à compter du 1^{er} janvier 2009. Pour le groupe Ipsos, ils n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés.

1.2.1.2 Normes applicables par anticipation

Le groupe Ipsos n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations suivantes déjà publiées mais d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- Norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises
La norme révisée introduit de nombreux changements pouvant impacter significativement le mode de comptabilisation des regroupements d'entreprise intervenant à compter du 1^{er} janvier 2010. Les principaux changements sont notamment la comptabilisation immédiate en charges des frais d'acquisition, la possibilité d'opter lors de chaque regroupement pour le goodwill complet, une nouvelle comptabilisation des ajustements de prix et potentiellement la reconnaissance de plus d'immobilisations corporelles et incorporelles. En cas de regroupement en 2010, cette nouvelle norme pourrait avoir un effet significatif sur les comptes du Groupe dès 2010. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en charges constatées d'avance des coûts d'acquisition 2009 relatifs à des rapprochements d'entreprises avec prises de contrôle envisagés pour 2010.

- Norme IAS 27 amendée – Etats financiers consolidés et individuels

La norme révisée change significativement le mode de comptabilisation des variations de périmètre. Toute variation de pourcentage d'intérêt impliquant la perte ou l'acquisition du contrôle d'une entité entraînera désormais un impact en résultat sur la base d'une cession de l'intégralité de la part précédemment détenue. *A contrario*, les opérations n'affectant pas le contrôle ne se traduiront que par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du groupe et la part hors groupe. En cas de regroupement sur 2010, cette nouvelle norme pourrait avoir un effet significatif sur les comptes du Groupe dès 2010.

Ces deux normes applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, seront adoptées de façon prospective et auront notamment des impacts sur la comptabilisation des opérations d'acquisitions à partir du 1^{er} janvier 2010.

Parmi les méthodes comptables décrites, le Groupe a retenu des positions comptables avant l'entrée en vigueur des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, qui s'appliqueront sur les regroupements d'entreprises avec prise de contrôle réalisés jusqu'au 31 décembre 2009. Il s'agit :

- du traitement des acquisitions d'intérêts minoritaires, voir la note 1.2.8 sur les goodwills et les regroupements d'entreprises ;
- et du traitement des engagements de rachat d'intérêts minoritaires, voir la note 1.2.7 sur les principes comptables.

1.2.1.3 Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1^{er} janvier 2010

La Loi de finances pour 2010 votée en décembre 2009, introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET comprend deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5 % de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée. Les normes IFRS laissent la possibilité de maintenir la CVAE en charges d'exploitation ou bien de la classer en impôt sur les résultats. Le groupe Ipsos a démarré une réflexion sur le traitement comptable de la CVAE qui sera précisé dans les comptes consolidés 2010.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après.

1.2.2 Recours à des estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Ces hypothèses ou estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales sources d'incertitudes concernent :

- la valeur des goodwills pour lesquels le Groupe vérifie au moins une fois par an qu'il n'y a pas lieu de constater une dépréciation, en ayant recours à différentes méthodes qui nécessitent des estimations. De plus amples détails sont donnés dans les notes 1.2.8 et 5.1.1 ;
- les actifs d'impôt différé lié à l'activation des déficits reportables tels que décrit dans la note 1.2.24 ;
- les actifs financiers non cotés tels que décrit dans la note 1.2.16.

1.2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers comprennent les états financiers d'Ipsos SA et de toutes ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle.

Les sociétés contrôlées par le Groupe (c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités), que ce soit de droit (détenition directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), ou contractuellement sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100 %, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Le contrôle existe également lorsque, Ipsos, détenant moins de la moitié des droits de vote a la capacité de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de Direction équivalent, ou a le pouvoir de nommer ou révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de Direction équivalent.

Les sociétés contrôlées conjointement par le Groupe (coentreprises dans lesquelles le Groupe partage le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires par contrat) sont consolidées par intégration proportionnelle. Les comptes sont pris, poste par poste, au pourcentage détenu par le Groupe.

Les sociétés non contrôlées exclusivement par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence si le pourcentage de contrôle résultant de la détention directe ou indirecte des droits de vote est supérieur à 20 %.

1.2.4 Information sectorielle

La norme IFRS 8 qui traite de l'information sectorielle est applicable depuis le 1^{er} janvier 2009 et remplace l'ancienne norme IAS 14. L'information sectorielle présentée doit être basée sur le *reporting* interne régulièrement examiné par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les secteurs retenus, au nombre de quatre, résultent des zones géographiques issues du *reporting* interne utilisé par la Direction générale. Les quatre secteurs sont les suivants : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, et le Reste du monde comprenant le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique et les frais centraux.

Par ailleurs, le groupe Ipsos est entièrement dédié à une seule activité : les études par enquête.

Les méthodes d'évaluation mises en place par le Groupe pour le *reporting* des segments selon IFRS 8 sont identiques à celles mises en place dans les états financiers.

Les opérations commerciales intersecteurs sont réalisées sur une base de marché, à des termes et conditions similaires à ceux qui seraient proposés à des tierces parties. Les actifs sectoriels sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris goodwill), des créances clients ainsi que des autres actifs courants.

1.2.5 Méthode de conversion des éléments en devises

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie hyperinflationniste, sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers d'Ipsos de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres « Ecart de conversion ».

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat de la période :

- en marge opérationnelle pour les transactions commerciales liées aux études ;
- en résultat financier pour les transactions financières et les frais centraux.

Par exception à la règle décrite ci-dessus, les écarts de conversion sur les opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale étrangère et les écarts de conversion sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent totalement ou pour partie une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère (conformément aux dispositions d'IAS 39), sont comptabilisés directement parmi les autres éléments du résultat global en « Ecart de conversion » jusqu'à la sortie de l'investissement net.

1.2.6 Opérations et comptes réciproques

Les soldes au 31 décembre des comptes de créances et de dettes entre sociétés du Groupe, les charges et les produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupe telles que paiements de dividendes, plus ou moins-values de cession, dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du Groupe, marges internes sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat et l'impôt différé.

1.2.7 Engagements de rachat de minoritaires

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (options de vente).

Lors de la comptabilisation initiale et conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités consolidées par intégration globale. Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente puis ré-estimé lors des arrêtés ultérieurs en tenant compte de l'évolution de la valeur de l'engagement.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en goodwill en cours. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que l'option de vente n'est pas exercée conduit, par cohérence, à retenir initialement pour ces opérations le même traitement que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées (voir ci-dessus le traitement des acquisitions d'intérêts minoritaires).

Lors des exercices ultérieurs, l'effet de désactualisation et la variation de la valeur de l'engagement sont comptabilisés par ajustement du montant du goodwill.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en autres passifs courants ou non courants est soldé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire et le goodwill en cours est reclassé en goodwill.

Conformément à IAS 27, les quotes-parts du résultat ou de variations de capitaux propres attribués à la société mère et aux intérêts minoritaires sont déterminés sur la base des pourcentages de participation actuels et ne reflètent pas la participation complémentaire potentielle représentée par l'engagement de rachat.

Les principes comptables décrits ci-dessus s'appliquent aux acquisitions avec prise de contrôle réalisées jusqu'au 31 décembre 2009. Les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée modifient le mode de comptabilisation des regroupements d'entreprises avec prise de contrôle réalisés à partir du 1^{er} janvier 2010.

1.2.8 Goodwills et regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Lors de l'acquisition d'une entreprise, l'acquéreur doit allouer à la date de prise de contrôle, le coût en comptabilisant les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise, évalués à leur juste valeur, à cette date.

Le goodwill qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwills ». Il correspond essentiellement à des éléments non identifiables tels que le savoir-faire et l'expertise-métier des équipes. Les goodwills négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Le coût d'acquisition est le prix qui a été ou sera payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, augmenté des frais directs liés à l'opération.

Les goodwills sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Ils ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Les modalités des tests de dépréciation sont précisées dans la note 1.2.15 consacrée aux dépréciations d'actifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en goodwill.

1.2.9 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément du goodwill si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels ;
- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de relations contractuelles avec les clients, de logiciels, de frais de développement et des panels.

1.2.10 Marques et relations contractuelles avec les clients

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, aucune valeur n'est allouée aux marques rachetées qui sont considérées comme des enseignes sans valeur intrinsèque, sauf si la marque a une notoriété suffisante permettant au Groupe de maintenir une position de leader sur un marché et de générer des profits sur une longue période.

Les marques reconnues dans le cadre des regroupements d'entreprises sont considérées comme à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 3, des relations contractuelles avec les clients sont comptabilisés séparément du goodwill dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, dès lors que l'entreprise acquise a un volume d'affaires régulier avec des clients identifiés (plusieurs commandes par an pendant trois ans sur les quatre dernières années). Les relations contractuelles avec les clients sont évaluées selon la méthode de l'*Excess Earnings* qui prend en compte les flux de trésorerie futurs actualisés générés par les clients. Les paramètres utilisés sont cohérents avec ceux utilisés pour l'évaluation des goodwills.

Les relations contractuelles avec les clients, dont la durée d'utilité est déterminable, sont amorties sur leur durée d'utilisation, qui a été évaluée à 13 ans. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

1.2.11 Logiciels et frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sur un projet individuel sont activées quand la faisabilité du projet et sa rentabilité peuvent raisonnablement être considérées comme assurées.

En application de cette norme, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la disponibilité des ressources pour mener le projet à son terme ;
- qu'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les logiciels immobilisés comprennent des logiciels à usage interne ainsi que des logiciels à usage commercial, évalués soit à leur coût d'acquisition (achat externe), soit à leur coût de production (développement interne).

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : 3 ans ;
- pour les frais de développement, selon la durée économique déterminée pour chaque projet de développement spécifique.

1.2.12 Panels

Des règles spécifiques sont appliquées par le Groupe dans le cas des panels : ils désignent les échantillons représentatifs d'individus ou de professionnels interrogés régulièrement sur des variables identiques et qui sont appréhendés par le Groupe suivant leur nature :

- panel on-line : panel principalement interrogé par ordinateur ;
- panel off-line : panel principalement interrogé par courrier ou par téléphone.

Les coûts occasionnés par la création et l'amélioration des panels off-line sont comptabilisés en tant qu'actifs et amortis sur la durée de vie estimée des panélistes, à savoir 3 ans.

Les coûts générés par la création et l'augmentation de la taille des panels on-line (achat de fichiers, scanning, recrutement des panélistes) font l'objet d'une activation. Dans la mesure où ces panels ne sont pas caractérisés par une durée d'utilité déterminée, en particulier pas d'obsolescence, les panels on-line ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il existe un indice indiquant que ces actifs incorporels ont pu perdre de la valeur.

Les dépenses de maintenance requises ultérieurement sur ces deux types de panels sont inscrites en charges compte tenu de la nature spécifique de ces incorporels et de la difficulté de les dissocier des dépenses engagées pour maintenir ou développer l'activité intrinsèque de la Société.

1.2.13 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, diminué des amortissements et de toute perte de valeur identifiée.

Les immobilisations corporelles sont composées d'agencements et d'installations, de matériel de bureau et informatique, de mobilier de bureau et de matériel de transport.

Certains éléments de l'actif font l'objet de contrat de location dont Ipsos est preneur. Ces éléments entrent donc dans le champ d'application de la norme IAS 17 relative aux contrats de location.

Selon cette norme, les contrats de location ayant pour effet de transférer substantiellement au preneur tous les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont qualifiés de contrats de location financement.

La valeur des immobilisations faisant l'objet d'un contrat qualifié de contrat de location financement est inscrite à l'actif. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode indiquée ci-dessous. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les contrats de location autres que les contrats de location financement sont des contrats de location simple.

Les charges locatives encourues au titre des contrats de location simple sont étalées linéairement sur la durée du contrat de location.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées :

- agencements et installations : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (10 ans) ;
- matériel de bureau et informatique : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (de 3 à 5 ans) ;
- mobilier de bureau : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (de 9 ou 10 ans) ;
- matériel de transport : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (5 ans).

1.2.14 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et figurent dans le compte de résultat en « charges de financement ».

1.2.15 Dépréciation des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, des tests de dépréciation, sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée (panels on-line) et des goodwill.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur le goodwill, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les goodwill ne pourront pas être reprises ultérieurement.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau du plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles les actifs peuvent être raisonnablement affectés. Au 31 décembre 2009, pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie suivantes : Europe continentale, Royaume-Uni, Europe centrale et de l'Est, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique et Moyen-Orient.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :

- la juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, à défaut, au prix constaté sur le marché des études lors de transactions récentes ;
- la valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Les estimations sont réalisées sur la base de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe, du pays ou de la région concernée. Le taux de croissance à l'infini retenu dépend des secteurs géographiques.

1.2.16 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers analysés comme « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les pertes ou gains latents par rapport au prix d'acquisition sont enregistrés dans les capitaux propres jusqu'à la date de cession. Cependant, en cas de dépréciation jugée définitive, le montant correspondant à la perte de valeur est transféré des capitaux propres en résultat, la valeur nette comptable de la participation après dépréciation se substituant au prix d'acquisition.

Pour les actifs financiers cotés sur un marché réglementé, la juste valeur correspond au cours de clôture. Pour les actifs financiers non cotés, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers à leur coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle dans le cas où la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par une technique d'évaluation.

1.2.17 Actions propres

Les actions d'Ipsos SA détenues par le Groupe au comptant et à terme sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition. En cas de cession, le produit de la cession est inscrit directement en capitaux propres pour son montant net d'impôt de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice. Les ventes d'actions propres sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

1.2.18 Distinction part courante/non courante

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, une distinction doit être obligatoirement opérée entre les éléments courants et non courants dans le bilan établi conformément aux IFRS. Les actifs et passifs ayant une maturité inférieure à 12 mois à la date de clôture sont en conséquence classés en courants, y compris la part à court terme des dettes financières à long terme, les autres actifs et passifs étant classés en non courants.

Tous les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan, parmi les éléments non courants.

1.2.19 Créances

Les créances sont valorisées à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « autres produits et charges opérationnels ».

1.2.20 Instruments financiers

Les principes d'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont édictés par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Les informations à fournir et les principes de présentation sont édictés par la norme IAS 32 – Instruments financiers : Informations à fournir et présentation. Le Groupe a décidé d'appliquer ces normes dès le 1^{er} janvier 2004.

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque, et seulement lorsque, le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Emprunts

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite et en l'absence d'une relation de couverture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les primes de remboursement et frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, la valeur de marché retenue est le prix coté (par exemple *futures* et options sur marchés organisés). La valorisation des dérivés de gré à gré traités sur des marchés actifs est établie par référence à des modèles communément admis et à des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires. Les instruments traités sur des marchés inactifs sont valorisés selon des modèles communément utilisés et par référence à des paramètres directement observables ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'instruments financiers tiers. Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture, sont comptabilisées par le compte de résultat.

Trésorerie

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en « produits financiers ».

1.2.21 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt en charges financières.

Les provisions sont incluses en passifs non courants pour la part à long terme et en passifs courants pour la part à court terme.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

1.2.22 Avantages du personnel

Le Groupe offre à ses salariés des régimes de retraite qui sont fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les avantages procurés par ces régimes relèvent de deux catégories : à cotisations définies et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs : la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice en « charges de personnel », aucun passif n'est inscrit au bilan, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les estimations des obligations du Groupe sont calculées, conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié pour un maintien au sein du Groupe jusqu'au départ à la retraite, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chacun des pays concernés.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis dès lors que ceux-ci excèdent en fin d'exercice 10 % du montant de l'engagement, ou de la valeur de marché des placements venant en couverture. L'amortissement de ces écarts se fait à compter de l'exercice suivant leur constatation, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

1.2.23 Paiements fondés sur des actions

Afin d'associer ses salariés au succès de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire, Ipsos a pour politique de mettre en place des plans d'options ainsi que des plans d'attribution gratuite d'actions.

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions, les services reçus qui sont rémunérés par les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période correspond à la juste valeur des biens et des services reçus évaluée selon la formule de *Black & Scholes* à la date d'octroi.

Sont pris en compte tous les plans de souscription accordés après le 7 novembre 2002 et qui ne sont pas acquis à la date d'ouverture de la période.

Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur de l'avantage octroyé est évaluée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividende).

1.2.24 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de la clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont, de façon générale, comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et, le cas échéant, réévaluée ou réduite, pour tenir compte de perspectives plus ou moins favorables de réalisation d'un bénéfice imposable permettant l'utilisation de ces actifs d'impôt différé. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir et de la stratégie fiscale. De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement importante. Si les résultats futurs s'avéraient sensiblement différents de ceux anticipés, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôts différés, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du Groupe.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les économies d'impôts résultant de la déductibilité fiscale des goodwill dans certains pays (États-Unis notamment) génèrent des différences temporelles donnant lieu à la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés sont débités ou crédités au compte de résultat sauf quand ils sont relatifs à des éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

1.2.25 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement. Le degré d'avancement est déterminé d'une manière générale sur une base linéaire sur la période comprise entre la date d'obtention de l'accord du client et la date de présentation des conclusions de l'étude.

Si la méthode linéaire ne reflète pas le pourcentage d'avancement de l'étude à la date de clôture, d'autres méthodes peuvent être retenues pour estimer l'avancement en fonction des spécificités de l'étude considérée.

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en prenant en compte le montant des remises, rabais et ristournes accordés par l'entreprise.

1.2.26 Définition de la marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires duquel sont déduits les coûts directs, autrement dit les coûts externes variables encourus pour la collecte des données (biens et services fournis par des prestataires externes, rémunérations des personnels temporaires payés à la tâche ou au temps passé, sous-traitants pour les travaux sur le terrain).

1.2.27. Définition de la marge opérationnelle

La marge opérationnelle reflète la marge liée aux opérations courantes. Elle comprend la marge brute, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et des retraites, le coût des rémunérations en actions.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont incluses dans les charges opérationnelles et figurent dans le poste « charges générales d'exploitation » du compte de résultat, à l'exception des dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions (notamment les relations-clients).

1.2.28 Définition des autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants comprennent les éléments constitutifs du résultat qui en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie de la marge opérationnelle du Groupe tels que des coûts de restructuration exceptionnels et des autres produits et charges non courants, correspondant à des événements majeurs, très limités et inhabituels.

1.2.29 Définition des charges de financement

Le coût du financement inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières, les variations de juste valeur des instruments financiers de taux et les produits financiers liés à la gestion courante de la trésorerie. Les charges d'intérêts sont reconnues selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui consiste en un étalement actuariel des intérêts et des coûts de transaction sur la durée de l'emprunt.

1.2.30 Définition des autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent les produits et charges financiers à l'exception de la charge de financement.

1.2.31 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base, un résultat par action dilué et un résultat net ajusté par action.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions Ipsos auto détenues inscrites en diminution des capitaux propres consolidés.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action correspond au nombre d'actions dilutives retenu pour le résultat par action de base, majoré du nombre d'actions qui résulteraient de la levée durant l'exercice des options de souscription existantes.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, avec prise en compte du cours de l'action à la date de clôture de chaque arrêté. En conséquence du cours retenu, les instruments relatifs sont exclus de ce calcul. Le prix d'émission total des titres potentiels inclut la juste valeur des services à fournir au Groupe dans le futur dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, de souscriptions d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

Lorsque le résultat net par action de base est négatif, le résultat net par action dilué est égal au résultat net de base par action.

Le résultat net ajusté est calculé avant les éléments non monétaires liés à l'IFRS 2 (rémunération en actions), avant l'amortissement des incorporels liés aux acquisitions (relations-clients), avant les impôts différés passifs relatifs aux goodwill dont l'amortissement est déductible dans certains pays et avant l'impact net d'impôts des autres produits et charges opérationnels non récurrents et des autres produits et charges non courants (i.e. à caractère inhabituel et spécifiquement désignés).

2. Evolution du périmètre de consolidation

2.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2009

Aucune des acquisitions intervenues sur l'exercice n'est jugée significative car n'impactant pas le total du bilan, du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe de plus de 10 %. Les données combinées ne sont pas présentées.

Les mouvements de périmètre de l'exercice 2009 sont résumés dans le tableau ci-après :

Nom de l'entité concernée	Nature de l'opération	Variation du % de détention	Date d'entrée / sortie de périmètre	Pays de réalisation
Punto de Vista	Acquisition	+100,00 %	1 ^{er} janvier 2009	Chili
MRBI Research Ltd	Acquisition	+100,00 %	1 ^{er} octobre 2009	Irlande
Ipsos Szonda	Rachat d'intérêts minoritaires	+49,87 %	1 ^{er} janvier 2009	Hongrie
Ipsos Belgium	Rachat d'intérêts minoritaires	+7,30 %	1 ^{er} janvier 2009	Belgique
Ipsos Hispania Puerto Rico	Rachat d'intérêts minoritaires	+29,21 %	1 ^{er} janvier 2009	Porto Rico
Napoleon Franco	Rachat d'intérêts minoritaires	+50,00 %	1 ^{er} janvier 2009	Colombie
Markinor	Rachat d'intérêts minoritaires	+4,12 %	1 ^{er} janvier 2009	Afrique du Sud
Ipsos Maroc Etudes	Création	+51,00 %	1 ^{er} janvier 2009	Maroc
Ipsos Mena Offshore	Création	+36,72 %	1 ^{er} octobre 2009	Liban
Novaction MMD	Liquidation	-100,00 %	1 ^{er} janvier 2009	Allemagne
Forschung und Entwicklung	Liquidation	-100,00 %	1 ^{er} janvier 2009	Allemagne
Ipsos Public Affairs	TUP ⁽¹⁾ dans Ipsos France	-	31 décembre 2009	France
Ipsos Media	TUP ⁽¹⁾ dans Ipsos France	-	31 décembre 2009	France
Ipsos Music	TUP ⁽¹⁾ dans Ipsos France	-	31 décembre 2009	France
Ipsos ASI	TUP ⁽¹⁾ dans Ipsos France	-	31 décembre 2009	France
Ipsos Marketing	TUP ⁽¹⁾ dans Ipsos France	-	31 décembre 2009	France
Ipsos Insight UK	TUP ⁽¹⁾ dans Ipsos UK	-	1 ^{er} janvier 2009	Royaume-Uni
Ipsos Access Panels UK	TUP ⁽¹⁾ dans Ipsos UK	-	1 ^{er} janvier 2009	Royaume-Uni
Ipsos Novaction & Vantis UK	TUP ⁽¹⁾ dans Ipsos UK	-	1 ^{er} janvier 2009	Royaume-Uni
Test Research	TUP ⁽¹⁾ dans MORI Ltd	-	1 ^{er} janvier 2009	Royaume-Uni
Ipsos Mori North	TUP ⁽¹⁾ dans MORI Ltd	-	1 ^{er} janvier 2009	Royaume-Uni
Ipsos Novaction Brazil	Fusion dans Ipsos Brasil (ex-Marplan)	-	31 août 2009	Brésil
Ipsos ASI Brazil	Fusion dans Ipsos Brasil (ex-Marplan)	-	31 août 2009	Brésil
Ipsos Opinion Brazil	Fusion dans Ipsos Brasil (ex-Marplan)	-	31 août 2009	Brésil
Alfacom	Fusion dans Ipsos Brasil (ex-Marplan)	-	31 août 2009	Brésil
StatSystem	Fusion dans Ipsos Brasil (ex-Marplan)	-	31 août 2009	Brésil

(1) Transmission universelle de patrimoine.

2.2 Regroupement d'entreprises en 2009

Les acquisitions de l'exercice 2009 (Punto de Vista, MRBI Research Ltd) ont contribué à hauteur de 5,7 millions d'euros au chiffre d'affaires et 0,7 million d'euros à la marge opérationnelle du Groupe au 31 décembre 2009. La consolidation de ces acquisitions au 1^{er} janvier 2009 aurait contribué respectivement pour 9,1 millions d'euros et 1,2 million d'euros au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle du Groupe.

L'impact de ces acquisitions sur la situation financière du Groupe est résumé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2009
Actif	
Immobilisations corporelles et incorporelles	266
Relations contractuelles avec les clients ⁽¹⁾	1 063
Actifs courants	2 975
Actifs non courants	-
Trésorerie	295
Total actif	4 599
Passif	
Provision retraite	-
Passifs courants	1 594
Passifs non courants	68
Intérêts minoritaires	-
Juste valeur des actifs nets acquis	2 937
Goodwill	8 185
Valeur d'acquisition⁽²⁾	11 122
dont Paiements de l'exercice 2009	9 404
dont Paiements différés	1 718

(1) Dont Punto de Vista.

(2) Dont frais d'acquisition pour 0,1 million d'euros.

Les acquisitions de sociétés et d'activités consolidées, nettes de la trésorerie acquise qui figurent dans le tableau des flux de trésorerie consolidés se résument au 31 décembre 2009 de la manière suivante :

En milliers d'euros	2009
Prix décaissé pour les nouvelles acquisitions de l'exercice	(16 471)
Trésorerie acquise/cédée	295
Prix décaissé pour les rachats d'intérêts minoritaires	(7 813)
Prix décaissé pour les acquisitions des exercices précédents	(5 098)
Acquisitions de sociétés et d'activité consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(29 087)

2.3 Opérations réalisées sur l'exercice 2008

Aucune des acquisitions intervenues sur l'exercice 2008 n'a été jugée significative car n'impactant pas le total du bilan, du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe de plus de 10 %. Les données combinées n'étaient pas présentées.

Les mouvements de périmètre de l'exercice 2008 sont résumés dans le tableau ci-après :

Nom de l'entité concernée	Nature de l'opération	Variation du % de détention	Date d'entrée / sortie du périmètre	Pays de réalisation
Forward Research	Acquisition	100,00 %	1 ^{er} janvier 2008	États-Unis
StatSystem	Acquisition	100,00 %	1 ^{er} janvier 2008	Brésil
Monroe Mendelsohn Research	Acquisition	100,00 %	1 ^{er} avril 2008	États-Unis
Mendelsohn Media Research	Acquisition	100,00 %	1 ^{er} avril 2008	États-Unis
Latin Internet Ventures (US) – Livra	Acquisition	100,00 %	1 ^{er} juillet 2008	États-Unis
Livra UK	Acquisition	100,00 %	1 ^{er} juillet 2008	Royaume-Uni
Livra Argentina	Acquisition	100,00 %	1 ^{er} juillet 2008	Argentine
Livra Mexico	Acquisition	100,00 %	1 ^{er} juillet 2008	Mexique
B-Thinking (achat d'actifs par Ipsos China)	Acquisition	100,00 %	1 ^{er} juillet 2008	Chine
Alfacom	Acquisition	100,00 %	31 août 2008	Brésil
Strategic Puls SAS	Acquisition	60,00 %	1 ^{er} octobre 2008	France
Strategic Marketing d.o.o. Beograd	Acquisition	60,00 %	1 ^{er} octobre 2008	Serbie
Puls d.o.o. Split	Acquisition	60,00 %	1 ^{er} octobre 2008	Croatie
SMMRI d.o.o.e.l. Skopje	Acquisition	60,00 %	1 ^{er} octobre 2008	Macédoine
Strategic Research d.o.o. Podgorica	Acquisition	60,00 %	1 ^{er} octobre 2008	Monténégro
Puls Raziskovanje d.o.o. Ljubljana	Acquisition	60,00 %	1 ^{er} octobre 2008	Slovénie
Puls d.o.o. Sarajevo	Acquisition	60,00 %	1 ^{er} octobre 2008	Bosnie
Strategic Puls Research	Acquisition	60,00 %	1 ^{er} octobre 2008	Albanie
Strategic Puls Research Kosovo	Acquisition	60,00 %	1 ^{er} octobre 2008	Kosovo
Ipsos Interactive Services Ltd	Rachat d'intérêts minoritaires	7,50 %	-	Royaume-Uni / Roumanie
Ipsos Hispania Puerto Rico	Rachat d'intérêts minoritaires	19,76 %	-	Puerto Rico
Ipsos Korea	Rachat d'intérêts minoritaires	49,00 %	-	Corée
Beijing Ipsos Market Consulting	Rachat d'intérêts minoritaires	12,28 %	-	Chine
Ipsos China	Rachat d'intérêts minoritaires	12,28 %	-	Chine
MORI North	Rachat d'intérêts minoritaires	19,00 %	-	Royaume-Uni
Ipsos Indonesia	Création	60,00 %	18 mars 2008	Indonésie
Ipsos Operations France	Fusion avec Ipsos Observer France	-	1 ^{er} janvier 2008	France
Ipsos Novaction Italy	Fusion avec Ipsos Srl	-	1 ^{er} janvier 2008	Italie

2.4 Regroupement d'entreprises en 2008

Les acquisitions de l'exercice 2008 ont contribué à hauteur de 20,3 millions d'euros au chiffre d'affaires et 5 millions d'euros à la marge opérationnelle du Groupe au 31 décembre 2008. La consolidation de ces acquisitions au 1^{er} janvier 2008 aurait contribué respectivement pour 36,5 millions d'euros et 7,4 millions d'euros au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle du Groupe.

L'impact de ces acquisitions sur la situation financière du Groupe est résumé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	2008
Actif	
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 034
Relations contractuelles avec les clients ⁽¹⁾	6 598
Actifs courants	7 224
Actifs non courants	198
Trésorerie	4 531
Total actif	19 585
Passif	
Provision retraite	-
Passifs courants	7 867
Passifs non courants	1 416
Intérêts minoritaires	1 035
Juste valeur des actifs nets acquis	9 267
Goodwill	50 193
Valeur d'acquisition⁽²⁾	59 460
dont Paiements de l'exercice 2008	52 461
dont Paiements différés	6 999

(1) Dont Forward Research, Monroe Mendelsohn, Alfacom, Livra et B-Thinking.

(2) Dont frais d'acquisition pour 1 million d'euros.

Les acquisitions de sociétés et d'activités consolidées, nettes de la trésorerie acquise qui figurent dans le tableau des flux de trésorerie consolidés se résument au 31 décembre 2008 de la manière suivante :

En milliers d'euros	2008
Prix décaissé pour les nouvelles acquisitions de l'exercice ⁽¹⁾	(52 461)
Trésorerie acquise/cédée	4 529
Prix décaissé pour les rachats d'intérêts minoritaires ⁽²⁾	(14 595)
Prix décaissé pour les acquisitions des exercices précédents ⁽³⁾	(6 240)
Acquisitions de sociétés et d'activité consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(68 766)

(1) Forward Research, Monroe Mendelsohn, Alfacom, StatSystem, Livra et B-Thinking.

(2) Ipsos Asia, Ipsos China, Tambor, Ipsos Interactive Services Worldwide et autres achats individuellement inférieur à 1 million d'euros.

(3) MORI, Camelford Graham, JSR et autres paiements individuellement inférieur à 1 million d'euros.

3. Information sectorielle

La norme IFRS 8 qui traite de l'information sectorielle est applicable depuis le 1^{er} janvier 2009 et remplace l'ancienne norme IAS 14. L'information sectorielle présentée ci-après est basée sur le *reporting* interne régulièrement examiné par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les secteurs retenus, au nombre de quatre, résultent des zones géographiques issues du *reporting* interne utilisé par la Direction générale. Les quatre secteurs sont les suivants : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, et le Reste du monde comprenant le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique et les frais centraux.

Par ailleurs, le groupe Ipsos est entièrement dédié à une seule activité : les études par enquête.

Les méthodes d'évaluation mises en place par le Groupe pour le *reporting* des segments selon IFRS 8 sont identiques à celles mises en place dans les états financiers.

Les opérations commerciales intersecteurs sont réalisées sur une base de marché, à des termes et conditions similaires à ceux qui seraient proposés à des tierces parties. Les actifs sectoriels sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris goodwill), des créances clients ainsi que des autres actifs courants.

3.1 Information sectorielle au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Reste du monde	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	446 547	274 548	124 786	125 816	(28 017)	943 679
dont Chiffre d'affaires externe	435 764	270 671	119 266	117 977	-	943 679
dont Chiffre d'affaires intersecteurs	10 782	3 876	5 520	7 839	(28 017)	-
Marge opérationnelle	32 589	38 289	9 408	8 422	-	88 708
Dotations aux amortissements	7 157	3 421	1 618	3 153	-	15 349
Actifs sectoriels	429 760	330 985	137 430	143 595	-	1 041 769
dont Marques	563	-	-	-	-	563
dont Panels on-line	1 309	2 901	-	425	-	4 635
dont Relations-clients	5 015	2 369	4 704	1 116	-	13 203
Investissements corporels et incorporels de la période	4 612	1 191	933	1 946	-	8 682

3.2 Information sectorielle au 31 décembre 2008

En milliers d'euros	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Reste du monde	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	487 724	283 907	123 465	111 500	(27 303)	979 293
dont Chiffre d'affaires externe	475 960	280 422	119 048	103 862	-	979 293
dont Chiffre d'affaires intersecteurs	11 764	3 485	4 417	7 638	(27 303)	0
Marge opérationnelle	42 427	36 040	13 997	5 583	-	98 046
Dotations aux amortissements	7 521	3 275	1 209	2 425	-	14 429
Actifs sectoriels	413 938	330 495	114 581	129 761	-	988 775
dont Marques	525	-	-	-	-	525
dont Panels on-line	1 185	2 582	-	378	-	4 145
dont Relations clients	5 209	2 567	3 252	1 160	-	12 188
Investissements corporels et incorporels de la période	8 544	3 235	2 293	4 701	-	18 773

3.3 Réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs du Groupe

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Actifs sectoriels	1 041 769	988 775
Actifs financiers	5 053	3 820
Actifs d'impôts	16 576	19 380
Instruments financiers dérivés	1 129	920
Trésorerie et équivalent de trésorerie	68 157	92 005
Total des actifs du Groupe	1 132 684	1 104 900

4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Coûts directs

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Masse salariale des enquêteurs	(89 189)	(96 060)
Autres coûts directs	(265 113)	(280 764)
Total	(354 302)	(376 824)

4.2 Autres charges et produits opérationnels

Au 31 décembre 2009, les autres produits et charges opérationnels qui s'établissent à 12,9 millions d'euros correspondent en quasi-totalité à des charges opérationnelles non récurrentes constituées de coûts de personnel liés à des départs intervenus suite à la mise en œuvre d'un « Plan B ». Ce plan a consisté à ajuster de façon ciblée la masse salariale au niveau d'activité constaté, pays par pays et entité par entité, et a entraîné une baisse des effectifs de 4 %. L'effectif permanent d'Ipsos est de 8 761 personnes au 31 décembre 2009, contre 9 128 personnes au 31 décembre 2008.

4.3 Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions

Les dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions pour respectivement 1,2 million d'euros et 1 million d'euros au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 correspondent aux amortissements des relations contractuelles avec les clients.

4.4 Autres charges et produits non courants

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Honoraires liés au litige avec Arbitron	(17)	(1 370)
Put Option WPP (montant net des frais encourus)	(44)	891
Frais d'acquisitions non abouties	(36)	(371)
Frais de restructuration du Portugal	(621)	-
Régularisation de taxe professionnelle (France)	-	(305)
Total	(719)	(1 155)

4.5 Charges et produits financiers

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Charges d'intérêts sur emprunts et découverts bancaires	(9 974)	(14 405)
Variation de la juste valeur des dérivés	(1 021)	20
Produits d'intérêts de la trésorerie	1 326	2 127
Charges de financement	(9 668)	(12 258)
Pertes et gains de change	57	(2 084)
Autres éléments financiers	(365)	95
Autres charges et produits financiers	(308)	(1 989)
Total charges et produits financiers nets	(9 976)	(14 247)

4.6 Impôts courants et différés

En France, Ipsos SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale en vertu d'une adhésion, pour une durée de 5 exercices, en date du 30 octobre 1997 qui a été reconduite depuis. Ce périmètre d'intégration fiscale regroupe les sociétés suivantes : Ipsos SA (tête de l'intégration fiscale), Ipsos France, Ipsos Loyalty, IMS SA, Sysprint, Ipsos Observer et Ipsos Access Panels Holding. Le résultat d'ensemble des sociétés incluses dans ce périmètre fiscal fait l'objet d'une imposition unique concernant l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, outre la France, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada et en Italie.

4.6.1 Charge d'impôts courants et différés

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants	(19 518)	(13 409)
Impôts différés	1 120	(10 692)
Impôts sur les résultats	(18 398)	(24 101)

4.6.2 Evolution des postes du bilan

En milliers d'euros	01/01/2009	Compte de résultat	Capitaux propres	Règlements	Conversions et autres reclassements	31/12/2009
Impôts courants						
Actif	9 753	-	-	-	-	3 320
Passif	(7 301)	-	-	-	-	(9 283)
Total	2 452	(19 518)	-	10 147	956	(5 963)
Impôts différés						
Actif	9 628	-	-	-	-	13 256
Passif	(35 261)	-	-	-	-	(40 331)
Total	(25 633)	1 120	(2 881)	-	319	(27 075)

4.6.3 Rapprochement entre le taux légal d'impôt en France et le taux d'impôt effectif du Groupe

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n°99-1140 du 29 décembre 2009 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % de l'impôt de base dû. Pour les sociétés françaises, le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 % et s'élève à 34,43 %.

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif constaté est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant impôts	76 829	81 733
Déduction de la quote-part dans les résultats des entreprises associées	(59)	(64)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	76 770	81 669
Taux légal d'imposition applicable aux sociétés françaises	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(26 432)	(28 119)
Impact des différences de taux d'imposition et contributions spécifiques	4 000	2 617
Différences permanentes	1 209	142
Utilisation ou activation de pertes fiscales non préalablement activées	3 500	597
Effet des pertes fiscales de l'exercice non activées	(1 753)	(106)
Autres	1 079	768
Impôt total comptabilisé	(18 398)	(24 101)
Taux d'impôt effectif	24,0 %	29,5 %

4.6.4 Ventilation du solde net des impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Impôts différés sur :		
Méthode de reconnaissance des revenus	(9 437)	(7 247)
Provisions	(181)	(392)
Différences de change	33	(85)
Goodwills	(27 033)	(23 975)
Immobilisations	399	194
Provisions pour retraite	1 381	1 375
Charges à payer au personnel	1 200	1 471
Déficits fiscaux ⁽¹⁾	6 404	2 962
Autres éléments	159	64
Solde net des impôts différés actifs et passifs	(27 075)	(25 633)
Impôts différés actifs	13 256	9 628
Impôts différés passifs	(40 331)	(35 261)
Solde net des impôts différés	(27 075)	(25 633)

(1) Les impôts différés reconnus sur les déficits reportables concernent uniquement des déficits indéfiniment reportables sur des sociétés pour lesquelles des projections démontrent que leur récupération sera réalisée à court ou moyen terme.

Au 31 décembre 2009, les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables non reconnus par le Groupe se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Déficits reportables entre 1 et 5 ans	247	553
Déficits reportables supérieurs à 5 ans	1 674	848
Déficits reportables indéfiniment	1 223	1 783
Actifs d'impôts non reconnus sur déficits reportables	3 143	3 184

4.7 Résultat net ajusté

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	943 679	979 293
Coûts directs	(354 302)	(376 824)
Marge brute	589 377	602 469
Charges de personnel – hors rémunération en actions	(357 131)	(362 825)
Charges de personnel – rémunération en actions	(5 051)	(4 790)
Charges générales d'exploitation	(125 626)	(136 813)
Autres charges et produits opérationnels	81	1 621
Marge opérationnelle avant éléments non récurrents	101 650	99 662
Coûts opérationnels non récurrents	(12 942)	(1 616)
Marge opérationnelle	88 708	98 046
Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(1 243)	(975)
Autres charges et produits non courants	(719)	(1 155)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	59	64
Résultat opérationnel	86 805	95 980
Charges de financement	(9 669)	(12 258)
Autres charges et produits financiers	(308)	(1 989)
Résultat net avant impôts	76 829	81 733
Impôts – hors impôts différés sur amortissement du goodwill	(15 082)	(21 466)
Impôts différés sur amortissement du goodwill	(3 316)	(2 635)
Impôt sur les résultats	(18 398)	(24 101)
Résultat net	58 431	57 632
dont Part du Groupe	52 712	51 483
dont Part des minoritaires	5 719	6 149
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	1,62	1,60
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	1,60	1,59
Résultat net ajusté	78 489	68 258
dont Part du Groupe	72 635	62 030
dont Part des minoritaires	5 854	6 228
Résultat net ajusté, part du Groupe par action	2,24	1,93
Résultat net ajusté dilué, part du Groupe par action	2,20	1,91

4.8 Résultat par action

4.8.1 Résultat net par action

Deux types de résultats par action sont présentés au compte de résultat : le résultat de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu découle des calculs suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
Nombre moyen pondéré d'actions		
Solde à l'ouverture	33 773 540	34 178 345
Réduction de capital	-	(380 848)
Levée d'options	38 891	32 408
Actions propres ⁽¹⁾	(1 339 220)	(1 663 718)
Nombre d'actions servant au calcul du résultat par action de base	32 473 211	32 166 187
Nombre d'actions supplémentaires à créer au titre des instruments dilutifs (voir note 5.8.2)	511 326	300 417
Nombre d'actions servant au calcul du résultat par action dilué	32 984 537	32 466 604
Résultat net – part du Groupe (en milliers d'euros)	52 712	51 483
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	1,62	1,60
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	1,60	1,59

(1) Dont principalement le solde des actions propres achetées à terme par Ipsos et déjà payées en couverture des options d'achat d'actions attribuées le 9 juillet 2002 dans le cadre de l'opération Ipsos Partnership Fund.

4.8.2 Résultat net ajusté par action

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net ajusté – part du Groupe		
Résultat net – part du Groupe	52 712	51 483
Éléments exclus :		
Charges de personnel – rémunération en actions	5 051	4 790
Amortissement des incorporels liés aux acquisitions	1 243	975
Coûts opérationnels non récurrents	12 942	1 616
Autres charges et produits non courants	719	1 155
Impôts différés sur amortissement du goodwill	3 316	2 635
Impôts sur résultat sur éléments exclus	(3 212)	(545)
Intérêts minoritaires sur éléments exclus	(135)	(79)
Résultat net ajusté – part du Groupe	72 635	62 030
Nombre moyen d'actions	32 473 211	32 166 187
Nombre moyen d'actions dilué	32 984 537	32 466 604
Résultat net ajusté part du Groupe par action de base (en euros)	2,24	1,93
Résultat net ajusté part du Groupe par action dilué (en euros)	2,20	1,91

4.9 Dividendes payés et proposés

La Société a pour politique de payer les dividendes au titre d'un exercice en totalité en juillet de l'année suivante. Les montants par action payés et proposés sont les suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende net par action (en €)	Réfaction par action (en €) de 40 %	Revenu réel par action (en €)
2009 ⁽¹⁾	0,51	0,20	0,71
2008	0,50	0,20	0,70
2007	0,40	0,16	0,56

(1) Distribution proposée à l'Assemblée générale annuelle du 8 avril 2010 pour un montant total de 17 269 691 euros (avant élimination des dividendes sur actions propres). Le dividende sera mis en paiement le 5 juillet 2010.

5. Notes sur l'état de la situation financière

5.1 Goodwills

5.1.1 Tests de valeur des goodwills

L'adoption de la norme IFRS 8 en remplacement de la norme IAS 14 depuis le 1^{er} janvier 2009 n'a pas eu pour conséquence une réallocation du goodwill par UGT.

Les goodwills sont alloués à des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) qui sont les 7 régions ou sous-régions suivantes : Europe continentale, Royaume-Uni, Europe centrale et de l'Est, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique et Moyen-Orient.

La valeur d'utilité des UGT est déterminée selon la méthode des DCF (*discounted cash-flows*) en utilisant :

- les projections à 4 ans des flux de trésorerie après impôts, établies à partir du *business plan* de ces UGT sur la période explicite 2010-2013 en excluant les opérations de croissance externe et les restructurations ;
- au-delà de ces 4 années, la valeur terminale des flux de trésorerie est obtenue en appliquant sur le flux normatif de fin de période explicite un taux de croissance long terme. Ce taux de croissance long terme est estimé pour chaque zone géographique. Ce dernier reste en deçà du taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité du Groupe ;
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôt déterminé pour chaque UGT.

Au 31 décembre 2009, sur la base des évaluations internes réalisées, la Direction d'Ipsos a conclu que la valeur recouvrable des goodwills allouée à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie excédait leur valeur comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de valeur des goodwills alloués à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie s'établissent comme suit :

Unités génératrices de trésorerie	2009					2008			
	Valeur brute des goodwills	Taux de croissance sur 2010	Taux de croissance sur 2011-2013	Taux de croissance à l'infini au-delà de 2013	Taux d'actualisation après impôt	Valeur brute des goodwills	Taux de croissance sur la période 2009-2012	Taux de croissance à l'infini au-delà de 2012	Taux d'actualisation après impôts
Europe continentale	90 571	0,0 %	2,0 %	2,0 %	9,1 %	89 894	2,5 %	2,0 %	9,1 %
Royaume-Uni	104 382	0,0 %	2,0 %	2,0 %	8,5 %	97 638	2,0 %	2,0 %	10,9 %
Europe centrale et de l'Est	42 043	2,0 %	5,0 %	2,5 %	13,1 %	39 108	6,0 %	3,0 %	13,3 %
Amérique latine	69 328	5,0 %	5,0 %	2,5 %	11,9 %	56 136	9,0 %	3,0 %	14,0 %
Amérique du Nord	246 468	0,0 %	2,0 %	2,0 %	8,4 %	240 978	2,0 %	2,0 %	9,2 %
Asie-Pacifique	69 353	5,0 %	10,0 %	3,0 %	8,9 %	66 960	7,0 %	3,0 %	9,6 %
Moyen-Orient	1 567	5,0 %	10,0 %	2,5 %	11,6 %	1 530	10,0 %	3,0 %	11,8 %
Total	623 712					592 244			

Sensibilité des valeurs d'utilité des goodwills

La sensibilité du résultat du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2009 de la valeur d'utilité des goodwills est reflétée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	Marge du test ⁽¹⁾	Taux d'actualisation (WACC) des flux de trésorerie + 0,5 %	Taux de croissance à l'infini -0,5 %	Taux de marge opérationnelle courant de la valeur terminale -0,5 %
Europe continentale	51 451	40 347	42 340	42 732
Royaume-Uni	72 885	59 037	61 386	66 770
Europe centrale et de l'Est	13 791	10 448	11 292	11 483
Amérique latine	27 605	20 708	22 287	23 674
Amérique du Nord	131 051	103 480	108 094	121 379
Asie-Pacifique	10 733	2 374	3 636	4 101
Moyen-Orient	30 294	28 100	28 590	29 272

(1) Marge du test = valeur d'utilité - valeur nette comptable.

Les baisses des valeurs d'utilité qui seraient consécutives aux simulations ci-dessus prises isolément ne remettraient pas en cause la valorisation des goodwills au bilan.

5.1.2 Mouvements de l'exercice 2009

En milliers d'euros	01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Variation des engagements de rachat de titres de minoritaires	Variation de change	31/12/2009
Goodwills	592 244	15 685	-	(3 522)	19 305	623 712

5.2 Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Variation de périmètre et autres mouvements	31/12/2009
Marques	525	-	-	38	-	563
Panels on-line	7 822	1 649	-	782	-	10 253
Panels off-line	5 626	58	-	(47)	-	5 636
Relations contractuelles avec les clients	14 166	-	-	1 533	910	16 609
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	42 889	2 959	(542)	108	(178)	45 236
Valeur brute	71 028	4 666	(542)	2 413	732	78 298
Marques	-	-	-	-	-	-
Panels on-line	(3 627)	(1 606)	-	(336)	-	(5 619)
Panels off-line	(4 194)	(92)	-	57	-	(4 229)
Relations contractuelles avec les clients	(1 978)	(1 243)	-	(185)	-	(3 406)
Autres immobilisations incorporelles	(27 964)	(4 319)	537	(28)	179	(31 594)
Amortissement et dépréciation	(37 813)	(7 260)	537	(492)	179	(44 848)
Valeur nette	33 215	(2 593)	(5)	1 921	911	33 450

(1) Il s'agit essentiellement des logiciels et de frais de recherche et développement. Les coûts de développement activés en 2008 et 2009 s'élèvent respectivement à 0,3 million d'euros et 0,5 million d'euros pour un budget total de frais de recherche et développement de 18,3 millions d'euros en 2008, et 17,5 millions d'euros en 2009.

5.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Variation de périmètre et autres mouvements	31/12/2009
Constructions et terrains	2 668	-	-	(141)	-	2 527
Autres immobilisations corporelles ⁽¹⁾	90 917	4 015	(1 676)	2 893	(432)	95 716
Valeur brute	93 585	4 015	(1 676)	2 751	(432)	98 243
Constructions et terrains	(174)	(38)	-	9	-	(204)
Autres immobilisations corporelles	(65 598)	(8 051)	1 640	(2 251)	601	(73 659)
Amortissement et dépréciation	(65 772)	(8 089)	1 640	(2 243)	601	(73 863)
Valeur nette	27 813	(4 073)	(36)	509	169	24 381

(1) Voir note 1.2.13 pour la nature des autres immobilisations corporelles.

La valeur nette des immobilisations liées aux contrats de location financement s'élève à 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.

5.4 Participation dans les entreprises associées

La variation du poste au cours de l'exercice 2009 est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Valeur brute à l'ouverture	453	262
Quote-part de résultat	59	64
Dividendes distribués	(56)	(56)
Variation des engagements de rachat de titres de minoritaires	-	-
Variation de périmètre	-	183
Valeur brute à la clôture	456	453
Contribution aux capitaux propres (résultat inclus)	100	97

Les principaux éléments du bilan et du compte de résultat de la société Espace TV, détenue à 28 % sont les suivants au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Actifs courants	889	876
Actifs non courants	851	780
Total actifs	1 740	1 656
Passifs courants	750	675
Passifs non courants	-	-
Total passifs	750	675
Actifs nets	990	981

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	3 099	2 793
Résultat d'exploitation	137	170
Résultat net	209	227
Pourcentage de détention	28 %	28 %
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	59	64

5.5 Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre, reclassements et écart de change	31/12/2009
Prêts	54	12	(33)	(1)	33
Autres actifs financiers	3 357	1 021	(186)	389	4 581
Valeurs brutes	3 411	1 034	(219)	388	4 614
Provision sur prêts	(18)	-	18	1	1
Dépréciation des autres actifs financiers	(26)	-	8	-	(18)
Dépréciations	(44)	-	26	1	(17)
Valeur nette	3 367	1 034	(193)	389	4 597

5.6 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Valeur brute	320 352	305 088
Dépréciation	(4 644)	(4 912)
Valeur nette	315 707	300 176

En 2009, la dotation aux provisions pour dépréciation des clients s'élève à 0,6 million d'euros et la reprise de provision pour dépréciation des clients à 0,8 million d'euros.

En 2008, la dotation aux provisions pour dépréciation des clients s'élevait à 1,2 million d'euros et la reprise de provision pour dépréciation des clients à 1 million d'euros.

5.7 Autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes versés	1 140	1 311
Créances sociales	1 904	2 419
Créances fiscales	11 911	11 367
Charges constatées d'avance	24 107	15 634
Autres créances et autres actifs courants	5 457	4 595
Total	44 519	35 326

Tous les autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an.

5.8 Capitaux propres

5.8.1 Capital

Au 31 décembre 2009, le capital social d'Ipsos SA s'élève à 8 465 535 euros, se décomposant en 33 862 140 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro.

Le nombre d'actions composant le capital social et le portefeuille d'actions propres a évolué comme suit au cours de l'exercice 2009 :

Nombre d'actions (valeur nominale 0,25 euro)	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Au 31 décembre 2008	33 773 540	(1 481 983)	32 291 557
Levée d'options	88 600	-	88 600
Actions propres :			
Transfert (livraison du plan d'attribution gratuite d'actions d'avril 2007)	-	169 919	169 919
Transfert (levées d'option d'achat d'actions)	-	128 539	128 539
Mouvements dans le cadre du contrat de liquidité	-	(317)	(317)
Au 31 décembre 2009	33 862 140	(1 183 842)	32 678 298

Le capital d'Ipsos SA est composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro. Après deux ans de détention au nominatif, elles bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions propres détenues en portefeuille à la clôture, y compris celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont portées en déduction des capitaux propres. Ces titres d'autocontrôle ne donnent pas le droit à dividende.

La Société a mis en place plusieurs plans d'options dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous.

5.8.2 Plans d'attribution d'actions

5.8.2.1 Plans d'options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration d'Ipsos SA a consenti, depuis 1998, des plans d'options de souscription d'actions à prix unitaire convenu, au bénéfice de certains membres du personnel salarié et de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe. Les caractéristiques des plans qui restaient en vigueur à l'ouverture de l'exercice sont les suivantes :

Date d'allocation aux bénéficiaires	Date de départ d'exercice des options	Date limite de levée des options	Prix d'exercice	Nombre de personnes concernées	Nombre d'options attribuées initialement	Nombre d'options en vigueur au 01/01/2009	Annulées au cours de l'exercice	Exercées au cours de l'exercice	Expirées au cours de l'exercice	Nombre d'options en vigueur au 31/12/2009
08/08/2001	08/08/2005			454	108 592	26 940	(1 520)	(15 000)	(10 420)	-
08/08/2001	08/08/2004	08/08/2009	16,75	1 710	370 608	67 437	(1 839)	(48 754)	(16 844)	-
Sous-Total Plan 2001				2 164	479 200	94 377	(3 359)	(63 754)	(27 264)	-
18/12/2002	18/12/2006			25	37 320	11 010	-	-	-	11 010
18/12/2002	18/12/2005	18/12/2010	14,50	170	338 680	106 452	(896)	(15 792)	-	89 764
Sous-Total Plan 2002				195	376 000	117 462	(896)	(15 792)	-	100 774
02/03/2004	03/03/2008			41	89 200	50 200	-	-	-	50 200
02/03/2004	02/03/2007	02/03/2012	19,25	209	468 800	231 861	(24 130)	(8 134)	-	199 597
Sous-Total Plan 2004				250	558 000	282 061	(24 130)	(8 134)	-	249 797
22/04/2005	22/04/2009			10	64 000	46 000	-	-	-	46 000
22/04/2005	22/04/2008	22/04/2013	20,75	10	32 000	18 000	-	-	-	18 000
Sous-Total Plan 2005				20	96 000	64 000	-	-	-	64 000
Total des plans d'options de souscription d'actions					1 509 200	557 900	(28 385)	(87 680)	(27 264)	414 571

5.8.2.2 Plan d'options d'achat d'actions

En juillet 2002, un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre de l'opération Ipsos Partnership Fund (IPF) a été mis en place avec les caractéristiques suivantes :

Date d'allocation aux bénéficiaires	Nombre de personnes concernées	Nombre d'options attribuées initialement	Date de départ d'exercice des options	Date limite de levée des options	Prix d'exercice	Nombre d'options en vigueur au 01/01/2009	Annulées au cours de l'exercice	Exercées au cours de l'exercice	Expirées au cours de l'exercice	Nombre d'options en vigueur au 31/12/2009
09/07/2002	80	2 309 280	09/07/2005 09/07/2006	09/07/2010	17,25	1 056 000	(30 720)	(128 539)	-	896 741

5.8.2.3 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration d'Ipsos SA a procédé, chaque année depuis 2006, à la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice de résidents français et de non-résidents français, mandataires sociaux et salariés du groupe Ipsos. Ces actions ne sont acquises par les bénéficiaires qu'après un délai d'acquisition de deux ans, et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié ou mandataire social du groupe Ipsos à cette date. Au terme de cette période, ces actions restent indisponibles pour les résidents français pendant une nouvelle période de deux ans.

Les caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions qui restaient en vigueur à l'ouverture de l'exercice sont les suivantes :

Date d'allocation aux bénéficiaires	Nature du plan	Nombre de personnes concernées	Nombre d'actions attribuées initialement	Date d'acquisition	Nombre d'actions en vigueur au 01/01/2009	Accordées au cours de l'exercice	Annulées au cours de l'exercice	Livrées au cours de l'exercice	Nombre d'actions en vigueur au 31/12/2009
02/05/2007	France	62	47 059	26/04/2008	40 080	-	-	(40 080)	-
02/05/2007	Etranger	328	149 218	26/04/2008	132 593	-	(2 754)	(129 839)	-
Sous-Total Plan 2007		390	196 277		172 673	-	(2 754)	(169 919)	-
29/04/2008	France	98	84 850	29/04/2010	83 350	-	(7 200)	-	76 150
29/04/2008	Etranger	404	238 205	09/04/2010	230 501	-	(29 104)	-	201 397
Sous-Total Plan 2008		502	323 055		313 851	-	(36 304)	-	277 547
29/04/2009	France	52	123 328	29/04/2011	-	123 328	(3 628)	-	119 700
29/04/2009	Etranger	385	242 257	29/04/2011	-	242 257	(11 157)	-	231 100
17/12/2009	Etranger	2	11 623	17/12/2011	-	11 623	-	-	11 623
Sous-Total Plan 2009		439	377 208		-	377 208	(14 785)	-	362 423
Total des plans d'attribution gratuite d'actions					486 524	377 208	(53 843)	(169 919)	639 970

5.8.3 Analyse de la charge relative aux rémunérations en actions

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans de rémunération en actions octroyés après le 7 novembre 2002 sont pris en compte pour la détermination de la charge de personnel représentative des options attribuées.

Afin d'évaluer la charge de personnel représentative des options, le groupe Ipsos utilise le modèle d'évaluation *Black & Scholes*, dont les principales hypothèses sont les suivantes :

Date d'allocation par le Conseil d'administration aux bénéficiaires		02/03/2004	22/04/2005
Juste valeur de l'option	France	5,85	5,88
	Etranger	5,43	5,35
Volatilité implicite de marché		28 %	27 %
Taux d'intérêt sans risque		3,89 %	3,45 %

Pour l'évaluation de la charge de personnel représentative des attributions gratuites d'actions, les hypothèses retenues sont les suivantes :

Date d'allocation par le Conseil d'administration aux bénéficiaires		02/05/2007	29/04/2008	29/04/2009	17/12/2009
Prix de l'action à la date d'attribution		28,50	20,72	16,53	20,60
Juste valeur de l'action	France	27,50	19,53	15,20	18,95
	Etranger	27,71	19,68	15,32	19,10
Taux d'intérêt sans risque		4,35 %	4,60 %	2,51 %	2,51 %
Dividendes		0,28 – 0,31	0,40 – 0,52	0,50 – 0,60	0,50 – 0,60

Au cours des exercices 2009 et 2008, la charge comptabilisée au titre des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Plan d'options de souscription d'actions 02/03/2004	-	11
Plan d'options de souscription d'actions 22/04/2005	16	66
Plan d'attribution gratuite d'actions 26/04/2006	-	525
Plan d'attribution gratuite d'actions 02/05/2007	802	2 310
Plan d'attribution gratuite d'actions 29/04/2008	2 588	1 878
Plan d'attribution gratuite d'actions 29/04/2009	1 641	-
Plan d'attribution gratuite d'actions 17/12/2009	4	-
Total	5 051	4 790

5.9 Endettement financier

5.9.1 Endettement financier net

L'endettement financier net, après déduction de la trésorerie et équivalent de trésorerie se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	35 495	45 931
Emprunts auprès des établissements de crédit	217 498	255 678
Instruments financiers dérivés	1 231	-
Dettes relatives aux contrats financements	1 258	2 004
Autres dettes financières	196	320
Intérêts courus sur dettes financières	977	635
Concours bancaires courants	2 842	1 044
Emprunts et autres passifs financiers (a)	259 497	305 612
Instruments financiers dérivés – actif (b)	1 129	920
Valeurs mobilières de placement	362	2 125
Disponibilités	67 795	89 880
Trésorerie et équivalent de trésorerie (c)	68 157	92 005
Endettement net (a-b-c)	190 211	212 687

(1) En mai 2003, une émission obligataire à 10 ans d'un montant initial de 90 millions de dollars et un taux fixe de 5,88 % a été réalisée et placée sur le marché privé auprès des compagnies d'assurance américaines. Des swaps de taux d'intérêt de même échéance ont été mis en place afin de couvrir partiellement les échéances bisannuelles de paiement des intérêts. Compte tenu des conditions posées par IAS 39, ceux-ci n'ont pas été classés en instruments de couverture et leur juste valeur est passée en résultat dans les charges de financement. La juste valeur de l'emprunt obligataire est indiquée dans la note 6.3 – Instruments financiers.

5.9.2 Échéancier des dettes financières (hors instruments financiers)

Les dettes financières hors instruments financiers dérivés au 31 décembre 2009 se ventilent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	> 2014	Total
Emprunt obligataire	8 868	8 868	8 868	8 891	-	-	35 495
Emprunts auprès des établissements de crédit	22 997	51 724	113 931	28 846	-	-	217 498
Dettes relatives aux contrats financements	770	308	104	76	-	-	1 258
Autres dettes financières	141	4	9	42	-	-	196
Intérêts courus sur dettes financières	977	-	-	-	-	-	977
Concours bancaires courants	2 842	-	-	-	-	-	2 842
Emprunts et autres passifs financiers	36 595	60 904	122 912	37 855	-	-	258 266

Les dettes financières hors instruments financiers dérivés au 31 décembre 2008 se ventilent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	> 2013	Total
Emprunt obligataire	9 182	9 182	9 182	9 182	9 202	-	45 931
Emprunts auprès des établissements de crédit	156 918	15 086	49 732	32 529	1 412	-	255 678
Dettes relatives aux contrats financements	697	974	297	29	7	-	2 004
Autres dettes financières	248	72	-	-	-	-	320
Intérêts courus sur dettes financières	635	-	-	-	-	-	635
Concours bancaires courants	1 044	-	-	-	-	-	1 044
Emprunts et autres passifs financiers	168 725	25 315	59 211	41 740	10 621	0	305 612

5.9.3 Endettement financier par devise (hors instruments financiers)

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dollar américain	40 857	170 888
Euro	180 925	94 127
Dollar canadien	3 807	4 118
Livre anglaise	15 061	16 312
Yen	16 940	19 363
Autres devises	676	804
Total	258 266	305 612

5.10 Provisions courantes et non courantes

En milliers d'euros	Montant au 01/01/2009	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variation de périmètre et autres reclassements	Variation de change	Montant au 31/12/2009
Provisions pour litiges et autres risques	1 993	1 244	(1 133)	(264)	1	145	1 986
Provisions pour autres charges	426	-	(44)	-	-	-	382
Total	2 419	1 244	(1 177)	(264)	1	145	2 368
dont Provisions courantes	2 037	-	-	-	-	-	2 033
dont Provisions non courantes	382	-	-	-	-	-	335

Les provisions pour autres charges comprennent les engagements des loyers sur des m² inoccupés ou pour des loyers supérieurs à la valeur de marché. Ces engagements ont été constatés à l'occasion de l'acquisition de nos filiales en Allemagne lors de l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs et passifs respectifs.

5.11 Engagements de retraite et assimilés

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent essentiellement les régimes à prestations définies suivants :

- des indemnités de départ à la retraite (France, Italie, Japon) ;
- des indemnités de cessation de service (Australie, Turquie, Moyen-Orient) ;
- des compléments de retraite (Allemagne, Royaume-Uni) qui s'ajoutent aux régimes nationaux ;
- la prise en charge de certains frais médicaux des retraités (Afrique du Sud).

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la note 1.2.22 – Avantages au personnel.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de ces cotisations. La charge correspondant aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

5.11.1 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements tiennent compte des conditions démographiques et financières propres à chaque pays ou société du Groupe.

5.11.2 Comparaison de la valeur des engagements avec les provisions constituées

En milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total
Valeur actualisée de l'obligation	(2 199)	(9 068)	(6 822)	(18 089)	(1 899)	(6 385)	(6 758)	(15 043)
Juste valeur des actifs financiers	-	8 611	371	8 982	-	6 712	389	7 100
Surplus (Déficit)	(2 199)	(457)	(6 451)	(9 107)	(1 899)	326	(6 370)	(7 942)
Ecart actuariel non comptabilisé	97	457	70	624	(36)	(326)	35	(327)
Actifs (Provisions) nets reconnus au bilan	(2 102)	(0)	(6 381)	(8 483)	(1 935)	0	(6 335)	(8 269)

Pour la période close au 31 décembre 2009, le Groupe a conservé les indices de référence qu'il utilisait les années précédentes pour la détermination des taux d'actualisation. Les taux retenus, pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs, ont été les suivants :

	Zone euro	Royaume-Uni
Taux d'actualisation		
2009	5,10 %	5,80 %
2008	5,75 %	6,40 %
Augmentation future des salaires		
2009	3,00 %	3,20 %
2008	3,00 %	2,80 %
Taux de rendement attendu		
2009	-	5,00 %
2008	-	6,20 %

A chaque clôture, le Groupe détermine son taux d'actualisation sur la base des taux les plus représentatifs du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie avec une durée équivalente à celle de ses engagements. Pour la zone euro, le Groupe a utilisé l'indice IBOXX € Corporate AA.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

5.11.3 Variation des engagements au cours de l'exercice

En milliers d'euros	2009				2008			
	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total
Dette actuarielle à l'ouverture	1 899	6 385	6 758	15 042	1 796	11 543	8 152	21 491
Droit supplémentaire acquis	158	-	855	1 013	153	-	810	963
Intérêt sur la dette actuarielle	109	428	68	605	98	537	67	702
Modification de régime	-	-	6	6	-	-	(35)	(35)
Pertes et gains actuariels	75	2 060	(190)	1 945	(148)	(1 510)	357	(1 302)
Prestations payées	(42)	(276)	(717)	(1 035)	-	(1 975)	(2 951)	(4 926)
Dotations employeurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de change	-	471	42	513	-	(2 210)	360	(1 850)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dette actuarielle à la clôture	2 199	9 068	6 822	18 089	1 899	6 385	6 758	15 043
Couverture financière	(2 199)	(9 068)	(6 822)	(18 089)	(1 899)	(6 385)	(6 758)	(15 043)
Juste valeur des actifs financiers	-	8 611	371	8 982	-	6 712	389	7 100
Pertes et gains actuariels à amortir	(217)	457	70	310	(364)	(326)	35	(655)
Modification de régime à amortir	314	-	-	314	328	-	-	328
Provision	(2 102)	(0)	(6 381)	(8 483)	(1 935)	0	(6 335)	(8 269)

5.11.4 Variation de la juste valeur des actifs de couverture

En milliers d'euros	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total
Actifs investis au 1^{er} janvier 2008	11 315	597	11 912
Rendement attendu des fonds	526	-	526
Contributions versées aux fonds externes	279	-	279
Prestations versées	(1 975)	(441)	(2 415)
Ecart actuariels	(1 222)	116	(1 105)
Ecart de conversion	(2 211)	117	(2 094)
Actifs investis au 31 décembre 2008	6 712	389	7 100
Rendement attendu des fonds	451	-	451
Contributions versées aux fonds externes	1 011	31	1 042
Prestations versées	(276)	(28)	(304)
Ecart actuariels	221	-	221
Ecart de conversion	492	(21)	471
Actifs investis au 31 décembre 2009	8 611	371	8 982

5.11.5 Allocation des actifs de couverture

En milliers d'euros	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total	%
Obligations d'Etat	6 562	389	6 951	97,90 %
Trésorerie	150	-	150	2,10 %
Détail des actifs investis au 31 décembre 2008	6 712	389	7 100	100,00 %
Obligations d'Etat	7 712	371	8 083	90,00 %
Trésorerie	899	-	899	10,00 %
Détail des actifs investis au 31 décembre 2009	8 611	371	8 982	100,00 %

5.11.6 Charges comptabilisées sur l'exercice

Les charges liées aux régimes à prestations définies font partie intégrante des charges de personnel du Groupe. Elles sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

En milliers d'euros	2009				2008			
	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total	France	Royaume-Uni	Autres sociétés étrangères	Total
Droit supplémentaire acquis	(158)	-	(844)	(1 002)	(153)	-	(1 187)	(1 340)
Intérêt sur la dette actuarielle	(109)	(428)	(68)	(605)	(98)	(537)	(67)	(702)
Amortissement coût des services passés	(16)	-	-	(16)	(16)	-	-	(16)
Amortissement des pertes et gains actuariels	72	451	75	598	49	749	229	1 027
Prestations versées	-	-	540	540	-	-	441	441
Total	(211)	24	(298)	(485)	(218)	211	(584)	(590)

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de personnel et s'élèvent à 11 millions d'euros pour 2009. Nous n'estimons pas de variation significative de cette charge pour l'exercice 2010.

5.12 Autres passifs courants et non courants

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an	Total
Prix et compléments de prix ⁽¹⁾	2 568	4 182	6 750	11 655	4 075	15 730
Rachat d'intérêts minoritaires ⁽¹⁾	11 166	39 309	50 475	9 299	43 081	52 380
Clients avances et acomptes	532	-	532	657	-	657
Autres dettes fiscales et sociales	66 186	-	66 186	68 585	-	68 585
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	37 522	-	37 522	27 555	-	27 555
Autres dettes et autres passifs	1 537	1 695	3 232	1 262	1 407	2 669
Total	119 511	45 186	164 697	119 013	48 563	167 576

(1) Voir commentaires dans la note 6.4.3 – Engagements liés aux acquisitions.

(2) Il s'agit principalement des études clients dont la facturation excède le chiffre d'affaires reconnu selon la méthode de l'avancement.

6. Informations complémentaires

6.1 Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidés

6.1.1 Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Diminution (Augmentation) des créances clients	(1 258)	(23 727)
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs	(9 616)	17 154
Variation des autres créances et autres dettes	(6 420)	(3 967)
Variation du besoin en fonds de roulement	(17 294)	(10 540)

6.1.2 Flux de trésorerie liés aux investissements

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(4 666)	(7 845)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 016)	(10 928)
Total acquisitions de la période	(8 682)	(18 773)
Décalage de décaissement	(520)	(431)
Investissements incorporels et corporels décaissés	(9 202)	(19 204)

6.2. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

6.2.1. Exposition au risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à long terme du Groupe. La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Cependant, les instruments financiers dérivés (swaps de taux et tunnels) achetés par Ipsos SA ne remplissent pas les conditions posées par la norme IAS 39 et ne sont pas comptabilisés comme des instruments de couverture, bien qu'ils correspondent économiquement à une couverture du risque de taux sur l'endettement financier.

Couverture du risque de taux d'intérêt

En milliers d'euros	Actifs Financiers ⁽¹⁾ (a)		Passifs Financiers ⁽²⁾ (b)		Exposition nette avant couverture (c)=(a)+(b)		Instruments de couverture de taux ⁽³⁾ (d)		Exposition nette après couverture (e)=(c)+(d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
2010	-	(68 157)	10 216	25 403	10 216	(42 754)	(1 159)	1 159	9 057	(41 595)
2011	-	-	9 976	50 928	9 976	50 928	6 491	(6 491)	16 467	44 437
2012	-	-	8 991	113 920	8 991	113 920	6 491	(6 491)	15 482	107 429
2013	-	-	9 015	28 840	9 015	28 840	(3 054)	3 054	5 961	31 894
2014	-	-	-	-	-	-	39 966	(39 966)	39 966	(39 966)
> 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	(68 157)	38 198	219 091	38 198	150 934	48 735	(48 735)	86 933	102 199

(1) Les actifs financiers se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Les passifs financiers se composent des emprunts et autres passifs financiers (hors intérêts courus et juste valeur des instruments financiers dérivés) décrits dans la note 5.9.1 – Endettement financier net.

(3) Swaps et tunnels couvrant l'emprunt obligataire à taux fixe d'un montant initial de 90 millions de dollars et les crédits syndiqués à taux variable de 210 et 215 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, sur 257,3 millions d'euros d'endettement brut (hors intérêts courus et juste valeur des instruments dérivés) environ 66 % étaient contractés à taux variable (après prise en compte des swaps et des tunnels). Une hausse de 1 % des taux à court terme aurait un impact négatif d'environ 1,7 million d'euros sur le résultat financier du Groupe, soit une augmentation de 17,6 % des charges de financement de l'exercice 2009.

6.2.2 Exposition au risque de change

Le Groupe est implanté, à travers des filiales consolidées, dans 64 pays et réalise des travaux dans plus de 100 pays. Ipsos comptabilise les conditions financières et le résultat de ses activités dans la monnaie locale correspondante et les convertit ensuite en euros aux taux de changes applicables de sorte que ces résultats puissent être inclus dans les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel dans la mesure où ses filiales facturent presque toujours dans leur monnaie locale et que leurs coûts opérationnels sont également dans la monnaie locale. Le Groupe ne recourt donc pas habituellement à des accords de couverture.

Le risque de change transactionnel du groupe Ipsos se limite essentiellement aux redevances de marque et prestations de services et d'assistance technique facturées par Ipsos SA ou Ipsos Group GIE aux filiales, en monnaie locale.

Concernant les besoins de financement des filiales, ils sont assurés autant que possible par le Groupe, dans la devise fonctionnelle de la filiale. Environ 55 % de la dette (après prise en compte des swaps de devise) est libellée dans d'autres monnaies que l'euro.

En milliers d'euros	2009		
	USD	CAD	GBP
Impact sur la marge opérationnelle	1 550	411	536
Impact sur le résultat avant impôts	1 203	408	407
Impact en capitaux propres part du Groupe	4 665	6 143	4 336

6.2.3 Exposition au risque de contrepartie client

Le Groupe analyse ses créances clients en se focalisant notamment sur l'amélioration de ses délais de recouvrement, dans le cadre de la gestion de son besoin en fonds de roulement renforcée par le programme *Max Cash*.

Couverture du risque de change

Les emprunts en devise étrangère d'Ipsos SA sont généralement couverts par des actifs de la même devise. Les pertes de change sur les investissements nets à l'étranger, comptabilisées en capitaux propres conformément à IAS 21 et IAS 39, s'élèvent à 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la position nette active au 31 décembre 2009 (créances clients nettes des dettes fournisseurs en devise et comptes bancaires) des entités supportant les principaux risques de change : Ipsos SA, Ipsos Group GIE et Ipsos Holding Belgium. Il présente le risque de change transactionnel pouvant se traduire par des gains ou pertes de change comptabilisés dans le résultat financier :

En milliers d'euros	USD	CAD	GBP	JPY
Actifs financiers	2 653	22	259	361
Passifs financiers	(981)	(723)	-	(612)
Position nette avant gestion	1 672	(701)	259	(251)
Produits dérivés	-	-	-	-
Position nette après gestion	1 672	(701)	259	(251)

Une baisse de 5 % de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar américain, du dollar canadien, de la livre sterling, du yen entraînerait un gain de change inférieur à 0,1 million d'euros en résultat financier.

Sensibilité aux variations des principales devises

La sensibilité de la marge opérationnelle, du résultat et des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2009 résultant d'une variation de chaque devise de risque par rapport à l'euro se présente comme suit pour les principales devises auxquelles est exposé le Groupe :

	2009		
	USD	CAD	GBP
Hausse de 5 % de la devise par rapport à l'euro	Hausse de 5 % de la devise par rapport à l'euro	Hausse de 5 % de la devise par rapport à l'euro	Hausse de 5 % de la devise par rapport à l'euro
Les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme la situation du client et les retards de paiement. Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur une base statistique.			

Le tableau ci-dessous détaille l'antériorité des créances clients au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros		31 décembre 2009					
Créances clients nettes	Créances non échues	Total	Créances échues				Dépréciation
			De moins de 1 mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	De plus de 6 mois	
315 707	228 529	87 178	49 213	26 674	8 734	7 201	(4 644)

En milliers d'euros		31 décembre 2008					
Créances clients nettes	Créances non échues	Total	Créances échues				Dépréciation
			De moins de 1 mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	De plus de 6 mois	
300 176	214 977	85 199	47 125	26 082	9 455	7 449	(4 912)

Le Groupe sert un grand nombre de clients dans des secteurs d'activités variés. Les plus importants sont des groupes internationaux. Le client le plus significatif représente environ 10 % du chiffre d'affaires, aucun autre client ne dépasse 2 % du chiffre d'affaires du Groupe (plus de 5 000 clients au total). La solvabilité des clients internationaux et la grande dispersion des autres limitent le risque de crédit.

6.2.4 Exposition au risque de contrepartie bancaire

Le Groupe a défini une politique de sélection des banques autorisées comme contrepartie pour l'ensemble des filiales. Cette politique rend obligatoire les dépôts de liquidités auprès des banques autorisées. Par ailleurs, les banques autorisées ne sont que des banques de premier plan, limitant le risque de contrepartie.

6.2.5 Exposition au risque de liquidité

Le financement du Groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux principalement d'Ipsos SA sous la forme :
 - de ressources à long terme (emprunt obligataire USPP à 10 ans de 90 millions de dollars, dont le solde brut s'élève à 51,4 millions de dollars US (35,7 millions d'euros) au 31 décembre 2009) ;
 - de dettes bancaires à moyen et long terme (lignes de crédits syndiqués initialement à 5 et 7 ans et prêts bilatéraux pour un montant total brut de 406 millions d'euros tirées à hauteur de 219,2 millions d'euros au 31 décembre 2009).

L'objectif du Groupe est de gérer ses financements de sorte que moins de 20 % des emprunts n'arrivent à échéance à moins d'un an.

Les échéances contractuelles résiduelles relatives aux instruments financiers non dérivés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Echéancier				
		Total	2010	2011	2012	2013	> 2013
Emprunt obligataire (Ipsos SA)	35 495	35 693	8 927	8 927	8 927	8 913	-
Crédit syndiqué 210 M € (Ipsos SA)	85 359	85 805	14 850	37 800	33 155	-	-
Crédit syndiqué 215 M € (Ipsos SA)	41 352	43 876	-	-	25 000	18 876	-
Lignes de crédit bancaire (Ipsos SA)	89 536	89 536	8 500	13 920	56 520	10 595	-
Autres emprunts bancaires (filiales)	1 251	1 251	438	796	11	6	-
Dettes relatives aux contrats financements	1 258	1 258	770	308	104	76	-
Autres dettes financières	196	196	141	4	9	42	-
Intérêts courus sur dettes financières	977	977	977	-	-	-	-
Concours bancaires courants	2 842	2 842	2 842	-	-	-	-
Emprunts et autres passifs financiers	258 266	261 434	37 445	61 755	123 727	38 507	-

Le Groupe s'est engagé à atteindre certains ratios financiers (tels que endettement net consolidé / Ebitda consolidé (soit la marge opérationnelle augmentée des dotations aux amortissements et provisions), EBIT consolidé (soit la marge opérationnelle) / frais financiers nets consolidés, et endettement net consolidé / capitaux propres consolidés).

Les niveaux à respecter pour ces différents ratios financiers sont les suivants :

Ratios financiers	Niveau à respecter
1. Endettement net consolidé / capitaux propres consolidés	< 1
2. Endettement net consolidé / EBITDA consolidé	< 3,5
3. Marge opérationnelle / frais financiers nets consolidés	> 3,75

Au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009, Ipsos remplissait ses engagements.

6.3 Instruments financiers

Les seuls instruments financiers présents à la clôture sont des instruments de taux. Ils ne sont pas qualifiés dans une relation de comptabilité de couverture et leur juste valeur correspond à leur valeur au bilan.

6.3.1 Bilan par catégorie d'instruments financiers

31/12/2009								
En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	4 597	4 597	-	268	4 329	-	-	-
Clients et comptes rattachés	315 707	315 707	-	-	315 707	-	-	-
Autres créances et actifs courants ⁽¹⁾	5 557	5 557	-	-	5 557	-	-	-
Instruments financiers dérivés	1 129	1 129	-	-	-	-	-	1 129
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 157	68 157	68 157	-	-	-	-	-
Actifs	395 147	395 147	68 157	268	325 593	-	-	1 129
Dettes financières à plus d'un an	221 671	223 144	-	-	-	-	221 671	-
Fournisseurs et comptes rattachés	124 975	124 975	-	-	124 975	-	-	-
Dettes financières à moins d'un an	37 826	38 317	-	-	-	-	36 595	1 231
Autres dettes et passifs courants et non courants ⁽²⁾	58 920	58 920	-	-	1 695	-	57 225	-
Passifs	443 392	445 356	-	-	126 670	-	315 491	1 231

(1) A l'exception des avances et acomptes versés, autres créances fiscales et sociales et des charges constatées d'avance.

(2) A l'exception des clients avances et acomptes, autres dettes fiscales et sociales, produits constatés d'avance et autres passifs sauf les comptes courants vis-à-vis des minoritaires.

31/12/2008								
En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	3 367	3 367	-	141	3 226	-	-	-
Clients et comptes rattachés	300 176	300 176	-	-	300 176	-	-	-
Autres créances et actifs courants ⁽¹⁾	4 597	4 597	-	-	4 597	-	-	-
Instruments financiers dérivés	920	920	-	-	-	-	-	920
Trésorerie et équivalents de trésorerie	92 005	92 005	92 005	-	-	-	-	-
Actifs	401 065	401 065	92 005	141	307 999	-	-	920
Dettes financières à plus d'un an	136 887	135 346	-	-	-	-	136 887	-
Fournisseurs et comptes rattachés	128 590	128 590	-	-	128 590	-	-	-
Dettes financières à moins d'un an	168 725	168 340	-	-	-	-	168 725	-
Autres dettes et passifs courants et non courants ⁽²⁾	69 517	69 517	-	-	1 407	-	68 110	-
Passifs	503 719	501 793	-	-	129 997	-	373 722	-

(1) A l'exception des avances et acomptes versés, autres créances fiscales et sociales et des charges constatées d'avance.

(2) A l'exception des clients avances et acomptes, autres dettes fiscales et sociales, produits constatés d'avance et autres passifs sauf les comptes courants vis-à-vis des minoritaires.

Les principales méthodes d'évaluation à la juste valeur retenues sont les suivantes :

- les titres de participations qui figurent dans le poste « Autres actifs financiers non courants » sont, conformément à la norme IAS 39, comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan. La juste valeur des titres de participations correspond au coût d'acquisition en l'absence de marché actif ;
- les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- les instruments financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont, conformément à la norme IAS 39, comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat. L'évaluation de leur juste valeur est basée sur des données observables sur le marché (juste valeur de niveau 2) ;

- la juste valeur des créances et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, y compris des éventuelles dépréciations, compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie sont assimilés également à leur valeur au bilan.

6.3.2 Compte de résultat par catégorie d'instruments financiers

En milliers d'euros	31/12/2009						
	Intérêts sur actifs réévalués à la juste valeur	Dépréciation sur actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dette au coût amorti		Prêts et créances		Variation de valeur des dérivés
			Effets de change	Intérêts	Effets de change	Dépréciations et autres reprises	
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	(1 660)	-
Coût de l'endettement financier net	1 326	-	-	(9 974)	-	-	(1 021)
Autres charges et produits financiers	-	-	60	-	(3)	(365)	-

En milliers d'euros	31/12/2008						
	Intérêts sur actifs réévalués à la juste valeur	Dépréciation sur actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dette au coût amorti		Prêts et créances		Variation de valeur des dérivés
			Effets de change	Intérêts	Effets de change	Dépréciations et autres reprises	
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	(1 105)	-
Coût de l'endettement financier net	2 127	-	-	(14 405)	-	-	20
Autres charges et produits financiers ⁽¹⁾	-	-	(221)	-	(1 863)	(116)	-

(1) A l'exclusion du coût financier lié à l'actualisation des provisions pour retraites.

6.3.3 Information sur les instruments dérivés de taux et devise

En milliers d'euros	31/12/2009					
	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		-1 an	1 à 5 ans	+5 ans
Risque de taux						
Swap de taux	1 053	515	68 046	7 209	60 837	-
Tunnels	-	640	23 450	3 850	19 600	-
Sous-Total	1 053	1 155	91 496	11 059	80 437	-
Risque de devise						
Swap de devise	76	76	65 000	65 000	-	-
Sous-Total	76	76	65 000	65 000	-	-
Total	1 129	1 231	156 496	76 059	80 437	-

En milliers d'euros	31/12/2008					
	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		-1 an	1 à 5 ans	+5 ans
Risque de taux						
Swap de taux	110	-	29 180	1 100	28 080	-
Tunnels	810	-	27 300	3 850	23 450	-
Total	920	-	56 480	4 950	51 530	-

6.4 Engagements hors bilan

6.4.1 Engagements sur contrats de location

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Inférieur à un an	19 595	21 146
Entre 1 et 5 ans	55 422	64 833
Supérieur à 5 ans	16 335	26 099
Total	91 353	112 078

Les contrats de location simple concernent principalement les locaux administratifs. Tous ces locaux sont utilisés par le groupe Ipsos (sauf exception mentionnée en note 5.10 – Provisions non courantes) et peuvent être sous-loués.

6.4.2 Engagements sur contrats de location financement

La valeur des loyers futurs incluse dans les emprunts sur locations financement, et concernant des immobilisations en location comptabilisées comme des acquisitions, est la suivante par échéance :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Inférieur à un an	1 338	1 226
Entre 1 et 5 ans	2 668	2 259
Supérieur à 5 ans	-	-
Paiements minimaux totaux	4 006	3 486
Moins les frais financiers inclus	-	-
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs	4 006	3 486

Les contrats de location financement concernent essentiellement la location du matériel informatique.

6.4.3 Engagements liés aux acquisitions

Les engagements de rachat de minoritaires, les prix différés et compléments de prix actualisés qui sont enregistrés en passifs non courants au 31 décembre 2009, se détaillent de la manière suivante :

En milliers d'euros	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Prix différés et compléments de prix				
Europe (MORI pensions, ResearchPartner)	814	-	-	814
Amérique latine (Puerto Rico Hispania, Livra, StatSystem, Alfacom, Punto de Vista)	724	4 182	-	4 906
Asie-Pacifique (Eureka)	1 031	-	-	1 031
Sous-Total	2 569	4 182	-	6 750
Engagements de rachat de minoritaires				
Europe (Ipsos DOM et filiales, Tambor, KMG Research, Markinor, Strategic Puls)	9 676	8 150	3 923	21 750
Amérique latine (Ipsos CCA et filiales, Napoleon Franco, Apoyo Opinion Y Mercado)	1 491	4 903	-	6 393
Asie-Pacifique (Ipsos China, Ipsos Thailand, Indica, Indonesia)	-	22 010	-	22 010
Moyen-Orient (IMI Egypt)	-	323	-	323
Sous-Total	11 167	35 385	3 923	50 475
Total	13 736	39 567	3 923	57 226

Le seul autre investissement significatif pour lequel les organes de Direction ont pris un engagement ferme est l'acquisition de 25 % de la société Apeme et 100 % de la société OTX mentionnée au paragraphe 6.7 – Evénements postérieurs à la clôture.

6.4.4. Autres engagements et litiges

Le Groupe n'est pas engagé dans des litiges significatifs.

Aucun actif du Groupe n'est nanti.

6.4.5 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de l'activité, il existe dans certains pays des risques que l'administration remette en cause les pratiques fiscales ou sociales de la Société, ce qui pourrait se traduire par des notifications de redressement. Le Groupe est engagé dans plusieurs contrôles fiscaux et litiges sociaux, notamment au Brésil. Les conséquences financières de ces rappels d'impôts et taxes sont comptabilisées par voie de provision pour les montants notifiés et acceptés par le management d'Ipsos. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon les estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés par la Société ne soit reconnu. La Direction d'Ipsos estime que ces redressements n'auront pas d'impact significatif sur la marge opérationnelle, la situation financière ou la liquidité de la Société.

Aucune évolution significative n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice 2008.

6.4.6 Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a mis en place en France le Droit Individuel à la Formation permettant à chaque salarié, quelle que soit sa qualification, de se constituer un capital formation qu'il utilisera à son initiative, mais avec l'accord de son employeur. Ainsi, depuis 2004, chaque salarié dispose d'un nouveau droit lui permettant de capitaliser un minimum de 20 heures par an.

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis par les salariés du Groupe et non encore utilisés, au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF)

s'établit à 32 085 heures au 31 décembre 2009. Au cours de l'exercice 2009, les heures de formation utilisées se sont élevées à 5 281 heures, pour un total de Droit Individuel à la Formation acquis de 12 032 heures, soit un taux d'utilisation effectif de l'ordre de 43,89 % pour l'année 2009.

6.5 Effectifs de clôture

Sociétés intégrées globalement	Effectifs au 31/12/2009	Effectifs au 31/12/2008
Europe	4 022	4 170
Amérique du Nord	1 398	1 578
Amérique latine	1 437	1 651
Reste du Monde	1 904	1 728
Total	8 761	9 128

6.6 Transaction avec les parties liées

6.6.1 Relations avec LT Participations

LT Participations est la holding de contrôle animatrice du groupe Ipsos. Elle consolide les comptes du groupe Ipsos par intégration globale. Il existe une convention de fournitures de services entre Ipsos Group GIE et LT Participations, qui prévoit qu'Ipsos Group GIE assiste LT Participations pour la tenue de la comptabilité, la gestion des relations bancaires et la tenue du secrétariat juridique. Au titre de l'exercice 2009, Ipsos Group GIE a facturé ces prestations de services pour un montant de 37 320 euros hors taxes.

6.6.2 Entreprises associées

Il s'agit des entreprises détenues entre 20 % et 50 % sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec ses entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées n'ont pas un caractère significatif au 31 décembre 2009.

6.6.3 Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Il n'existe pas d'opération conclue avec un membre des organes de Direction ou un actionnaire détenant plus de 5 % de capital d'Ipsos SA qui ne présente le caractère d'opération courante.

6.6.4 Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Comité exécutif et/ou membres du Conseil

d'administration. Le Comité exécutif est composé de 10 membres et le Conseil d'administration comprend 12 membres, dont 7 administrateurs externes au 31 décembre 2009.

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Comité exécutif		Administrateurs externes*	Comité exécutif		Administrateurs externes*
	Administrateurs	Non administrateurs		Administrateurs	Non administrateurs	
Rémunération brute totale ⁽¹⁾	2 579	1 466	71	2 360	1 570	49
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail ⁽³⁾	-	128	-	-	-	-
Autres avantages à long terme ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-

* Les administrateurs non membres du Comité exécutif ne perçoivent que des jetons de présence.

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice.

(2) Variations des provisions pour retraites (impact net sur le compte de résultat) : montant non significatif (inférieur à 0,1 million d'euros).

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.

(4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.

(5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription, d'achats d'actions ou d'attribution gratuite d'actions Ipsos : montant non significatif (inférieur à 0,1 million d'euros).

6.7 Événements postérieurs à la clôture

Le 28 janvier 2010, la Société a annoncé la signature d'un accord pour acquérir 100 % du capital d'OTX Corporation (OTX – Online Testing Exchange), une des sociétés d'études on-line les plus dynamiques aux États-Unis. OTX, qui a généré en 2009 un chiffre d'affaires de 60 millions de dollars US, emploie plus de 200 salariés dans ses bureaux de Los Angeles, New York, Chicago, Miami et Londres. Cette société sera consolidée par intégration globale au 1^{er} janvier 2010.

Ipsos SA a par ailleurs pris une participation de 25 % dans la société Apeme – Área de Planeamento e Estudos de Mercado, Lda. au Portugal. Cette acquisition est assortie d'une option d'achat du capital subsistant, après une période de cinq ans. Apeme est aujourd'hui reconnue comme

une société leader sur son marché et a développé une véritable expertise du consommateur, notamment à travers ses études qualitatives. Cette société sera consolidée par mise en équivalence au 1^{er} janvier 2010.

La société Ipsos Srl a absorbé ses filiales Ipsos ASI Srl et Ipsos Public Affairs Srl.

La société Ipsos Sweden AB a absorbé ses filiales Ipsos ASI AB et Ipsos Eureka AB.

6.8 Informations sur les comptes sociaux d'Ipsos SA

Au 31 décembre 2009, les produits d'exploitation de la société mère Ipsos SA s'élèvent à 18 182 098 euros et le résultat net à 16 922 177 euros.

7. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés consolidées par intégration globale

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêt	Pays	Adresse
 Holding 				
Ipsos	SA	Consolidante	France	35, rue du Val de Mame 75013 Paris
Ipsos group	GIE	100,0	France	35, rue du Val de Mame 75013 Paris
 Europe 				
Ipsos France	SAS	100,0	France	35, rue du Val de Mame 75013 Paris
Ipsos Loyalty	SA	99,9	France	35, rue du Val de Mame 75013 Paris
Ipsos Access Panel Holding	Soc.Civile	100,0	France	35, rue du Val de Mame 75013 Paris
Ipsos Observer	SA	100,0	France	35, rue du Val de Mame 75013 Paris
Informatique Medias Systèmes	SAS	100,0	France	35, rue du Val de Mame 75013 Paris
Sysprint	SARL	100,0	France	35, rue du Val de Mame 75013 Paris
Popcorn	SNC	50,0	France	30, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine
Gie Ipsos	GIE	100,0	France	35, rue du Val de Mame 75013 Paris
Ipsos Antilles	SAS	45,9	France	Immeuble les Amandiers ZI la lézarde 97232 Lamentin - Martinique
Ipsos Océan indien	SARL	71,7	France	158, rue Juliette Dodu 97400 Saint Denis - La Réunion
Ipsos Dom	SAS	51,0	France	Immeuble les Amandiers ZI la lézarde 97232 Lamentin - Martinique
Ipsos MORI UK	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymerberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Cati Centre	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymerberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Insight	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymerberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Access Panels UK	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymerberley Road, Harrow HA1 IPT
Pricesearch	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymerberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Interactive Services	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymerberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Novaction & Vantis	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymerberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Health	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymerberley Road, Harrow HA1 IPT
MRBI Research Ltd	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 IFY London
Test Research	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 IFY London
Ipsos MORI Ireland	Ltd	100,0	Irlande	92-96 Lisburn Road, Belfast, BT9 6AG
MORI Group	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 IFY London
MORI	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 IFY London
PR Test	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 IFY London
Ipsos MORI North	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 IFY London
Mori Financials Services	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 IFY London
Market Dynamics	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 IFY London
Market Research Bureau of Ireland	Ltd	100,0	Irlande	Temple House, Temple Road, Blackrock, Co. Dublin
Ipsos	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Ipsos ASI	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Ipsos Operations	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Ipsos Loyalty	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Sample GmbH & Co.	KG	100,0	Allemagne	Papenkamp 2-6 23879 Mölln
Sample Verwaltungsgesellschaft	GmbH	100,0	Allemagne	Papenkamp 2-6 23879 Mölln
Trend Test	GmbH	100,0	Allemagne	Kolonnenstrasse 26, 2.Hof, I, OG 10829 Berlin
Sample QM	GmbH	100,0	Allemagne	Papenkamp 2-6 23879 Mölln
Ipsos	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos Operations	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos ASI	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos Public Affairs	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos Operaciones	SA	100,0	Espagne	Calle Alcalá, 96, 28009 Madrid
Ipsos Investigacion de Mercado	SA	100,0	Espagne	Avenida de Burgos, 12, 28036 Madrid
Ipsos Estudios Internacionales	SA	100,0	Espagne	Avenida de Burgos, 12, 28036 Madrid
Ipsos Belgium	SA	100,0	Belgique	Rue de la Prusse 4, 1000 Bruxelles
Ipsos Holding Belgium	SA	100,0	Belgique	Drève Richelle 161, Bâtiment J - 1410 Waterloo
Ipsos (Hungary)	Zrt.	100,0	Hongrie	Budapest, Thaly Kálmán u.39., Budapest 1096
Ipsos Portugal	Lda	100,0	Portugal	Rua Joaquim Antonio de Aguiar, n°43-5° 1070-150 Lisboa
Ipsos	Sp z.o.o.	100,0	Pologne	ul. Tasmowa 7, 02-677, Warsaw
Ipsos Polska	Sp z.o.o.	100,0	Pologne	ul. Tasmowa 7, 02-677, Warsaw
ICEE Polska	Sp z.o.o.	100,0	Pologne	ul. Tasmowa 7, 02-677, Warsaw

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêt	Pays	Adresse
Ipsos Eureka	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 - Box 12236 - 102 26 Stockholm
Intervjubolaget-IMRI	AB	100,0	Suède	Strengbergsgatan 2 - 871 33 Hämösand
Ipsos Sweden	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 - Box 12236 - 102 26 Stockholm
Ipsos ASI	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 - Box 12236 - 102 26 Stockholm
New Media Research	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 - Box 12236 - 102 26 Stockholm
Ipsos (Norway)	AS	100,0	Norvège	Prinsens gate 22, 0301 Oslo
Ipsos Interactive Services	SRL	100,0	Roumanie	Splaiul Independentei, no 319, Sema City Building #1, 3rd and 4th floors, district 6, Bucharest
Ipsos Interactive Services Cati	SRL	100,0	Roumanie	27 Depozitelor Street, Ground-floor, Room 50, Arges County
Ipsos Central Eastern Europe	Ltd.	100,0	Russie/Irlande	31-32 Greenmount Office Park, Harolds Bridge, Dublin 6W
Ipsos Tambor	s.r.o	66,0	République Tchèque	Topolska 1591, Cermosice 252 28
Ipsos Pharma Target	s.r.o	66,0	République Tchèque	Topolska 1591, Cermosice 252 28
Ipsos Tambor SR	s.r.o	66,0	Slovaquie	Kolarska 1, 811 06 Bratislava
Ipsos Ukraine	LLC	100,0	Ukraine	6A Volodimirskaya street, office 1, 01025 Kiev
Ipsos (Suisse)	S.A.	100,0	Suisse	12 Avenue des Morgines, 1213 Petit Lancy
Ipsos KMG	A.S.	51,0	Turquie	Centrum Is Merkezi Aydinvevler No 3-34854 Kucukyali, Istanbul
Oakleigh Investments	Pty Ltd	74,1	Afrique du Sud	256 Oak Avenue, Randburg 2194
Markinor	Pty Ltd	74,1	Afrique du Sud	256 Oak Avenue, Randburg 2194
Strategic Puls	SAS	60,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Strategic Marketing	d.o.o	60,0	Serbie	Gavrila Principa 8, 11000 Belgrade
Puls d.o.o. Split	d.o.o	60,0	Croatie	Šime Ljubića 37, Split
Ipsos Strategic Puls	d.o.o.e.l.	60,0	Macédoine	Vasil Gorgov 28/3-4, Skopje - Center
Ipsos Strategic Puls	d.o.o.	60,0	Monténégro	Oktobarske revolucije blok VII ulaz 5/13, 81000 Podgorica
Puls Raziskovanje	d.o.o.	60,0	Slovénie	Šmartinska 152, 1000 Ljubljana
Puls	d.o.o.	60,0	Bosnie	Hamdije Kreševljakovića 7c, Sarajevo, BIH
Strategic Puls Research	Not	60,0	Albanie	Bulevardi Zogu I, Pall. 64, Ap. 32, Tirane
Strategic Puls Research (Kosovo Branch)	d.o.o.	60,0	Kosovo	Nena Tereze H-3 floor II, Prishtina
Amérique du Nord				
Ipsos America	Inc.	100,0	États-Unis	1700 Broadway, 15th Flr, New York, NY 10019
Ipsos ASI	L.L.C.	100,0	États-Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos USA	Inc.	100,0	États-Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos Insight	Inc.	100,0	États-Unis	1600 Stewart Avenue Suite 500, Westbury, NY 11590
Ipsos FMC	Inc.	100,0	États-Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos-Reid Public Affairs	Inc.	100,0	États-Unis	1101 Connecticut Avenue, NW, Suite 200, Washington, D.C. 20036
Ipsos Insight Corp	Inc.	100,0	États-Unis	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Loyalty	Inc.	100,0	États-Unis	Morris Corp Center 2, One Upper Pond Rd, Building D, Parsippany, NJ 07054
Ipsos Qualitative	L.L.C.	100,0	États-Unis	615 Elsinore Place, Cincinnati, Ohio 45202
Ipsos Operations, U.S.	Inc.	100,0	États-Unis	1700 Broadway, 15th Flr, New York, NY 10019
Ipsos Interactive, U.S.	Inc.	100,0	États-Unis	1700 Broadway, 15th Flr, New York, NY 10019
Ipsos Forward Research	Inc.	100,0	États-Unis	12647 Olive Blvd, suite 310, 63141 Saint Louis, Missouri
Ipsos Mendelsohn	Inc.	100,0	États-Unis	1700 Broadway, 15th Flr, New York, NY 10019
Mendelsohn Media Research	Inc.	100,0	États-Unis	1700 Broadway, 15th Flr, New York, NY 10019
Ipsos Canada	Inc	100,0	Canada	245 Victoria Avenue, Suite 100, Westmount, QC H3Z 2M6
Ipsos ASI	Ltd	100,0	Canada	245 Victoria Avenue, Suite 100, Westmount, QC H3Z 2M6
Ipsos NPD Canada	Inc	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Reid	Inc	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Descarie	Inc	100,0	Canada	1440 rue Ste. Catherine Ouest, Bureau 400, Montréal, Québec
Ipsos Camelford Graham	Inc	100,0	Canada	2300 Yonge Street, Suite 1001, Box 2370, Toronto, Ontario M4P 1E4
Ipsos Operations Canada	LP	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Interactive Services Canada	LP	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Reid	LP	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Amérique latine				
Ipsos Latin America	BV	100,0	Pays-Bas	Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam
Ipsos Argentina	SA	100,0	Argentine	Olazábal 1371 – Belgrano, Buenos Aires C 1428 DGE
Geomedia	SA	100,0	Argentine	Olazábal 1371 – Belgrano, Buenos Aires C 1428 DGE
Process & Line	SA	50,0	Argentine	Arévalo 2364 - 1° Piso A, Capital Federal C 1425 FZD
Ipsos Novaction Brazil	Ltda	100,0	Brésil	Av. 9 de Julho, 4865, 9° andar – Jardim Paulista - CEP 01407-200 Sao Paulo
Ipsos Asi Brazil	Ltda	100,0	Brésil	Av. 9 de Julho, 4865, 6° andar, Conj. 62-A – Jardim Paulista - CEP 01407-200 Sao Paulo

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêt	Pays	Adresse
Ipsos Brasil Pesquisas de Mercado	Ltda	100,0	Brésil	Av. 9 de Julho, 4865, Conj. 51-A, 52-A, 62-A, 72-A, 91-A, 92-A, 101-A, 102-A, e No 4.877, conjuntos 12-B e 22-B – Jardim Paulista - CEP 01407-200 Sao Paulo, Estado de São Paulo.
Ipsos Opinion Brazil	Ltda	100,0	Brésil	Av. 9 de Julho, 4865, 11° andar, Conj. 111-A – Jardim Paulista - CEP 01407-200 Sao Paulo
Alfacom Pesquisas e Dados	Ltda	100,0	Brésil	Rua Lydia Ferrari Magnoli 108th, 7th floor, suite 701, Bairro Jardim Avelino, 03227-085, Sao Paulo - SP
StatSystem Consultoria	Ltda	100,0	Brésil	Rua Voluntários da Pátria, 89 – 5°. Andar, Botafogo, 22270-000, Rio de Janeiro – RJ
Ipsos Venezuela	C.A.	100,0	Venezuela	Avenida Rio Caura, Centro Empresarial Torre Humboldt, Local 8, Urbanizacion Parque Humboldt, Caracas
Buro de Investigacion de Mercados	SA de CV	100,0	Mexique	Av. Imigacion #108 col. Irrigacion Delg. Miguel Hidalgo, CP 11500 (DF)
Field Research de Mexico	SA de CV	100,0	Mexique	Av Ingenieros Militares #85 Planta Baja «D» col. Nueva Argentina Delg. Miguel Hidalgo, CP 11230 (DF)
Ipsos CCA	Inc.	51,0	Panama	Edificio Frontenac, 1° Florr; Office 2C, 50th and 54th Street, Bella Vista, Panama City
Ipsos Dominicana	S.A.	45,9	Rép. Dominicaine	Rafael Bonelly 2-A, Evaristo Morales, Santo Domingo
Ipsos Guatemala	S.A.	51,0	Guatemala	12 calle 1-25 Zona 10, Edificio Géminis 10, Torre Norte, Nivel 19, Of. 1906, Ciudad Guatemala
Ipsos Hispania Puerto Rico	Inc.	75,0	Porto Rico	Calle Fernando Calder #463 San Juan, Puerto Rico 00918
Ipsos Panama	S.A.	51,0	Panama	Calle 50 y Calle 54, Bella Vista, Edificio FRONTENAC, 1° Piso, Oficina 2C, Panama City
Ipsos Apoyo Opinion y Mercado Central de Campo	S.A.	50,1	Pérou	Republica de Panama 6380, Miraflores, Lima 18
Apoyo Opinion y Mercado Bolivia	S.A.C.	50,1	Pérou	Republica de Panama 6380, Miraflores, Lima 18
Ipsos Costa Rica	S.A.	35,6	Bolívie	Calle Fernando Guachalla 384 - Sopocachi, La Paz
Ipsos (Chile)	S.A.	51,0	Costa Rica	Barrio Escalante, de la iglesia Santa Teresita 300 metros este, 100 norte y 25 este, San José
Ipsos Punto de Vista	S.A.	100,0	Chili	Avda. Francisco Bilbao 2841 - Providencia - Santiago
Ipsos ASI Andina	S.A.	100,0	Chili	Pedro de Valdivia 555, Planta 7 - Providencia - Santiago
Ipsos Napoleon Franco & Cia	S.A.	100,0	Colombie	Calle 74 No 11 – 81 Piso 5. Bogotá, Colombia
Livra Europe	S.A.	100,0	Colombie	Calle 74 No 11 – 81 Piso 5. Bogotá, Colombia
Latin Internet Ventures	Ltd	100,0	Royaume-Uni	105 Ladbroke Grove W11 1PG London GB
Livra.com	Inc.	100,0	États-Unis	15 East North Street, City of Dover 19901 County of Kent
Livra Mexico	SA	100,0	Argentine	Montañeses 2180 Piso 2 – Bueno Aires 1428
Livra Mexico	SA de CV	100,0	Mexique	Tehuantepec n° 186 Cold Roma sur Delegacion Cuauhtemec 06760 Mexico
Asie-Pacifique				
Ipsos Hong Kong	Ltd	100,0	Hong-Kong	14th Floor, O.T.B. Building, 160 Gloucester Road, Wanchai, Hong-Kong
Beijing Ipsos Market Consulting	Ltd.	67,3	Chine	2 Chang Zi Street West, Mentougou District, Beijing
Ipsos Asia	Ltd.	100,0	Hong-Kong	14th Floor, O.T.B. Building, 160 Gloucester Road, Wanchai, Hong-Kong
Ipsos Singapore	Pte. Ltd.	100,0	Singapour	Unit 28 Murray Street #02-01, Murray Terrace, Singapore 079532
Ipsos China	Ltd.	67,3	Hong-Kong	7/F., Bonham Centre, 79-85 Bonham Strand, Sheung Wan, Hong Kong
Ipsos Taiwan	Ltd.	100,0	Taiwan	Unit A, 25F, No.105, Sec.2, Tun Hwa S. Rd., Da-an District, Taipei 106
Ipsos Korea	Inc.	100,0	Corée	Woori B/D,26-12 Jamwon-Dong, Seocho-Gu, Seoul 137-903
Ipsos (Philippines)	Inc	100,0	Philippines	Unit 604, 6/F, Taipan Place Building, Emerald Avenue, Ortigas Center Pasig City, 1600
Ipsos (Thailand)	Ltd.	60,0	Thaïlande	Unit 16-01, 16-02B 16-03, 16th Fl. Times Square Building 246 Sukhumvit 12-14, Klongtoey Bangkok 10110
Ipsos Indonesia	PT	60,0	Indonésie	Jl. RP. Soeroso No 32, Cikini - Menteng, Jakarta Pusat 10330, Indonesia
Ipsos Australia	Pty Ltd	100,0	Australie	Level 13, 168 Walker Street, North Sydney NSW 2060
Ipsos Loyalty	Pty Ltd	100,0	Australie	Level 13, 168 Walker Street, North Sydney NSW 2060
I-view	Pty Ltd	100,0	Australie	Level 14, 168 Walker Street, North Sydney NSW 2060
Ipsos Public Affairs	Pty Ltd	100,0	Australie	Level 13, 168 Walker Street, North Sydney NSW 2060
Ipsos-Novaction	KK	100,0	Japon	5F 7th Akiyama Bldg., 5-3 Koji-machi, Chiyoda-ku, Tokyo 102-0083
Japan Marketing Operations	KK	100,0	Japon	5-2-2 Rinkaicho, Edogawa-ku, Tokyo 134-0086
Ipsos JSR	KK	100,0	Japon	1-12-12 Higashitemma, Kita-ku, Osaka-shi, Osaka 530-0044
Ipsos Japan Holding	KK	100,0	Japon	3-5-8 Nakameguro, Meguro-ku, Tokyo 153-0061
Ipsos (India)	Pvt Ltd	100,0	Inde	G-1, Ameer, Opp. Sathaye College, Dixit Road, Vile Parle (East), Mumbai 400057
Ipsos Indica Research	Pvt Ltd	75,0	Inde	Commerce House 4th Floor, Currimbhoy Road, Ballard Estate, Mumbai 400 001

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêt	Pays	Adresse
Market-Tracs Indica	Pvt Ltd	75,0	Inde	Commerce House 4th Floor, Currimbhoy Road, Ballard Estate, Mumbai 400 001
IPC Research	Pvt Ltd	75,0	Inde	Commerce House 4th Floor, Currimbhoy Road, Ballard Estate, Mumbai 400 001

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Ipsos Stat	SA	51,0	France	35, rue du Val de Mame 75013 Paris
Stat	S.A.L	36,7	Liban	Dekwaheh Building, P.O. Box: 55103, Beirut
AGB Stat Ipsos	S.A.L	41,0	Liban	Dekwaheh Building, P.O. Box: 55103, Beirut
Ipsos Mena off-shore	S.A.L	36,7	Liban	Dekwaheh Building, P.O. Box: 55103, Beirut
Ipsos Stat Syria	Partner.	25,0	Syrie	Rawda, Ziad ben Abi Sufian Str., Bld. 22 P.O Box 11798, Damascus
Ipsos Stat Jordan	L.L.C.	38,3	Jordanie	Wasfi Al Tal Str, P.O. BOX 830871, Amman-11183
Ipsos Stat Kuwait	L.L.C.	51,0	Koweït	Beirut Street, PO Box 22417, Safat 13085, Hawally
Ipsos Stat Emirates	L.L.C.	25,0	Emirats Arabes Unis	Sheikh Zayed Road, Union Tower Office #201-202, PO Box 71283, Dubai
Ipsos Stat KSA	Ltd.	30,6	Arabie Saoudite	Tahlia Yamamah Building – Office 12, Jeddah 21332
Ipsos Stat Bahrain	W.L.L.	50,5	Bahreïn	City Centre, Government Avenue, bldg 21, block 304, office 404
Ipsos Egypt	S.A.E	40,8	Egypte	35A Saray ElMaadi Tower, 4th floor, Cornish El-Nile, Maadi, Cairo, Egypt
Ipsos Iraq	Co. Ltd.	35,7	Irak	Baghdad-Azamieh, Al Maghrab Street, Kawakib Building, Second Floor
Ipsos Maroc Etudes	S.A.R.L	51,0	Maroc	277 Bir Anzarane, 2000 Casablanca

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêt	Pays	Adresse
Espace TV Communication	SA	28,0	France	30, rue d'Orléans 92200 Neuilly-sur-Seine

4. Comptes sociaux

4.1 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ipsos SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.2 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Nos travaux ont consisté à apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, les hypothèses et paramètres utilisés par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des titres de participation, notamment la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles provenant des business plans établis par la direction, et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-François Châtel

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International

Vincent Papazian

4.2 Comptes sociaux	142
1. Compte de résultat	142
2. Bilan	143
3. Tableau des flux de trésorerie	145
Annexe	146
1. Faits marquants de l'exercice	146
2. Règles et méthodes comptables	146
2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	146
2.2 Immobilisations financières	146
2.3 Créances	147
2.4 Engagements de retraite	147
2.5 Valeurs mobilières de placement	147
2.6 Opérations en devises	147
3. Notes sur le compte de résultat	147
3.1 Ventilation du chiffre d'affaires	147
3.2 Résultat exceptionnel	147
3.3 Impôt sur les bénéfices	148
4. Notes sur le bilan	148
4.1 Immobilisations incorporelles	148
4.2 Immobilisations financières	149
4.3 Créances	150
4.4 Valeurs mobilières de placement et actions propres	150
4.5 Charges constatées d'avance	151
4.6 Charges à répartir	151
4.7 Ecart de conversion sur créances et dettes étrangères	151
4.8 Capitaux propres	152
4.9 Provisions pour risques	152
4.10 Emprunts et dettes financières	152
4.11 Dettes d'exploitation	153
4.12 Dettes diverses	153
5. Engagements financiers et autres informations	153
5.1 Engagements financiers	153
5.2 Etats des produits à recevoir et charges à payer	154
5.3 Informations concernant les entreprises liées	155
5.4 Instruments financiers	155
5.5 Effectif moyen	155
5.6 Rémunération des dirigeants	155
5.7 Identité de la société mère consolidant la Société	155

4.2 Comptes sociaux

I. Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

En euros	Notes	31/12/ 2009	31/12/2008
Production vendue de services		377 658	1 044 037
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	3.1	377 658	1 044 037
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		-	287 870
Autres produits (redevances de marque)		17 804 440	18 361 231
Produits d'exploitation		18 182 098	19 693 138
Autres achats et charges externes		2 266 175	2 734 500
Impôts, taxes et versements assimilés		216 100	350 435
Salaires et traitements		1 188 618	1 220 667
Charges sociales		392 929	435 818
Dotations aux amortissements et provisions		869 018	313 679
Autres charges		56 750	59 408
Charges d'exploitation		4 989 592	5 114 507
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 192 506	14 578 631
Produits financiers de participation		14 792 157	15 365 950
Autres intérêts et produits assimilés		1 306 638	1 860 583
Reprises sur provisions et transferts de charges		509 720	380 053
Différences positives de change		25 857 964	24 335 200
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		4 657 710	3 642 162
Produits financiers		47 124 189	45 583 948
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 793 644	509 720
Intérêts et charges assimilés		12 230 223	14 316 590
Différences négatives de change		25 725 253	25 192 084
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 930 459	2 314 925
Charges financières		42 679 579	42 333 319
RESULTAT FINANCIER		4 444 610	3 250 629
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		17 637 116	17 829 260
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	1 208 332
Produits exceptionnels sur opérations en capital		18 648	66 081
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Produits exceptionnels		18 648	1 274 413
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		27 550	429 323
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		20 960	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
Charges exceptionnelles	3.2	48 510	429 323
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(29 862)	845 090
Impôt sur les bénéfices	3.3	685 077	(814 086)
RESULTAT DE L'EXERCICE		16 922 177	19 488 436

2. Bilan

Exercice clos le 31 décembre

En euros	Notes	31/12/2009		31/12/2008	
		Brut	Amortissements	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.1				
Concessions brevets, marques et droits similaires		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4.2				
Participations		573 235 945	136 761	573 099 184	542 450 916
Créances rattachées à des participations		50 573 356	620 393	49 952 963	65 986 629
Autres immobilisations financières		595	-	595	596
ACTIF IMMOBILISE		623 809 896	757 154	623 052 742	608 438 141
CREANCES	4.3				
Créances clients et comptes rattachés		6 237 464	908 609	5 328 855	9 327 032
Autres créances		36 958 346	14 129	36 944 217	45 249 903
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	4.4	20 421 423	-	20 421 423	25 560 476
(dont Actions propres : 20 421 191)					
Disponibilités		1 005 428	-	1 005 428	6 214 727
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	4.5	5 176	-	5 176	5 492
ACTIF CIRCULANT		64 627 837	922 738	63 705 099	86 357 629
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4.6	3 169 114	-	3 169 114	948 996
Ecart de conversion actif	4.7	1 170 393	-	1 170 393	1 878 931
TOTAL ACTIF		692 777 240	1 679 892	691 097 348	697 623 697

En euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
		Net	Net
Capital social, dont versé : 8 465 535		8 465 535	8 443 384
Primes d'émission, de fusion, d'apport		334 896 600	333 449 898
Réserve légale		854 458	854 458
Réserves statutaires ou contractuelles		49 654	49 655
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		4 214	4 215
Report à nouveau		16 969 659	13 715 075
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		16 922 177	19 488 437
CAPITAUX PROPRES	4.8	378 162 299	376 005 120
Provisions pour risques	4.9	1 630 392	509 720
Provisions pour charges		-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 630 392	509 720
DETTES FINANCIERES	4.10		
Autres emprunts obligataires		35 891 679	46 437 070
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		219 986 453	254 637 687
Emprunts et dettes financières divers		42 238 563	-
DETTES D'EXPLOITATION	4.11		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 081 962	1 263 459
Dettes fiscales et sociales		437 024	612 311
DETTES DIVERSES	4.12		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 770 127	7 339 329
Autres dettes		9 721 128	9 366 706
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		-	-
DETTES		311 126 938	319 656 561
Ecart de conversion passif	4.7	177 719	1 452 297
TOTAL PASSIF		691 097 348	697 623 697

3. Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	16 922	19 488
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Moins-value (Plus-value) sur cession d'actifs	21	-
Dotations des charges réparties sur plusieurs exercices	734	314
Variation des autres provisions	1 419	(158)
Autres éléments	(5 771)	11 542
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	13 325	31 186
Diminution (Augmentation) des créances clients	4 472	(3 082)
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs	(180)	(254)
Augmentation (Diminution) des intérêts courus sur dettes financières	326	(1 168)
Augmentation (Diminution) des autres dettes	9 792	(10 204)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	14 410	(14 707)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	27 735	16 479
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisition de titres de participation	(30 718)	(16 574)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels	-	-
Produits des cessions de titres de participation	-	-
Diminution (Augmentation) des VMP et actions propres	5 139	5 664
Diminution (Augmentation) des autres immobilisations financières	15 796	(45 549)
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisation	(5 571)	4 294
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(15 354)	(52 166)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	1 469	(8 004)
Emission d'emprunts à long terme	157 696	84 115
Remboursement d'emprunts à long terme	(157 576)	(24 314)
Frais d'émission d'emprunts	(2 954)	-
Augmentation (Diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	10	1
Dividendes versés aux actionnaires	(16 234)	(12 892)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	(17 590)	38 906
Disponibilités à l'ouverture	6 215	2 996
Variation nette des disponibilités	(5 209)	3 219
DISPONIBILITES A LA CLOTURE	1 005	6 215

Annexe

Exercice clos le 31 décembre 2009

I. Faits marquants de l'exercice

Les principaux événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2009 sont décrits ci-dessous.

Les principaux mouvements sur les titres de participation de l'année 2009 sont les suivants :

- rachat des minoritaires Ipsos Belgium ;
- rachat des minoritaires Ipsos Szonda ;
- rachat des minoritaires Ipsos Hispania ;
- rachat des minoritaires Ipsos Markinor ;
- souscription au capital de la société Ipsos Brazil ;
- souscription au capital de la société Ipsos Australia ;
- souscription au capital de la société Ipsos Search Marketing ;
- souscription au capital de la société Ipsos Sweden ;
- acquisition de MRBI ;
- complément de prix Ipsos Norway ;
- acquisition de Napoleon Franco.

Ipsos SA a fait des abandons de créances envers les filiales suivantes :

- Ipsos Sweden ;
- Ipsos Belgium ;
- Ipsos Korea ;
- Ipsos Hong Kong.

En avril 2009, Ipsos SA a contracté un crédit syndiqué d'un montant de 215 millions d'euros. Les frais de mise en place de cet emprunt sont étalés linéairement sur 5 ans.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France. Ces règles figurent principalement dans les textes suivants : Code de Commerce, Décret du 23 novembre 1983, Règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques 1 à 3 ans ;
- agencements et installations 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique 1 à 3 ans ;
- mobilier de bureau 5 à 10 ans.

2.2 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les créances rattachées aux participations regroupent les prêts à long ou moyen terme et les avances consolidables destinées à être ultérieurement capitalisées, consentis à des sociétés dans lesquelles l'entreprise possède une participation.

Les titres de participation font l'objet d'une évaluation globale à chaque clôture pour s'assurer que la valeur nette comptable n'excède pas leur « valeur recouvrable », autrement dit la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La juste valeur peut être basée sur des multiples de chiffre d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes tenant compte des niveaux d'activité, de la rentabilité passée ou prévisible et des facteurs économiques, financiers ou sectoriels.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les estimations sont faites sur la base de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la Direction. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe. Le taux de croissance à l'infini retenu dépend des zones géographiques.

Les acquisitions réalisées par le Groupe le sont exclusivement dans le domaine des études. En conséquence, le Groupe acquiert des sociétés de service dont la valeur est estimée non pas en considération des actifs corporels mais en fonction de sa position actuelle et future sur le marché des études tant en termes de propension à générer du bénéfice que de sa faculté à exploiter l'expérience acquise dans ce métier.

A partir de l'exercice clos au 31 décembre 2007, la Société a retenu l'option de comptabiliser les frais d'acquisition sur les titres de participation à l'actif dans le coût d'entrée de ces titres de participation conformément à l'avis du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité n° 2007-C du 15 juin 2007.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour créance douteuse est enregistrée au cas par cas, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances mis en place.

2.4 Engagements de retraite

Après calcul des engagements de retraite selon la méthode rétrospective, il ressort que ceux-ci ne sont pas significatifs.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque le cours moyen du dernier mois est inférieur à la valeur d'achat.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des avances consolidables qui ne sont pas réestimées.

Les gains et pertes latents, qui résultent de la conversion au taux de change de clôture des créances et des dettes, sont inscrits aux postes « écarts de conversion » respectivement au passif et à l'actif du bilan. Ceux constatés sur les disponibilités sont enregistrés au compte de résultat.

Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risques sauf lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les gains et pertes latents peuvent être considérés comme concourants à une position globale de change.

Par ailleurs, et conformément à l'article 342-6 du Plan Comptable Général, il n'est pas constitué de provision pour perte de change pour les emprunts affectés à l'acquisition de titres de participation de sociétés payés avec la même devise que celle de l'emprunt.

3. Notes sur le compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires export	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Personnel facturé	207 336	-	207 336	660 336
Frais facturés	170 322	-	170 322	383 701
Total	377 658	-	377 658	1 044 037

3.2 Résultat exceptionnel

En euros	Charges	Produits
Acquisitions non faites	4 288	-
Annulation de factures anciennes	(21 513)	-
Amende	1 438	-
Liquidation Forshung	20 383	-
Liquidation Novaction Mexico	577	-
Put Option / Projet TONIC	43 337	-
Boni de liquidation Forschung	-	18 648
Total	48 510	18 648

3.3 Impôt sur les bénéfices

3.3.1 Périmètre d'intégration fiscale

Notre Société en vertu d'une adhésion pour 5 exercices, en date du 30 octobre 1997, participe au groupe fiscal organisé ainsi :

- Ipsos : société « tête de groupe » ;
- filiales intégrées : Ipsos France, Ipsos Loyalty, IMS, Sysprint, Ipsos Observer, IAP Holding.

L'impôt groupe est réparti de la manière suivante :

- pour les filiales intégrées : elles prennent en charge l'impôt qui aurait été le leur en l'absence d'intégration fiscale ;
- pour la société tête de groupe fiscal : elle prend à sa charge (ou à son profit), la différence entre l'impôt groupe et la somme des impôts (contribution 3,3 % incluse) déterminés par les filiales intégrées fiscalement.

L'impôt groupe s'analyse ainsi :

En euros	Montant
Impôt dû au titre d'Ipsos Observer	135 456
Impôt dû au titre d'Ipsos Media	(4 621)
Impôt dû au titre d'Ipsos Public Affairs	(1 199)
Impôt dû au titre d'Ipsos France	(10 877)
Impôt dû au titre d'Ipsos Marketing	(386 077)
Impôt dû au titre d'IMS	60 024
Impôt dû au titre d'Ipsos ASI	(8 443)
Impôt dû au titre d'Ipsos Loyalty	493 741
Impôt dû au titre d'Ipsos SA	681 659
Economie d'impôt due à l'intégration	0
Impôt Ipsos dû par le Groupe	959 663

3.3.2 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	17 637 116	6 056	17 643 172
Résultat exceptionnel	(29 862)	(9 474)	(39 336)
Effet de l'intégration fiscale	-	(681 659)	(681 659)
RESULTAT COMPTABLE	17 607 254	(685 077)	16 922 177

3.3.3 Situation fiscale différée et latente

En euros	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	-
Provisions pour hausse de prix	-
Ecart de conversion actif	-
TOTAL ACCROISSEMENTS	-
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	-
Organic	13 695
Ecart de conversion passif	-
A déduire ultérieurement	-
TOTAL ALLEGEMENTS	13 695
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	13 695

4. Notes sur le bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

En euros	31/12/2008	Acquisitions	Mise au rebut	Cessions	31/12/2009
Concessions brevets, marques et droits similaires	43 067	-	(43 067)	-	-
Valeur Brute	43 067	-	(43 067)	-	-
Concessions brevets, marques et droits similaires	(43 067)	-	43 067	-	-
Amortissement et dépréciation	(43 067)	-	43 067	-	-
Valeur Nette	-	-	-	-	-

4.2 Immobilisations financières

4.2.1 Mouvements de l'exercice 2009

En euros	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2009
Participations	542 538 437	19 981 328	(577)	10 716 756	573 235 945
Créances rattachées à des participations	66 493 023	13 560 574	(18 763 485)	(10 716 756)	50 573 356
Autres immobilisations financières	5 96	-	-	-	596
Valeur Brute	609 032 045	33 541 902	(18 764 062)	-	623 809 897
Provisions sur titres de participations	(87 510)	(49 251)	-	0	(136 761)
Provisions sur autres immobilisations financières	(506 394)	(114 000)	-	0	(620 394)
Amortissement et dépréciation	(593 904)	(163 251)	-	-	(757 155)
Valeur Nette	608 438 140	33 378 652	(18 764 062)	-	623 052 742

4.2.2 Echancier des créances financières

En euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	50 573 356	50 573 356	-
Autres immobilisations financières	596	596	-
Total	50 573 952	50 573 952	-

4.2.3 Liste des filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	Capitaux propres avant affectation du résultat		Quote-part %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis		CA HT 2009	Résultat 2009	Dividendes encaissés sur 2009
	Capital	et hors capital		Brute	Nette	Bruts	Nets			
Ipsos France	39 163	1 319	100,00 %	39 908	39 908	-	-	-	2 715	1 224
IAP Holding	2 000	(1 032)	100,00 %	2 135	2 135	2 419	2 419	-	215	-
Ipsos STAT SA	1 700	1 832	51,00 %	844	844	-	-	-	855	-
Ipsos Océan Indien	50	11	46,40 %	491	491	-	-	1 533	75	-
Ipsos DOM	188	19	51,00 %	148	148	-	-	-	125	48
Strategic Puls SAS	37	-	60,00 %	7 209	7 209	-	-	-	(3)	-
Ipsos UK	1 897	(1 792)	100,00 %	5 765	5 765	-	-	76 984	625	-
Price Search	-	(236)	100,00 %	3 574	3 574	-	-	-	(773)	-
IIS ltd	401	4 485	91,00 %	10 727	10 727	-	-	12 134	(281)	507
Mori Group Ltd	150	5 186	100,00 %	59 800	59 800	-	-	-	3 582	2 009
MRBI	1	1 227	100,00 %	1 564	1 564	-	-	1 169	103	-
Ipsos Gmbh	562	7 720	64,30 %	12 635	12 635	-	-	29 636	1 692	-
Sample KG	394	(958)	99,50 %	5 688	5 688	-	-	-	(69)	-
Sample GmbH	26	47	100,00 %	25	25	-	-	-	3	-
Trend Test	100	463	100,00 %	67	67	-	-	4 128	(97)	-
Ipsos Srl	5 000	(273)	100,00 %	9 960	9 960	-	-	19 383	(955)	-
Ipsos Operaciones	400	2 203	100,00 %	3 684	3 684	20 055	20 055	11 387	(955)	-
Ipsos Belgium	250	(869)	100,00 %	4 651	4 651	-	-	10 759	1 065	-
Ipsos Holding Belgium	210 748	(5 292)	100,00 %	210 748	210 748	-	-	-	9 134	5 152
Ipsos Szonda	32	2 094	100,00 %	6 524	6 524	-	-	8 307	519	1 027
Ipsos Portugal	50	(51)	100,00 %	586	450	114	-	613	(632)	-
Ipsos America	-	16 785	100,00 %	32 902	32 902	-	-	-	(207)	-
Ipsos USA	1	(52)	100,00 %	1	-	506	-	-	-	-
Ipsos Latin America BV	19	11 514	100,00 %	16 930	16 930	14 023	14 023	-	103	-
Ipsos Brazil	19 511	7 275	48,81 %	10 717	10 717	-	-	27 805	3 177	-
BIMSA	459	8 027	100,00 %	4 141	4 141	-	-	25 556	(513)	-
ICCA	2 455	(89)	51,00 %	1 974	1 974	167	167	378	232	-
Ipsos Hispania	25	731	19,75 %	952	952	-	-	2 227	62	-
Ipsos Hong Kong	-	(844)	100,00 %	0	0	224	224	1 081	86	-
Ipsos Asia	249	(1 056)	100,00 %	9 154	9 154	4 746	4 746	-	(336)	-
Ipsos Singapore	51	(807)	100,00 %	1	1	-	-	3 943	(136)	-
Ipsos Korea	591	(1 560)	100,00 %	844	844	1 681	1 681	4 841	1 079	-
Ipsos Indonesia	65	33	60,00 %	177	177	62	62	1 907	232	-
Ipsos Australia	-	2 763	100,00 %	2 416	2 416	-	-	8 729	907	-
Eureka (Australie)	-	289	100,00 %	2 411	2 411	-	-	5 670	(63)	-
AGB STAT Ipsos	132	439	30,00 %	41	41	-	-	1 036	270	-
Ipsos Canada INC	17 195	(1 595)	100,00 %	16 796	16 796	-	-	-	-	5 883
Ipsos NPD Canada	4 894	(2 156)	100,00 %	4 971	4 971	-	-	-	(160)	-
Ipsos Reid CORP	52 903	(18 857)	100,00 %	51 743	51 743	-	-	-	(1 561)	-
Ipsos Chile	7 284	849	90,00 %	6 415	6 415	3 393	3 393	4 664	224	-
Napoleon Franco	528	896	50,00 %	1 451	1 451	-	-	5 038	470	-
Observer Poland	418	40	100,00 %	1 491	1 491	-	-	4 745	384	-
Ipsos Sweden AB	19	321	100,00 %	2 327	2 327	-	-	-	(104)	-
Ipsos Norway	13	270	100,00 %	558	558	-	-	1 505	(131)	-
ICEE	8	3 093	100,00 %	3 437	3 437	-	-	16 714	1 271	-
Ipsos Tambor	715	1 540	66,00 %	3 590	3 590	-	-	10 676	614	-
Ipsos Suisse	67	668	100,00 %	65	65	-	-	26 817	2 826	3 629
Indica Research	2	516	75,00 %	2 963	2 963	-	-	3 648	296	-
KMG Research	429	1 335	51,00 %	4 550	4 550	-	-	16 001	2 471	308
Markinor (South Africa)	0	1 191	70,00 %	3 387	3 387	-	-	4 601	(730)	-
Autres	-	-	-	99	99	3 182	3 182	-	-	-
TOTAL	-	-		573 236	573 099	50 573	49 953	-	-	19 787

Le capital social et les capitaux propres (avant affectation du résultat et hors capital) sont convertis au cours du 31 décembre 2009 soit, par rapport à l'euro :

I euro = Devise	Libellé	Clôture	I euro = Devise	Libellé	Clôture
ALL	Albanian Lek	138,616	MAD	Dirham Marocain	11,3484
ARS	Peso Argentin	5,471485	MKD	Denar Macédonien	60,9366
AUD	Dollar Australien	1,6008	MXN	Peso Mexicain	18,9223
BAM	Bosnia-Herzegovina Convertible Mark	1,959434	NOK	Couronne Norvégienne	8,3
BOB	Boliviano	10,1131	PEN	Sol Péruvien	4,1993
BRL	Real Brésilien	2,5113	PHP	Peso Philippin	66,507
CAD	Dollar Canadien	1,5128	PLN	Zloty Polonais	4,1045
CHF	Franc Suisse	1,4836	RON	Leu Roumain	4,2363
CLP	Peso Chilien	731,4726	RSD	Dinar Serbe	91,122
CNY	Yuan Chinois	9,835	RUB	Rouble	43,154
COP	Peso Colombien	2949,666	SEK	Couronne Suédoise	10,252
CRC	Costa Rican Colon	798,8224	SGD	Dollar de Singapour	2,0194
CZK	Couronne Tchèque	26,473	SKK	Couronne Slovaque	30,126
DOP	Peso Dominicain	52,16376	THB	Baht Thaïlandais	47,986
GBP	Livre Sterling	0,8881	TRY	Livre Turque	2,1547
HKD	Dollar de Hong Kong	11,1709	TWD	Nouveau Dollar Taïwanais	46,0991
HRK	Kuna Croate	7,3	UAH	Ukrainian Grivna	11,532
HUF	Forint Hongrois	270,42	USD	Dollar des États-Unis	1,4406
IDR	Rupiah Indonésien	13626,13	VEF	Vénézuélien Bolivar Fuerte	3,09728
INR	Roupie Indienne	66,82863	VEB	Bolivar Vénézuélien	3 097,28
JPY	Yen Japonais	133,16	ZAR	Rand Sud-Africain	10,666
KRW	Won Sud-Coréen	1666,97			

4.3 Créances

En euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Autres créances clients	6 237 465	6 237 465	-
Personnel et comptes rattachés	14 912	14 912	-
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéficiaires	702 782	702 782	-
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	135 090	135 090	-
Groupes et associés	33 508 654	33 508 654	-
Débiteurs divers	2 596 909	2 596 909	-
Charges constatées d'avance	5 176	5 176	-
Total	43 200 987	43 200 987	-

4.4 Valeurs mobilières de placement et actions propres

4.4.1 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque le cours moyen du dernier mois est inférieur à la valeur d'achat.

4.4.2 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'achat. Une provision est pratiquée lorsque la valeur de fin d'exercice est inférieure à la valeur d'achat.

- Actions propres détenues en direct

Au 31 décembre 2009, Ipsos SA détient en direct 1 182 718 actions propres au prix moyen pondéré de 17,25 euros.

La valeur de l'action Ipsos au 31 décembre 2009 est de 21,16 euros.

Plusieurs levées d'options ont été réalisées en 2009 dans le cadre du plan d'options IPF du 9 juillet 2002 donnant lieu à cession de 128 539 actions propres par Ipsos SA selon le détail suivant :

- 54 531 actions en septembre 2009 ;
- 28 560 actions en octobre 2009 ;
- 8 500 actions en novembre 2009 ;
- 36 948 actions en décembre 2009.

Parallèlement, Ipsos SA a effectué la livraison sur l'exercice de 169 919 actions gratuites aux salariés dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions d'avril 2007.

- Actions propres détenues au travers d'un contrat de tenue de marché

Le 31 décembre 2009, Ipsos SA détient au travers d'un contrat de tenue de marché 1 124 actions propres à 21,16 euros.

Les mouvements liés à ce contrat sur l'année 2009 s'analysent de la façon suivante :

Période	Total						Part Ipsos	
	Achat			Vente			Achat	Vente
	Nombre	Prix	Montant	Nombre	Prix	Montant		
Q 1	72 750	16,951	1 233 185,25	69 085	17,102	1 181 491,67	58 738	55 779
Q 2	53 883	17,563	946 338,39	54 978	17,727	974 596,87	43 505	44 389
Q 3	46 206	19,558	903 676,62	44 283	19,453	861 435,42	37 307	35 754
Q 4	50 574	20,851	1 054 513,32	54 675	21,117	1 154 553,75	40 833	44 145
Total	223 413	18,520	4 137 713,58	223 021	18,707	4 172 077,71	180 384	180 067

4.5 Charges constatées d'avance

En euros	31/12/2009	31/12/2008
CHARGES D'EXPLOITATION		
Divers	632	949
Assurance	4 544	4 544
Total	5 176	5 493

4.6 Charges à répartir

Le poste des charges à répartir comprend :

- Frais liés à l'emprunt obligataire USPP

En mai 2003, Ipsos SA a procédé à une émission obligataire d'un montant global de 90 millions USD en placement privé sur le marché américain.

Les frais de la mise en place de cet emprunt sont étalés linéairement sur 10 ans.

Au 31 décembre 2009, ces frais restant à répartir s'élèvent à 198 877,49 euros.

- Frais liés à la mise en place d'un crédit syndiqué de 210 millions d'euros

En octobre 2005, Ipsos SA a contracté un crédit syndiqué d'un montant de 210 millions d'euros. Les frais de mise en place de cet emprunt sont étalés linéairement sur 7 ans.

Au 31 décembre 2009, ces frais restant à répartir s'élèvent à 446 497,33 euros.

- Frais liés à la mise en place d'un crédit syndiqué de 215 millions d'euros

En avril 2009, Ipsos SA a contracté un crédit syndiqué d'un montant de 215 millions d'euros. Les frais de mise en place de cet emprunt sont étalés linéairement sur 5 ans.

Au 31 décembre 2009, ces frais restant à répartir s'élèvent à 2 523 740,06 euros.

Les variations des charges à répartir sur l'exercice se décomposent de la manière suivante :

En euros	31/12/2008	Augmentations	Amortissements	31/12/2009
Frais émission emprunts	948 996	2 954 346	(734 227)	3 169 116
Total	948 996	2 954 346	(734 227)	3 169 116

4.7 Ecart de conversion sur créances et dettes étrangères

En euros	Actif (perte latente)	Provision pour perte de change	Passif (gain latent)
Immobilisations financières	-	-	-
Créances nettes	16 718	16 718	-
Dettes financières	1 153 674	1 153 674	-
Dettes d'exploitation	-	-	177 719
Total	1 170 392	1 170 392	177 719

4.8 Capitaux propres

4.8.1 Composition du capital social

En euros	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	33 862 140	-	-	0,25 €
Exercice d'options de souscription d'actions	-	88 600	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Emission d'actions d'apport	-	-	-	-

4.8.2 Capitaux propres

En euros	Capital	Primes	Autres réserves	Réserves réglementées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2007	8 544 586	341 353 172	904 256	-	15 650 242	10 962 489	377 414 745
Augmentation de capital par émission d'action	-	816 546	-	-	-	-	816 546
Augmentation de capital par levées d'option	13 053	-	-	-	-	-	13 053
Diminution de capital par annulation d'actions	(114 254)	(8 719 821)	-	-	-	-	(8 834 075)
Dividendes sur actions propres	-	-	-	-	777 750	-	777 750
Dividendes distribués	-	-	-	(13 671 338)	-	-	(13 671 338)
Affectation du résultat	-	-	4 071	-	10 958 419	(10 962 490)	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	19 488 437	19 488 437
Solde au 31/12/2008	8 443 385	333 449 897	908 327	-	13 715 074	19 488 436	376 005 120
Augmentation de capital par émission d'action	-	1 446 703	-	-	-	-	1 446 703
Augmentation de capital par levées d'option	22 150	-	-	-	-	-	22 150
Diminution de capital par annulation d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes sur actions propres	-	-	-	-	652 920	-	652 920
Dividendes distribués	-	-	-	(16 886 770)	-	-	(16 886 770)
Affectation du résultat	-	-	-	-	19 488 437	(19 488 437)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	16 922 177	16 922 177
Solde au 31/12/2009	8 465 535	334 896 600	908 327	-	16 969 660	16 922 177	378 162 299

4.9 Provisions pour risques

En euros	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Provisions pour pertes de change	509 720	1 170 393	(509 719)	1 170 392
Autre provision pour risques	-	460 000	-	460 000
Total Provisions pour risques et charges	509 720	1 630 393	(509 719)	1 630 392

4.10 Emprunts et dettes financières

4.10.1 Variation des emprunts et dettes financières

En euros	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Change	31/12/2009
Autres emprunts obligataires	46 437 070	-	(9 331 914)	(1 213 476)	35 891 679
Emprunts et dettes financières bancaires	254 637 687	115 457 074	(147 908 605)	(2 199 702)	219 986 453
Emprunts et dettes financières intragroupe	-	42 238 563	-	-	42 238 563
Total	301 074 756	157 695 637	(157 240 519)	(3 413 178)	298 116 695

4.10.2 Echancier des emprunts et dettes financières

En euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	35 891 679	9 125 054	26 766 625	-
Emprunts et dettes à 2 ans maximum à l'origine	219 986 453	24 099 253	195 887 200	-
Emprunts et dettes financières divers	42 238 563	42 238 563	-	-
Total	298 116 695	75 462 870	222 653 825	-

4.11 Dettes d'exploitation

En euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 081 962	1 081 962	-	-
Personnel et comptes rattachés	201 496	201 496	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	175 536	175 536	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	384	384	-	-
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	59 609	59 609	-	-
Total	1 518 987	1 518 987	-	-

4.12 Dettes diverses

En euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes sur acquisitions de titres de participation	1 770 127	1 770 127	-	-
Groupe et associés	9 718 662	9 718 662	-	-
Autres dettes	2 466	2 466	-	-
Total	11 491 255	11 491 255	-	-

5. Engagements financiers et autres informations

5.1 Engagements financiers

Engagements donnés (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagement solidaire dans le passif du GIE Ipsos	52 523	58 467
Cautions	5 807 128	6 392 519
Lettres de confort	8 285 036	8 245 213
Engagement de rachat des minoritaires	32 083 000	34 553 000
Total	46 227 687	49 249 199

Engagements reçus (en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagement de restitution d'abandon de créances, selon clause de retour à meilleure fortune	4 712 000	1 200 000
Total	4 712 000	1 200 000

5.2 Etats des produits à recevoir et charges à payer

En euros	31/12/2009	31/12/2008
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	8 022	861 813
Clients – factures à établir	8 022	861 813
AUTRES CREANCES	1 011 330	7 125 831
Fournisseurs – avoirs non parvenus	-	2 870
Dividendes à recevoir	1 011 330	7 122 961
Total des produits à recevoir	1 019 351	7 987 644

En euros	31/12/2009	31/12/2008
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	956 797	631 164
Intérêts courus sur emprunts	956 797	631 164
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	297 090	314 319
Factures fournisseurs non parvenues	297 090	314 319
DETTES FISCALES ET SOCIALES	292 477	417 212
Provision pour congés payés	22 440	39 165
Provision prime à payer	159 836	224 255
Provision prime de vacances	6 113	6 085
Provision taxe d'apprentissage	8 625	9 556
Provision formation continue	4 234	7 026
Provision pour charges sur congés payés	10 547	18 408
Provision pour charges sur prime à payer	35 164	75 751
Provision pour charges sur prime de vacances	2 873	2 865
Dettes provisionnées	1 302	2 272
Etat – autres charges	40 989	31 477
Etat – provision pour charges sur prime	355	353
AUTRES DETTES	38 125	35 000
Jetons de présence	38 125	35 000
Total des charges à payer	1 584 489	1 397 695

5.3 Informations concernant les entreprises liées

En euros	Entreprises liées	Participations
ACTIF IMMOBILISE		
Participations	-	573 235 945
Créances rattachées à des participations	2 607 693	47 965 662
Autres immobilisations financières	-	-
ACTIF CIRCULANT		
Créances clients et comptes rattachés	1 650 483	4 586 981
Autres créances	33 504 497	1 011 330
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers	15 017 970	27 220 594
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 465	232 568
Autres dettes	2 444 014	7 236 523
CHARGES FINANCIERES		
Dotation provision dépréciation créances rattachées à des participations	-	574 000
Dotation provision dépréciation titres	-	49 250
Dotation et reprise de provision autres créances	42 658	92 134
Intérêts des emprunts	55 179	180 072
Abandons de créances	-	3 512 017
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts de la période des comptes courants	398 926	108 913

5.4 Instruments financiers

En euros	31/12/2009	31/12/2008
Des swaps de taux d'intérêt ont été mis en place afin de couvrir les échéances de paiement des intérêts.		
Au 31 décembre 2009, les encours de swaps de taux étaient de USD 53 800 000 (valeur de marché = 1 517 K USD) et EUR 54 150 000 (valeur de marché = -1 154 K EUR).	91 495 550	62 181 206

5.5 Effectif moyen

Effectif	Personnel salarié	Personnel à la disposition de l'entreprise
Cadres	3	-
Total	3	-

5.6 Rémunération des dirigeants

En 2009, la rémunération totale et avantages en nature versés par la Société aux dirigeants s'élèvent à 1 268 515 euros.

5.7 Identité de la société mère consolidant la Société

Dénomination sociale – Siège social	Forme	Montant Capital	% détenu
LT Participations 35, rue du Val de Marne 75013 Paris	Société anonyme	95 398	28,07 %

5. Ipsos SA, son capital et ses dirigeants

I. Renseignements concernant Ipsos SA

I.1 Dénomination sociale

Ipsos.

I.2 Siège social

35, rue du Val de Marne – 75013 Paris.

I.3 Date d'immatriculation et durée d'Ipsos SA

Ipsos SA a été immatriculée le 14 novembre 1975. Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

I.4 Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le livre II du Code de commerce.

Les statuts délèguent au Conseil d'administration le choix du mode de direction entre une présidence et une direction générale jointe ou duale.

Le Conseil d'administration réuni le 12 décembre 2001 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA serait assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Didier Truchot.

Le Conseil dans sa séance du 23 juin 2004 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA continuerait à être assumée par Monsieur Didier Truchot jusqu'à la fin de son mandat de Président, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se réunira en 2010 pour statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I.5 Registre du commerce et des sociétés

304 555 634 RCS Paris.

I.6 Code APE et dénomination du secteur d'activité

6420 Z – Activités des sociétés holding.

I.7 Consultation des documents sociaux

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social.

En outre, un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités d'Ipsos SA et ses filiales sont disponibles sur le site internet du groupe Ipsos à l'adresse suivante : www.ipsos.com.

I.8 Objet social (article 2 des statuts)

Ipsos SA a pour objet :

- la réalisation d'études de marché effectuées au moyen d'enquêtes, de sondages, de recherches statistiques ou par tous autres procédés tendant à faciliter et à organiser l'implantation commerciale, la promotion, la diffusion de produits et de services de toute nature, ainsi que la réalisation d'études, enquêtes, sondages, analyses et de conseils dans le domaine politique, économique et social ;
- l'étude, la préparation, l'organisation, l'entreprise, soit pour son compte, le compte de tiers, comme concessionnaire, agent, ou autrement de la publicité sous toutes ses formes, pour tous produits du commerce, y compris toute entreprise de régie publicitaire ;
- la réalisation de toutes activités de conseil pouvant constituer une aide à la décision des entreprises, services ou tout autre organisme ;
- la recherche, la prise, l'acquisition, l'exploitation de tous brevets, licences, procédés et fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus ;
- la prise d'intérêts et la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises similaires, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions, d'obligations ou autres titres, commandite, fondation de sociétés nouvelles, fusions ou autrement ;
- la réalisation de toutes opérations financières liées à la présence en Bourse ; et
- généralement toutes autres opérations civiles, commerciales, financières, industrielles mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la Société ou à tous autres objets similaires ou connexes.

I.9 Exercice social (article 27 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année.

I.10 Assemblée générale (articles 20 à 23 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Les Assemblées générales ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales s'il justifie du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris) (article 21 des statuts d'Ipsos SA).

L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par Ipsos SA ou pour son compte, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article 23 des statuts d'Ipsos SA, la modification des droits des actionnaires nécessite la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire.

I.11 Affectation et répartition des résultats

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, le cas échéant diminué de toutes autres sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale prélève sur le bénéfice distribuable toute somme qu'elle juge convenable, pour les porter à nouveau ou les affecter à un ou plusieurs postes de réserve.

I.12 Clauses statutaires particulières

Franchissement de seuils de participation statutaires dans le capital social (article 8 des statuts)

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers de la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 6 %, ou plus de tout multiple de 1 % supérieur à 6 %, du capital ou des droits de vote de la Société (le nombre total de droits de vote à utiliser au dénominateur étant calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote), est tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de Bourse à compter de la date de ce franchissement de seuil, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social, du nombre total d'actions et de titres donnant accès à terme au capital qu'elle possède seule ou de concert, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés. Cette déclaration devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, lors de chaque franchissement d'un nouveau seuil calculé comme indiqué ci-dessus. Les sociétés gérant des fonds communs de placement ou de fonds de pensions sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions ou des droits de vote détenues par l'ensemble des fonds qu'elles gèrent.

Cette déclaration doit être renouvelée, dans les mêmes conditions, chaque fois que l'un de ces seuils calculé comme indiqué ci-dessus est franchi à la baisse, jusqu'à ce que le seuil de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société soit atteint.

En cas de non-respect de ces obligations d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont suspendus et ne peuvent pas être exercés à toute Assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Identification des détenteurs de titres au porteur : titres au porteur identifiables « TPI » (article 7 des statuts)

Conformément à l'article L.228-2 du Code de commerce, Ipsos SA peut recourir à tout moment auprès du dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres à la procédure d'identification des titres au porteur.

Droits de vote double (article 10 des statuts)

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2001 a réduit à deux ans la durée minimum d'inscription au nominatif nécessaire à l'obtention d'un droit de vote double.

Un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est ainsi attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission. La conversion au porteur d'une action et le transfert de sa propriété font perdre à l'action le droit de vote double.

En revanche, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis.

Le droit de vote double attaché aux actions nominatives peut être exercé par un intermédiaire inscrit si les renseignements qu'il fournit permettent le contrôle des conditions requises pour l'exercice du droit.

Chaque actionnaire peut renoncer à ses droits de vote double dans tout type d'Assemblée (Assemblée ordinaire, extraordinaire, mixte ou spéciale), et au titre d'une seule Assemblée à la fois. L'exercice de la faculté de renonciation doit être renouvelé à chaque Assemblée au titre de laquelle l'actionnaire entend user de cette faculté. La renonciation peut être totale ou bien partielle, pour tout ou pour partie des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Par ailleurs, il n'existe pas de limitation statutaire à l'exercice des droits de vote, autre que la sanction des non-déclarations de franchissements de seuils.

Au 31 décembre 2009, 8 730 887 actions bénéficient d'un droit de vote double.

I.13 Cession des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

I.14 Nantissement des actifs

Les actifs d'Ipsos SA ne sont pas nantis.

2. Informations complémentaires (chapitre 21 de l'annexe I au règlement européen (CE) n° 809/2004)

2.1 Informations concernant le capital

Une description détaillée du capital social et du nominal des actions, de la répartition du capital et des droits de vote ainsi que de l'évolution de cette répartition au cours des trois dernières années, des titres non représentatifs de capital, des pactes et conventions d'actionnaires, des nantisements d'actions Ipsos au nominatif pur, du capital autorisé et émis, du capital potentiel figure au 4 du chapitre 2.

Ipsos n'a connaissance d'aucun changement significatif intervenu depuis cette date.

2.2 Historique du capital social

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
31/12/02	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2002 ayant conduit à la création de 50 400 actions nouvelles	0,25 €	259 926 €	7 004 597 €	28 018 388
31/12/03	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2003 ayant conduit à la création de 173 440 actions nouvelles	0,25 €	865 268 €	7 047 957 €	28 191 828
31/12/04	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2004 ayant conduit à la création de 205 844 actions nouvelles	0,25 €	1 297 392 €	7 099 418 €	28 397 672
02/11/05	Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par émission de 5 000 000 actions nouvelles	0,25 €	1 13 750 000 €	8 349 418 €	33 397 672
15/12/05	Augmentation de capital liée à la rémunération de l'apport d'actions MORJ par émission de 297 648 actions nouvelles	0,25 €	6 994 729 €	8 423 830 €	33 695 320
31/12/05	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2005 ayant conduit à la création de 168 024 actions nouvelles	0,25 €	1 907 668 €	8 465 836 €	33 863 344
31/12/06	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2006 ayant conduit à la création de 152 179 actions nouvelles	0,25 €	2 113 240 €	8 503 881 €	34 015 523
CA du 20/03/07	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant les mois de janvier et février 2007 ayant conduit à la création de 29 481 actions nouvelles	0,25 €	439 137 €	8 511 251 €	34 045 004
CA du 18/03/08	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} mars 2007 et le 31 décembre 2007 ayant conduit à la création de 133 341 actions nouvelles	0,25 €	1 985 562 €	8 544 586 €	34 178 345
CA du 18/03/08	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} janvier 2008 et le 29 février 2008 ayant conduit à la création de 3 913 actions nouvelles	0,25 €	59 000 €	8 545 565 €	34 182 258
CA du 18/03/08	Décision d'annulation de 457 017 actions (acquises à cette fin dans le cadre du Programme de Rachat d'actions approuvé en Assemblée du 2 mai 2007) et réduction correspondante du capital à 8 431 310 euros	0,25 €	-	8 431 310 €	33 725 241
CA du 18/03/09	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} mars 2008 et le 31 décembre 2008 ayant conduit à la création de 48 299 actions nouvelles	0,25 €	757 546 €	8 443 385 €	33 773 540
CA du 18/03/09	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 28 février 2009 ayant conduit à la création de 3 560 actions nouvelles	0,25 €	51 270 €	8 444 275 €	33 777 100
CA du 24/02/10	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} mars 2009 et le 31 décembre 2009 ayant conduit à la création de 85 040 actions nouvelles	0,25 €	1 387 715 €	8 465 535 €	33 862 140

Après avoir été admises à la cotation sur le Nouveau marché d'Euronext Paris le 1^{er} juillet 1999, les actions d'Ipsos SA sont cotées depuis le 16 avril 2003 au Premier marché devenu, à compter de janvier 2005, l'Eurolist de NYSE-Euronext. Ipsos est une valeur éligible au SRD (Service de Règlement Différé) et fait partie du SBF 120 et de l'indice Mid-100.

2.3 Franchissements de seuils

Les franchissements de seuils intervenus en 2009 sont décrits en plus de détail au 4.2.2 du chapitre 2. Ipsos n'a pas eu connaissance de franchissements de seuils depuis le 1^{er} janvier 2010.

2.4 Rachat par Ipsos SA de ses propres actions

2.4.1 Bilan du Programme de Rachat autorisé le 29 avril 2009

Lors de l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009, les actionnaires d'Ipsos SA ont autorisé Ipsos SA, dans la treizième résolution adoptée par cette Assemblée, à acheter ses propres actions dans la limite de 10 % du montant du capital d'Ipsos SA existant au jour de l'Assemblée (étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation) (le « Programme de Rachat 2009 »).

A. Synthèse des principales caractéristiques du « Programme de Rachat 2009 »

Les principales caractéristiques du « Programme de Rachat 2009 » sont les suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 35 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au Programme de Rachat est fixé à 120 000 000 euros ;
- l'autorisation est valable pour une période de 18 mois ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social (étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions acheté, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation) ;

- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que cette offre soit intégralement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, comptant ou à terme, ou par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions peuvent être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités du « Programme de Rachat 2009 » étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées, et notamment d'allouer des actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise au profit des salariés, ou (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attributions gratuites d'actions dans les conditions prévues par la loi (y compris par l'article L.3332-24 du Code du travail) ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété, et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions d'Ipsos SA ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital d'Ipsos SA par annulation d'actions.

B. Opérations réalisées dans le cadre du « Programme de Rachat 2009 »

Achats et ventes d'actions propres effectués par Ipsos SA en dehors du contrat de liquidité

Aucun achat n'a été effectué dans le cadre du « Programme de Rachat 2009 » en dehors du contrat de liquidité.

Ipsos SA n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre du « Programme de Rachat 2009 ».

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce Programme de Rachat.

Achats et ventes d'actions propres effectués dans le cadre du contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été conclu avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS en février 2003. Dans le cadre de ce contrat de liquidité, les opérations suivantes ont été réalisées depuis le 1^{er} mai 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009 :

- entre le 1^{er} mai 2009 et le 30 juin 2009, achats de 27 133 actions au prix moyen de 17,78 euros et ventes de 29 334 actions au prix moyen de 17,89 euros ;

- au troisième trimestre 2009, achats de 37 307 actions au prix moyen de 19,56 euros et ventes de 35 754 actions au prix moyen de 19,45 euros ;

- au quatrième trimestre 2009, achats de 40 833 actions au prix moyen de 20,85 euros et ventes de 44 145 actions au prix moyen de 21,12 euros.

Au 30 avril 2009 et au 31 décembre 2009, Ipsos SA détenait respectivement 5 083 et 1 124 actions propres.

Le montant des frais des négociations pour l'année 2009 était de 22 867,35 euros.

Résumé des opérations

Les opérations sur actions propres réalisées pendant la période du 30 avril 2009 au 31 décembre 2009, se résument de la manière suivante :

Capital social d'Ipsos SA constaté au 30 avril 2009 (nombre de titres)	33 777 100
Capital auto détenu au 30 avril 2009	1 486 259
Nombre de titres achetés entre le 30 avril 2009 et le 31 décembre 2009	105 273
Prix moyen pondéré brut des titres achetés	19,60
Nombre de titres vendus ou transférés entre 29 avril 2009 et le 31 décembre 2009	407 690
Prix moyen pondéré brut des titres vendus ou transférés	19,67
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	457 017
Capital social d'Ipsos SA constaté au 31 décembre 2009	33 862 140
Capital auto détenu au 31 décembre 2009	1 183 842 actions, soit 3,50 %

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 31 décembre 2009

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2009	3,50 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	457 017
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2009	1 183 842
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2009	20 421 193
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2009	25 050 095

Détail des flux bruts cumulés pour la période du 30 avril 2009 au 31 décembre 2009 et des positions ouvertes au 31 décembre 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes à ce jour			
	Achats/ transferts	Ventes/ transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres						
(1) Contrat de liquidité	105 273	109 232	-	-	-	-
(2) Plans d'options d'achat ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos	0	298 458	-	-	-	-
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen/prix moyen de la transaction						
Supra (1)	19,60	17,90	-	-	-	-
Supra (2)	-	17,25	-	-	-	-
Montants	2 063 351	7 103 653	-	-	-	-

2.4.2 Programme de Rachat soumis à l'Assemblée générale du 8 avril 2010

A. Présentation générale du « Programme de Rachat 2010 »

Le Conseil d'administration souhaite qu'Ipsos SA continue à disposer d'un Programme de Rachat d'actions.

A cette fin, il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 8 avril 2010 de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 et d'autoriser, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, un Programme de Rachat d'actions propres, dans la limite de 10 % du montant du capital d'Ipsos SA existant au jour de l'Assemblée (étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation) (le « Programme de Rachat 2010 »).

Ce « Programme de Rachat 2010 » sera activé lors du Conseil d'administration d'Ipsos SA qui se réunira à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 8 avril 2010.

B. Date de l'Assemblée générale d'Ipsos devant autoriser le « Programme de Rachat 2010 »

Le « Programme de Rachat 2010 » sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos du 8 avril 2010.

C. Nombre de titres de capital détenus par Ipsos SA

Au 31 décembre 2009, Ipsos SA détenait 1 183 842 actions de ses propres actions, représentant 3,50 % du capital d'Ipsos SA.

D. Répartition par objectif des titres de capital détenus

Sur les 1 183 842 actions détenues au 31 décembre 2009 :

- 1 124 actions étaient détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu par Ipsos SA avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS en février 2003 ;
- 1 182 718 actions étaient affectées à l'objectif de permettre à Ipsos SA d'honorer ses obligations liées à des programmes d'options d'achat sur actions et d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires d'Ipsos SA et de ses filiales. Il est rappelé qu'au 31 décembre 2009 les engagements au titre d'options d'achat déjà attribuées et encore exerçables s'élèvent à 896 741, et qu'à la même date les attributions gratuites d'actions réalisées et non encore livrées représentent 639 970 actions, soit au titre de cet objectif des engagements pour un total de 1 536 711 actions d'Ipsos SA. Aucune réallocation n'est intervenue durant l'exercice.

E. Objectifs du « Programme de Rachat 2010 »

Les achats d'actions pourraient être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités du « Programme de Rachat 2010 » étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés d'Ipsos SA ou d'entreprises associées, et notamment d'allouer des actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise au profit des salariés, ou (ii) de tout plan d'achat, d'option d'achat ou d'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues par la loi (y compris par l'article L.3332-24 du Code du travail) ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété, et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions d'Ipsos SA ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital d'Ipsos SA par annulation d'actions.

F. Part maximale du capital objet du « Programme de Rachat 2010 » et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du « Programme de Rachat 2010 »

La part maximale qu'Ipsos SA pourrait acquérir dans le cadre du « Programme de Rachat 2010 » est de 10 % du montant du capital d'Ipsos SA au jour de l'Assemblée du 8 avril 2010, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

G. Prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 42 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au Programme de Rachat est fixé à 150 000 000 euros.

H. Caractéristiques des titres objet du « Programme de Rachat 2010 »

Les titres d'Ipsos objet du « Programme de Rachat 2010 » sont des actions ordinaires.

I. Durée du « Programme de Rachat 2010 »

Le « Programme de Rachat 2010 » serait autorisé pour une période de 18 mois à compter de son approbation, soit jusqu'au 8 octobre 2011.

J. Autres modalités du « Programme de Rachat 2010 »

L'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sur les titres d'Ipsos SA sous réserve que cette offre soit intégralement réglée en numéraire, par tous moyens, sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs ou par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant au présent 2.10.2 du chapitre 5 sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

2.5 Dividendes et politique de distribution

Afin d'associer davantage les actionnaires aux succès de l'entreprise, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,51 euro par action, en hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent, qui sera mis en paiement le 5 juillet 2010. Il correspond à une distribution de 23 % du résultat net ajusté part du Groupe.

Exercice	Dividende net/action	Quote-part du dividende éligible à la réfaction
2009 ⁽¹⁾	0,51 €	100 % ⁽²⁾
2008	0,50 €	100 % ⁽²⁾
2007	0,40 €	100 % ⁽²⁾

(1) Distribution proposée à l'Assemblée générale ordinaire du 8 avril 2010, date de mise en paiement prévue : 5 juillet 2010.

(2) Réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

3. Fonctionnement des organes d'administration, de Direction, rémunération des organes de Direction et rapport complémentaire sur les nominations d'administrateurs et les renouvellements de mandats d'administrateur

Dans la mesure où la composition du Conseil d'administration au 24 février 2010, le fonctionnement du Conseil, les précisions sur l'expérience et les mandats exercés par les membres du Conseil ainsi que la rémunération des organes de Direction sont décrits au chapitre 2, le présent paragraphe 3 du chapitre 5 ne traite que de la synthèse relative aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux et du renouvellement des mandats d'administrateurs.

3.1 Tableau de synthèse relatif aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux

Le tableau suivant présente la participation au capital d'Ipsos SA pour chaque mandataire social en nombre d'actions et de droits de vote, ainsi que le nombre d'actions pouvant être acquis par exercice d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions, ainsi que le nombre d'actions pouvant être acquis au titre des actions attribuées gratuitement au 31 janvier 2010 pour chaque mandataire social.

Mandataire social	Nombre d'actions d'Ipsos SA	Nombre de droits de vote d'Ipsos SA	Nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options de souscription d'actions	Nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options d'achat d'actions	Nombre d'actions pouvant être acquises au titre des actions attribuées gratuitement
Didier Truchot	3 721	3 821	0	1 440	22 521*
Jean-Marc Lech	3 736	4 136	0	11 520	22 521*
Yves-Claude Abescat	4	8	0	0	0
Patrick Artus	100	100	0	0	0
Jean-Michel Carlo	1 860	3 060	0	0	0
Yann Duchesne	40	80	0	0	0
Marina Eloy-Jacquillat	100	100	0	0	0
Carlos Harding	14 673	15 505	0	16 440	17 250*
Pierre Le Manh	8 279	8 279	40 000	0	17 250
Henry Letulle	8 859	16 962	0	0	0
LT Participations	9 504 344	17 088 688	0	0	0
Wladimir Mollof	4	8	0	0	0
Gilbert Saada	4	4	0	0	0
Laurence Stoclet	9 315	9 715	0	61 440	17 250
Hubert Védrine	4	4	0	0	0
Henri Wallard	10 011	10 011	0	69 120	17 250*

* Le Conseil d'administration dans ses séances du 29 avril 2008 et du 29 avril 2009 a décidé de fixer à 25 % la proportion d'actions reçues par Messieurs Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding et Henri Wallard, dans le cadre des attributions gratuites faites à ces dates, et qu'ils seront individuellement tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions de Directeur général ou Directeur général délégué.

3.2 Rapport complémentaire sur les nominations d'administrateurs et les renouvellements de mandats d'administrateur présentés à l'Assemblée générale mixte du 8 avril 2010

En vue de la réunion de l'Assemblée générale mixte d'Ipsos convoquée pour le 8 avril 2010, dont l'ordre du jour comporte la nomination d'un nouvel administrateur personne physique et le renouvellement des mandats de quatre administrateurs personnes physiques, il est mis à la disposition des actionnaires un certain nombre d'informations visées à l'article R.225-83, 5° du Code de commerce et qui concernent les candidats administrateurs à la nomination et au renouvellement.

Le Conseil d'administration d'Ipsos est composé de :

- Monsieur Didier Truchot, Président et Directeur général ;
- Monsieur Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué ;
- Monsieur Yves-Claude Abescat ;
- Monsieur Patrick Artus ;
- Monsieur Jean-Michel Carlo ;
- Monsieur Yann Duchesne ;
- Madame Marina Eloy-Jacquillat ;
- Monsieur Carlos Harding, Directeur général délégué ;
- Monsieur Pierre Le Manh ;
- Monsieur Henry Letulle ;
- LT Participations, représentée par Monsieur Pascal Cromback ;
- Monsieur Wladimir Mollof ;
- Monsieur Gilbert Saada ;
- Madame Laurence Stoclet ;
- Monsieur Hubert Védrine ;
- Monsieur Henri Wallard, Directeur général délégué.

Le Conseil d'administration propose la nomination de Monsieur Brian Gosschalk en tant qu'administrateur et le renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding et Wladimir Mollof.

- Monsieur Brian Gosschalk

Monsieur Brian Gosschalk est Directeur du bureau des Co-Présidents après avoir exercé la fonction de *CEO* Western Europe d'Ipsos et *CEO* d'Ipsos MORI. Avant de rejoindre Ipsos dans le cadre de l'acquisition par Ipsos de la société MORI en 2005, il a d'abord été en charge des études politiques et sociales de la société MORI avant d'être nommé *Managing Director* puis *CEO* de cette même société. Pendant cette période MORI a fait l'objet de deux *MBOs*. Il a également été président de la *World Association for Public Opinion Research* (WAPOR) de 2000 à 2001.

Monsieur Brian Gosschalk est âgé de 54 ans.

Au 31 janvier 2010 : il détenait 64 863 actions Ipsos.

- Monsieur Didier Truchot

Monsieur Didier Truchot préside Ipsos depuis sa fondation en 1975.

Il est âgé de 63 ans.

Au 31 janvier 2010 : il détenait 3 721 actions Ipsos.

- Monsieur Jean-Marc Lech

Monsieur Jean-Marc Lech copréside Ipsos depuis 1982, après avoir été Président et Directeur général de l'IFOP.

Il est âgé de 65 ans.

Au 31 janvier 2010 : il détenait 3 736 actions Ipsos.

- Monsieur Carlos Harding

Monsieur Carlos Harding, Directeur général délégué et administrateur d'Ipsos SA. Il est notamment en charge du développement extérieur d'Ipsos. Monsieur Carlos Harding a rejoint Ipsos en 1991.

Il est âgé de 62 ans.

Au 31 janvier 2010 : il détenait 14 673 actions Ipsos.

- Monsieur Wladimir Mollof

Monsieur Wladimir Mollof est Président d'Arjil et du groupe Altium. Après avoir occupé des fonctions de direction au sein du groupe Dupont de Nemours aux États-Unis et en Europe de 1965 à 1983, Monsieur Mollof participe depuis 1984 à la création et à la gestion de fonds d'investissement européens ainsi que d'opérations de fusions et acquisitions notamment Baring Brothers Hambrecht & Quist, Argos Soditic, Apax Partners Finance.

Il est âgé de 68 ans.

Au 31 janvier 2010 : il détenait 4 actions Ipsos.

4. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Ipsos SA

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Ipsos SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-François Châtel
Associé

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International

Vincent Papazian
Associé

5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune avec Ipsos Belgium

- **Nature de la convention** : Ipsos SA détient certaines créances sur sa filiale belge Ipsos Belgium SA dont la situation nette au 31 décembre 2008 était fortement déficitaire. Compte tenu de cette situation, Ipsos SA a souhaité abandonner une partie de ces créances s'élevant à 2 275 513,23 euros jusqu'à retour à meilleure fortune de cette filiale. Une convention conclue entre Ipsos SA et sa filiale stipule qu'Ipsos Belgium SA sera considérée comme revenue à meilleure fortune lorsque les comptes d'un exercice postérieur à celui au titre duquel l'abandon de créance a été consenti feraient état d'une situation nette positive (hors abandon de créance). A défaut de retour à meilleure fortune le 31 décembre 2014 au plus tard, Ipsos Belgium SA sera libérée de toutes obligations au titre de cette convention ;

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 17 décembre 2009 ;

- **administrateurs concernés** : Carlos Harding, Henri Wallard.

2. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune avec Ipsos Hong Kong

- **Nature de la convention** : Ipsos SA détient certaines créances sur sa filiale Hong Kong Limited dont la situation nette au 31 décembre 2008 était fortement déficitaire. Compte tenu de cette situation, Ipsos SA a souhaité abandonner une partie de ces créances s'élevant à 829 072,33 dollars de Hong Kong (soit environ 72 208,78 euros) et de 7 500 euros (correspondant à des factures libellées en dollars de Hong Kong et en euros) jusqu'à retour à meilleure fortune de cette filiale. Une convention conclue entre Ipsos SA et sa filiale stipule qu'Ipsos Hong Kong Limited sera considérée comme revenue à meilleure fortune lorsque les comptes d'un exercice postérieur à celui au titre duquel l'abandon de créance a été consenti feraient état d'une situation nette positive (hors abandon de créance). A défaut de retour à meilleure fortune le 31 décembre 2012 au plus tard, Ipsos Hong Kong Limited sera libérée de toutes obligations au titre de cette convention ;

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 17 décembre 2009 ;

- **administrateurs concernés** : Carlos Harding, Henri Wallard.

3. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune avec Ipsos Korea

- **Nature de la convention** : Ipsos SA détient certaines créances sur sa filiale en Corée du Sud dont la situation nette au 31 décembre 2008 était fortement déficitaire. Compte tenu de cette situation, Ipsos SA a souhaité abandonner une partie de ces créances s'élevant à 1 500 000 000 won jusqu'à retour à meilleure fortune de cette filiale. Une convention conclue entre Ipsos SA et sa filiale stipule qu'Ipsos Korea Inc. sera considérée comme revenue à meilleure fortune lorsque les comptes d'un exercice postérieur à celui au titre duquel l'abandon de créance a été consenti feraient état d'un actif net d'un montant au moins égal à 1 060 538 000 won. A défaut de retour à meilleure fortune le 31 décembre 2012 au plus tard, Ipsos Korea Inc. sera libérée de toutes obligations au titre de cette convention ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 17 décembre 2009 ;
- **administrateurs concernés** : Carlos Harding, Henri Wallard.

4. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune avec Ipsos Sweden AB

- **Nature de la convention** : Ipsos SA détient certaines créances sur sa filiale suédoise dont la situation nette au 31 décembre 2008 était fortement déficitaire. Compte tenu de cette situation, Ipsos SA a souhaité abandonner une partie de ces créances s'élevant à 2 720 842,85 couronnes suédoises (ou environ 254 486,54 euros) jusqu'à retour à meilleure fortune de cette filiale. Une convention conclue entre Ipsos SA et sa filiale stipule qu'Ipsos Sweden AB sera considérée comme revenue à meilleure fortune lorsque les comptes d'un exercice postérieur à celui au titre duquel l'abandon de créance est consenti feront état d'Autres Réserves (Capitaux Propres moins Capital) d'un montant au moins égal à 2 874 000 couronnes suédoises. A défaut de retour à meilleure fortune le 31 décembre 2012 au plus tard, Ipsos Sweden AB sera libérée de toutes obligations au titre de cette convention ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 29 avril 2009 ;
- **administrateur concerné** : Carlos Harding.

5. Cession d'actions par Ipsos SA à certaines de ses filiales

- **Nature de la convention** : dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA du 29 avril 2009, à des salariés ou mandataires sociaux de filiales d'Ipsos SA, hors de France, et afin que l'attribution de ces actions puisse être réalisée directement par les filiales d'Ipsos SA qui, soit emploient les bénéficiaires, soit sont les maisons mères des filiales qui emploient les bénéficiaires, Ipsos SA a conclu, le 29 avril 2009, un contrat de cession à terme du nombre d'actions nécessaire aux filiales concernées au prix de 16,53 euros par action. Cette convention n'a pas eu d'impact sur l'exercice ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 29 avril 2009 ;
- **administrateurs concernés** : Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Henri Wallard, Pierre Le Manh et Laurence Stoclet.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

I. Indemnités de révocation

a. de Messieurs Truchot et Lech

- Nature de la convention :

1. Afin de se conformer aux dispositions d'application de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 (loi TEPA), votre Conseil d'administration du 18 mars 2008 a confirmé la décision par laquelle lors de sa réunion du 22 mars 2005, il avait alloué une indemnité de révocation au bénéficiaire de chacun de Didier Truchot et Jean-Marc Lech, applicable en cas de révocation de chacun des dirigeants avant la fin de leur mandat, et égale à deux fois la rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation des fonctions au sein d'Ipsos.

2. Ces indemnités de révocation seront dorénavant soumises à un critère de performance, et ce à compter du 1^{er} janvier 2009. Le critère de performance est le suivant :

- si la cessation de fonction intervient en 2009, le critère de performance proposé est que le chiffre d'affaires 2008 du Groupe soit supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants,
- si la cessation de fonction intervient en 2010, le critère de performance proposé est que l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants,
- si la cessation de fonction intervient en année N (à compter de 2011), le critère de performance proposé est que l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants ;

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention :** 18 mars 2008 ;

- **administrateurs concernés :** Didier Truchot, Jean-Marc Lech ;

b. de Messieurs Harding et Wallard

Nature de la convention : les indemnités de révocation de Messieurs Harding et Wallard, telles qu'elles résultent de la clause de conscience dont ils bénéficient, et qui ont été autorisées lors du Conseil d'administration du 22 mars 2005 seront dorénavant soumises à un critère de performance, et ce à compter du 1^{er} janvier 2009. Le critère de performance est le suivant :

- si la cessation de fonction intervient en 2009, le critère de performance proposé est que le chiffre d'affaires 2008 du Groupe soit supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants,
- si la cessation de fonction intervient en 2010, le critère de performance proposé est que l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants,
- si la cessation de fonction intervient en année N (à compter de 2011), le critère de performance proposé est que l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants ;

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention :** 18 mars 2008 ;

- **administrateurs concernés :** Carlos Harding et Henri Wallard.

2. Avenants aux contrats de travail de Madame Laurence Stoclet et de Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard

- **Nature des conventions** : des avenants aux contrats de travail de Madame Laurence Stoclet et de Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard ont été respectivement signés le 8 juin 2005 pour Madame Stoclet et le 25 octobre 2005 pour Messieurs Harding et Wallard. Chacun des avenants contient une clause de conscience au titre de laquelle chacun des administrateurs sus-visés peut bénéficier d'une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionnariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos.
- L'avenant au contrat de travail de Monsieur Harding contient également une interdiction temporaire de concurrence post-contractuelle d'une durée de douze mois compensée par une indemnité égale à la rémunération reçue par Monsieur Harding durant l'année civile précédente, versée sur une base mensuelle, Ipsos Group GIE ayant la faculté de renoncer à cette interdiction temporaire de concurrence et en conséquence de ne pas procéder au paiement de cette indemnité ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé les conventions** : 22 mars 2005 ;
- **administrateurs concernés** : Laurence Stoclet, Carlos Harding, Henri Wallard.

3. Amendement à la convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune avec Ipsos UK

- **Nature de la convention** : le Conseil d'administration a autorisé le 17 décembre 2003 un abandon de créance par Ipsos SA au bénéfice de la société Ipsos UK de 900 000 livres avec clause de retour à meilleure fortune. Ipsos SA et Ipsos UK ont conclu un accord à cette fin le 30 décembre 2003. Il est apparu par la suite que, quand bien même la situation d'Ipsos UK s'améliorait, cette société nécessitait des fonds propres élevés, notamment afin de participer à des appels d'offres importants. Les conditions de la clause de retour à meilleure fortune ont donc été revues en élevant à 10 000 000 de livres le seuil de fonds propres à partir duquel Ipsos UK devrait rembourser à Ipsos SA cet abandon. La convention d'abandon de créances a été modifiée en conséquence le 30 septembre 2005. A défaut de retour à meilleure fortune le 31 décembre 2014 au plus tard, Ipsos UK sera libérée de toutes obligations au titre de cette convention ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 18 mai 2005 ;
- **administrateurs concernés** : Didier Truchot et Jean-Marc Lech.

4. Cession d'actions par Ipsos SA à certaines de ses filiales

- **Nature de la convention** : dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA du 2 mai 2007, à des salariés ou mandataires sociaux de filiales d'Ipsos SA, hors de France, et afin que l'attribution de ces actions puisse être réalisée directement par les filiales d'Ipsos SA qui, soit emploient les bénéficiaires, soit sont les maisons mères des filiales qui emploient les bénéficiaires, Ipsos SA a conclu, le 2 mai 2007, un contrat de cession à terme du nombre d'actions nécessaire aux filiales concernées au prix de 28,35 euros par action. Au cours de l'année 2009, le montant des cessions des actions par Ipsos SA à certaines de ces filiales s'est élevé à 4 657 225 euros ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 2 mai 2007 ;
- **administrateurs concernés** : Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Henri Wallard et Laurence Stoclet.

5. Cession d'actions par Ipsos SA à certaines de ses filiales

- **Nature de la convention** : dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA du 29 avril 2008, à des salariés ou mandataires sociaux de filiales d'Ipsos SA, hors de France, et afin que l'attribution de ces actions puisse être réalisée directement par les filiales d'Ipsos SA qui, soit emploient les bénéficiaires, soit sont les maisons mères des filiales qui emploient les bénéficiaires, Ipsos SA a conclu, le 29 avril 2008, un contrat de cession à terme du nombre d'actions nécessaire aux filiales concernées au prix de 20,72 euros par action. Cette convention n'a pas eu d'impact sur l'exercice ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 29 avril 2008 ;
- **administrateurs concernés** : Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Henri Wallard et Laurence Stoclet.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-François Châtel

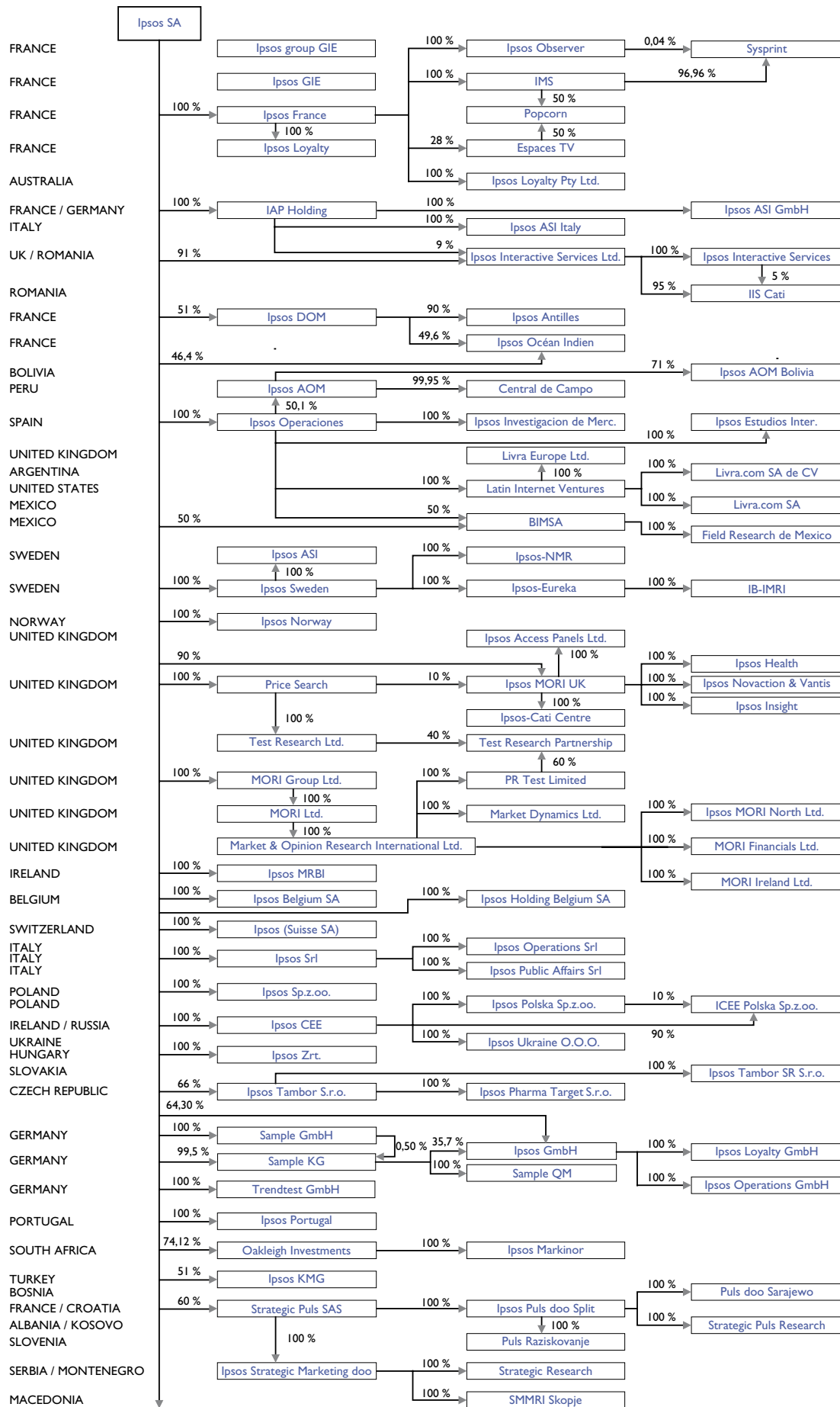
6. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune relative à des créances détenues par Ipsos sur la société Ipsos Korea

- **Nature de la convention** : Ipsos SA détient certaines créances sur sa filiale coréenne Ipsos Korea Inc. dont la situation nette au 30 juin 2008 était fortement déficitaire. Compte tenu de cette situation, Ipsos SA a souhaité abandonner une partie de ces créances s'élevant à 635 203 627,54 won jusqu'à retour à meilleure fortune de cette filiale. Une convention conclue entre Ipsos SA et sa filiale stipule qu'Ipsos Korea Inc. sera considérée comme revenue à meilleure fortune lorsque les comptes d'un exercice postérieur à celui au titre duquel l'abandon de créance a été consenti feraient état d'une situation nette d'un montant au moins égal à 1 060 538,00 won (hors abandon de créance). A défaut de retour à meilleure fortune le 31 décembre 2011 au plus tard, Ipsos Korea Inc. sera libérée de toutes obligations au titre de cette convention ;
- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 27 août 2008 ;
- **administrateurs concernés** : Carlos Harding et Henri Wallard.

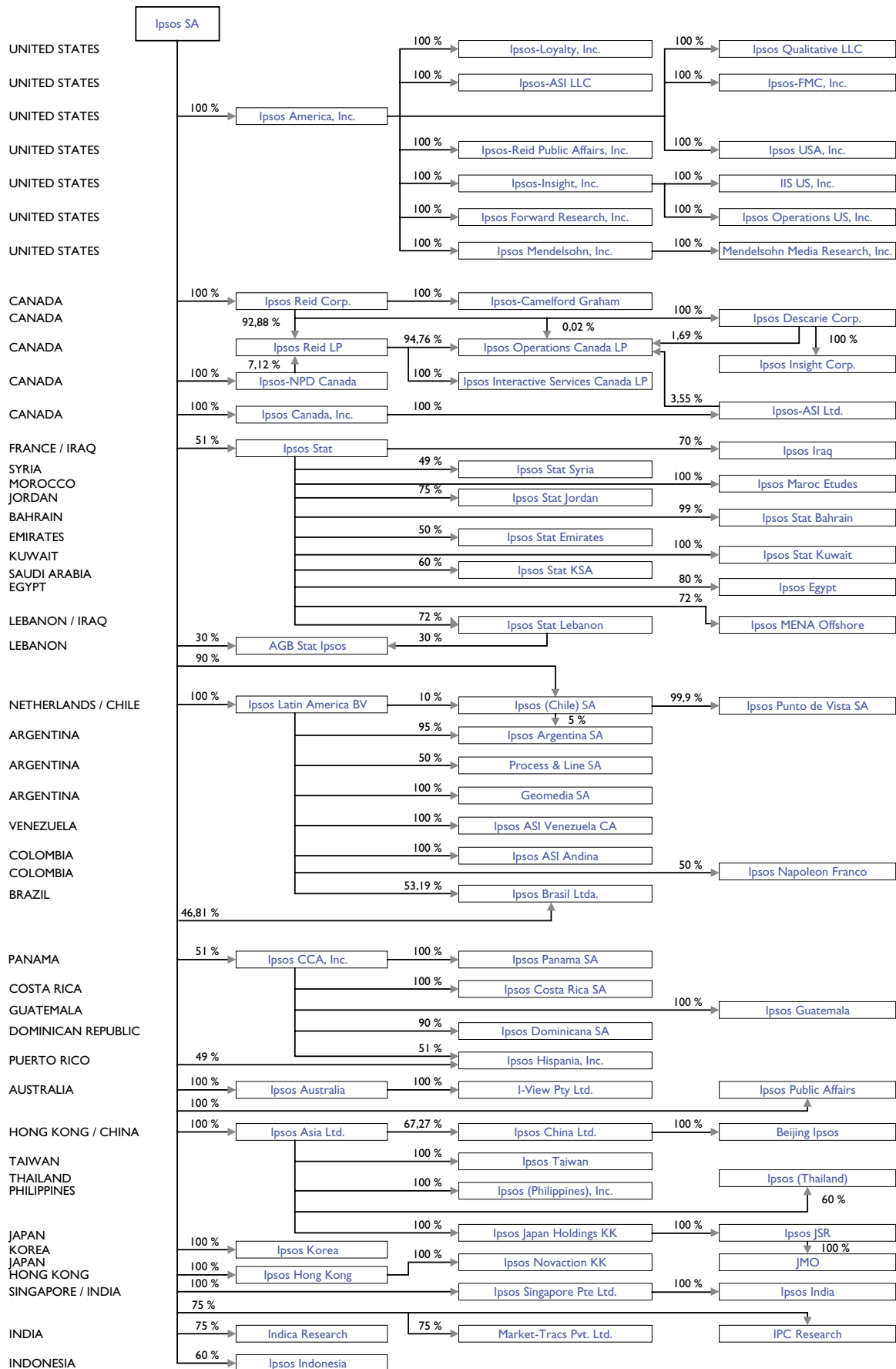
Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International

Vincent Papazian

6. Organigramme du groupe Ipsos



5. Ipsos SA, son capital et ses dirigeants



6. Projets de résolutions Assemblée générale mixte du 8 avril 2010

I. Aide à la lecture des projets de résolutions présentés à l'Assemblée générale mixte du 8 avril 2010

Avertissement : ce document a pour objet unique d'apporter une aide aux actionnaires dans la compréhension des résolutions soumises à leur vote lors de cette Assemblée générale en leur présentant les thèmes de chacune de ces résolutions. Il n'a pas de valeur juridique. Il ne remplace pas les projets de résolutions et ne peut en aucun cas être opposable au texte des projets de résolutions.

A titre ordinaire

Première et deuxième résolutions

Ces résolutions soumettent à l'approbation de l'Assemblée générale les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Troisième résolution

Cette résolution a pour objet l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Compte tenu du report à nouveau d'un montant de 16 969 659 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 33 891 836 euros.

La réserve légale étant dûment constituée il n'est pas nécessaire d'y faire une affectation.

Le dividende proposé est de 0,51 euros par action avec une mise en paiement proposée au 5 juillet 2010. Le traitement fiscal du dividende y est précisé.

Le solde du bénéfice distribuable est affecté au report à nouveau.

L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'administration pour déterminer le montant global du dividende à distribuer, étant précisé que les actions détenues par Ipsos SA à la date de mise en paiement ne donnent pas droit au dividende. La résolution rappelle enfin les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'objet de cette résolution est l'approbation des conventions dites « réglementées » dont il est fait état dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Cinquième à huitième résolutions

Ces résolutions proposent à l'Assemblée de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding et Wladimir Mollof, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, leurs mandats actuels venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Neuvième résolution

Cette résolution propose à l'Assemblée de nommer Monsieur Brian Gosschalk en tant qu'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Dixième et onzième résolutions

Ces résolutions proposent à l'Assemblée de renouveler pour six exercices les mandats de commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit et de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Etienne Boris.

Douzième résolution

Cette résolution remplace la précédente autorisation permettant à la Société d'acheter ses propres actions.

Elle fixe les conditions d'exercice de ce rachat de titres par le Conseil d'administration pour une période limitée à dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée :

- dans la limite de 10 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée, étant précisé que (i) lorsque les actions sont rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale, et que (ii) les acquisitions réalisées en vertu de la présente autorisation ne peuvent l'amener à détenir plus de 10 % des actions composant son capital social à la date considérée ;
- avec un prix maximum d'achat de 42 euros par action (ajustable conformément à la loi en cas d'opérations sur le capital) ;
- pour un montant maximum de 150 000 000 euros ;
- suivant tout mode d'acquisition ou de transfert, y compris en cas d'offre publique sous réserve qu'elle soit intégralement payée en numéraire, comptant ou à terme, ou par recours à des instruments financiers dérivés.

La résolution précise que ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi et en présente les finalités.

A titre extraordinaire

Treizième résolution

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner délégation de compétence au Conseil d'administration afin d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sous certaines conditions et dans la limite de 4 232 000 euros, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions soumises à la présente Assemblée générale, s'imputera sur ce plafond. Il est précisé, en tant que de besoin, que l'éventuelle non adoption de l'une ou plusieurs des quatorzième à dix-huitième résolutions, sera sans effet sur la validité de la treizième résolution.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la treizième résolution ne pourra pas excéder 450 000 000 euros.

Quatorzième résolution

Comme dans la treizième résolution, il est soumis au vote de l'Assemblée générale une délégation de compétence au Conseil d'administration portant sur les mêmes types d'opérations mais avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans que les bénéficiaires de cette suppression soient nommément désignés, par offre au public, sous certaines conditions et dans la limite de 1 700 000 euros pour le montant des augmentations de capital et dans la limite de 450 000 000 euros pour le montant des titres de créance émis en vertu de la présente délégation, étant précisé que le montant nominal des titres de créance émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la treizième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Quinzième résolution

Comme dans la quatorzième résolution, il est soumis au vote de l'Assemblée générale une délégation de compétence au Conseil d'administration portant sur les mêmes types d'opérations, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans que les bénéficiaires de cette suppression soient nommément désignés, mais par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou dans un cercle restreint d'investisseurs (offres visées à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier), sous certaines conditions et dans la limite, (i) pour le montant des augmentations de capital, de 1 700 000 euros, d'une part, et le plafond prévu par la loi (soit, au jour de la présente Assemblée, 20 % du capital social par an), d'autre part, et (ii) pour le montant des titres de créance émis en vertu de la présente délégation, de 450 000 000 euros, étant précisé que le montant nominal des titres de créance émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la treizième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Seizième résolution

Il est proposé d'autoriser le Conseil d'administration en cas d'augmentation de capital décidée en vertu des treizième, quatorzième et quinzième résolutions (avec ou sans droit préférentiel de souscription) à augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15 % de l'émission initiale.

Dix-septième résolution

Cette résolution donne délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une société tierce, dans la limite de 1 700 000 euros, et ce pour faciliter les opérations de croissance externe. Les émissions de titres de créance sont autorisées dans les mêmes limites et conditions d'imputation que celles fixées dans les quatorzième et quinzième résolutions.

Dix-huitième résolution

L'objet de cette résolution est d'autoriser le Conseil d'administration à émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions (sans droit préférentiel de souscription) pour rémunérer les apports en nature consentis à la Société dès lors que l'augmentation de capital en résultant ne dépasse pas 10 % du capital de la Société (existant au jour de la présente Assemblée), étant précisé que le montant de l'augmentation de capital en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond fixé par la quatorzième résolution soumise à la présente Assemblée et que le montant des titres de créances émis en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 450 000 000 euros et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la treizième résolution soumise à la présente Assemblée.

Dix-neuvième résolution

Cette résolution donne délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Le plafond du montant du montant nominal d'augmentation, immédiate ou à terme, est fixé à 80 000 000 euros.

Vingtième résolution

Cette résolution donne délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund, dont le capital au jour de l'augmentation de capital de la Société devrait être quasi exclusivement détenu par des cadres dirigeants de la Société ou de sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Le montant nominal maximum d'augmentation de capital serait fixé à 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale.

Vingt et unième résolution

L'Assemblée générale donne délégation au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations du capital social réservées aux adhérents du plan d'épargne du groupe Ipsos. Le plafond du montant d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, est fixé à 450 000 euros.

Vingt-deuxième résolution

Cette résolution autorise le Conseil d'administration à réduire le capital, dans la limite de 10 % du capital social, par annulation de tout ou partie des actions acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions antérieurement autorisés.

Vingt-troisième à vingt-septième résolutions

Les vingt-troisième à vingt-septième résolutions portent sur des modifications des statuts.

La vingt-troisième résolution propose de supprimer l'article 6 bis des statuts définissant les droits spécifiques associés aux actions de la Société qui ont été émises en 2005 en rémunération de l'apport des actions de la société MORI Group, ces droits étant désormais caducs.

Les vingt-quatrième et vingt-sixième résolutions proposent de porter la limite d'âge que seul le tiers des administrateurs pourra dépasser de 68 ans à 75 ans et de porter la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du Conseil d'administration, de Directeur général ou de Directeur général délégué de 70 ans à 75 ans. L'objectif poursuivi est d'harmoniser les limites d'âge applicables aux administrateurs, au président du Conseil d'administration, de Directeur général ou de Directeur général délégué et de disposer de plus de souplesse dans la composition du Conseil d'administration, de l'organisation de la Direction générale et de la présidence du Conseil d'administration.

La vingt-cinquième résolution propose de modifier l'article 13 des statuts pour le mettre en conformité avec la nouvelle rédaction de l'article L.225-25 du Code de commerce issue de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 qui prévoit un délai de six mois (et non plus de trois mois) pour que les administrateurs régularisent l'acquisition du nombre d'actions qu'ils doivent détenir en application des statuts (quatre actions à ce jour).

La vingt-septième résolution propose de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour tenir compte de la codification des dispositions du décret du 23 mars 1967 au sein du Code de commerce et en conséquence supprimer toute référence à ce décret dans les statuts de la Société.

Vingt-huitième résolution

Pouvoirs pour formalités.

2. Texte des projets de résolutions

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- affectation du résultat et mise en distribution du dividende ;
- approbation des conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- nomination d'administrateurs ;
- renouvellement du mandat de commissaires aux comptes ;
- autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou transférer des actions de la Société.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- délégation de compétence au Conseil d'administration pour procéder à l'émission, par voie d'offres au public, d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- délégation de compétence au Conseil d'administration pour procéder à l'émission, par voie d'offres visées à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund ;
- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe Ipsos ;
- autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;
- modification des statuts ;
- pouvoirs pour formalités.

Texte des résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 16 922 177 euros.

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. Elle donne également quitus aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation du résultat et mise en distribution du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i) constate que, compte tenu du report à nouveau antérieur qui s'élève à 16 969 659 euros, le bénéfice distribuable de l'exercice s'élève à 33 891 836 euros ; et
- (ii) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,51 euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « report à nouveau ».

Sur la base des 33 862 140 actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2009, l'affectation du bénéfice distribuable serait :

à titre de dividende aux actionnaires : 17 269 691 euros
le solde porté en report à nouveau : 16 622 145 euros

Le dividende sera mis en paiement le 5 juillet 2010.

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sauf option par ces derniers pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Conformément à la loi, les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende ne donneront pas droit au dividende. L'Assemblée générale décide en conséquence de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « report à nouveau ».

Il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net/ action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2008	0,50 €	100 %
2007	0,40 €	100 %
2006	0,28 €	100 %

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2009, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Didier Truchot arrive à son terme ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler, avec son accord, le mandat d'administrateur de Monsieur Didier Truchot, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marc Lech arrive à son terme ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler, avec son accord, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marc Lech, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Carlos Harding arrive à son terme ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler, avec son accord, le mandat d'administrateur de Monsieur Carlos Harding, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Wladimir Mollof arrive à son terme ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler, avec son accord, le mandat d'administrateur de Monsieur Wladimir Mollof, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Neuvième résolution

Nomination d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Brian Gosschalk en tant qu'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Brian Gosschalk a fait savoir qu'il acceptait les fonctions d'administrateur et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en matière de cumul de mandats.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour une durée de six exercices, le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire, qui est venu à expiration ce jour. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour une durée de six exercices, le mandat de Monsieur Etienne Boris en qualité de commissaire aux comptes suppléant, qui est venu à expiration ce jour. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Douzième résolution

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou transférer des actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 par sa treizième résolution, d'acheter des actions de la Société ;
- autorise, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée générale (étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation) :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 42 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;

- le montant maximum des fonds destinés au Programme de Rachat est fixé à 150 000 000 euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société sous réserve que cette offre soit intégralement réglée en numéraire, par tous moyens, sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce Programme de Rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées, et notamment d'allouer des actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise au profit des salariés, ou (ii) de tout plan d'achat, d'option d'achat ou d'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues par la loi (y compris par l'article L.3332-24 du Code du travail) ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété, et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital de la Société par annulation d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Partie extraordinaire

Treizième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment l'article L.225-129-2, et aux articles L.228-91 et suivants dudit Code :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009, par sa quinzième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 4 232 000 euros, étant précisé que (i) ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions et que (ii) le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions soumises à la présente Assemblée générale, s'imputera sur ce plafond. Il est précisé, en tant que de besoin, que l'éventuelle non adoption de l'une ou plusieurs des quatorzième à dix-huitième résolutions soumises à la présente Assemblée générale, sera sans effet sur la validité de la présente treizième résolution.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

La durée des emprunts (donnant accès à des actions de la Société) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 50 ans. Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder 450 000 000 euros. Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ou aux valeurs mobilières émises, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (iii) offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'Assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis. Le Conseil d'administration pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables. Le Conseil d'administration pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration pour procéder à l'émission, par voie d'offres au public, d'actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment l'article L.225-129-2, et aux articles L.225-136 et L.228-91 et suivants dudit Code :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 par sa seizième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider l'émission, par offre au public, en une ou plusieurs fois, sans droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les offres au public réalisées en vertu de la présente résolution, pourront être associées, dans le cadre d'une même émission ou de plusieurs émissions réalisées simultanément, à des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier réalisées en application de la quinzième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Le montant nominal global d'augmentation de capital social, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder 1 700 000 euros (le « Plafond »).

Il est précisé que (i) le Plafond est commun à toutes les augmentations de capital social réalisées immédiatement ou à terme en vertu des quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions soumises à la présente Assemblée, dont le montant nominal s'imputera en conséquence sur le Plafond, (ii) que le Plafond ne tient pas compte des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements opérés pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et (iii) que le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée générale, s'imputera sur le Plafond.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 450 000 000 euros, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la treizième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature prévues dans le projet de la treizième résolution soumis à la présente Assemblée générale.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution, mais que le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et éventuellement réductible, pour tout ou partie de l'émission, pour souscrire les actions ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ; il pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ; il pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

Quinzième résolution

Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder à l'émission, par voie d'offres visées à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment l'article L.225-129-2, et aux articles L.225-136 et L.228-91 et suivants dudit Code, délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider l'émission, par voie d'offres visées à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, sans droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, réalisées en vertu de la présente résolution, pourront être associées, dans le cadre d'une même émission ou de plusieurs émissions réalisées simultanément, à des offres au public réalisées en application de la quatorzième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Le montant nominal global d'augmentation de capital social, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder 1 700 000 euros (le « Plafond »), d'une part, et le plafond prévu par la loi (soit, au jour de la présente Assemblée, 20 % du capital social par an), d'autre part.

Il est précisé que (i) le Plafond est commun à toutes les augmentations de capital social réalisées immédiatement ou à terme en vertu des quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions soumises à la présente Assemblée, dont le montant nominal s'imputera en conséquence sur le Plafond, (ii) que le Plafond ne tient pas compte des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements opérés pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et (iii) que le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée générale, s'imputera sur le Plafond.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 450 000 000 euros, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la treizième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature prévues dans le projet de la treizième résolution soumis à la présente Assemblée générale.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ; il pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ; il pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que :

a) le prix d'émission des actions sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

Seizième résolution

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L.225-135-I du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 par sa dix-septième résolution ; et
- autorise, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, le Conseil d'administration à décider, dans les délais et limites prévus par la loi et la réglementation applicables au jour de l'émission (au jour de la présente Assemblée générale, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale), pour chacune des émissions décidées en application des treizième, quatorzième et quinzième résolutions soumises à la présente Assemblée, l'augmentation du nombre de titres à émettre, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Dix-septième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-148, et aux articles L.225-129-2 et L.228-91 et suivants du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 par sa dix-huitième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à

des actions existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L.225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le montant nominal global d'augmentation de capital social, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder 1 700 000 euros (le « Plafond »).

Il est précisé que (i) le Plafond est commun à toutes les augmentations de capital social réalisées immédiatement ou à terme en vertu des quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions soumises à la présente Assemblée, dont le montant nominal s'imputera en conséquence sur le Plafond, (ii) que le Plafond ne tient pas compte des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements opérés pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et (iii) que le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée générale, s'imputera sur le Plafond.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 450 000 000 euros, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la treizième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Il sera appliqué lors des émissions réalisées en vertu de la présente délégation, et pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature prévues dans le projet de treizième résolution soumis à la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution, et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société et, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « Prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords.

Dix-huitième résolution

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-147, et aux articles L.228-91 et suivants du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 par sa dix-neuvième résolution ; et
- autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, à procéder, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, à l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée générale), étant précisé que le montant d'augmentation de capital immédiat ou à terme des émissions réalisées en vertu de la présente autorisation s'imputera le cas échéant sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la quatorzième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 450 000 000 euros, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la treizième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente autorisation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

Dix-neuvième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 par sa vingtième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 80 000 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Vingtième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-138 et L.225-129-2 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 par sa vingt et unième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider l'émission d'actions de la Société ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de la totalité des actions à émettre en vertu de la présente résolution, au profit de la société Ipsos Partnership Fund, société par actions simplifiée de droit français dont le capital au jour de l'augmentation de capital de la Société devra être quasi exclusivement détenu par des cadres dirigeants de la Société ou de sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, ayant son siège social au 17, cours Valmy, 92800 Puteaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 442 611 430 ;
- décide que le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée générale.

Le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente résolution sera égal à la moyenne des derniers cours cotés de l'action Ipsos sur le marché Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix par le Conseil d'administration, lequel pourra s'il le juge opportun, notamment pour faciliter les opérations de souscription, arrondir ladite moyenne à l'euro ou au dixième d'euro supérieur le plus proche.

Le Conseil d'administration arrêtera conformément aux termes de la présente résolution les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission d'actions.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux émissions susvisées, en constater la réalisation, à cet effet, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Vingt et unième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe Ipsos

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129-6, L.225-138 I et II, et L.225-138-I du Code de commerce, et aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 par sa vingt-deuxième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social par l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur, adhérents à un plan d'épargne du groupe Ipsos, ou encore par l'attribution gratuite d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation (y compris par incorporation de réserves, bénéfices ou primes) est fixé à 450 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

L'Assemblée générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée générale décide :

- que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre de titres sur le marché inter-

national et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des stipulations ci-dessous ;

- que le Conseil d'administration pourra prévoir, dans la limite des dispositions légales et réglementaires applicables, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires et/ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres, objet de chaque attribution gratuite ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées, ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Vingt-deuxième résolution

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 par sa vingt-troisième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la douzième résolution soumise à la présente Assemblée générale, ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement ;
- décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts ;
- fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de cette autorisation.

Vingt-troisième résolution

Suppression de l'article 6 bis des statuts

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de supprimer l'article 6 bis des statuts de la Société relatif à l'apport à la Société d'actions de la société MORI Group intervenu en 2005.

Vingt-quatrième résolution

Modification de l'article 12 des statuts

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de changer les règles applicables en matière de limite d'âge des administrateurs et en conséquence de modifier comme suit le deuxième alinéa de l'article 12 des statuts de la Société :

« Le nombre des administrateurs personnes physiques ou des représentants permanents des personnes morales administrateurs ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs composant le Conseil d'Administration. Si cette proportion est dépassée, le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office. »

Vingt-cinquième résolution

Modification de l'article 13 des statuts

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre en conformité l'article 13 des statuts de la Société avec la nouvelle rédaction de l'article L.225-25 du Code de commerce issue de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et en conséquence de modifier comme suit le deuxième alinéa de l'article 13 des statuts :

« Si au jour de sa nomination un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six mois. »

Vingt-sixième résolution

Modification des articles 16 et 19 des statuts

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'élever la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration, de Directeur général ou de Directeur général délégué, de 70 ans à 75 ans et en conséquence de modifier comme suit les articles 16 et 19 des statuts de la Société :

Nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 16 des statuts : « La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du Conseil d'Administration est fixée à 75 ans. Les fonctions du président du Conseil d'Administration prennent fin de plein droit le dernier jour du trimestre civil au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans. »

Nouvelle rédaction de l'avant dernier alinéa du point I. de l'article 19 des statuts : « La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 75 ans. Les fonctions du Directeur général prennent fin de plein droit le dernier jour du trimestre civil au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans. »

Nouvelle rédaction de l'avant dernier alinéa du III. de l'article 19 des statuts : « La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à 75 ans. Les fonctions d'un Directeur général délégué prennent fin de plein droit le dernier jour du trimestre civil au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans. »

Vingt-septième résolution

Modification de l'article 20 des statuts

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'adapter la rédaction de l'article 20 des statuts de la Société pour tenir compte de la codification des dispositions du décret du 23 mars 1967 au sein du Code de commerce et en conséquence de modifier comme suit le deuxième alinéa de l'article 20 des statuts :

« L'Assemblée Générale est convoquée et réunie dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur. »

Vingt-huitième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

7. Responsables du document de référence, responsables du contrôle des comptes et responsable de l'information financière

1. Responsables du document de référence

Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech, Co-Présidents d'Ipsos SA.

2. Attestation des responsables du document de référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'Ipsos SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant au chapitre 2) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière d'Ipsos SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au 3.1 du chapitre 3 et au 4.1 du chapitre 4 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices antérieurs.

Paris, le 23 mars 2010

Didier Truchot et Jean-Marc Lech

3. Responsables du contrôle des comptes

3.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Jean-François Châtel

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 8 avril 2010 de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Grant Thornton

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Représenté par Vincent Papazian

100, rue de Courcelles – 75017 Paris

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Etienne Boris

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 8 avril 2010 de renouveler le mandat de M. Etienne Boris pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Institut de gestion et d'expertise comptable IGEC

3, rue Léon Jost – 75017 Paris

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

3.3 Précédents Commissaires aux comptes

A la suite d'un désaccord profond entre Ipsos SA et eux sur le montant de leurs honoraires, les Commissaires aux comptes, Ernst & Young Audit et Deloitte & Associés, et leurs suppléants, Monsieur Bruno Perrin et le cabinet BEAS, ont démissionné de leurs mandats par lettres du 23 janvier 2006. Ces démissions ont pris effet à compter de l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 31 mai 2006, qui a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

3.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	2009				2008			
	Grant Thornton		PWC		Grant Thornton		PWC	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
I. Audit								
1.1 Commissariat aux comptes	968	100 %	1 136	100 %	911	95 %	1 149	54 %
Société mère	201	21 %	200	18 %	195	20 %	198	9 %
Filiales	767	79 %	936	82 %	716	75 %	951	45 %
1.2 Missions accessoires et autres missions d'audit	-	0 %	-	0 %	46	5 %	972	46 %
Sous-Total	968	100 %	1 136	100 %	957	100 %	2 121	100 %
2. Autres prestations								
2.1 Fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2 Juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
2.3 Social	-	-	-	-	-	-	-	-
2.4 Systèmes d'information	-	-	-	-	-	-	-	-
2.5 Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des honoraires	968	100 %	1 136	100 %	957	100 %	2 121	100 %

3.5 Rapports des Commissaires aux comptes

Le document de référence inclut :

- le rapport sur les comptes consolidés dans lequel les Commissaires aux comptes justifient de leurs appréciations, établi en application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce (se reporter au 3.1 du chapitre 3) ;
- le rapport général sur les comptes annuels dans lequel les Commissaires aux comptes justifient de leurs appréciations, établi en application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce (se reporter au 4.1 du chapitre 4) ;
- le rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration décrivant notamment les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (se reporter au 4 du chapitre 5) ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, établi en application de l'article L.225-40 du Code de commerce (se reporter au 5 du chapitre 5).

4. Responsable de l'information financière

Madame Laurence Stoclet, Directeur financier
(tél. : +33 1 41 98 90 20),
35, rue du Val de Marne – 75013 Paris.

5. Information des actionnaires et investisseurs

Ipsos SA communique avec ses actionnaires de façon systématique au moins une fois par an à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle. Elle diffuse régulièrement des communiqués de presse à l'ensemble de la presse économique et financière sur ses chiffres d'affaires trimestriels, résultats semestriels et annuels, et à l'occasion d'événements importants pour le Groupe.

Les prospectus, rapports annuels et autres notes d'information ainsi que les communiqués de presse sont disponibles, en français et en anglais, sur le site internet du Groupe (www.ipsos.com) et notamment aux adresses http://www.ipsos.com/french/Information_financiere et http://www.ipsos.com/finacial_information.

Au moins deux réunions d'analystes sont organisées chaque année pour la présentation des comptes annuels et semestriels, suivies généralement par des séries d'autres présentations en France et à l'étranger.

Les dirigeants du Groupe rencontrent très fréquemment les journalistes, analystes et investisseurs qui leur en font la demande (contact : Mme Laurence Stoclet, Directeur financier. Tél. : + 33 1 41 98 90 20. E-mail : finance@ipsos.com).

Calendrier prévisionnel des communications à venir :

- 11 mai 2010 : publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010 ;
- 28 juillet 2010 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2010 ;
- 27 octobre 2010 : publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2010.

8. Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE

dite directive « Prospectus » d'une part, et aux paragraphes du présent document de référence. Les informations non applicables à Ipsos SA sont indiquées « N/A ».

Législation européenne		N° de paragraphe et chapitre
1.	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables des informations	1 chapitre 7
1.2	Déclaration des personnes responsables	2 chapitre 7
2.	Contrôleurs légaux	
2.1	Nom et adresse	3 chapitre 7
2.2	Démission/non renouvellement	3.3 chapitre 7 6 chapitre 2
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1	Présentation pour chaque exercice de la période couverte	1.1 chapitre 1
3.2	Période intermédiaire	N/A
4.	Facteurs de risques	11 chapitre 2 6 annexe chapitre 3.2
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution d'Ipsos SA	1 chapitre 1
5.1.1	Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	1.1 chapitre 5
5.1.2	Enregistrement	1.5 chapitre 5
5.1.3	Constitution	1.3 chapitre 5
5.1.4	Siège/forme juridique	1.2 et 1.4 chapitre 5
5.1.5	Événements importants	1, 2, 3 et 10 chapitre 1
5.2	Investissements	9 chapitre 1
5.2.1	Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	9 chapitre 1 2 annexe chapitre 3.2
5.2.2	Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	9 et 10 chapitre 1
5.2.3	Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	6.4 annexe chapitre 3.2
6.	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	3 et 4 chapitre 1
6.1.1	Nature des opérations	3 et 4 chapitre 1
6.1.2	Nouveaux produits	3, 4 et 8 chapitre 1
6.2	Principaux marchés	5 et 6 chapitre 1
6.3	Événements exceptionnels	9 chapitre 2
6.4	Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	N/A
6.5	Position concurrentielle	6 chapitre 1
7.	Organigramme	
7.1	Organigramme	2 chapitre 1 6 chapitre 5
7.2	Liste des filiales	7 annexe chapitre 3.2
8.	Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	9 chapitre 1 5.3 annexe chapitre 3.2
8.2	Questions environnementales	8 chapitre 2
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	1, 2 et 3 chapitre 2 chapitre 3
9.2	Résultat d'exploitation	2 chapitre 2 chapitre 3
9.2.1	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	11 chapitre 2
9.2.2	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	11 chapitre 2

Législation européenne		N° de paragraphe et chapitre
10.	Trésorerie et capitaux	2 chapitre 2 6 annexe chapitre 3.2
10.1	Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	
11.	Recherche et développement	9.2 chapitre 1 2 chapitre 2 5.2 annexe chapitre 3.2
12.	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances	3 et 4 chapitre 1
12.2	Événements susceptibles d'influencer sur les tendances	11 et 15 chapitre 2
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14.	Organes d'administration, de direction	
14.1	Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	5 et 19 chapitre 2 3 chapitre 5
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	19 chapitre 2
15.	Rémunération et avantages	
15.1	Rémunération et avantages versés	5.2 chapitre 2 3.1 chapitre 5
15.2	Montant provisionné	N/A
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	19 chapitre 2
16.1	Date d'expiration du mandat	20 chapitre 2
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres	5.2.1 et 19 chapitre 2
16.4	Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	19 chapitre 2
17.	Salariés	
17.1	Nombre des salariés et répartition par principal type d'activité et par site	7 chapitre 1
17.2	Participations stock-options et attribution gratuite d'actions	7 chapitre 1 5.2, 4.7, 4.11 et 17 chapitre 2
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.5 chapitre 2
18.	Principaux actionnaires	
18.1	Franchissements de seuils	4.2 chapitre 2 2.3 chapitre 5
18.2	Droits de vote différents	4.2.1 chapitre 2 1.12 chapitre 5
18.3	Contrôle	4.2 chapitre 2
18.4	Accord relatif au changement de contrôle	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	5 chapitre 5 6.6 annexe chapitre 3.2
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	Note préliminaire et chapitre 3.2
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
20.3	Etats financiers	chapitre 3.2 chapitre 4.2
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	2 chapitre 7
20.4.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	3.5 chapitre 7
20.4.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	chapitre 3.2
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1	Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser	N/A
20.6.2	Si il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables	N/A

Législation européenne		N° de paragraphe et chapitre
20.7	Politique de distribution des dividendes	2.5 chapitre 5
20.7.1	Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	2.5 chapitre 5
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	9 chapitre 2
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21.	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	4 chapitre 2 2 chapitre 5
21.1.1	Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions	4 chapitre 2
21.1.2	S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	4.2.1 chapitre 2
21.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	4.4 à 4.8 chapitre 2
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	6.4.3 annexe chapitre 3.2
21.1.7	Historique du capital social	2.2 chapitre 5
21.2	Actes constitutifs et statuts	1 chapitre 5
21.2.1	Objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	1.8 chapitre 5
21.2.2	Direction et surveillance	5 et 19 chapitre 2
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	4.2.1 chapitre 2
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	1.10 et 1.12 chapitre 5
21.2.5	Conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et les Assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	1.10 chapitre 5
21.2.6	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	1.12 chapitre 5
21.2.7	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	1.12 chapitre 5
21.2.8	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22.	Contrats importants	6.5 annexe chapitre 3.2
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	N/A
23.2	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	N/A
24.	Documents accessibles au public	1.7 chapitre 5 5 chapitre 7
25.	Informations sur les participations	7 annexe chapitre 3.2 4.2.3 annexe chapitre 4.2



35, rue du Val de Marne
75013 Paris Cedex France
France

www.ipsos.com